



J CANADA. PARL. C. DES C.  
103 COM. SPEC. ... DEPENSES  
H72 DE GUERRE.  
1942/43  
D4 Procès-verbaux et tém.

A4

DATE

NAME - NOM









SESSION DE 1942

CHAMBRE DES COMMUNES

---

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE

SUR LES

# DÉPENSES DE GUERRE

---

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule N° 1

---

Séances des

MERCREDI 5 MAI

JEUDI 7 MAI

VENDREDI 29 MAI ET

VENDREDI 26 JUIN 1942

---

Le présent fascicule

Comprend le premier et le deuxième rapports à la Chambre





## ORDRES DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES,

Le jeudi 30 avril 1942.

*Résolu:* Qu'un Comité spécial soit institué pour étudier les dépenses faites à même les sommes que le Parlement a votées pour les services de défense et pour d'autres services qui ont une relation directe avec la guerre, et pour indiquer, par rapport, quelles économies compatibles avec l'exécution de la politique décidée par le gouvernement peuvent, le cas échéant, être faites; et que nonobstant l'article 65 du Règlement, le Comité se compose de vingt-quatre membres suivants: MM. Abbott, Bereovitch, Black (*Cumberland*), Boucher, Bradette, Chevrier, Cleaver, Douglas (*Weyburn*), Fournier (*Hull*), Gladstone, Golding, Graham, Harris (*Danforth*), Homuth, Johnston (*Bow-River*), Macdonald (*Halifax*), Mayhew, McIlraith, Picard, Pottier, Reid, Ross (*Moose-Jaw*), Sissons et Winkler; et que ce Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire des documents et dossiers, à interroger des témoins et à faire rapport à la Chambre de temps à autre.

Pour copie conforme.

ARTHUR BEAUCHESNE,  
*Greffier de la Chambre.*

Mardi, le 5 mai 1942.

*Ordonné.* — Que ledit Comité soit autorisé à déterminer de quelle manière et dans quelle mesure ses procès-verbaux et témoignages seront imprimés ou dactylographiés et, quand il ordonnera de les faire imprimer, qu'il en soit imprimé 500 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français, et que soit suspendue à cet égard l'application de l'article 64 du Règlement.

*Ordonné.* — Que ledit Comité soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre et à se transporter d'un endroit à l'autre.

*Ordonné.* — Que huit membres du Comité en constituent le quorum et que soit suspendue à cet égard l'application de l'article 65 (3) du Règlement.

*Ordonné.* — Que ledit Comité soit autorisé à instituer des sous-comités, et à en fixer le quorum et à leur confier l'examen de toute question renvoyée au Comité; que les sous-comités ainsi institués soient autorisés à mander des personnes, à requérir la production de documents et archives et à interroger des témoins; à siéger pendant les séances de la Chambre, à se transporter d'un endroit à l'autre et à faire rapport de temps à autre au Comité.

Pour copie conforme.

ARTHUR BEAUCHESNE,  
*Greffier de la Chambre.*

## RAPPORTS À LA CHAMBRE

## PREMIER RAPPORT

MARDI le 5 mai 1942.

Le Comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre a l'honneur de présenter ainsi qu'il suit son

## PREMIER RAPPORT

Votre Comité recommande:

1. Qu'il soit autorisé à déterminer de quelle manière et dans quelle mesure ses procès-verbaux et témoignages seront imprimés ou dactylographiés et, quand il ordonnera de les faire imprimer, qu'il en soit imprimé 500 exemplaires en anglais et 500 exemplaires en français, et que soit suspendue à cet égard l'application de l'article 64 du Règlement.

2. Qu'il soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre et à se transporter d'un endroit à l'autre.

3. Que huit membres du Comité en constituent le quorum et que soit suspendue à cet égard l'application de l'article 65(3) du Règlement.

4. Que le Comité soit autorisé à instituer des sous-comités, à en fixer le quorum et à leur confier l'examen de toute question renvoyée au Comité; que les sous-comités ainsi institués soient autorisés à mander des personnes, à requérir la production de documents et archives et à interroger des témoins; à siéger pendant les séances de la Chambre, à se transporter d'un endroit à l'autre et à faire rapport de temps à autre au Comité.

Le tout respectueusement soumis,

*Le président,*

ALPHONSE FOURNIER.

## DEUXIÈME RAPPORT

LUNDI le 29 juin 1942.

Le Comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre a reçu de son sous-comité n° 3 le rapport suivant sur les "Contrats de munitions" qu'il a étudié et adopté avec des modifications comme son deuxième rapport à la Chambre.

## PREMIER RAPPORT DU SOUS-COMITÉ N° 3

Ce comité a été créé le 7 mai et a reçu ordre, entre autres choses, de faire enquête sur toutes les questions concernant les contrats et la production et, de plus, s'il est jugé opportun, de reprendre l'enquête sur les questions suivantes:

(a) Effectifs du quartier général et traitements et allocations.

(b) Contrôle financier des dépenses de l'armée, de la marine et de l'aviation.

Le sous-comité a l'honneur de présenter son premier rapport de constatations et de recommandations concernant ces sujets.

## CONTRATS DE MUNITIONS

Le ministère des Munitions et des Approvisionnements est essentiellement un organisme d'approvisionnement. Il fournit à l'armée, à la marine et à l'aviation du Canada, du Royaume-Uni et des Etats-Unis et de toutes les autres nations unies les denrées et le matériel dont elles ont besoin. Ce n'est pas un

organisme de production mais essentiellement un service d'approvisionnement. Il peut se diviser en quatre organismes principaux :

1. Contrôle des industries en temps de guerre;
2. Production;
3. Achat;
4. Compagnies de la Couronne.

L'organisme de contrôle des industries en temps de guerre, que préside le directeur des priorités, a le contrôle complet de l'approvisionnement et de l'allocation des denrées et des matières essentielles à l'effort de guerre. Cet organisme voit à ce que les matières premières qui sont ou qui peuvent être requises aux fins de la guerre ne soient pas utilisées par les civils. Il impose des restrictions à la consommation civile et trouve les moyens d'augmenter la production des matières premières.

L'organisme de production ne produit rien par lui-même. Il veille à la production. Il conclut des arrangements pour la production de matériel qui n'est pas ordinairement produit en notre pays, par exemple des avions, des navires de guerre et des navires marchands, des tanks, des canons, des munitions, etc. Cet organisme possède un certain nombre de directeurs généraux dont la fonction consiste à organiser, en vue d'une production maximum, les divisions qu'ils président. Les principales subdivisions de cet organisme sont : production aérienne, munitions, arsenaux et munitions pour armes portatives, véhicules automobiles, canons, tanks, produits chimiques et explosifs, jauges et outils tranchants, armements et matériel navals, coordination de l'industrie et des sous-traités, et construction des navires.

En troisième lieu vient l'organisme d'achat, qui est chargé d'acheter, pour le compte des trois services, l'armée, la marine et l'aviation, les fournitures dont ceux-ci ont besoin. Il a pour mission de se procurer les fournitures militaires et il s'occupe, en général, des articles ordinairement produits au Canada et dont il existe des stocks disponibles. Il achète des produits tels que vivres, vêtements, chaussures et tous autres articles généralement et normalement produits au pays. Ces achats s'effectuent selon les méthodes commerciales approuvées.

Les compagnies de la Couronne ont été constituées en corporations et le Ministre leur a attribué diverses fonctions. Ainsi, le programme de construction de navires marchands est réalisé par la Wartime Merchant Shipping, Limited, la fourniture du caoutchouc est confiée à la Fairmont Company, Limited, celle de la soie, à la Plateau Company, Limited, celle des machines-outils à la Citadel Merchandizing Company, Limited. A l'heure actuelle, ces compagnies sont au nombre de vingt.

D'institution récente, le comité de production est étroitement lié à l'organisme de production. Sa fonction principale est la coordination. Il doit veiller à ce que les directeurs généraux de la production travaillent dans un même but et déterminent, au moyen de consultations, des principes communs. Ces directeurs se réunissent périodiquement en comité afin d'établir les moyens à prendre pour accélérer la production d'une manière aussi efficace et satisfaisante que possible.

Le Comité de production doit aussi faire office de commission d'étude à l'égard des nouveaux projets.

L'organisme de production ne s'occupe pas des devis. Ce travail incombe au Service des modèles techniques de l'Armée, qui limite son activité à certaines phases de la fabrication des véhicules automobiles et des chars d'assaut. Règle générale, les spécifications sont celles de l'armée, de la marine et de l'aviation de Grande-Bretagne ou des Etats-Unis. L'organisme de production doit veiller à ce que l'adjudicataire d'un contrat fournisse des articles conformes aux exigences de la Commission d'inspection. Il a été institué un organisme dénommé Commission d'inspection du Royaume-Uni et du Canada; c'est un organisme

indépendant qui ne relève aucunement du ministère des Munitions et des Approvisionnements. Il existe, au ministère des Munitions et Approvisionnements, un service dénommé Service des contrats de munitions, qui est chargé de régir l'adjudication des contrats pour munitions. Quelques années avant la guerre, les établissements industriels du pays ont fait l'objet d'un inventaire détaillé effectué en fonction particulière des besoins de l'Armée, et les données recueillies lors de cet inventaire ont été communiquées au ministère. Les contrats de munitions sont, quand la chose est possible, adjugés par soumissions et les prix sont régis par la concurrence; mais, comme on le verra plus loin, ce procédé n'est pas toujours pratique.

Lorsque le procédé est d'application pratique, le Service des contrats de munitions suit la ligne de conduite ci-après:

Le Service de production de la division intéressée est prié de fournir une liste des manufacturiers en mesure de fabriquer la marchandise ou l'article requis et il dresse alors une liste portant six ou huit noms, ou plus, au besoin. Ensuite, on demande à la Commission d'inspection d'envoyer aux industriels figurant sur cette liste, les plans et devis nécessaires. Ces industriels reçoivent également une formule de soumission de deux pages par laquelle ils sont invités à soumissionner à ou avant une date spécifiée.

Dès leur réception, les soumissions sont envoyées au bureau des soumissions sous la direction d'un fonctionnaire compétent. Elles ne sont pas ouvertes avant cinq heures le dernier jour fixé pour leur réception. Le fonctionnaire susmentionné préside à l'ouverture des soumissions en présence de deux autres personnes qui certifient plus tard que les soumissions ont été ouvertes et qu'elles étaient cachetées quand elles ont été ouvertes. Il est alors dressé un tableau des soumissions portant le nom et l'adresse du soumissionnaire ainsi que le prix, la date de livraison et toute déviation des devis que le soumissionnaire pourrait proposer. Le tableau terminé, les soumissions sont présentées au service de production intéressé. Ce service décide si le plus bas soumissionnaire peut exécuter le travail et effectuer la livraison.

Le contrat est généralement adjugé au plus bas soumissionnaire. Cependant, il arrive parfois que, bien que le plus bas soumissionnaire soit en mesure d'exécuter l'entreprise, il soit surchargé de travail. Dans ce cas, si l'on estime qu'il sera incapable d'exécuter le travail dans le délai prescrit, alors, la deuxième ou la troisième plus basse soumission est considérée. On a adopté pour pratique de s'adresser au deuxième ou au troisième plus bas soumissionnaire et de lui demander s'il consentirait à réduire son prix au niveau de celui du plus bas soumissionnaire. On suit parfois ce procédé, mais il arrive souvent que le Ministère ne réussit pas à induire le deuxième ou le troisième plus bas soumissionnaire à réduire son prix à celui du plus bas soumissionnaire. De temps en temps, s'il existe une forte marge entre la plus basse soumission et la deuxième et la troisième plus basse soumission, le Service des contrats de munitions peut proposer que le prix ne saurait être accepté sans vérification du prix réel après l'exécution du travail.

Si la vérification révèle qu'un bénéfice excessif et déraisonnable a été réalisé, une certaine partie du bénéfice est remboursée au gouvernement. Il existe à cette fin diverses clauses de vérification. En substance, d'après ces clauses de vérification, l'entrepreneur consent à ce qu'à une époque convenable le gouvernement envoie un de ses vérificateurs faire une vérification soignée du prix de revient, et si les vérificateurs constatent un écart trop élevé entre le prix soumis et le prix de revient, l'entrepreneur s'engage à rembourser au gouvernement cette partie du bénéfice jugée excessive et déraisonnable. Quelques-unes de ces clauses de vérification stipulent que 5 pour 100 sont censés constituer un bénéfice raisonnable. Les quatre genres de clauses de vérification employées sont énumérés à l'Appendice 1 du présent rapport.

Dans bien des cas, cependant, il n'est pas possible d'obtenir des soumissions sur une base de concours. Par exemple, le directeur général de la production a peut-être décidé qu'une seule compagnie est en mesure d'exécuter le travail d'une manière satisfaisante. C'est ce qui arrive dans certains cas: fabrication de canons, tanks, armes portatives, munitions et articles semblables. Dans une telle éventualité, il doit exister un facteur déterminant que l'on appelle l'habileté ou la capacité d'exécution. La seule façon dont il soit possible de prendre une décision en l'occurrence, c'est de s'en remettre au jugement du directeur général en charge ainsi qu'au jugement du comité de production. Ce sont la capacité, l'expérience et l'habileté de l'administration qui constituent le facteur déterminant plutôt que la possession d'une usine ou l'existence de machines ou de bâtiments.

L'habileté de la compagnie à accomplir la tâche ayant été évaluée soigneusement et admise par le Comité de production, il reste encore l'importante question du prix. Comment le prix sera-t-il fixé quand le coût de fabrication de l'article est inconnu? Règle générale, le premier pas est de demander au manufacturier d'indiquer son prix. S'il s'agit d'un article qui n'a jamais été fabriqué au Canada, il sera virtuellement impossible au fabricant de soumettre un prix. Il ignore ce qu'il en coûtera pour fabriquer l'article, aussi, ne peut-il indiquer un prix. Par ailleurs, s'il est capable de donner un prix, le ministère ne peut pas l'accepter parce qu'il ne sait pas le prix de revient de l'article. Généralement on applique ce qu'on appelle la méthode du "Prix-cible".

Si le prix du manufacturier britannique, converti en dollars canadiens, est de, disons, \$2 par article, le ministère suggère que pour les premiers dix ou vingt pour cent, le manufacturier reçoive le prix de revient plus un petit profit, sous réserve de vérification comptable. Si le manufacturier améliore son rendement et devient capable de fabriquer pour moins de \$2, il reçoit le prix de revient, plus un profit de, disons, 5 p. 100, plus le quart ou la moitié de la différence entre le coût réel et le prix-cible. C'est en sorte une prime au rendement toujours sujette à vérification comptable.

Il s'ensuit qu'il ne peut y avoir plusieurs types de contrats.

(a) *Contrats à prix fixe:*

Ces contrats sont basés sur un prix fixe convenu d'avance qui n'est pas sujet à changement et qui ne tient aucun compte du prix de revient de l'adjudicataire; c'est-à-dire que si celui-ci fabrique à perte il endosse la perte; s'il est capable de fabriquer à meilleur marché, il empoche le gain. Les prix fixes sont naturellement établis sur la base de soumissions par des compagnies concurrentes. Cependant, même dans le cas de contrats à prix fixes, le prix de revient d'une compagnie fait parfois l'objet de vérifications comptables de manière à déterminer le plus bas prix possible pour l'avenir, si on trouve que l'adjudicataire fait un trop grand profit.

(b) *Contrats à prix maximum:*

Ces contrats ne sont ordinairement passés que lorsque le ministère n'est pas certain du prix qui devrait être fixé, et ils sont sujets à révision à la baisse seulement quand on trouve que l'adjudicataire, en vertu du prix maximum reçoit le prix de revient plus un profit que le Ministre juge supérieur à ce qui est juste et raisonnable. Le prix de revient de l'adjudicataire est soumis à la vérification comptable et quoique le contrat porte qu'il doit recevoir ce prix maximum, il est entendu que le prix est sujet à réduction si le profit dépasse un montant juste et raisonnable ou un pourcentage convenu.

(c) *Contrat à prix-cible:*

Dans ce cas, on fixe un prix-cible auquel l'adjudicataire doit s'efforcer de viser. Il reçoit le prix de revient plus un profit. Si le prix de revient est inférieur au prix-cible, il reçoit le premier plus le profit convenu, plus un pourcentage de

l'économie réalisée. Si le prix de revient dépasse le prix-cible, il reçoit le premier et son profit est réduit. Par exemple: Supposons que le prix-cible soit fixé à \$100 et le profit convenu à \$5 par unité. Si le prix de revient est exactement de \$100, il recevra \$105 par unité. Si le prix de revient est de \$80, il recevra \$80 plus \$5, plus disons la moitié de l'économie, soit \$10, ce qui fait qu'il recevra en tout \$95 par article. Si le prix de revient est de \$110, il recevra le montant entier du prix de revient, mais son profit sera réduit à, disons, \$2.50, de sorte qu'il touchera en tout \$112.50.

(d) *Prix de revient plus montant fixe:*

Ce genre de contrat est divisé en deux catégories: prix de revient plus frais d'administration et prix de revient plus tant par article. Le prix de revient plus les frais d'administration s'applique généralement aux cas où l'adjudicataire dirige une usine du gouvernement. L'adjudicataire assume la direction et en conséquence reçoit les frais d'exploitation plus une somme de tant par an pour frais d'administration. Par exemple, prix de revient plus \$50,000 par an. Dans la régie intéressée à tant par article, il peut encore exploiter une usine appartenant à l'Etat, par exemple une fabrique de tanks, et recevoir le prix de revient intégral, plus, par exemple, \$2,500 par tank.

(e) *Variation du plan de régie intéressée plus un montant fixe*

La variation consiste à ajouter une prime pour la réduction du coût au-dessous d'un certain niveau. Par exemple, si le prix de revient d'un affût de canon est de \$6,000, l'entrepreneur touche un montant fixe de \$180, mais s'il réussit à abaisser le prix de revient à \$5,500, il recevra ce montant fixe de \$180, plus une autre somme de \$180 en récompense. Il peut recevoir, en vertu de ce plan, jusqu'au quart et même jusqu'à la moitié de ce qu'il économise.

(f) *Régie intéressée à base de pourcentage*

Ce mode de contrat est le moins désirable de tous, mais il est inévitable lorsqu'il existe une grande variété de pièces pour lesquelles aucune base de prix ne peut être établie. Certains canons se composent de 2,400 pièces, et le coût de chacune de ces pièces ne peut être évalué avec précision. En pareil cas, on recourt au contrat de régie intéressée à base de pourcentage.

Il convient de remarquer que dans tous les cas où un entrepreneur reçoit le prix de revient, celui-ci est déterminé par les comptables du prix de revient de l'Etat, conformément au Mémoire de frais, M. & S. 433, annexé au présent rapport comme Appendice II.

Le contrôle des dépenses réelles consécutives à ces contrats est d'une importance majeure. Il existe un triple contrôle ou vérification.

1. Des représentants du ministère des Munitions et des Approvisionnements, qui sont des techniciens, ingénieurs ou spécialistes de la fabrication, sont affectés et résident à l'usine exécutant le contrat. Ils consacrent tout leur temps au contrôle des dépenses. Leur tâche englobe tous les travaux importants exécutés en vertu d'un contrat de régie intéressée, à base de montant fixe ou de pourcentage. Ils suivent les meilleures méthodes et assurent une liaison étroite entre la compagnie et le service de la production, au ministère. Des instructions précises leur sont données. Le texte de ces instructions figure à l'Appendice III.

2. Le deuxième contrôle, ou la deuxième vérification, est assuré par le directeur général et le personnel du service de production, à qui sont adjoints certains ingénieurs et spécialistes de la production. Ceux-ci sont chargés de stimuler la production et de faire réduire le prix de revient. Ils vont d'usine en usine, comparent les méthodes, et étudient la méthode la plus économique d'accélérer la production, la rapidité étant un élément essentiel.

3. La troisième vérification est effectuée par le comptable du Trésor chargé de la vérification du prix de revient. (Ce point est traité par le sous-comité N° 3, dans son rapport de 1941.)

Le Service des contrats de munitions, du Ministère, ne tient pas aux contrats de régie intéressée à base de pourcentage. Il préfère un contrat à prix fixe, adjudgé en concurrence ou après vérification privée. Le contrat de régie intéressée à base de montant fixe est également préférable au contrat de régie intéressée à base de pourcentage, parce qu'il supprime la tentation de majorer le prix de revient et, en incitant à la production rapide, aboutit à réduire le prix de revient de l'unité, car rapidité signifie efficacité et, par conséquent, réduction du coût.

Le Comité voit beaucoup d'inconvénients au système des contrats de régie intéressée à base de pourcentage, mais reconnaît qu'il faut y recourir dans certains cas.

Le Comité estime que les vérifications et contrôles exercés sur le coût des travaux ne fonctionnent pas en pratique aussi bien qu'il apparaît en théorie. Cette différence tient, à son avis, au trop petit nombre d'ingénieurs assez expérimentés pour exercer ces contrôles. Le Comité croit qu'une plus grande économie serait réalisée si le ministère employait un plus grand nombre de vérificateurs du prix de revient dans les diverses usines. Il faut s'efforcer de retenir les services de vérificateurs compétents, s'ils sont disponibles.

Le Comité estime encore que les inspections occasionnent des retards, parfois excessifs.

Le Comité recommande qu'un fonctionnaire du ministère du Travail, possédant l'expérience pratique des problèmes de la main-d'œuvre, siège au Comité de production.

Le tout respectueusement soumis,

*Le président,*

ALPHONSE FOURNIER.

## APPENDICE I

## MINISTÈRE DES MUNITIONS ET DES APPROVISIONNEMENTS

INSTRUCTIONS ÉMISES PAR LE SOUS-MINISTRE, LE 18 FÉVRIER 1942

*Clauses de vérification*

Pour clarifier et codifier toutes les instructions émises jusqu'à ce jour au sujet de l'insertion des clauses de vérification dans les demandes et les acceptations de soumission, les prescriptions suivantes seront censées être en vigueur à partir de ce jour:

1. Dans tous les cas où il est décidé que le gouvernement pourra faire faire une vérification du contrat ou de la commande, une des clauses de vérification suivantes sera insérée dans l'acceptation de soumission:

*(a) Clause de vérification N° 1*

“Il est entendu et convenu que le prix coté dans la présente commande, est un “prix maximum” sujet à rectification de la manière ci-après prévue.

Vous convenez de tenir les comptes relatifs à la présente commande prescrits à la Formule M & S 433, Mémoire sur le prix de revient, annexée aux présentes, et ces comptes pourront être vérifiés par un comptable du gouvernement, si le ministre des Munitions et des Approvisionnements le juge à propos.

Il est entendu et convenu que si une telle vérification a lieu et qu'elle dévoile que votre profit sur la présente commande dépasse ..... p. 100 de votre prix de revient déterminé comme ci-dessus, le prix coté dans la présente commande sera révisé à la baisse de manière que le profit sur la présente commande ne dépasse pas .... p. 100 de ce prix de revient, et que si des versements ont été effectués avant ladite vérification et la rectification basée sur cette vérification, le montant (s'il en est) reçu en trop par vous sera remboursé par vous sur demande, ou, au choix du Ministre, sera déduit des montants qui vous seront payables par la suite sur la présente commande, ou de toute autre somme à vous payable par Sa Majesté”.

*(b) Clause de vérification N° 2*

Il est entendu et convenu que le prix coté dans la présente commande est un “prix maximum” sujet à rectification de la manière ci-après prévue.

Vous convenez de tenir les comptes relatifs à la présente commande prescrits à la Formule M & S 433, Mémoire sur le prix de revient, annexée aux présentes, et ces comptes pourront être vérifiés par un comptable du gouvernement, si le ministre des Munitions et des Approvisionnements le juge à propos.

Il est entendu et convenu que si une telle vérification a lieu et qu'elle dévoile que votre profit sur la présente commande dépasse un profit juste et raisonnable, le prix coté dans la présente commande sera révisé à la baisse de manière que le profit sur la présente commande constitue, de l'avis du Ministre, un profit juste et raisonnable, et que, si des versements ont été effectués avant ladite vérification et la rectification basée sur cette vérification, le montant (s'il en est) reçu en trop par vous sera remboursé par vous sur demande ou, au choix du Ministre, sera déduit des montants qui vous seront payables par la suite sur la présente commande, ou de toute autre somme à vous payable par Sa Majesté.



*(c) Clause de vérification N° 3*

Il est entendu et convenu que le prix coté dans votre soumission dont le présent document est une acceptation, est un "prix maximum" et que vous estimez que ledit "prix maximum" ne comporte pas plus qu'un profit juste et raisonnable. Vous convenez de tenir des comptes suffisants et nécessaires sur le prix de revient du présent ouvrage de manière que ce prix de revient puisse être de temps en temps déterminé conformément aux dispositions de la Formule M & S 433 du ministère des Munitions et des Approvisionnements intitulé "Mémoire sur le prix de revient" et que ces comptes pourront de temps à autre être vérifiés par un comptable du gouvernement pour déterminer le prix de revient de l'ouvrage alors effectué selon la présente commande. Cette vérification sera effectuée aux époques fixées par le Ministre, mais pas plus tard que quatre (4) mois après que la compagnie aura avisé le Ministre que les comptes relatifs à l'ouvrage alors terminé sont suffisamment complets pour permettre de déterminer le prix de revient dudit ouvrage. Toutefois, si lesdits comptes sont complétés, comme il est indiqué ci-dessus, et la vérification n'a pas lieu dans les quatre (4) mois de l'avis au Ministre, celui-ci convient d'accepter le certificat des vérificateurs de la Compagnie relativement au prix de revient, déterminé comme il est dit ci-dessus, de tout ouvrage terminé.

Il est en outre entendu et convenu que le droit de faire la vérification mentionnée ci-dessus sera ajouté à tous les autres droits de Sa Majesté et ne limite en rien et ne sera pas considéré comme une limitation aux droits de Sa Majesté de faire une vérification des livres que la compagnie peut posséder maintenant ou par la suite et autres que ceux concernant la présente commande, et l'acceptation du certificat des vérificateurs de la compagnie dont il est fait mention ci-dessus ne limite pas non plus en aucune façon le droit de Sa Majesté de faire une vérification des livres de la compagnie en vertu d'autorisations autres que la présente disposition.

Il est en outre entendu et convenu que, dans le cas où ladite vérification établirait que votre profit sur la présente commande, dépasse, de l'avis du Ministre, un profit juste et raisonnable, ledit prix coté sera révisé à la baisse de manière que ledit profit soit, de l'avis du Ministre, juste et raisonnable. Si la compagnie ne juge pas juste et raisonnable le bénéfice ainsi déterminé par le ministre, la question sera soumise à la décision de deux arbitres dont l'un sera nommé par le ministre et l'autre par l'entrepreneur. Advenant le cas où les deux arbitres ainsi nommés ne pourraient s'entendre, ils nommeront un troisième arbitre, et la décision de deux sur trois des arbitres ainsi nommés engagera les parties aux présentes.

Advenant le cas où les deux arbitres ainsi nommés pourraient s'entendre quant à la nomination d'un troisième arbitre, ledit troisième arbitre sera désigné par la Cour de l'Echiquier après que demande en aura été faite à cette Cour. La partie qui n'a pas nommé un arbitre après que l'autre partie en a nommé un devra nommer le sien dans un délai de cinq (5) jours de la notification par écrit de ce faire par l'autre partie et, à défaut de cette nomination, l'arbitre de ladite autre partie pourra agir comme seul arbitre et sa décision sera obligatoire. Si l'arbitre nommé par l'une ou l'autre partie ne commence pas à considérer les questions en litige dans un délai de cinq (5) jours après avoir été requis par écrit de ce faire par l'arbitre de l'autre partie, ledit arbitre de l'autre partie, si un troisième arbitre n'a pas été nommé, sera libre d'agir comme seul arbitre et sa décision sera obligatoire, ou les deux autres arbitres, si un troisième a été nommé, pourront immédiatement nommer un arbitre en

remplacement de celui qui a fait défaut et la décision de deux de ces trois arbitres sera obligatoire. L'entrepreneur n'arrêtera pas, ne suspendra pas ou ne retardera pas le travail exécuté en vertu du présent contrat en attendant le résultat d'un arbitrage entrepris en vertu de la présente clause".

(d) *Clause de vérification N° 4*

Dans toutes les acceptations de soumission émises en faveur de la General Motors Products of Canada Limited, la Ford Motor Company of Canada Limited, la Chrysler of Canada Limited, comprenant des achats de "Matériel de transport" (terme qui signifiera des véhicules de transport sur roues, leurs pièces constituanes et pièces de rechange et autres fournitures nécessaires à l'équipement de ces véhicules; les transports universels Mark 1 et leurs pièces, les clauses suivantes doivent être insérées.

(a) Dans les acceptations de soumission émises en faveur de la General Motors Products of Canada Limited et de la Chrysler Corporation of Canada Limited, "Il est entendu et convenu que la présente commande sera sujette aux dispositions d'un accord daté du 11 janvier 1941 et conclu entre Sa Majesté le Roi, du chef du Canada, et Sa Majesté le Roi, du chef du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord, et vous-mêmes".

(b) Dans les acceptations de soumission émises en faveur de la Ford Motor Company of Canada Limited, "Il est entendu et convenu que la présente commande sera sujette aux dispositions de l'accord daté du 11 janvier 1941 et modifié le 30 juin 1941 entre Sa Majesté le Roi, du chef du Canada, et Sa Majesté le Roi, du chef du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord, et vous-mêmes".

2. Dans certains cas, on peut savoir, à l'époque où les soumissions sont demandées, qu'il sera nécessaire d'insérer dans l'acceptation de soumission l'une des clauses de vérification ci-dessus. Dans ces cas, la déclaration suivante doit être insérée dans les demandes de soumissions:

"Si votre soumission est acceptée, la clause de vérification suivante sera insérée dans l'acceptation de soumission émise par le ministère et constituera une condition de ladite acceptation".

(puis citez au long celle des clauses de vérification ci-dessus que vous vous proposez d'insérer.)

*Le sous-ministre,*

(Signé) G. K. SHEILS.

---

## APPENDICE II

### EMPRUNTÉ POUR ARRÊTÉ EN CONSEIL

C.P. 6284

## APPENDICE III

M. &amp; S. 10

## MINISTÈRE DES MUNITIONS ET DES APPROVISIONNEMENTS

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES ÉMISES PAR LE SOUS-MINISTRE  
FONCTIONS DES REPRÉSENTANTS DU MINISTÈRE DES MUNITIONS ET DES  
APPROVISIONNEMENTS DANS LES USINES DE MUNITIONS  
APPARTENANT À L'ÉTAT

*Directives générales*

Pour produire les grandes quantités de munitions, de modèles compliqués, nécessaires dans la guerre moderne, l'Etat doit faire, de temps à autre, de grosses dépenses pour l'érection et l'outillage de nouvelles usines, sans recours aux capitaux privés, et confier, moyennant rémunération, la direction de ces usines à une firme ou à un groupe industriel compétent et expérimenté. Les arrangements pris avec ces industriels sont rédigés sous la forme juridique d'un contrat, mais on ne peut s'attendre qu'un tel document ait prévu toutes les situations susceptibles de se présenter au cours de travaux de grande envergure. En conséquence, des hommes d'expérience, portant le titre de représentants du ministère des Munitions et des Approvisionnementnements sont affectés à ces usines pour aider les directeurs généraux du Service de production du ministère à se tenir au courant des situations nouvelles, et, d'une manière générale, à veiller à la bonne interprétation des termes du contrat au cours des travaux. Il entre dans les attributions de ces représentants de se tenir au courant des dépenses effectuées afin de s'assurer qu'elles sont conformes aux conditions du contrat.

Les directeurs de l'usine de l'Etat sont choisis pour leurs connaissances et leur compétence professionnelle, et pour leur valeur générale. Les représentants du ministère des Munitions et des Approvisionnementnements ne l'oublieront pas. Ils se rappelleront en tout temps l'importance de la courtoisie, du tact et de la considération dus à la Direction et à son personnel. Des relations faciles et harmonieuses doivent se maintenir entre la Direction et son personnel, d'une part, et les fonctionnaires de notre ministère, d'autre part, pour assurer la rapidité de la production, condition essentielle. Les représentants s'efforceront d'entretenir des relations telles que la discussion franche et amicale puisse se poursuivre, à tout moment, sur tout aspect des opérations.

Les représentants éviteront de s'ingérer dans les questions relevant de la Direction. S'ils considèrent qu'une manière d'agir n'est pas conforme aux intérêts de l'Etat ou à l'esprit du contrat, ils en discuteront avec la Direction elle-même, non pas avec les ouvriers, contremaîtres, commis aux écritures ou autres employés subalternes. Cette règle est toujours applicable, et particulièrement si des critiques paraissent nécessaires.

Les représentants régleront autant de questions que possible *sans* consulter le ministère à Ottawa, afin de réduire la correspondance, mais ils consulteront librement le directeur général intéressé, particulièrement dans les cas de doute.

Les représentants étudieront, naturellement, très attentivement les termes des contrats en cours, et s'assureront qu'ils en comprennent bien la portée. Ils consulteront le ministère en cas de doute. Il est essentiel, pour l'exécution de leurs fonctions, qu'ils aient accès, librement et en tout temps, à tous les comptes et dossiers relatifs à l'exploitation, y compris les commandes d'achat, les feuilles de paie, les formules d'embauchage des nouveaux employés, les ordres d'atelier ou feuilles de travail.

Les comptables du prix de revient en résidence dans ces usines de l'Etat sont nommés par le contrôleur du Trésor sur la recommandation du comptable en chef du prix de revient, affecté par le Trésor à notre ministère. Les comptables

du prix de revient en résidence ne sont donc pas sous la surveillance du ministère des Munitions et des Approvisionnements, mais au service du ministère des Finances. Il est clair, cependant, qu'une étroite collaboration doit exister entre les représentants du ministère des Munitions et des Approvisionnements et les comptables du prix de revient, car leurs fonctions sont solidaires sous plusieurs aspects.

#### *Fonctions*

Il n'est pas possible d'établir une série précise d'instructions à l'intention de tous les représentants, mais toutes leurs fonctions comportent certains points communs, indiqués ci-dessous :

#### *Construction, agrandissement et réparation d'usines*

Les travaux de construction accomplis dans les usines de l'Etat sont placés sous la surveillance du Service de la construction des projets de défense, de notre ministère, mais les représentants du ministère des Munitions et des Approvisionnements doivent suivre les travaux et se mettre à la disposition du directeur général de ce Service. Ils lui signaleront toutes les questions intéressantes et lui suggéreront, par exemple, des économies à réaliser dans le prix de revient ou des améliorations à apporter aux plans. Ces initiatives doivent, naturellement, se prendre en consultation et en collaboration avec la Direction. Toute déviation des plans et devis approuvés, proposés par l'entrepreneur en construction, doit également être signalée au directeur général.

#### *Machines-outils*

La Direction ne peut acheter de machines-outils qu'avec l'approbation de la *Citadel Merchandising Company, Limited*, qui détient des exemplaires de tous les rapports M.B. donnant des listes de machines dont le besoin est prévu. Règle générale, les machines-outils sont achetées par la *Citadel Company*, mais il est parfois convenu que la Direction achètera certains articles. La *Citadel Company* peut également procéder à des transferts d'autres usines ou d'autres projets, et à des substitutions, d'accord avec la Direction, pourvu que les prévisions de dépenses totales ne soient pas dépassées. Les représentants du ministère des Munitions et des Approvisionnements suivront de près toutes ces transactions. Lorsque le contrat stipule que la dépense indiquée pour machines-outils, outillage, etc., n'est qu'une évaluation, et que l'on prévoit un excédent de dépense par rapport à ce montant, les représentants du ministère des Munitions et des Approvisionnements s'efforceront de veiller à ce que l'excédent de dépense qui paraît nécessaire soit soumis à la considération préalable du ministère. Lorsqu'une dépense supplémentaire, qui n'avait pas été prévue en premier lieu, semble rapidement récupérable sous forme d'une réduction des frais ou d'un accroissement de production, les représentants étudieront la question attentivement, et présenteront un rapport complet, avec leurs recommandations, au directeur général intéressé, après consultation de la Direction, qui peut, elle aussi, soumettre la question au directeur général.

#### *Gabarits, outils, matrices, appareils fixes, jauges et frais d'installation*

Tous les engagements relatifs à ces articles doivent être soumis aux représentants du ministère des Munitions et des Approvisionnements, qui veillent à l'observation des limites imposées dans les autorisations de dépenses émanant du ministère. Les représentants ont l'autorité nécessaire pour approuver, sans consulter Ottawa, les substitutions jugées opportunes, pourvu qu'elles n'augmentent pas le coût de l'évaluation initiale au delà de l'allocation pour imprévus établie dans le rapport M.B., en tenant compte, bien entendu, des autres imprévus.

*Ameublement et matériel de bureau*

Les achats d'ameublement et de matériel de bureau sont effectués par les directeurs généraux du Service général des achats du ministère. Des bons de commande signés sont nécessaires. Ces bons de commande ne relèvent pas des représentants du ministère des Munitions et des Approvisionnements. Ils passent par les comptables du prix de revient en résidence.

*Matériel de production*

Les représentants s'assureront que la Direction entretient un stock convenable, mais non excessif, de matières premières, et que les achats sont échelonnés de manière à ne pas risquer la suspension du travail par suite de pénurie de matières premières, de pièces détachées ou de matériel d'emballage. Ils doivent soumettre au directeur général intéressé toutes les difficultés survenues à cet égard et tous les engagements à long terme nécessaires pour garantir la continuité des approvisionnements. Il est très important que le directeur général soit bien renseigné à cet égard et soit promptement averti des inconvénients que des priorités pourraient entraîner.

*Prix et sources d'approvisionnement des matériaux*

Le principe de la concurrence doit être strictement appliqué à tous les achats de matériaux, et les représentants ont l'autorité nécessaire à l'approbation de ces commandes. Lorsqu'il paraît nécessaire de se procurer des matériaux en suivant une autre méthode, il faut fournir des explications au directeur général et obtenir son autorisation.

Les règlements suivants s'appliquent aux commandes ci-dessus: (a) Lorsqu'il est possible de se procurer des matériaux aux Etats-Unis à un prix inférieur au prix demandé au Canada pour les mêmes matériaux, ceux-ci doivent être achetés des fournisseurs canadiens, si la différence dans le prix de revient à la livraison n'est pas supérieure 15 p. 100; (b) Dans tous les cas où la Compagnie juge inopportun d'accepter la soumission la plus basse, la question doit être soumise, au préalable, à l'approbation du directeur général intéressé.

*Travail et salaires*

Les questions ouvrières, le contrôle et la direction de la main-d'œuvre font partie des principales responsabilités de la Direction, et celle-ci doit jouir d'une pleine liberté d'action dans l'exercice de ces fonctions. La Direction doit aussi s'occuper de la sécurité des employés, des conditions d'embauchage, des plans d'encouragement aux ouvriers, etc., etc. Cependant, les représentants doivent se tenir au courant de toutes ces questions. Ils doivent sans doute certifier les bordereaux de paye et nulle modification ne doit être apportée à la ligne de conduite générale, e.g., l'instauration d'un nouveau plan d'encouragement, sans l'approbation préalable du directeur général. Dans certains cas, il sera opportun que les représentants du ministère des Munitions et des Approvisionnements fassent rapport au directeur général du service des relations ouvrières, et transmettent copie de ces rapports au directeur général en charge du projet.

*Traitements et salaires*

Les représentants ont le droit d'aider la Direction dans l'engagement de nouveaux employés ou salariés au maximum de \$3,600 par année, et d'approuver les augmentations de traitement quand la rémunération après l'augmentation ne dépasse pas \$3,600 par année. Tous les traitements ou augmentations projetées dépassant \$3,600 doivent être approuvées par le directeur général en charge du projet.

Des mesures doivent être prises avec le comptable du prix de revient en résidence pour déterminer si c'est lui ou le représentant qui doit faire un examen périodique rapide du bordereau de paye dans chaque atelier de l'usine afin de s'assurer que ce bordereau ne contient pas d'irrégularités.

*Rapports pour les directeurs généraux en charge des projets*

Des rapports de production sont requis à Ottawa tous les quinze jours et ils doivent correspondre aux exigences du directeur général en charge du projet. Les difficultés et retards de production doivent être analysés et leurs causes signalées.

*Frais d'entretien*

Les représentants sont autorisés à approuver des dépenses imprévues pour l'entretien de l'usine, pourvu que chaque item ne dépasse pas \$2,000. Les montants supérieurs à cette somme doivent être soumis au directeur général en charge du projet.

*Approbation des comptes mensuels*

Les représentants du ministère des Munitions et des Approvisionnementnements doivent examiner tous les comptes mensuels de dépenses préparés par les comptables du prix de revient en résidence et les signer, s'ils les approuvent, ou formuler leurs critiques. L'examen des dépenses en présence des comptables du prix de revient en résidence est une partie importante du travail des représentants du ministère des Munitions et des Approvisionnementnements.

*Sécurité et garde de l'usine*

Toute proposition sur ce point doit être transmise au directeur général du service de la sécurité industrielle du ministère, et une copie expédiée au directeur général en charge du projet.

*Assurance et précautions contre les incendies*

On communiquera les problèmes de ce genre au secrétaire du ministère.

*Division de l'inventaire central permanent*

Les représentants doivent veiller à ce que la direction catalogue et étiquette toutes les machines et le matériel, comme l'exige ce service du ministère. On fournira sur demande toutes les instructions sur la manière de procéder si on ne les possède déjà. Le transport des machines ou du matériel à l'usine ou en dehors de celle-ci ne peut se faire que sur les instructions du directeur général en charge, mais les représentants doivent voir à ce que la D.I.C.P. soit avisée de ces transferts sur les formules appropriées.

*Inspection*

Ce n'est pas aux représentants qu'incombe le soin de l'inspection, mais plutôt à l'inspecteur en résidence du Comité conjoint d'inspection du Royaume-Uni et du Canada. S'il surgissait des retards indus dans l'expédition d'articles achevés par suite de l'insuffisance de moyens d'inspection, les représentants devraient en saisir le directeur général en charge du projet.

*Inutilisation de machines-outils et/ou de matériel*

Tout excédent de machines-outils et/ou de matériel devrait être rapporté en détail au directeur général en charge du projet.

*Réduction du prix de revient*

Bien que le prix de revient relève du comptable du prix de revient en résidence, les représentants du ministère des Munitions et des Approvisionnementnements sont justifiables d'étudier les moyens de le réduire. C'est leur devoir de se familiariser avec les procédés de fabrication et d'être attentifs aux suggestions de la direction ou d'autre source sur l'amélioration des procédés susceptibles de réduire le prix de revient. Ils doivent étudier avec la direction tout gaspillage du matériel. Ils doivent exercer la même surveillance quant à la main-d'œuvre. Les représentants du ministère des Munitions et des Approvisionnementnements doivent exercer une vigilance particulière pour découvrir tout signe de mécontentement

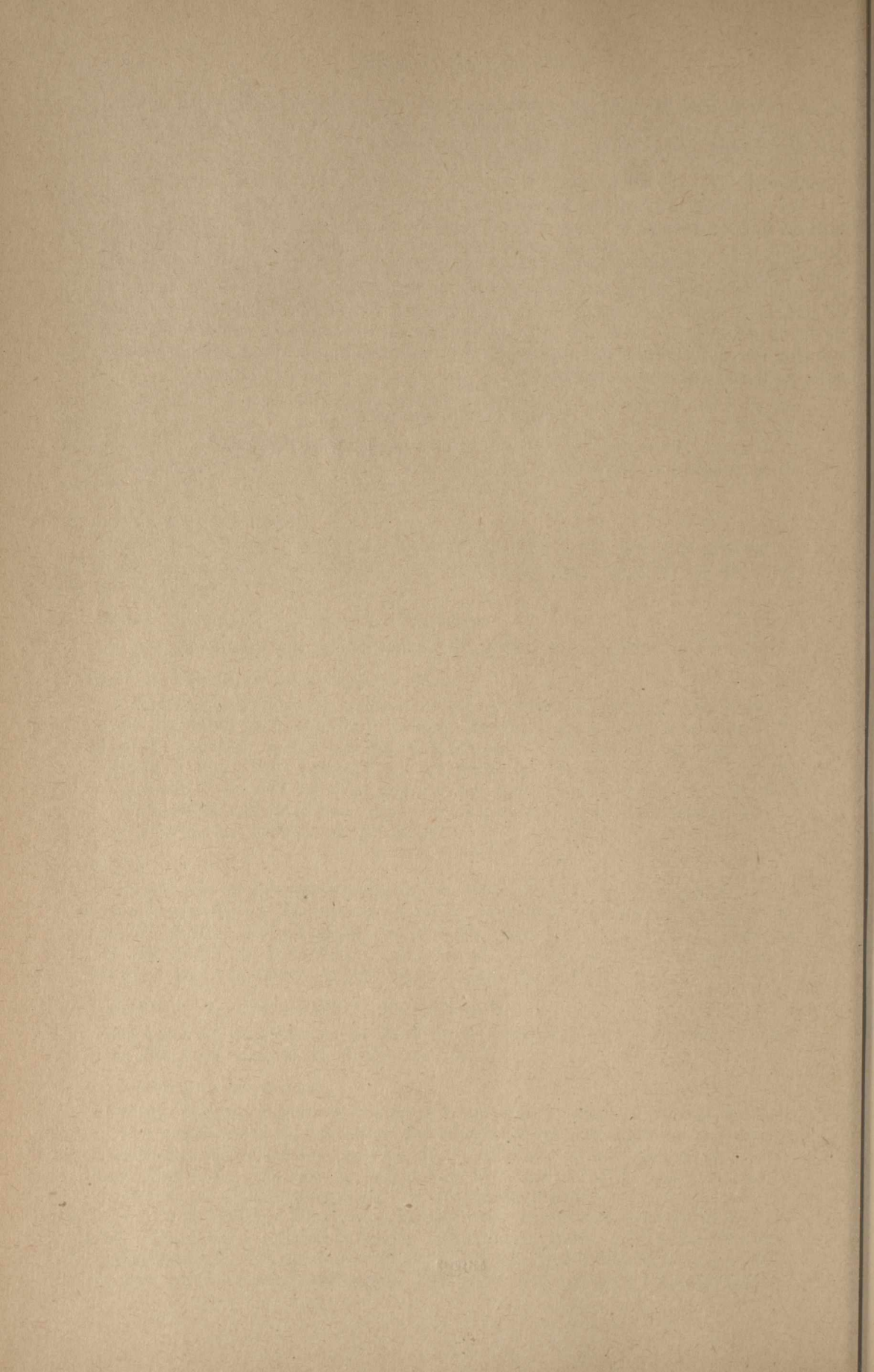
ou de malaise chez les ouvriers et communiquer promptement au directeur général en charge du projet et au directeur général du service des relations ouvrières les renseignements susceptibles d'intéresser ces derniers.

### *Conclusion*

Ce qui précède n'est pas nécessairement une description complète des attributions des représentants. Les circonstances de chaque opération diffèrent quelque peu. Les représentants doivent s'intéresser à l'accélération du rendement et à la réduction du prix de revient sans amoindrissement de la qualité. Le représentant compétent acquerra graduellement de l'importance auprès de la direction et sera bien accueilli à ses délibérations intimes. Il comprendra les problèmes de la direction aussi bien que le point de vue du ministère et contribuera à la solution des difficultés, à la suppression des malentendus et, d'une manière générale, à la réussite des opérations.

*Pour le sous-ministre,*

J. L. PETTIGREW.





## PROCÈS-VERBAUX

Le MARDI 5 mai 1942.

Le Comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre se réunit à 11 heures du matin.

*Présents:* MM. Black (*Cumberland*), Boucher, Bradette, Chevrier, Cleaver, Douglas (*Weyburn*), Fournier (*Hull*), Gladstone, Golding, Graham, Harris (*Danforth*), Macdonald (*Halifax*), Homuth, Johnston (*Bow-River*), Mayhew, McIlraith, Pottier, Reid, Ross (*Moose-Jaw*), Sissons, Winkler—21.

Sur la proposition de M. Golding, appuyé par M. Harris, M. Fournier (*Hull*) est nommé président.

M. Fournier prend le fauteuil et après avoir remercié le Comité de l'honneur qui lui est conféré, décrit brièvement la portée de l'ordre de renvoi.

Suit le procès-verbal de la séance:

Le PRÉSIDENT: Messieurs, à mon avis, les membres feraient bien d'étudier l'ordre de renvoi qui autorise notre Comité à étudier et examiner les dépenses payées à même les sommes votées par le Parlement pour les services de défense et pour d'autres services qui ont une relation directe avec la guerre, et à faire un rapport, le cas échéant, sur les économies compatibles avec l'exécution du programme tracé par le gouvernement.

Je ne vois pas de limite à notre pouvoir de faire enquête sur les dépenses de guerre du gouvernement. Quant au rapport à faire, l'ordre de renvoi dit: "Pour indiquer, par rapport, quelles économies compatibles avec l'exécution de la politique décidée par le gouvernement peuvent, le cas échéant, être faites". Telle est la base de notre organisation. L'an dernier nous avons siégé en comité plénier pendant, je crois, douze ou treize séances et entendu les témoignages de fonctionnaires du ministère des Munitions et des Approvisionnements et des quartiers généraux de la guerre. Puis, le Comité a décidé de nommer des sous-comités chargés d'étudier certaines questions. Le Comité devra décider la méthode à suivre cette année-ci. J'espère que les membres se sentiront libres de discuter toutes les questions dans le cadre de l'ordre de renvoi et je serai le dernier à entraver ou arrêter la marche de l'enquête.

La première chose à faire est de demander l'autorisation de siéger pendant les séances de la Chambre parce que je ne crois pas que nous aurons assez de temps si notre Comité et nos sous-comités ne siègent que le matin et ont beaucoup à faire.

M. HARRIS: Monsieur le président, avant de proposer cette motion, j'avoue que c'est la première qui a été proposée l'an dernier à la séance d'ouverture du Comité des dépenses de guerre, mais peut-être pas à son tour. Si vous vous rappelez, dans tous les comités où nous avons siégé, après les remarques générales du président, nous avons toujours recommandé que le Comité soit autorisé à faire imprimer 500 exemplaires en anglais et 200 en français. L'an dernier, je ne sais pas pourquoi, nous avons laissé cette recommandation en dernier lieu. Ne pourrions-nous pas remettre les choses en ordre?

Le PRÉSIDENT: J'ai un projet de motion à cet effet. Je peux la lire. Ce n'est qu'une suggestion.

M. HARRIS: Revenons à un ordre du jour en règle.

Le PRÉSIDENT: La motion dit: Que le Comité soit autorisé à déterminer de quelle manière et dans quelle mesure ses procès-verbaux et témoignages seront imprimés ou dactylographiés et, quand il ordonnera de les faire imprimer

mer, qu'il en soit imprimé 500 exemplaires en anglais et 200 en français, et que soit suspendue à cet égard l'application de l'article 64 du Règlement.

M. ROSS: Monsieur le président, à propos de cette suggestion, puis-je faire remarquer que je faisais partie du Comité l'an dernier et que les premières séances étaient des séances publiques et que rien n'a été imprimé sauf ce qui a paru dans les journaux, et que, quand un membre du Comité mentionnait une règle quelconque les journaux le publiaient en manchette et qu'ils mettaient également en manchette ce que quelqu'un autre disait, et que tout cela n'avait rien à voir avec ce que nous faisons ou avons l'intention de faire. J'ai remarqué que lorsque les comités de cette Chambre — et la Chambre des Communes elle-même — publient un Hansard, un comité ne fait plus de travail efficace parce que trop de gens veulent parler pour figurer au compte rendu ou pour publication. Pour ma part, je suis contre l'impression des témoignages. Je ne suis pas opposé à un compte rendu comme celui de l'an dernier pour les questions importantes discutées par le Comité, mais je suis contre les séances publiques. J'ai siégé tout l'été dernier pendant les grandes chaleurs et nous avons travaillé dur — ceux de nous qui assistaient aux séances — et si le Comité se propose de tenir des séances publiques, je n'ai certainement pas l'intention de perdre mon temps à écouter des choses destinées à paraître dans les journaux et j'ai l'intention de demander à la Chambre de me dégager de mes fonctions dans ce Comité si nous devons tenir des séances publiques.

Le PRÉSIDENT: Cette motion autorise simplement le Comité à faire certaines choses. Elle autorise le Comité à déterminer de quelle manière et dans quelle mesure les témoignages seront imprimés ou dactylographiés et, quand il ordonnera de les faire imprimer, qu'il en soit imprimé 500 exemplaires en anglais et 200 en français. Telle est l'autorisation générale que nous demandons à la Chambre cet après-midi.

M. JOHNSTON: A ce propos, y a-t-il beaucoup de différence dans le coût pour faire imprimer les témoignages en anglais et aussi en français?

Le PRÉSIDENT: Je ne sais pas ce que cela coûte; les procès-verbaux seront imprimés par le Bureau de l'imprimerie.

M. JOHNSTON: Cela coûtera-t-il plus cher, ou bien est-ce qu'ils sont assez d'employés pour entreprendre un travail de ce genre? Est-ce que nous avons en tout cas les traducteurs employés à ce travail?

Le PRÉSIDENT: Oui, nous avons les traducteurs.

M. HARRIS: Cette motion diffère considérablement de celle de M. Cleaver l'an dernier. La motion de M. Cleaver l'an dernier disait que le Comité demandait la permission d'imprimer, comme le Comité le jugera opportun de temps à autre, 500 exemplaires et ainsi de suite. Cette fois-ci vous employez des termes différents; pourquoi?

Le PRÉSIDENT: L'an dernier nous avons eu toute une discussion au sujet de nos séances et au sujet de la manière de préparer notre manière de procéder et cette année-ci j'ai pensé de demander à la Chambre la permission de déterminer notre manière de procéder au fur et à mesure.

M. HARRIS: Quelle objection trouvez-vous à la motion de l'an dernier? La motion ordinaire a été proposée depuis les débuts du Parlement.

Le PRÉSIDENT: Il fallait que nous nous adressions à la Chambre chaque fois que nous voulions nommer des sous-comités et faire imprimer ou dactylographier tant d'exemplaires.

M. HARRIS: Très bien.

(La motion est adoptée).

Le PRÉSIDENT: Nous avons une motion: Que le Comité demande la permission de siéger pendant les séances de la Chambre.

M. CLEAVER: Voudriez-vous y ajouter: Que le Comité soit autorisé de s'ajourner d'un endroit à l'autre. Il se peut qu'au cours de notre enquête, même pendant les séances de la Chambre, nous désirions visiter des usines de guerre en dehors d'Ottawa, et je crois que nous devrions avoir cette autorisation dès à présent.

M. REID: Nous l'avions l'an dernier.

M. CLEAVER: Nous recommençons. Je crois que nous devrions être autorisés à nous transporter d'un endroit à l'autre.

M. MAYHEW: Cela veut-il dire que nous devrions avoir un crédit.

M. CLEAVER: Non, tout cela est compris.

Le PRÉSIDENT: L'ordre de renvoi nous autorise à interroger des témoins sans dire exactement à quel endroit.

M. CLEAVER: Je crois qu'un comité parlementaire n'est autorisé à siéger que dans la Chambre des Communes à moins d'obtenir l'autorisation de siéger ailleurs; et pourquoi ne pas obtenir toutes les autorisations nécessaires.

M. GLADSTONE: J'estime que M. Cleaver a raison.

Le PRÉSIDENT: Avant la prorogation de la Chambre le 10 juin l'année dernière, nous avons obtenu cette autorisation: "Que le Comité soit autorisé à siéger en dépit de la prorogation de la Chambre, de se transporter d'un endroit à un autre et de siéger à huis clos ou autrement."

M. CLEAVER: Pourquoi ne pas prendre ce pouvoir maintenant?

Le PRÉSIDENT: Nous devrions ajouter à cette motion que le Comité demande la permission de siéger pendant les séances de la Chambre et de se transporter d'un endroit à un autre.

M. ROSS: Et ajouter que nous devrions siéger à huis clos si ce n'est pas dans la motion. Je veux être bien clair à ce sujet. C'est au Comité de dire quand il veut siéger à huis clos.

Le PRÉSIDENT: Peut-être pourrions-nous discuter cela plus tard et compléter cette partie de nos délibérations.

M. MAYHEW: Si nous allons nous transporter d'un endroit à l'autre nous aurons besoin d'argent parce que nous devons emmener nos secrétaires et des gens qui ne voudront pas payer leurs propres dépenses.

Le PRÉSIDENT: Le budget ordinaire des dépenses contient une certaine somme pour les comités. C'est dans les dépenses générales. Le montant ne figurait pas pour l'époque des vacances, mais une certaine somme est affectée aux travaux des comités pendant la session régulière.

M. CLEAVER: Je propose que le Comité demande la permission de siéger pendant les séances de la Chambre et de se transporter d'un endroit à un autre.

La motion est adoptée.

Le PRÉSIDENT: Généralement, au cours de la première séance d'un comité, nous fixons un quorum et je propose que nous demandions au Parlement de fixer le quorum de ce Comité à huit membres et de suspendre à cet égard l'application du paragraphe 3 de l'article 65 du Règlement. Nous avons un quorum de huit membres pendant la session et de six après la prorogation de la Chambre.

M. GOLDING: Je crois que huit suffira et j'en fais la motion.

La motion est adoptée.

Le PRÉSIDENT: Voici une motion que nous avons également adoptée à la dernière session: "Que le Comité demande l'autorisation de nommer des sous-comités et d'en fixer le quorum, de soumettre à ces derniers toute question déferée au Comité; et l'autorisation, pour lesdits sous-comités d'assigner des personnes, de faire produire documents et registres et de questionner des témoins, de siéger pendant les séances de la Chambre et de faire rapport de temps à autre au

Comité." Nous devrions peut-être y ajouter "de se transporter d'un endroit à un autre".

M. HARRIS: Je ne désire pas beaucoup me promener d'un endroit à un autre, mais si cette suggestion ne figurait pas dans la motion l'an dernier, je serai très heureux de l'y voir cette année-ci.

M. CLEAVER: Nous avons visité un certain nombre d'endroits et je puis dire à M. Harris qu'aucun de ces voyages ne fut une promenade. Maintenant, je me demande s'il y a une clause générale permettant de déléguer aux sous-comités tous les pouvoirs dévolus au comité principal. Nous n'avons pas réglé la question des séances à huis clos, et je crois qu'un sous-comité devrait avoir le droit de décider lui-même s'il siègera à huis clos ou non.

Le PRÉSIDENT: Actuellement il est seulement question de l'organisation de notre Comité, et des pouvoirs que nous allons demander à la Chambre, cet après-midi.

M. CLEAVER: Vous ne demandez pas à la Chambre de donner à ces comités le droit de siéger à huis clos ou publiquement, et c'est un pouvoir qu'il faut demander.

Le PRÉSIDENT: Il n'y a rien dans l'ordre de renvoi qui dit que nous devrions avoir des séances publiques ou à huis clos. Ce sont les pouvoirs que nous demandons à la Chambre maintenant.

M. HARRIS: Ce sont les pouvoirs ordinaires du Comité principal.

M. CLEAVER: D'après moi, il est clair que le Comité peut décider de la façon dont il siègera, mais je doute qu'il puisse déléguer à un sous-comité le droit de déterminer le mode de ses séances.

M. GOLDING: C'est ce que nous avons fait l'année passée.

M. ROSS: Un sous-comité a-t-il les mêmes pouvoirs que le comité principal?

Le PRÉSIDENT: Nous pouvons déléguer tous nos pouvoirs à un sous-comité.

M. CLEAVER: C'est ce que je proposais. Nous devrions ajouter les mots: "Et d'une manière générale déléguer à un sous-comité tout pouvoir dévolu au Comité principal".

M. GOLDING: C'est très bien mais ce n'est pas nécessaire.

Le PRÉSIDENT: Au sujet des séances à huis clos, d'après moi nous avons ce pouvoir sans le demander à la Chambre.

M. CLEAVER: Oui, le Comité a ce pouvoir, mais nous ne pouvons pas le déléguer à un sous-comité à moins d'en recevoir l'autorisation.

Le PRÉSIDENT: Quand la Chambre nous autorisera à nommer des sous-comités, nous recevrons le droit de déléguer nos pouvoirs à ces sous-comités.

La motion est adoptée.

Le PRÉSIDENT: On a proposé la nomination d'un sous-comité pour la préparation de l'ordre du jour—un comité de régie ou comité du programme.

M. GOLDING: L'an dernier nous avons un sous-comité, qui préparait très bien le programme au jour le jour, et je propose la formation d'un sous-comité comprenant MM. Fournier, Cleaver, Graham, Bradette, Chevrier, Boucher, Douglas et Johnston pour préparer le programme, et faire de temps en temps rapport au Comité principal.

Le PRÉSIDENT: En général dans ses séances ce comité préparait le travail à distribuer aux divers sous-comités ou le travail à présenter au Comité principal. J'aimerais entendre toutes les suggestions possibles à ce propos, si vous êtes d'avis que c'est la meilleure méthode de procéder.

M. HOMUTH: Je propose de remplacer sur cette liste le nom de M. Boucher par celui de M. Harris.

M. HARRIS: Avant que quelqu'un appuie cette proposition, j'aimerais à dire que j'étais heureux de voir que mon nom était omis.

M. BOUCHER: C'est la première fois que je siège dans ce Comité, monsieur le président, et je pense qu'on devrait choisir comme membre de ce sous-comité quelqu'un de familier avec les travaux du Comité de l'année dernière. Ce lui sera très utile. J'aimerais beaucoup que M. Harris me remplace dans ce sous-comité.

M. GOLDING: J'accepte.

M. ROSS: Adopté.

Le PRÉSIDENT: Désirez-vous apporter d'autres changements dans la composition de ce comité du programme ou de régie?

M. CLEAVER: Le groupe du Crédit social et celui du C.C.F. y sont-ils représentés?

Le PRÉSIDENT: Oui, par M. Douglas et M. Johnston. Proposé par M. Golding et appuyé par M. Reid. Cette proposition plaît-elle au Comité?

M. ROSS: Adopté.

Le PRÉSIDENT: Je déclare la motion adoptée. Ceci termine les formalités habituelles d'ouverture et fixe les pouvoirs que nous demanderons à la Chambre avant de commencer nos séances.

M. JOHNSTON: Puis-je poser une question? Je ne sais pas si c'est le bon moment pour cela, mais vous avez parlé de sous-comités, et je pense que vous pourriez vous guider sur ce que vous avez fait l'an dernier en nommant environ trois sous-comités. Chacun de ces trois sous-comités aura son travail propre, je suppose. Il me semble qu'il n'est pas juste de donner un travail à un sous-comité qui ne représente pas tous les partis. Je propose donc que nous demandions à la Chambre—j'ignore si c'est la marche à suivre—de nous permettre d'augmenter le nombre des membres du Comité de façon à ce que chaque parti ait un représentant de plus ce qui lui permettra d'être représenté dans chacun des trois sous-comités. Puis-je donner un exemple à titre d'explication. Je ne pense pas que le pouvoir du Comité serait changé si on permettait au parti C.C.F. et au Crédit social d'avoir un autre membre ce qui leur permettrait d'être représentés dans chacun de ces sous-comités. Ce nombre ne serait pas assez fort pour contrebalancer celui des libéraux, qui garderaient quand même une forte majorité. Ce n'est pas mon but d'avoir un plus grand nombre des nôtres dans le Comité. Mais je pense que chacun des partis devrait être représenté dans chacun de ces sous-comités quand ils seront formés.

M. CLEAVER: Et aussi le parti de la Nouvelle Démocratie?

M. JOHNSTON: Oui, un membre de la Nouvelle Démocratie et un C.C.F.

M. CLEAVER: Et un du Crédit social?

M. JOHNSTON: Le Crédit social, c'est la même chose que la Nouvelle Démocratie.

M. CLEAVER: Que faites-vous du parti Lacombe?

M. JOHNSTON: Voici mon idée. S'il y a un travail accompli par un sous-comité, ce doit être un travail important; et je crois qu'il n'est pas juste qu'un travail semblable s'accomplisse sans que nous-mêmes et le parti C.C.F. y soient représentés. Je pense que le Comité admet que cette addition n'est pas suffisante pour renverser les décisions de la majorité.

M. GOLDING: Pour former les comités on se base toujours sur le nombre des représentants à la Chambre. Les Comités permanents et les autres se forment d'après cette manière.

M. JOHNSTON: Je ne vois pas que cela puisse avoir quelque influence.

M. GOLDING: Ce que vous pensez n'a rien à y voir; c'est la manière d'agir et cela s'est toujours fait ainsi.

M. JOHNSTON: Cela pouvait être très bien autrefois, mais il me semble qu'on pourrait accorder ce privilège aux deux groupes les moins nombreux, de leur permettre d'être en nombre suffisant pour qu'ils puissent être représentés dans chacun des sous-comités. Si vous ne nommez qu'un sous-comité ou deux plutôt, il faudra seulement deux représentants de chacun des deux groupes moins nombreux, pour leur permettre d'être représentés dans chacun des sous-comités. Je pense que vous vous rendez compte que la représentation actuelle n'est pas équitable, parce que le même membre ne peut pas être présent dans les trois sous-comités.

M. ROSS: D'ordinaire on garde les comptes-rendus de chacun de ces sous-comités. Ce que ces sous-comités découvrent parvient ensuite au Comité principal, qui discute leur rapport avant d'adopter aucune décision au nom de tout le Comité.

M. JOHNSTON: Cependant, on ne peut pas s'attendre à ce que le même homme prenne part à tous ces travaux.

M. HARRIS: Monsieur le président, j'aimerais à appuyer les paroles de M. Johnston. Il est très vrai que les sous-comités nous envoient des rapports et le reste, mais après, on les classe avec soin et on les oublie. Cependant j'appuie ses paroles surtout pour une autre raison. Ayant eu le plaisir d'assister à quelques séances de ces sous-comités durant la dernière session, je me suis trouvé une vingtaine de fois dans cette situation où il m'est arrivé de penser à une proposition que j'aurais pu présenter en certaines occasions, mais malheureusement, pour une raison que j'ignore, je n'ai trouvé personne dans le Comité pour l'appuyer, avec le résultat que le sujet de ma proposition n'a pas pu être amené devant le Comité. De temps à autre, j'ai pu obtenir que quelqu'un m'appuie, mais pas très souvent, ce qui rend la situation bien pénible. En appuyant la proposition de M. Johnston, j'ajouterai qu'il y a certainement quelques idées que mon honorable ami et d'autres parmi nous pouvons avoir, qui doivent être assez bonnes pour mériter d'être discutées par ce Comité. Le manque d'appui pour mes propositions, me laissait en panne, et elles mouraient avant d'avoir vu le jour.

M. CLEAVER: Naturellement il y a un autre moyen de remédier à ce problème, ce serait de décider dans les sous-comités moins nombreux, qu'une proposition n'a pas besoin d'être appuyée.

Le PRÉSIDENT: C'est la règle dans les assemblées de comités, en tous cas; il n'est pas nécessaire d'appuyer une proposition.

M. HARRIS: On me l'a souvent demandé.

M. JOHNSTON: Je pense que vous ne m'avez pas compris, ni M. Cleaver ne m'a compris. Ce n'est pas ce point de vue qui m'intéresse en particulier, mais plutôt celui-ci. Ces sous-comités doivent être importants. Autrement il n'y aurait aucune raison de les former. On va demander une somme de travail assez forte de chacun d'eux. Il me semble qu'il est inutile de dire: "Chacun de ces sous-comités envoie un rapport au Comité principal et alors vous aurez l'occasion de les discuter". Tout seul comme je le suis, il m'est impossible de me tenir au courant de tout le travail qui se fait dans chacun de ces sous-comités, et il m'est possible d'en prendre une connaissance suffisante quand on en fait rapport au Comité principal. Je crois que sans y mettre de parti pris, les membres devraient comprendre que les groupes moins nombreux devraient être représentés dans chacun de ces sous-comités. Vous ne pouvez pas arriver sans cela. Je pense que c'est nécessaire pour obtenir des résultats, et c'est ce qui m'intéresse surtout. Le pouvoir proportionnel des autres partis plus nombreux n'en serait pas changé. Je pense que cela nous rendrait justice.

M. POTTIER: Que proposeriez-vous au sujet du parti de Mme Nielsen, le parti de l'union ou parti national?

M. JOHNSTON: M. King a fait remarquer que leurs représentants n'étaient pas assez nombreux pour qu'on les reconnaisse comme formant des partis. Si le parti ne comprend qu'un seul représentant, vous ne pouvez certainement pas augmenter le nombre de ses représentants, car où choisiriez-vous les autres?

M. HOMUTH: Vous pourriez prendre Lacombe. Il pourrait voltiger d'un sous-comité à l'autre.

M. ROSS: Je ne m'oppose pas à ce que d'autres partis aient des représentants dans ces sous-comités ou à quoi que ce soit. Mais après tout, nous avons été nommés pour former un Comité des Dépenses de Guerre. Je pense que si vous ne vous occupiez pas de la presse ni des rapports qu'on va publier à travers tout le pays, la politique n'y jouerait aucun rôle. Je pense que tous les membres ici présents sont venus dans le but d'aider dans la mesure de leurs moyens au travail de ce Comité, sans aucun parti pris. Par exemple, vous et moi sommes tous les deux de l'Ouest canadien. Très bien. Nous venons de l'Ouest. Nous sommes canadiens tous les deux; oublions donc partis et politique.

M. JOHNSTON: C'est exact.

M. ROSS: Pourquoi avons-nous besoin d'une plus grande représentation dans ce Comité?

M. JOHNSTON: C'est là mon point. Si nous ne voulons pas discuter de politique et si cette affaire ne doit pas faire l'objet d'en-têtes de journaux et de publicité, mettons-nous au travail entre nous. Je crois que ce n'est que juste. Ayant cela à l'esprit, comme M. Ross l'a suggéré, je crois que nous devrions avoir droit à un représentant dans ces sous-comités. Je ne vois aucune utilité aux manchettes de journaux. Je crois que nous devrions nous préoccuper d'abord de bien faire ce travail.

M. ROSS: Tout autant dire que vous devriez avoir une représentation géographique.

M. BOUCHER: Le premier ministre a déjà déclaré à la Chambre que ce Comité avait des pouvoirs très étendus et qu'il devait découvrir des faits, que nous aurions le pouvoir d'augmenter le nombre de nos membres et que nous devrions faire une enquête aussi complète que possible. Je suis parfaitement d'accord avec les déclarations de M. Ross et de M. Johnston. Il ne devrait y avoir aucune question de politique dans cette affaire. Si le Comité est constitué d'après la représentation à la Chambre, quant aux pourcentages, nous ne pouvons pas faire autrement que de penser qu'il y aura une influence politique. Je ne dis pas cela désobligeamment, mais j'attire l'attention du Comité sur cela pour mettre en valeur l'argument de M. Johnston. Il y a trois groupes importants à la Chambre, et chacun représente une politique différente et a une contribution à faire à ce Comité dans l'intérêt national. Il ne serait donc que juste que chacun de ces groupes ait sa part de représentation sur chaque comité. Nous savons tous que ce sont les sous-comités qui font le travail principal, le travail de préparation. Un rapport est présenté au Comité général et l'idée de discuter les faits et les détails des questions déjà étudiées par les sous-comités n'est pas pratique pour le Comité général à moins que les membres en aient un bon aperçu. Mais il faut nécessairement observer beaucoup de discrétion. Il y a bien des choses qui ne doivent pas être discutées ouvertement et qui ne doivent pas être publiées. Ne serait-il pas à l'avantage de cette même théorie que chaque groupe important ait un représentant dans chacun des sous-comités, même s'il était nécessaire d'augmenter la représentation de ce Comité proportionnellement à la représentation nationale? Je dirai que nous de l'opposition, avons actuellement quatre représentants. Je pense que nous pourrions facilement augmenter cette représentation à six membres et accorder un autre membre à chacun des autres groupes. Je crois que, si nous envisagions le problème dans un esprit d'entière collaboration, et d'une façon constructive nous nous rendrions compte

dans quelle situation se trouve un groupe dont la représentation dans un sous-comité est nulle ou d'un seul membre en comparaison de huit ou dix dans un sous-comité important. En conséquence, je suis en faveur d'appuyer l'opinion de M. Johnston.

M. MAYHEW: Permettez-moi de suggérer de mettre cette question de côté jusqu'à ce que nous ayons décidé combien de sous-comités nous devrions avoir.

Le PRÉSIDENT: Le comité du programme décidera cette question et fera rapport à ce Comité.

M. BLACK: Je crois que nous aurions dû parler du genre particulier d'enquête que ce Comité, le comité principal, désire faire, ce qui indiquerait au comité de direction les recommandations à faire. L'an dernier j'ai fait partie de ce comité, et à partir du commencement mon but a toujours été de collaborer avec tous les membres du comité. Dans ce temps-là, il y a eu des dépenses considérables. Actuellement des dépenses considérables ont lieu—environ \$10,000,000 par jour. Le premier ministre, M. Thorson et notre président déclarent que les responsabilités de ce Comité n'ont pas de limites. Nous sommes maintenant obligés de faire enquête, jusqu'à un certain point, sur toutes les dépenses faites depuis le commencement de la guerre. Cela nous impose une énorme responsabilité. Je crois que nous devrions discuter d'une manière générale sous quelles rubriques nous classerons nos enquêtes, et nous devrions ensuite obtenir un rapport du comité de direction. La session, nous l'espérons, est à moitié terminée. Il nous est impossible de faire tout le travail que le public, le premier ministre et la Chambre attendent de nous. Je crois aussi que, avant de discuter la proposition de M. Johnston, nous devrions décider si nous aurons des sous-comités et quel travail leur sera attribué. Je suis d'avis, et très fortement, que l'opposition régulière devrait avoir au moins deux représentants dans chacun des sous-comités. L'an dernier cela était impossible. Je ne crois pas qu'il serait possible ni qu'on devrait s'attendre que je fasse partie d'un sous-comité sans qu'un de mes collègues en fasse partie avec moi. Je suis de l'avis de M. Johnston lorsqu'il suggère que les groupes d'opposition devraient avoir une plus grande représentation dans le Comité principal, un du Crédit social, un du C.C.F., et je crois que l'opposition régulière devrait compter, disons, deux membres de plus. Le public s'attend à plus d'activité de la part de l'opposition. Je crois qu'il est raisonnable de parler ainsi. Peu importe notre détermination et notre désir de travailler ensemble, le public s'attend à plus de résultats de la part des membres de l'opposition que de la part des membres du gouvernement. Je crois que nous devrions recommander à la Chambre d'augmenter de quatre le nombre des membres de ce Comité, et que cette augmentation devrait provenir des groupes d'opposition, deux de l'opposition régulière, un du C.C.F. et un du Crédit social.

M. GOLDING: Monsieur le président, au sujet des remarques de ces messieurs, permettez-moi de dire que le fait est qu'il y a actuellement plusieurs comités mais qu'ils ont demandé la permission de siéger pendant les séances de la Chambre. Il y a quelques jours à peine, le chef de l'opposition a demandé à la Chambre de répartir ces comités de façon à ce que les membres puissent assister aux séances. Si vous voulez que tous ces différents comités siègent en même temps que la Chambre, vous éprouverez certainement des difficultés. Prenez, par exemple, le groupe du Crédit social ou C.C.F. Ils n'ont qu'un petit nombre de membres chacun. Vous verrez qu'ils s'opposent aux réunions parce qu'ils voudront être en Chambre pour y faire leur devoir. Il a toujours été la coutume que la représentation dans les comités soit proportionnelle à la représentation à la Chambre, et je crois que c'est là un fait bien établi.

M. BOUCHER: Ce n'est pas un fait établi, c'est une coutume.

M. GOLDING: Vous savez vous-même, M. Boucher, que l'autre jour le chef de l'opposition s'est plaint de cette chose.



M. BOUCHER: Je crois que vous conviendrez avec moi que le présent comité est le plus important créé par la Chambre.

Le PRÉSIDENT: Puis-je faire une suggestion. L'an dernier lorsque le premier comité sur les dépenses de guerre a été constitué, il y eût une longue discussion à la Chambre. Je vois ici des députés qui ont pris part à ce débat, tant du côté du gouvernement que de l'opposition. Ils ont tous débattu la suggestion d'accorder un plus grand nombre de membres à l'opposition dans ce Comité. Pendant le débat sur la création du présent Comité à la Chambre on a mentionné la chose. Ici dans le Comité, je crois qu'il n'est pas très utile de recommander une augmentation du nombre des membres du parti de l'opposition, car je n'y vois aucune utilité. A la Chambre, le gouvernement s'est prononcé sur la question. Le premier ministre s'est prononcé lui-même. Les députés ont aussi parlé et il a été décidé que le Comité se composerait de vingt-quatre membres.

M. BLACK: Le premier ministre ne s'est-il pas prononcé en faveur d'augmenter le nombre des membres de ce Comité?

Le PRÉSIDENT: Je ne m'en souviens pas.

M. BOUCHER: C'est mercredi dernier qu'il a dit cela.

M. DOUGLAS: Dans le *Hansard* de jeudi dernier le premier ministre a dit, à la page 2294: "Pour ma part, je consentirais volontiers à ce que le comité des dépenses eût un plus grand nombre de membres si la tâche qu'il doit accomplir devait en être facilitée. Je serai heureux de discuter la chose avec mes collègues qui, je le crois, se montreront très bien disposés. Si le comité lui-même, après avoir tenu une réunion, estime que le fait de compter un plus grand nombre de membres lui permettrait d'accomplir mieux sa tâche, je serai prêt à faire tout mon possible pour que ce vœu soit favorablement accueilli par la Chambre."

Le PRÉSIDENT: Mais ne comprenez-vous pas que si nous augmentons le nombre de nos membres, ils ajouteraient un certain nombre de membres du gouvernement à un certain nombre de membres des partis d'opposition.

M. BOUCHER: Alors laissons-leur l'occasion de le faire.

M. McILRAITH: Il semble y avoir deux idées principales qui ressortent du point soulevé par M. Johnston. Le point de M. Johnston, comme je le comprends, ne touchait que les groupes minoritaires; il prétendait qu'un homme ne peut être en trois endroits en même temps, en supposant qu'il y ait trois sous-comités. Son raisonnement était très simple. De la façon que j'ai compris son idée, il n'a nullement suggéré qu'on modifie la valeur relative et il n'a pas non plus contredit le principe suivi dans la nomination de ces comités, celui d'accorder dans le comité une représentation proportionnelle à la représentation en Chambre. C'est là la seule objection que je vois en accordant la représentation aux groupes minoritaires. Il y aurait peut-être moyen d'arranger les choses de façon à ce qu'un seul membre de chaque sous-comité représentant les groupes minoritaires fasse partie du Comité principal lorsqu'il discutera la chose. Il consentirait peut-être à faire une suggestion en ce sens.

M. BOUCHER: Je ne saisis pas ce que vous voulez dire.

M. McILRAITH: Je veux dire ceci. Vous voulez maintenant un représentant dans le Comité principal de 24 membres. Y a-t-il des objections ou des règlements pour empêcher deux membres qui seraient ajoutés sur ce comité d'assister aux réunions du Comité principal seulement lorsque le Comité principal discute des questions qui les intéressent?

M. BOUCHER: Comment pourraient-ils être membres des sous-comités et ne pas faire partie du Comité principal?

M. McILRAITH: C'est sur ce point que j'ai cru que vous auriez peut-être quelque chose à dire. M. Boucher et M. Black ont fait une autre suggestion qui a soulevé un point complètement nouveau, ou un nouveau principe. C'est que les partis d'opposition devraient avoir une plus grande représentation, et

qu'on ne devrait pas suivre le principe de la représentation d'après la représentation en Chambre. Je crois que c'est un principe qui ne serait pas accepté par la Chambre. Ils n'ont aucune difficulté dans leur parti au sujet de la représentation dans les sous-comités particuliers car ils ont un représentant dans chacun, et il m'a semblé qu'il y avait là une distinction et que vous auriez peut-être une suggestion à faire.

M. JOHNSTON: La seule chose qui m'intéressait c'est que je croyais le travail suffisamment important pour que tous les partis aient leurs représentants dans le Comité; dans chaque sous-comité, il devrait y avoir un représentant de chaque parti. Je suis tout à fait d'accord que le gouvernement doit avoir la majorité dans chacun des comités. Je ne me préoccupe pas de cela. La seule chose qui m'intéresse c'est que, comme les autres groupes, chacun des groupes minoritaires devrait avoir ses représentants dans ces sous-comités.

M. CLEAVER: Monsieur le président, la discussion a été générale. Est-ce qu'il n'est pas préférable maintenant d'y réfléchir et de retarder la discussion jusqu'à ce que le comité de direction ait soumis son rapport? J'ai une couple de petites idées que j'aimerais passer à M. Johnston. Vous avez considéré les choses uniquement à votre point de vue et vous avez oublié une chose; c'est que le Comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre a été institué dans un double but: premièrement, pour signaler des économies et, deuxièmement, pour donner aux simples députés l'occasion de contribuer à l'effort de guerre du Canada. La participation à ce Comité est très recherchée. Bon nombre de libéraux aimeraient en faire partie. Allons-nous dire aux représentants du parti libéral en Chambre: "Vous n'avez pas droit à une représentation proportionnelle parce que vous êtes libéral; si vous faisiez partie de l'opposition, vous seriez éligible?"

M. JOHNSTON: Non, je ne dirais pas cela.

M. CLEAVER: Vous avez oublié qu'il y a un très grand nombre de libéraux qui désirent faire partie du Comité et qui veulent travailler. Il y a autre chose. En réponse à une question de M. Adamson, le premier ministre a fait entendre que les députés sont libres d'assister à chacune des séances des comités, sous-comités et comité exécutif. Quand, par exemple, il est question du logement en temps de guerre, auquel M. Nicholson s'intéresse tout particulièrement, il n'y a pas de raison pour qu'il ne soit pas présent et pour qu'il ne siège pas avec ce comité, s'ils en sont rendus à la question du logement en temps de guerre. Il n'y a rien qui l'empêche de préparer pour votre groupe un rapport spécial sur la question du logement en temps de guerre, et de vous renseigner sur les faits pour vous permettre de les discuter. Nous avons quatre sous-comités et si nous augmentons notre Comité, cela veut dire que vous voulez six membres de votre groupe. Une augmentation proportionnelle serait d'une trentaine environ. Vous voyez où nous irions. Nous serions si nombreux que nous ne pourrions pas faire notre travail. Ne soyez pas absolument égoïste. Mettez-vous à la place d'un député libéral qui a mérité son siège à la Chambre et qui veut faire partie du Comité mais à qui on refuse ce droit parce qu'il est du parti libéral.

M. JOHNSTON: Vous m'avez absolument mal compris. Je ne m'oppose pas du tout à ce que les libéraux aient la majorité dans chacun de ces comités.

M. CLEAVER: Nous ne tenons pas à la majorité. Mais les libéraux veulent travailler et contribuer à l'effort de guerre autant que n'importe qui.

M. JOHNSTON: Vous voyez dans quelle situation impossible vous placez les minorités.

M. CLEAVER: Permettez à M. Nicholson de siéger quand il y a discussion du logement en temps de guerre.

M. HOMUTH: En ce qui concerne les suggestions de M. Johnston, et bien que je me rende compte de leur désavantage, je suis disposé à admettre avec lui

la nécessité d'une représentation dans chacun des sous-comités; la question est de savoir combien de sous-comités nous aurons.

M. POTTIER: Oui.

M. HOMUTH: Et voici une autre question. Le Comité va-t-il continuer comme l'année dernière à confier l'étude de certaines questions à trois sous-comités? Jusqu'où s'étend cet ordre de renvoi? Lorsque j'ai accepté de faire partie du Comité, contre mon gré—et je le dis avec candeur et sincérité—je l'ai fait parce que je croyais que le Comité accomplissait un travail considérable, non seulement en signalant des économies en dollars et en cents; mais une économie plus vaste résultant, par exemple, de nos efforts d'accroître la production des matériaux de guerre au pays. Puisque nous devons décider si nous payons trop cher pour telle ou telle chose, ne devons-nous pas aussi décider si nous payons certaines choses assez cher pour obtenir le rendement voulu? Pourquoi nos industries ne sont-elles pas, dans une proportion considérable, occupées au travail de guerre? Pourquoi d'autres industries sont-elles actives nuit et jour, vingt-quatre heures par jour, sept jours par semaine, à cause de demandes qui ne seront pas remplies d'ici longtemps? C'est parce que les unes ont eu l'avantage de présenter des soumissions pour les contrats, alors que d'autres qui n'étaient pas outillées—en réalité quelques-unes de ces industries ont même été outillées au frais du gouvernement—reçoivent seulement un prix par unité sans jamais faire de soumissions. Il y a des manufacturiers au pays qui ont dépensé des centaines et des centaines de dollars pour préparer des soumissions; ils sont venus à Ottawa, ils ont interviewé les fonctionnaires ministériels et quand le contrat définitif est adjugé, ces hommes ne peuvent obtenir de contrat parce qu'ils ne peuvent pas entrer en concurrence avec ceux qui sont déjà outillés. Je pense que le Comité a pour fonction—et c'est une fonction très importante—de veiller à ce que le travail soit réparti entre les industries déjà établies et en mesure d'exécuter le travail, plutôt que de fonder des industries considérables dans certaines régions du pays. Je crois que cela constitue une économie et une très grande économie. Si cela avait été fait plus souvent, nous n'aurions sans doute pas eu tant à faire au sujet du logement en temps de guerre. Je m'aperçois que c'est une habitude d'accepter pour l'adjudication les plus basses soumissions. Très bien. Je sais ce que le public dirait si quelqu'un se levait en Chambre et disait: "Le Gouvernement n'accepte pas les plus basses soumissions et le travail est distribué à ceux qui soumettent les plus hauts prix." Mais la question, c'est que nous faisons précisément cela dans la fabrication de plusieurs de nos armements de guerre. C'est ce qui se fait dans quelques-unes de nos industries—une industrie subissant peut-être le désavantage d'être éloignée des matières premières et autres. Mais les vérificateurs inspectent ces industries et veillent du moins à ce que leurs profits soient limités. Le coût de la production est peut-être plus élevé mais leur bénéfice sur le coût de la production est réduit, et de cette façon une grande partie de la production au pays est due simplement à cette manière de faire les choses.

Le Comité représente tous les partis à la Chambre et pourrait exposer à la Chambre que nous avons pensé que cette manière d'agir était préférable. Nous nous rendons tous responsables des contrats adjugés à des prix plus élevés que ceux qui ont été soumis par d'autres soumissionnaires; mais nous distribuons du moins le travail et nous obtenons la production voulue, et c'est ce qui doit nous intéresser. Je pense que le Comité pourrait voir à ce que chacune de nos industries travaille à l'effort de guerre. Supposons un contrat pour une machine complète ou des boîtes de munitions. Une compagnie peut se trouver dans l'impossibilité de faire tout le travail de fabrication de ces boîtes de munitions; alors elle sous-loue son travail et va trouver M. Jones et lui dit: Nous voulons vous faire fabriquer ceci. M. Jones soumet un prix et le prix convient très bien. Et quand cette compagnie privée veut faire faire d'autre travail, elle va en trouver d'autres et leur dit: cela coûte tant mais M. Jones le fait pour 27 cents et vous

m'en demandez 29; pouvez-vous le faire à 27 cents? Il n'y a pas de raison pour que le ministère des Munitions et des Approvisionnements, sur la recommandation du Comité, ne dise pas à un homme: nous pouvons vous adjuger le contrat à tant l'unité. Mais jusqu'à présent et depuis le début de la guerre, il a été impossible d'obtenir, par l'entremise de la Chambre ou des ministères, la moindre idée du prix de l'unité des diverses choses nécessaires à notre effort de guerre, parce qu'ils ne trouvaient pas juste de le révéler.

Le PRÉSIDENT: Je ne veux pas m'interposer, mais nous mettions aux voix une motion pour augmenter...

M. HOMUTH: C'est de ça que je parle.

Le PRÉSIDENT: Je vous demanderais d'abrégier autant que possible.

M. HOMUTH: Combien de sous-comités allons-nous constituer?

Le PRÉSIDENT: Pourquoi ne pas laisser ce soin au comité du programme. Vous avez un représentant dans ce comité. Tous les partis ont un représentant et ils décideront du nombre de sous-comités que nous devons avoir. C'est ce que nous avons décidé ce matin. Ce comité fera rapport au Comité principal et si le rapport n'est pas satisfaisant, vous pourrez donner vos raisons.

M. HOMUTH: Je pense qu'il serait bon de prévenir le comité du programme, avant qu'il s'occupe de créer des sous-comités, des idées que quelques-uns d'entre nous entretiennent à ce sujet.

Le PRÉSIDENT: Combien en voulez-vous?

M. HOMUTH: Je ne sais pas; mais je pense qu'un comité devrait tenir compte de ce que j'ai dit ce matin, quand il s'occupe de la production des munitions et des approvisionnements, parce que je crois que cela est beaucoup plus important que de décider si nous payons un cent ou deux de trop pour une chose destinée à notre effort de guerre. Faisons d'abord marcher toutes nos industries.

M. REID: Je propose de confier l'affaire au comité de direction et nous déciderons d'après leur rapport.

Le PRÉSIDENT: C'est ce qu'il y a de mieux à faire.

M. JOHNSTON: Est-ce que cela va nous empêcher de demander à la Chambre la permission de faire autre chose?

M. REID: Oh! non.

Le PRÉSIDENT: Nous parlerons de cela quand nous discuterons le rapport du comité de direction. Est-on opposé à ce que le Comité s'ajourne jusqu'à ce que nous ayons une réunion du comité du programme?

M. DOUGLAS: Monsieur le président, s'il faut en croire les paroles du premier ministre et du ministre des Munitions et des Approvisionnements, la tâche assignée au Comité est très lourde. Le ministre des Munitions et des Approvisionnements a dit un jour au cours de ses remarques que, s'il y avait des critiques à faire, elles devaient s'adresser au Comité parce que son ministère était entièrement ouvert à l'enquête. Si nous sommes chargés d'enquêter sur toutes nos dépenses de guerre, il nous faudra beaucoup plus de temps que nous pouvons en consacrer à une telle entreprise. Nous sommes obligés de paraître à la Chambre et quelques-uns parmi nous ont une correspondance considérable ainsi que d'autres responsabilités. Même si le Comité siégeait douze à quinze heures par jour, d'ici la fin de la Session ou un mois après la prorogation de la Chambre, nous ne pourrions qu'en effleurer la surface. Je propose donc que le Comité considère la nécessité de se procurer les services d'un secrétariat ou d'un comptable des prix de revient, ou d'un avocat, ou d'une personne versée dans les questions des achats et des contrats. Le Comité a besoin d'un conseiller. Il y a à cela un excellent précédent. Le Comité des comptes publics qui a fait l'enquête au sujet du contrat de la mitrailleuse Bren—et ce n'était qu'un contrat—avait un

ou deux conseillers légaux. Il y en avait un seul au début et on a plus tard nommé un adjoint. Et nous n'aurions pas pu accomplir tout le travail que nous avons fait sans son secours, parce que nous pouvions nous adresser à lui et lui demander de faire certains calculs et de nous mettre au courant de tels détails et nous avions les renseignements. Aucun de nous n'avait le temps de faire ces calculs, même s'il en avait été capable. Sans cette aide, nous ne traitons pas cette affaire sérieusement.

Le PRÉSIDENT: Je puis assurer au Comité que si nous ouvrons une enquête sur le ministère des Munitions et des Approvisionnements, le ministère mettra à la disposition des sous-comités ses meilleurs experts, pour seconder le travail du Comité. J'ai vu le Ministre hier et je lui ai dit: "La tournure des choses fait prévoir que nous aurons à enquêter au sujet des munitions, aux séances des sous-comités"; et il m'a répondu: "C'est très bien". J'ai dit: "Nous aurons besoin d'aide de votre ministère"; et il a même nommé un M. Covert qui mettrait tout son temps à l'entière disposition des membres du Comité et des sous-comités. C'est un homme d'expérience qui fait partie du ministère depuis sa création, je pense, et qui peut nous donner de bien meilleurs conseils que ceux que nous pourrions recevoir d'un conseiller légal qui devrait se mettre au courant de toute l'organisation. Nous obtiendrons du ministère tout le secours désiré.

M. REID: Je ne crois pas que M. Douglas ait voulu dire un conseiller légal; je pense qu'il parle plutôt d'un expert.

M. DOUGLAS: Je ne peux du tout accepter cela comme alternative. Ceci n'est pas une inspection du ministère des Munitions et des Approvisionnements par le ministère des Munitions et des Approvisionnements; c'est une inspection du ministère par un comité de la Chambre des communes.

Le PRÉSIDENT: Certainement.

M. DOUGLAS: Un comité de la Chambre des communes doit avoir son propre secrétariat. Le ministère va présenter au Comité des chiffres et des données; mais nous devons avoir notre propre secrétariat qui enquêtera selon notre façon de voir. Nous voudrions sans doute considérer sous un certain jour les dépenses d'immobilisation faites par l'Etat — environ cinq cent millions de dollars — et établir ces chiffres sur une certaine base. Leurs fonctionnaires auront établi ces chiffres sur une base qui correspond à leur point de vue.

M. BRADETTE: Vous ne voulez pas dire l'Etat; vous voulez dire le ministère.

Le PRÉSIDENT: Nous pouvons commencer avec les témoins que nous avons appelés et chacun des membres aura le droit de les questionner à fond sur tout ce qu'il désire savoir; et si nous éprouvons des difficultés, il sera temps alors de faire venir des comptables et des avocats.

M. DOUGLAS: J'aimerais que le Comité exprime un avis à ce sujet. Il ne convient pas du tout de suggérer que nous laissons la chose en suspens jusqu'à ce que nous nous trouvions dans une mauvaise situation. Le Comité est déjà en retard pour commencer; la Session est à demi terminée et si nous attendons d'être engagés dans une situation quelconque, nous devons trouver un secrétaire, le mettre au courant de ce problème; il devra se mettre à l'étude et la Session sera alors terminée. Je propose que nous ayons un petit secrétariat qui consacre tout son temps à recueillir des données pour le Comité et à faire des enquêtes. Cela a été fait avant. J'ai eu le plaisir de travailler avec le comité qui a enquêté sur le coût des instruments aratoires, et M. Graham, qui était membre du comité, agissait en qualité de conseiller. Et je ne lui fais que les compliments qu'il mérite en disant que le Comité n'aurait jamais accompli tout ce travail si M. Graham n'avait pas été conseiller et sans l'excellent travail qu'il a fait en recueillant des données et en les présentant au Comité. Il nous a procuré des renseignements qui nous ont été très utiles pour questionner les témoins.

M. REID: Il faut que cela soit discuté par le sous-comité du programme.

Le PRÉSIDENT: On m'a proposé que les membres du Comité soumettent toutes leurs suggestions aux membres du comité du programme. Je pense que le comité du programme doit se réunir à 4 heures demain après-midi et je suis convaincu que ce comité acceptera volontiers les propositions des membres du Comité principal.

M. HOMUTH: Voulez-vous nommer les trois sous-comités de l'année dernière?

Le PRÉSIDENT: C'étaient les sous-comités 1, 2 et 3. Le Comité principal leur a confié un travail spécial. Les sujets qu'ils avaient à étudier étaient les suivants: sous-comité N° 1:

(a) contrats avec les clubs, associations ou compagnies d'aviation civile;

(b) construction des bâtiments des aéroports, des aérodromes et de l'aviation militaire, plans et devis concernant ces travaux, et leur inspection au cours de la construction;

sous-comité N° 2:

(a) soins médicaux, dentaires et hospitaliers des forces armées, de la marine et de l'aviation militaire;

(b) Fourniture et inspection des vivres pour les forces armées, alimentation et récupération des rebuts.

(c) construction des bâtiments pour les forces armées et la marine;

sous-comité N° 3:

(a) personnel des quartiers généraux, soldes et allocations;

(b) contrôle financier des dépenses des forces armées, de la marine et de l'aviation militaire.

J'ai cru saisir, par les discours entendus à la Chambre, qu'ils voulaient une enquête spéciale sur les Munitions et Approvisionnements. Dans ce ministère, l'argent est dépensé de trois façon générales: premièrement, les contrats; deuxièmement, les immobilisations; troisièmement, les entreprises appartenant à l'Etat. En lisant le rapport rédigé par le sous-comité N° 3, vous verrez de quelle façon les dépenses sont effectuées par ce ministère.

M. REID: Puis-je suggérer au comité du programme de diviser les contrats en trois parties, parce que ces contrats sont nombreux et considérables. Il y a par exemple les contrats de transports maritimes, de vivres, de munitions et d'armements. Il peut y avoir cinquante contrats sous cette seule rubrique. Nous avons l'intention de confier les contrats à un sous-comité et les immobilisations à un autre.

M. BRADETTE: Vous ne voulez sûrement pas étudier chacun de ces contrats; il faut les standardiser.

M. HARRIS: Je puis dire, en ce qui concerne les remarques de M. Reid, qu'il est impossible au Comité de s'occuper de toutes les parties de l'enquête; cependant, monsieur le président, vous faites entendre—et vous le constaterez en lisant attentivement vos commentaires du début—que ce champ d'enquête nous est ouvert. Je n'ai pas voulu vous interrompre tandis que vous parliez; toutefois, vous avez dit que le champ était ouvert à l'enquête, et qu'il nous serait sans doute possible de l'explorer en entier et d'indiquer des moyens de pratiquer des économies. J'espère que nous ne quitterons pas cette salle en pensant que nous pouvons le faire; nous pouvons seulement étudier un cas ici et là, nous ne pouvons pas couvrir tout le terrain. Soyons justes. Nous devons nous rendre compte de cela. Mais vos remarques du début faisaient entendre que les voies étaient ouvertes: venez et voyez tout. Quand le Comité aura terminé son travail, on nous demandera de signer l'état de l'auditeur au bas du bilan assurant que tout est exact. En ma qualité de membre, je n'ai

pas l'intention de signer parce que nous ne pouvons pas tout vérifier. Nous pouvons seulement faire un essai de vérification ici et là et faire ce que nous pouvons de mieux dans les intérêts du Canada et de l'effort de guerre. Nous ne pouvons pas, monsieur le président, faire ce que vous avez suggéré au cours de vos remarques du début.

Le PRÉSIDENT: Vous avez fait entendre que j'avais dit que nous pouvions couvrir tout le terrain; j'ai dit que nous en avions le pouvoir.

M. HARRIS: En effet, et que tout le champ nous était ouvert. Comprends bien que nous ne pouvons pas le faire.

Le PRÉSIDENT: Pour revenir à la question des trois divisions, vous ne voulez pas dire que vous allez étudier chaque contrat sous chacun de ses aspects et chaque aspect des immobilisations; mais ce serait une division logique pour les sous-comités, puisque l'argent est dépensé de ces trois manières différentes par le ministère. Je ne voulais pas laisser l'impression que nous examinerons tout dans les deux ou trois mois que nous resterons ici car nous n'avons ni le temps ni la force de faire une telle enquête.

M. GLADSTONE: J'aimerais à exprimer quelques idées pour les soumettre à l'attention du comité du programme. Nous n'avons eu que quelques réunions et déjà quatre membres sont partis pour assister à des réunions d'autres comités. Une critique qui a été faite à la fin des séances de l'année dernière c'est qu'il n'y avait pas eu assez de réunions du Comité principal. L'an dernier le Comité principal s'est rassemblé très rarement et je crois que nous devrions voir à ce que la chose ne se répète pas cette année. Je crois qu'il serait possible de réunir le Comité principal très souvent. Je crois, monsieur le président, que vous feriez bien de ne pas suivre la procédure suivie l'an dernier alors que le président du Comité principal était aussi président d'un sous-comité. Je pense que vous aurez assez à faire sans vous occuper de la présidence d'un sous-comité.

Quant au comité de direction, je pense quelquefois qu'une plus grande partie du travail qu'il entreprend devrait être confiée au Comité principal.

Maintenant, en ce qui concerne les remarques faites par M. Douglas, je me demande si les services de M. Graham, qui a acquis une si grande expérience dans le comité d'agriculture sur la question des instruments aratoires, ne seraient pas plus utiles dans la préparation du travail qu'ils ne le seraient s'il occupait la présidence d'un sous-comité comme il l'a fait l'an dernier.

Dans cet ordre d'idées, avant l'assemblée, et sans consulter personne, j'ai tracé un plan que je soumettrai au Comité pour ce qu'il peut valoir: (a) nous devrions avoir un sous-comité sur la préparation et le travail complémentaire. Le travail préparatoire serait jusqu'à un certain point le travail entrepris par le comité du programme. Le travail complémentaire a été mentionné à la Chambre et je crois qu'il est très important. Les sous-comités devraient faire rapport de temps à autre au Comité principal, lorsqu'il s'agit de recommandations précises d'économie et d'efficacité; en même temps nous devrions prendre des mesures complémentaires afin de faire les démarches nécessaires auprès du ministre intéressé. Je suggère que le comité de préparation soit composé de trois membres — trois membres actifs habitués aux affaires, et que le président, naturellement, soit un des membres, et je crois que l'expérience de M. Graham le désigne comme un membre d'une grande valeur pour ce comité. Je recommande donc qu'on donne toute l'attention voulue à la question d'un comité sur la préparation et le travail complémentaire. De plus, je recommande que les comités ne soient pas désignés par des noms mais plutôt par des numéros, parce que cette année, en ce qui concerne un champ d'étude plus vaste, à savoir, les munitions et les approvisionnements, il se peut fort bien que les trois sous-comités, ou quel que soit le nombre de sous-comités que nous aurons, étudient en même temps des contrats différents pour des articles différents qui dépendent du ministère des Munitions et Approvisionnement; je crois que ce comité de

préparation devrait déléguer une certaine partie de l'enquête au comité n° 1, au comité n° 2 ou au comité n° 3, et qu'aucun comité ne devrait être empêché, par le travail qui lui a été attribué préalablement, de faire enquête sur des contrats placés par le ministère des Munitions et Approvisionnements.

Une autre de mes idées se rapporte aux séances du Comité pendant les vacances. Dans la formation de ces sous-comités, il faudrait prendre en considération le fait que certains membres ne voudront pas assister aux réunions pendant les vacances de la Chambre et que d'autres ne voudront assister qu'à un certain nombre de réunions. Déjà, j'ai entendu des membres dire qu'ils ne pourraient pas assister aux réunions beaucoup après l'ajournement des Chambres. Je crois que si nous savions à l'avance pendant quel mois les membres pourraient assister aux réunions après les vacances, nous pourrions probablement les grouper en conséquence dans les sous-comités, de sorte que si certains sous-comités ne peuvent pas se réunir pendant les vacances, d'autres pourront le faire.

M. MAYHEW: Vous présumez qu'il y aura ajournement.

M. GLADSTONE: En ce qui concerne les témoignages, ceci est un comité d'économie et d'efficacité et autant que possible, nous devrions ignorer tout ce qui n'a pas une valeur réelle, alors n'y aurait-il pas moyen d'éviter qu'on prenne en note chaque mot que nous disons? Cette règle a causé des retards l'an dernier car les sous-comités ne pouvaient pas se réunir avant que le personnel qui prenait note des procès-verbaux ait fini sa transcription. Il me semble que dans une affaire bien conduite, il n'est pas nécessaire de prendre en note chaque mot que prononce chacun des membres du conseil d'administration; l'important est de prendre les conclusions et les recommandations. Il me semble que si nous avions un seul sténographe au cours d'une même réunion au lieu de plusieurs travaillant tour à tour, ce sténographe pourrait prendre ce que le président lui indiquerait, comme les faits et les recommandations essentielles pour les comptes rendus. Quatre-vingt-dix pour cent des témoignages enregistrés l'an dernier ont été laissés de côté et nous nous n'en entendrons plus parler. Je crois que nous devrions limiter les comptes rendus à ce qui est essentiel et que pour nos comités nous devrions adopter le même système qui serait suivi dans une entreprise bien conduite.

M. BLACK: Nous prenons pour acquis que nous serons divisés en sous-comités, et je suis d'accord avec M. Johnston et les autres qui ont déclaré que l'opposition devrait avoir plus de membres dans le Comité que l'an dernier. Etant donné le travail qui nous a été assigné, je crois que par suite de notre petit nombre, il nous est impossible de nous acquitter de nos responsabilités. Il devrait y avoir plus de membres de l'opposition dans ces sous-comités si nous voulons que les sous-comités fonctionnent convenablement et que ceux d'entre nous qui seront désignés pour en faire partie puissent accomplir le travail attendu d'eux. En conséquence, je propose que nous recommandions à la Chambre d'augmenter de quatre le nombre des membres de ce Comité, et que deux de ces nouveaux membres appartiennent au parti officiel d'opposition, un au C.C.F. et un au Crédit social. Autrement, à titre de représentant de l'opposition dans ce Comité, je crois qu'il me serait impossible de faire partie de ce Comité et de m'acquitter de la tâche qu'on attend de moi.

M. REID: Je ne veux pas opposer d'objections aux remarques de M. Black, mais je crois que cette recommandation regarde le comité de direction.

Le PRÉSIDENT: Je croyais que ces questions devaient être d'abord étudiées par le comité du programme et que nous les étudierions lorsque nous aurons son rapport.

M. BRADETTE: Je demande à M. Black de retirer sa proposition. J'ai l'esprit large à ce sujet, et j'irais même plus loin que M. Johnston et M. Black. Je serais en faveur d'avoir un bon médecin et un bon ingénieur de la construction



pour nous aider et je serais en faveur d'avoir quatre membres de plus dans le Comité.

M. BLACK: C'est une affaire très importante et je crois qu'il est temps de s'en occuper; cependant, si le Comité désire l'étudier plus tard, et s'il est nécessaire de faire rapport au Parlement pour prendre une décision à ce sujet, je répète qu'il m'est impossible de faire partie d'un de ces sous-comités et de m'acquitter de mes fonctions à titre de membre de ce Comité étant donné le peu de membres de l'opposition qui en font partie.

Le PRÉSIDENT: Nous permettez-vous de présenter votre suggestion au comité du programme, et entre temps nous aurons l'occasion de penser à ce que vous avez dit.

M. REID: Personne ne sait combien il y aura de sous-comités; il y en aura peut-être cinq, ou bien quatre ou seulement deux; et avant que le comité du programme ait réglé la question nous ne savons pas ce qui arrivera.

Le PRÉSIDENT: Je demande à M. Black s'il a des objections à retirer sa proposition jusqu'à ce que nous ayons le rapport du comité du programme.

M. ROSS: Devons-nous attendre le rapport du comité du programme avant de pouvoir faire rapport à la Chambre?

Le PRÉSIDENT: Non, le comité du programme ne peut pas siéger sans autorisation—il pourrait toujours siéger—mais nous demandons le droit de former des sous-comités dans le rapport d'aujourd'hui. Actuellement nous n'avons pas le pouvoir de former des sous-comités; mais nous espérons recevoir ce pouvoir de la Chambre cette après-midi.

M. ROSS: Ne devons-nous pas recevoir le rapport du comité du programme pour faire rapport à la Chambre?

Le PRÉSIDENT: Non. Le comité du programme ne peut pas siéger—il pourrait siéger, mais nous demandons le pouvoir de créer des sous-comités dans notre rapport aujourd'hui. Nous n'avons pas ce pouvoir de créer des sous-comités, à moins que nous le recevions de la Chambre cette après-midi.

M. BOUCHER: Serait-il possible de remettre à plus tard cette demande de pouvoirs supplémentaires à la Chambre, jusqu'à ce que nous ayons reçu les recommandations du comité du programme, pour faire toutes nos demandes en même temps?

Le PRÉSIDENT: Pour créer des sous-comités il nous faut en recevoir le pouvoir de la Chambre. Comment pouvons nous former un sous-comité du programme pour créer des sous-comités sans en avoir le pouvoir?

M. BOUCHER: Pour recommander leur création.

Le PRÉSIDENT: C'est ce que nous demandons à la Chambre.

M. BOUCHER: Il n'est pas nécessaire de demander à la Chambre des comités le pouvoir de nommer parmi nous un petit sous-comité qui fera des suggestions à ce Comité.

Le PRÉSIDENT: Vous avez raison.

M. BOUCHER: Ce comité du programme pourrait donc se réunir et proposer quels sont les sous-comités à nommer d'après eux et présenter un rapport à ce Comité et nous pourrions remettre notre demande de pouvoirs supplémentaires à la Chambre jusqu'à ce que ce comité de régie ou comité du programme nous ait transmis ses recommandations.

Le PRÉSIDENT: Voici ce que nous demanderons à la Chambre cet après-midi—le pouvoir de nommer des sous-comités, comme principe général et rien de plus. Nous pourrions l'étudier longuement, mais aujourd'hui nous avons décidé de demander à la Chambre le pouvoir de nommer ces sous-comités.

M. BOUCHER: Réellement nous demandons à la Chambre le pouvoir de nommer des sous-comités bien qu'apparemment nous ne sachions pas quels sont les sous-comités que nous voulons nommer.

Le PRÉSIDENT: Nous ne sommes même pas obligés de nommer des sous-comités. Nous demandons seulement le pouvoir de le faire. Il n'y a rien qui oblige ce Comité à se donner des sous-comités, s'il ne le désire pas.

M. REID: C'est tout comme si nous demandions à la Chambre le pouvoir de siéger pendant la session.

M. BOUCHER: C'est bien cela.

Le PRÉSIDENT: M. Black désire-t-il maintenir cette proposition?

M. BLACK: Si vous le désirez. Je crois qu'elle est à la base du travail de ce Comité. Il me semble que si on considère les paroles du premier ministre et les fortes attaques de l'opposition, c'est le moment de nous en occuper. Mais si vous désirez remettre cette question à plus tard, je n'insisterai plus.

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un propose-t-il l'ajournement.

M. GLADSTONE: Je propose que nous ajournions.

Le comité s'ajourne à 12 heures 35 de l'après-midi pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

R. ARSENAULT,  
*Greffier du Comité.*

Le JEUDI 7 mai 1942.

Le Comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre se réunit à 4 heures du soir, sous la présidence de M. Fournier.

*Membres présents:* MM. Abbott, Bercovitch, Boucher, Bradette, Chevrier, Cleaver, Douglas (*Weyburn*), Fournier (*Hull*), Gladstone, Golding, Graham, Harris (*Danforth*), Johnston (*Bow-River*), Macdonald (*Halifax*), McIlraith, Pottier, Reid, Ross (*Moose-Jaw*), Sissons, Winkler.

Le président présente un rapport du sous-comité du programme qui est étudié et modifié comme suit:

Le sous-comité du programme du Comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre recommande:

1. La nomination d'un sous-comité (n° 1) pour faire enquête sur les opérations des compagnies appartenant au gouvernement, et en plus, si c'est opportun, sur les questions suivantes:

- (a) Les contrats avec les clubs, associations ou compagnie d'aviation civile.
- (b) La construction des bâtiments des aéroports, des aérodromes et de l'aviation militaire, les plans et devis concernant ces travaux, et leur inspection au cours de la construction.

Que ce sous-comité comprenne MM. Cleaver, président; Black, Boucher, Golding, Pottier, Reid, Winkler, et que le quorum soit de trois membres.

2. La nomination d'un sous-comité (n° 2) pour enquêter sur l'aide financière aux entrepreneurs et en plus, s'il y a lieu, sur les questions suivantes:

- (a) Les soins médicaux, dentaires et hospitaliers des forces armées, de la marine et de l'aviation militaire;
- (b) Fourniture et inspection des vivres pour les forces armées, alimentation et récupération des rebuts;
- (c) La construction des bâtiments pour les forces armées et la marine.

Que ce sous-comité comprenne MM. Sissons, président; Graham, Gladstone, Harris, Mayhew, Macdonald, Picard et que le quorum soit de trois membres.

3. La nomination d'un sous-comité (n° 3) pour enquêter sur tous les sujets relatifs aux contrats et à la production, et s'il y a lieu, sur les questions suivantes:

- (a) Personnel des quartiers généraux, soldes et allocations;
- (b) Contrôle financier des dépenses des forces armées, de la marine et l'aviation militaire.

Que ce sous-comité comprenne MM. Chevrier, président; Abbott, Berco-vitch, Bradette, Douglas, Homuth, Johnston, McIlraith, Ross et que le quorum soit de quatre membres.

4. Que chaque sous-comité fasse rapport de leurs découvertes et de leurs recommandations au Comité.

5. Que le président soit membre ex-officio de tous les sous-comités susdits.

6. Que les séances desdits sous-comités soient à huis clos sauf si le sous-comité en décide autrement de temps à autre, et qu'on fasse seulement quatre copies dactylographiées des délibérations et témoignages quand les séances sont à huis clos, une copie pour le président du Comité principal, une autre pour le président du sous-comité, une troisième pour le greffier du Comité, et la dernière à envoyer au témoin qui la retournera après l'avoir corrigée; que toutes ces copies soient confiées au Greffier, quand elles ne servent pas.

M. Ross propose que ce rapport soit adopté avec ses modifications.

M. Harris propose comme nouvelle modification à apporter au rapport déjà modifié, que les sous-comités aient le droit d'élire leur propre président.

La question de cette modification est mise au vote. La réponse est négative dans la proportion de 6 oui contre 10 non.

La motion principale est adoptée.

La question relative à l'augmentation dans le Comité du nombre des représentants des partis minoritaires de la Chambre, soulevée à la dernière assemblée, est discutée de nouveau.

M. Pottier propose qu'une augmentation du nombre actuel des membres du Comité ne soit recommandée.

La motion est adoptée sur division: pour, 14; contre, 4.

Au sujet de la demande d'aide professionnelle à donner au Comité, il est décidé après discussion, que si les sous-comités avaient besoin de cette aide durant leurs enquêtes, ils pourraient en faire rapport au Comité. Sur la proposition de M. Cleaver, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

R. ARSENAULT,

*Greffier du Comité.*

---

VENDREDI le 29 mai 1942.

Le Comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre se réunit à 10h. 30 du matin sous la présidence de M. Fournier.

*Présents:* MM. Berco-vitch, Black (*Cumberland*), Boucher, Chevrier, Cleaver, Fournier (*Hull*), Gladstone, Golding, Graham, Harris (*Danforth*), Johnston (*Bow-River*), Macdonald (*Halifax*), Mayhew, Picard, Pottier, Reid, Ross (*Moose-Jaw*), Sissons, Winkler.

Le président fait rapport pour le compte du sous-comité du programme du jour, et recommande qu'en plus des sujets d'enquête déjà référés au sous-comité N° 1, ledit comité soit autorisé à faire enquête sur (a) la production et les contrats d'avions, et (b) sur la construction de navires.

Une discussion s'ensuit, au cours de laquelle les présidents des trois sous-comités rendent brièvement compte des questions faisant l'objet d'enquête de la part de leur comité respectif.

Il est suggéré de procéder à une nouvelle répartition des sujets d'étude entre les trois sous-comités et sur motion de M. Ross, il est *résolu*: Que les questions référées à chaque sous-comité soient redistribuées comme suit:

Sous-comité N° 1:

- (a) War Housing
- (b) Avions
- (c) Construction de navires

Sous-comité N° 2:

- (a) Récupération
- (b) Services médicaux et hospitalisation

Sous-comité N° 3:

Fabrication d'armes à feu.

Le président lit une communication de M. Gladstone qui demande à être transféré du sous-comité N° 2 au sous-comité N° 3.

M. Johnston exprime également le désir de suivre l'enquête du sous-comité N° 1.

Sur motion de M. Bercovitch:

*Il est résolu*: Que M. Gladstone soit membre des deux sous-comités N°s 2 et 3; et que M. Johnston soit membre des deux sous-comités N°s 1 et 3.

Sur motion de M. Harris:

*Il est résolu*: Que le nom de M. Sissons soit ajouté à la liste des membres du sous-comité du programme.

Sur motion de M. Pottier, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

*Le secrétaire du Comité,*  
A. ARSENAULT.

VENDREDI le 26 juin 1942.

Le Comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre se réunit à 11 heures du matin sous la présidence de M. Fournier.

*Présents*: MM. Bradette, Chevrier, Cleaver, Fournier (*Hull*), Gladstone, Graham, Macdonald (*Halifax*), Reid, Sissons.

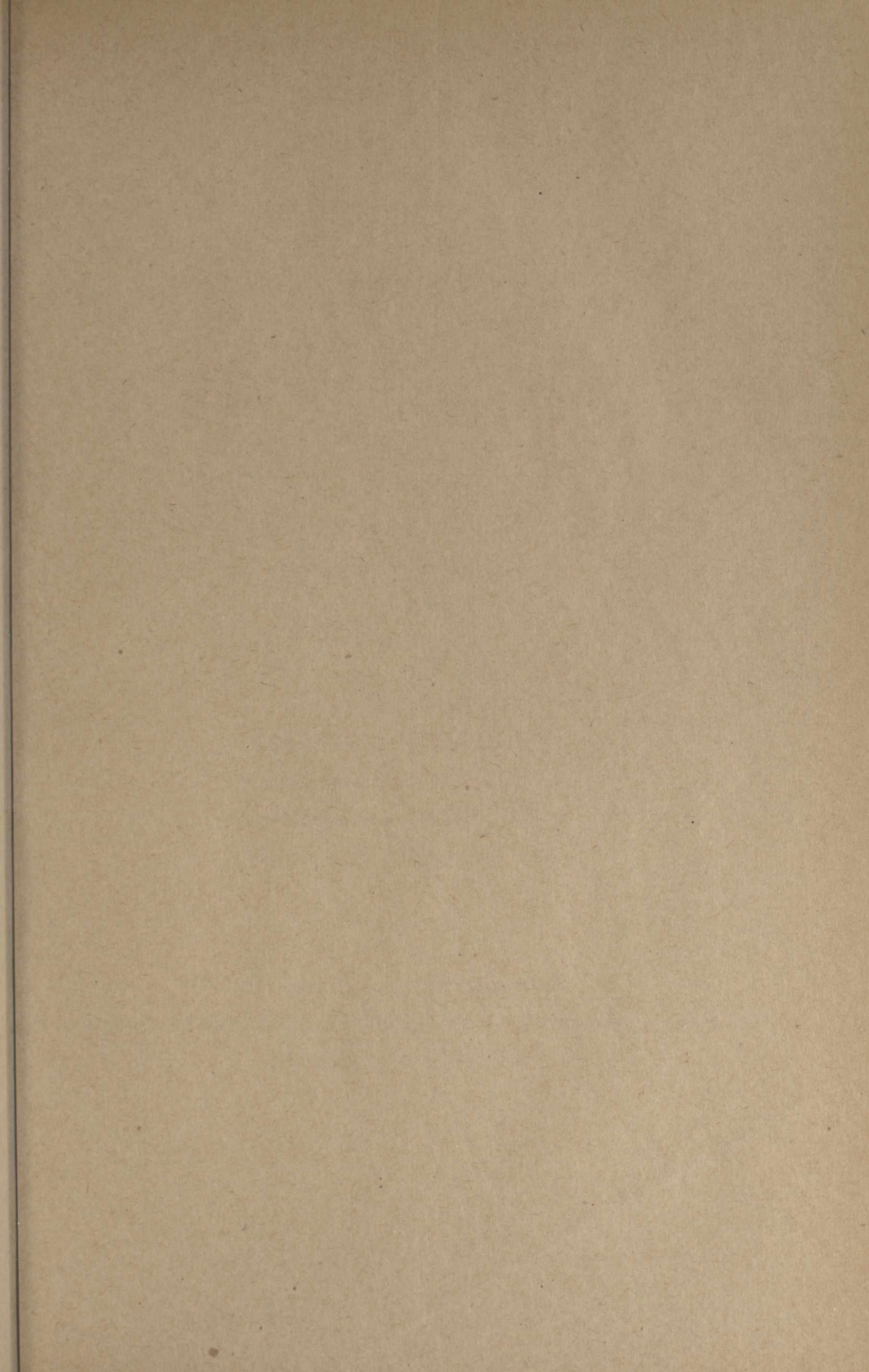
M. Chevrier, président du sous-comité N° 3, présente le premier rapport dudit sous-comité sur les "Contrats de munitions".

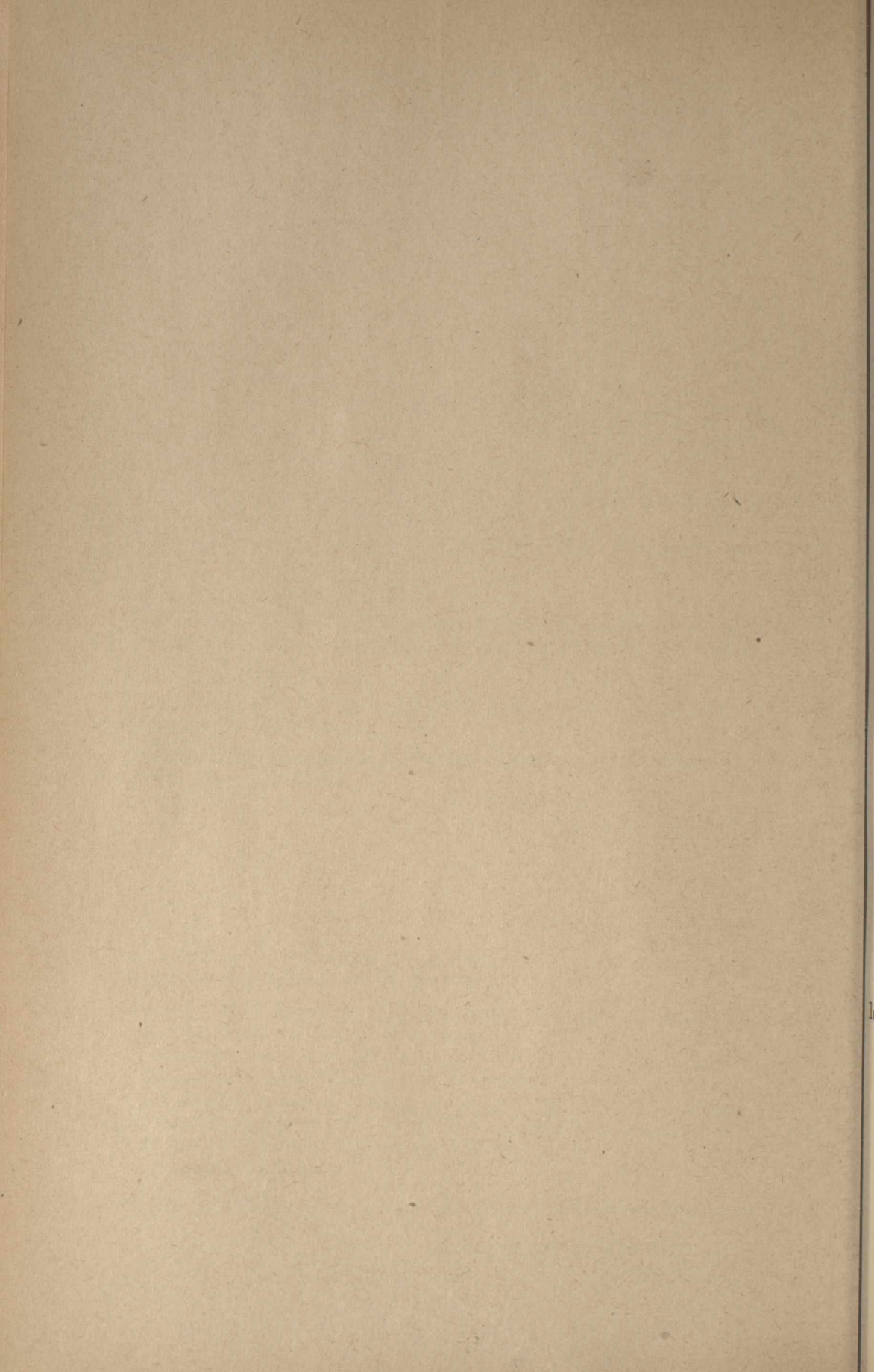
Ledit rapport ayant été étudié et amendé, M. Chevrier propose: Que le premier rapport du sous-comité N° 3, ainsi amendé, soit adopté et soumis à la Chambre à titre de second rapport du Comité.

La motion est adoptée.

Le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

*Le secrétaire du Comité,*  
A. ARSENAULT.





SESSION DE 1942  
CHAMBRE DES COMMUNES

---

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE

sur les

# DÉPENSES DE GUERRE

---

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

FASCICULE N° 2

---

Séances des

VENDREDI 10 JUILLET

MERCREDI 15 JUILLET

VENDREDI 17 JUILLET et

SAMEDI 28 JUILLET 1942

---

Le présent fascicule comprend

le troisième, le quatrième, le cinquième, le sixième et le septième

Rapport à la Chambre





## PROCÈS-VERBAUX

VENDREDI le 10 juillet 1942.

Le Comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence de M. Fournier.

*Présents:* MM. Bercovitch, Bradette, Chevrier, Fournier (*Hull*), Gladstone, Graham, Reid, Ross et Sissons.

M. Chevrier, président du sous-comité N° 3, présente le deuxième rapport du sous-comité, sur la fabrication des armes à feu.

Le Comité procède à l'étude dudit rapport.

M. Graham propose que le rapport soit adopté et soumis à la Chambre à titre de troisième rapport du Comité, sous réserve d'en enlever les chiffres de production ou tout autre renseignement dans le cas où cela serait jugé nécessaire après avoir demandé l'avis des autorités compétentes.

La motion est adoptée.

Le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

---

MERCREDI le 15 juillet 1942.

Le Comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre se réunit à 10 heures du matin, sous la présidence de M. Fournier.

*Présents:* MM. Bercovitch, Bradette, Chevrier, Cleaver, Fournier (*Hull*), Gladstone, Golding, Pottier, Reid, Sissons, Winkler.

M. Cleaver, président du sous-comité N° 1 présente le premier rapport du sous-comité, sur War Housing Limited.

Ledit rapport ayant été étudié, M. Cleaver propose qu'il soit adopté et soumis à la Chambre à titre de quatrième rapport du Comité.

La motion est adoptée.

Le Comité s'ajourne jusqu'à vendredi, 17 juillet, à 11h. du matin.

---

VENDREDI le 17 juillet 1942.

Le Comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre se réunit à 11 h. du matin, sous la présidence de M. Fournier.

*Présent:* MM. Abbott, Bercovitch, Black (*Cumberland*), Boucher, Chevrier, Fournier (*Hull*), Gladstone, Graham, Harris (*Danforth*), Homuth, Johnston (*Bow-River*), Macdonald (*Halifax*), Pottier, Reid, Ross (*Moose-Jaw*), Sissons, Winkler.

M. Sissons, président du sous-comité N° 2, présente le premier rapport du sous-comité sur la "Récupération".

Ledit rapport ayant été étudié, M. Chevrier propose qu'il soit adopté et soumis à la Chambre comme cinquième rapport du Comité.

La motion est adoptée.

Le président ayant invité des suggestions sur les futures occupations du Comité, M. Gladstone propose:

Que, de l'avis du Comité d'enquête sur les dépenses de guerre, le travail à faire est tel qu'il justifie la continuation des séances du Comité après l'ajournement de la Chambre.

Après avoir obtenu l'opinion des membres présents, le président lit une lettre de M. McIlraith, membre du Comité à présent dans l'armée, qui déclare qu'il sera incapable de siéger pendant la période d'ajournement si le Comité décide de continuer les séances.

Le président lit un avis semblable de la part de M. Picard, autre membre du Comité, qui n'a pas pu assister à la séance.

La motion de M. Gladstone est mise aux voix et adoptée sur division suivante: Pour, 7; contre, 6; les votes étant partagés comme suit:

Pour: MM. Bereovitch, Boucher, Gladstone, Johnston (*Bow-River*), Pottier, Reid, Winkler.

Contre: MM. Abbott, Chevrier, Graham, Macdonald (*Halifax*), Ross et Sissons.

Sur motion de M. Winkler,

*Il est résolu:* Que le président soit autorisé à demander à la Chambre les pouvoirs nécessaires pour siéger durant l'ajournement.

M. Sissons déclare que le sous-comité N° 2 sera prêt à soumettre un deuxième rapport au Comité principal le lendemain, et le Comité s'ajourne pour se réunir le lendemain, samedi, 18 juillet, à 10 h. du matin.

#### SAMEDI le 18 juillet 1942.

Le Comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre se réunit à 10 h. du matin, sous la présidence de M. Fournier.

*Présents:* MM. Black (*Cumberland*), Boucher, Fournier (*Hull*), Gladstone, Golding, Graham, Harris (*Danforth*), Johnston (*Bow-River*), Macdonald (*Halifax*), Reid, Ross (*Moose-Jaw*), Sissons, Winkler.

M. Sissons, président du sous-comité N° 2, présente le deuxième rapport du sous-comité sur les "Vivres et ordinaire".

Ledit rapport ayant été étudié, M. Sissons propose qu'il soit adopté et soumis à la Chambre à titre de septième rapport du Comité.

La motion est adoptée.

Le président présente le cinquième rapport préparé par le Comité, conformément à la résolution adoptée au cours de la séance précédente au sujet des séances pendant le prochain ajournement de la Chambre.

Sur motion de M. Macdonald, le rapport est adopté.

Le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

*Le secrétaire du Comité,*  
A. ARSENAULT.

## RAPPORTS À LA CHAMBRE

### TROISIÈME RAPPORT

JEUDI le 16 juillet 1942.

Le Comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre reçoit du sous-comité n° 3 le rapport suivant sur la " Fabrication des armes à feu " et, après avoir étudié ce rapport, l'adopte à titre de Troisième Rapport à la Chambre:

#### DEUXIÈME RAPPORT DU SOUS-COMITÉ N° 3

JEUDI le 16 juillet 1942.

Le 29 mai 1942, le Comité spécial des dépenses de guerre a procédé à une nouvelle répartition des sujets d'étude. La fabrication des armes à feu a été assignée au sous-comité N° 3.

Ce Comité avait déjà commencé son enquête sur la fabrication des armes à feu le 27 mai 1942. Il a tenu 15 séances et entendu 5 témoins. Il a visité les usines suivantes: *Canadian Elevator Equipment Co.*, *John Inglis Co.*, et la fabrique d'armes portatives, à Toronto; *Otis Fenson* et *Canadian General Westinghouse* à Hamilton.

Le sous-comité a l'honneur de présenter son deuxième rapport, avec ses conclusions et recommandations.

Le tout respectueusement soumis,

LIONEL CHEVRIER,

*Président du sous-comité N° 3.*

### INDEX

#### FABRICATION DES ARMES À FEU

- I Généralités
- II Embouteillage dans l'industrie
  - (a) matériaux
  - (b) machines-outils
  - (c) main-d'œuvre
- III Modèles d'armes à feu fabriqués au Canada
- IV (a) Mitrailleuse légère Bren
  - (b) Mitrailleuse Browning .303 (modèle pour avion)
  - (c) Fusil anti-char Boys
  - (d) Lance-bombes de 2"
  - (e) Fusil N° 4
  - (f) Carabine automatique Sten
  - (g) Matériel à tir rapide de 25 livres
  - (h) Canon anti-char de 2 livres
  - (i) Canon anti-char de 6 livres
  - (j) Canon anti-avion Bofors de 40mm.
  - (k) Canon anti-avion à tir rapide de 3.7"
- V L'industrie et le service de coordination des sous-traités
- VI Conclusions

## FABRICATION DES ARMES À FEU

Le Groupe de la production est l'une des divisions les plus importantes du ministère des Munitions et des Approvisionnements. Il est subdivisé en un certain nombre de services, dont l'un s'occupe de la fabrication des armes à feu au Canada est M. H. J. Carmichael.

L'historique de la fabrication des armes à feu dans ce pays est d'un vif intérêt. A l'ouverture des hostilités, le Canada ne fabriquait pas d'armes à feu. Aujourd'hui, il est en mesure de fabriquer de nombreux modèles d'armes, utilisés sur tous les théâtres de la guerre. L'industrie canadienne est passée des fabrications du temps de paix aux fabrications de guerre avec une facilité surprenante. Si l'on considère que l'art de fabriquer des armes à feu et des pièces d'artillerie est nouveau dans ce pays et que les résultats atteints, les succès obtenus, ont été extraordinaires, on est obligé de conclure que la fabrication des armes à feu au Canada constitue l'une des plus grandes réussites industrielles de tous les temps. Cette conclusion est à l'éloge de la bonne volonté et de l'adresse des Canadiens et des Canadiennes. Hommes et femmes ont travaillé avec cœur et persévérance, et maîtrisé la difficile technique de la fabrication des armes.

Pour remplir cette tâche, il a fallu surmonter bien des obstacles, en particulier les embouteillages qui survenaient constamment dans l'industrie. Nous nous proposons d'examiner en trois chapitres les embouteillages qu'il a fallu surmonter pour assurer le maximum de production:

- I Matériaux.
- II Machines-outils.
- III Main-d'œuvre.

*I Matériaux*

Le fer et l'acier entrent largement dans la fabrication des armes à feu. Il a fallu placer des priorités sur ces matières premières, pour les faire passer des usages du temps de paix aux usages de guerre. L'industrie a été organisée en groupes.

Avant la guerre, la production maximum du Canada en acier de haute qualité, des catégories requises pour la fabrication des armements et des outils tranchants de haute qualité, se montait à quelque 15,000 tonnes par an. Les besoins actuels dépassent 400,000 tonnes par an. La différence a été comblée grâce à l'agrandissement de l'Atlas Steels Limited, à Welland, Ontario, qui était autrefois la seule productrice du pays. Elle a porté sa production de 15,000 tonnes avant la guerre à plus de 200,000 tonnes par an. La Dominion Foundries and Steel Limited, de Hamilton, a porté sa production à 100,000 tonnes par an. A Sorel, province de Québec, a été installée une nouvelle fonderie d'acier de haute qualité pouvant produire 50,000 tonnes par an.

Le groupe de la fonte de fer malléable a été établi et étendu.

La même méthode a été suivie dans l'industrie de l'estampage. Tous les étampeurs commerciaux ont été utilisés. Toutes les compagnies possédant des marteaux à emboutir ont été placées sur une liste et ont reçu toutes les commandes qu'elles pouvaient remplir, jusqu'à l'acquisition et la mise en œuvre de nouvelles installations.

La réalisation du programme a subi quelques retards. Ceux-ci n'étaient pas dus au défaut de préparation ou de coordination, mais plutôt à la surproduction. Les ateliers n'ont pas seulement atteint leur record de production; ils l'ont doublé, et quelquefois triplé, grâce à un entraînement intensif. En bien des cas le rendement a largement dépassé les prévisions.

Pour le reste des besoins, l'acier sur sole de haute qualité est substitué à l'acier de four électrique. Cette formidable expansion s'est accomplie sans former aucune des usines existantes. A plusieurs reprises, en 1941 et en 1942, des

usines n'ont pas pu travailler à plein rendement, faute de cette matière première essentielle. Etant donné l'ampleur de la tâche, la pénurie des matériaux n'aurait pas pu se surmonter sans le concours de l'industrie sidérurgique. Lorsqu'on écrira l'histoire de la fabrication des armes à feu dans ce pays, il faudra reconnaître le rôle de l'industrie sidérurgique.

## II *Machines-outils*

Le second embouteillage sérieux qui risquait d'entraver la fabrication des armes à feu provenait de la pénurie de machines-outils. Avant la guerre, presque toutes les machines-outils s'achetaient aux Etats-Unis. Nos achats aux Etats-Unis ont atteint une moyenne de plus de \$5,000,000 par mois pendant les dix-huit derniers mois. La situation est rendue plus difficile par l'entrée en guerre des Etats-Unis et par la rapide accélération de leur programme de priorité, qui leur donne le pas, au point de vue de l'urgence, sur nos programmes inachevés. Pour obvier à cette difficulté, l'industrie canadienne a été obligée d'employer un plus grand nombre de machines-outils de fabrication canadienne, pour se suffire davantage à elle-même.

Au mois de mai 1942, il nous fallait 970 machines-outils nouvelles. Sur ce nombre, 500 pouvaient se fabriquer au Canada. Devant cette difficulté, nos divers entrepreneurs se sont montrés si adroits que le gouvernement américain a envoyé ses techniciens dans nos usines, pour étudier les méthodes suivies. Pour répondre aux besoins, il a fallu employer de vieilles machines-outils, les remettre à neuf, les pourvoir de nouveaux roulements, de calibres spéciaux et appareillages supplémentaires, pour exécuter les travaux de précision. Le résultat est que des machines-outils, coûtant \$30,000 et \$40,000 chacune, ont été remplacées par des machines-outils fabriquées en série, et coûtant de 25 à 30 p. 100 moins cher. Ces outils sont standardisés, et fourniront une production beaucoup plus rapide que les anciennes machines-outils de première qualité, sans exiger un personnel aussi spécialisé.

L'introduction de la machine-outil à objet unique est l'un des résultats les plus remarquables de l'effort de guerre du Canada. Ce programme se développe rapidement, pour aider les fabricants et éliminer, le plus possible, la nécessité d'importer des machines-outils des Etats-Unis ou d'Angleterre. Il est intéressant de noter que plus de la moitié des machines-outils neuves commandées pendant les soixante derniers jours ont été achetées à des fabricants canadiens. De plus, pendant les six derniers mois, le Canada a expédié aux Etats-Unis approximativement 1,000 machines-outils à objet unique, de fabrication canadienne, pour faciliter l'exécution du programme américain, en voie d'expansion rapide. Ces expéditions de machines-outils de fabrication canadienne augmenteront, avec le temps.

Jusqu'à une époque récente, les officiers d'artillerie des Etats-Unis répugnaient à placer des contrats au Canada, parce que ce pays, il y a moins d'un an, importait des Etats-Unis toutes les machines-outils nécessaires à la fabrication des munitions pour armes portatives. Lorsqu'il fut convenu de fournir 80 p. 100 des nouvelles machines-outils, ces officiers montrèrent leur surprise, mais sur cette base, l'artillerie américaine plaça au Canada une commande importante de munitions pour armes portatives.

Malgré ses progrès rapides, la production des machines n'a pas pu suivre la demande des industries de guerre. Il a fallu compter sur des milliers de petits ateliers, auxquels diverses pièces furent commandées, par sous-contrats, en utilisant leurs machines et parfois en leur prêtant des outils, à titre temporaire, pour activer l'exécution d'un contrat. Ce service a pris de telles proportions qu'il a été érigé en Service de coordination de l'industrie et des sous-traités, dont nous reparlerons.

### III *Main-d'œuvre*

La grande expansion de tous les genres de fabrication destinés à la guerre mécanisée a entraîné une pénurie de mécaniciens entraînés, de personnel technique et de personnel de surveillance. Le problème est devenu plus aigu à mesure que le programme se développait et que les besoins des forces armées, dans tous les services, s'accroissaient. Nos écoles et collèges techniques ont obtenu des résultats remarquables pour la formation des hommes et des femmes, en vue de la production en série. Des centaines de nos industriels ont également institué des cours d'apprentissage, voire des écoles, pour tenter de résoudre ce problème. Jusqu'ici, ils ont éprouvé peu de difficultés à remplir le programme de formation de cette catégorie de travailleurs, grâce à un plan bien conçu qui permet de répondre aux besoins à mesure qu'ils s'accroissent.

On s'efforce désespérément de combler la pénurie de mécaniciens spécialisés. Des hommes et des femmes sont entraînés, dans les ateliers de machines, dans ce but. Ils deviennent très habiles à exécuter des opérations uniques, mais on ne saurait les prendre pour de véritables spécialistes. Ils combent heureusement les vides, cependant.

Des centaines de femmes sont entraînées au meulage des outils de précision, qui éliminent le besoin de spécialistes. Des apprentis font le gros travail sur les gabarits, appareils et outils, de sorte que les ouvriers spécialisés dans la fabrication des outils n'ont qu'à procéder au finissage; ils ne gâchent pas leur aptitude à l'ajustage des parties essentielles. On recourt à tous les autres procédés connus pour remplir le programme fixé.

Votre Comité a pu se rendre compte de cette situation par lui-même. Il a vu des femmes au travail, à l'usine John Inglis, à Toronto. En mars 1941, cette usine employait 2,400 ouvriers, dont moins de 5 p. 100 étaient des femmes. Aujourd'hui, elle compte environ 11,000 ouvriers dont 8,000 femmes; à la fin de juillet 1942 elle aura 15,000 ouvriers, dont la majorité seront des femmes. La même observation peut se faire à l'usine d'armes portatives de Long Branch, également visitée par le Comité. Cinquante pour cent des employés de cette usine sont des femmes.

Des difficultés surgissent constamment, dans la fabrication des armes à feu, mais l'exercice des divers contrôles a permis de les surmonter. Le régisseur de l'acier, le régisseur des machines-outils, le régisseur de l'énergie et divers autres régisseurs ont collaboré avec le directeur de la fabrication des armes à feu pour répondre aux besoins toujours croissants de l'industrie. Ensemble, ils ont obtenu de magnifiques résultats.

Trente modèles d'armes à feu sont fabriqués au Canada. En voici l'énumération:

1. Devenu désuet, le canon anti-char de 2 livres, fabriqué par la Dominion Engineering, est maintenant remplacé par le canon anti-char de 6 livres.
2. Affût mobile pour le canon de 2 livres; la capacité de production est maintenant reportée sur la fabrication d'affûts mobiles pour canons de 6 livres.
3. Canon anti-avion Bofors de 40mm.—Otis-Fensom Company.
4. Canon anti-avion de 3.7—Hamilton Munitions Ltd., filiale de la Canadian General Westinghouse Company.
5. Tubes pour canons anti-avion de 90mm. et de 4.5.
6. Affût mobile.—Canadian General Electric.
7. Caisson n° 27. Transporte les munitions nécessaires au canon de 25 livres.—Frost and Wood-Company, Limited.
8. Affût pour canons de campagne de 4.5 et 5.5.—National Railway Munitions Ltd.
9. Affût de marine pour pièces Vickers de .05, couplées.—Bata Shoe Company.

10. Canon de 2 livres, affût de marine Modèle 8.—Canadian Locomotive.
11. Canon de 12 livres, Modèle "A", canon de marine de 5.—Pacifique-Canadien.
12. Canon de 12 livres, affût Modèle 9.—Pacifique-Canadien.
13. Canon de 2 livres, Modèle 8, canon de marine Vickers dit "pompon".—Dominion Bridge Company.
14. Canon de 2 pouces, Modèle 3, affût secret.—Dominion Bridge Company.
15. Canon de 2 livres, Modèle 7, affût quadruple pour la manœuvre simultanée de quatre canons de 2 livres, Modèle 8.—Dominion Engineering Company. De tous les affûts qu'existent dans le monde entier, ce dernier est le plus difficile à fabriquer.
16. Canon de 4 pouces, Modèle 19, affût jumelé.—Trenton Industries.
17. Canon de douze livres, affût Modèle 9.—Pacifique-Canadien.
18. Canon de 12 livres, "A" Modèle 5.—Sawyer Massey Limited.
19. Canon de 25 livres, complet avec affût mobile.—Sorel Industries Limited.
20. Canon de marine de 4 pouces, Modèle 16.—Canadian National Munitions.
21. Mitrailleur Bren.
22. Mitrailleur Browning .303.
23. Fusil anti-char Boys.—John Inglis Company, Limited.
24. Lee-Enfield n° 4.—Small Arms Limited.
25. Mitrailleur Sten.—Small Arms Limited.
26. Lance-Bombes de 2 pouces.—Canadian Elevator Equipment Company.
27. Bombes pour mortiers de tranchée de 2 pouces.—The Holt Machine Company.
28. Bombes pour mortiers de tranchée de 3 pouces.—The Hall Machinery Company.
29. Mitrailleur Browning 1919, pour chars d'assaut.—Border Cities Industries.
30. Mitrailleur Vickers de .05.—Ottawa Car and Aircraft.

Nous étudierons maintenant en détail les armes à feu dont les forces armées ont le plus urgent besoin. Ces armes, au nombre de onze, sont utilisées au Canada, dans les Iles Britanniques et sur tous les théâtres de guerre.

## LA MITRAILLEUSE LÉGÈRE BREN

### *Description générale:*

La mitrailleuse légère de calibre .303", actionnée par les gaz et refroidie par l'air, est une arme essentiellement destinée à l'infanterie. Sa principale caractéristique est de fournir un gros volume de feu en employant relativement peu d'hommes.

Elle peut fournir un tir rapide (550 coups par minute), chaque pièce possédant un canon de rechange. Pour préserver la durée des canons, ils sont changés après chaque tir de 10 chargeurs de 30 projectiles. La mitrailleuse est montée sur bipied et doit être servie normalement dans la position couchée.

Elle est aussi utilisée dans le tir contre avions, montée sur un trépied, et munie d'un chargeur cylindrique, de cent projectiles.

Cette arme fournit l'essentiel de la puissance de feu de toutes les armées de l'Empire.

### *Portée:*

En utilisant le bipied, la portée effective est de 1,000 verges. Avec le trépied et une bonne visibilité, elle peut être accrue.

La portée maxima est évaluée à 2,000 verges.

La mitrailleuse Bren emploie des balles de trois catégories: balles ordinaires, balles perforantes et balles traçantes, ayant une vitesse initiale de 2,400, 2,375 et 2,350 pieds par seconde, respectivement.

*Aide financière:*

L'aide financière totale accordée à la John Inglis Company, pour la production des mitrailleuses Bren, atteint \$9,004,544.86.

*Production:*

La première mitrailleuse Bren a été terminée le 23 mars 1940; un total de 33,953 mitrailleuses Bren ont été fabriquées à la date du 12 juin 1942, sur une commande totale de 115,020. Le taux actuel de production est de 3,500, et l'on compte atteindre 4,500 par mois en septembre.

*Prix de revient:*

Depuis que la production est assez considérable, des vérifications du coût ont été faites. Le tableau suivant indique les économies réalisées:

|  |          |
|--|----------|
| A partir du 1er trimestre de 1941..... | \$390 59 |
| Fin du 1er trimestre de 1941.....      | 325 79   |
| Fin du 2e trimestre de 1941.....       | 278 04   |
| Fin du 3e trimestre de 1941.....       | 251 63   |
| Fin du 4e trimestre de 1941.....       | 204 63   |
| Fin du 1er trimestre de 1942.....      | 192 28   |

La valeur des déchets, en avril, ne se montait qu'à \$3.48 par pièce. Jusqu'ici, on a récupéré juste assez de déchets pour fabriquer 393 mitrailleuses d'exercice, soit 1.1 p. 100 du total des mitrailleuses de combat produites.

## LA MITRAILLEUSE BROWNING .303

*Description générale:*

Cette mitrailleuse à tir pneumatique et refroidie par l'air fait partie du matériel régulier de l'aviation de l'Empire, dont les appareils peuvent être munis de 2, 4, 6, 8 ou 12 mitrailleuses, selon leur modèle et leur usage tactique.

Trois modèles de mitrailleuses Browning pour avions sont produits au Canada, pour montage sur divers types de tourelles ou en positions fixes sur les ailes.

Tirant 1,200 coups par minute, et alimentée par des bandes contenant de 300 à 500 cartouches, la mitrailleuse Browning est la plus destructive de toutes les armes de son calibre. Au combat, elle peut littéralement scier en deux un appareil ennemi, et des navires marchands de 5,000 tonnes ont été coulés par un tir concentré le long de leur ligne de flottaison.

*Portée:*

La portée effective est de 600 verges, en employant des balles ordinaires, perforantes ou traçantes, qui possèdent une vitesse initiale de 2,400, 2,375 et 2,350 pieds par seconde, respectivement. Dans les missions spéciales, on peut aussi employer des balles incendiaires.

*Aide financière:*

L'aide financière autorisée en faveur de la John Inglis Company, pour la production des mitrailleuses Browning, atteint au total \$9,506,367.00.

*Production:*

La production a commencé à la fin de septembre 1941. Le 12 juin, 12,716 pièces avaient été produites, sur un total de 50,750 pièces commandées. En juin, 2,500 mitrailleuses doivent être produites; et la production doit atteindre son record de 4,500 par mois en décembre. Toutefois, le Royaume-Uni étant



fort bien outillé pour produire ces mitrailleuses, il est question de limiter la production canadienne à son taux actuel, jusqu'à exécution des contrats en cours, afin de produire un plus grand nombre de mitrailleuses Bren.

*Prix de revient:*

Le tableau suivant fait ressortir la réduction progressive du prix de revient:

|                        |          |
|------------------------|----------|
| 15 novembre 1941 ..... | \$402 99 |
| 27 décembre 1941 ..... | 282 61   |
| 24 janvier 1942 .....  | 250 12   |
| 21 février 1942 .....  | 240 99   |
| 28 mars 1942 .....     | 227 31   |
| 25 avril 1942 .....    | 220 50   |

### LE FUSIL ANTI-CHAR BOYS

*Description générale:*

Le fusil anti-char Boys est une arme à un coup, de calibre 0.55, à simple action de culasse, servie à la main et montée sur bipied.

Elle fournit un moyen de protection contre les véhicules blindés légers. Elle doit à son long canon une grande précision et une bonne pénétration.

Le recul relativement prononcé est absorbé, dans une large mesure, par un réducteur de recul sur la gueule, un ressort amortisseur de 800 livres, et une épaulière de caoutchouc spongieux.

Chaque chargeur contient 5 projectiles, et 8 chargeurs sont livrés avec chaque pièce.

*Portée:*

La portée maxima est de 4,000 verges, mais la force de perforation est bonne à environ 500 verges, distance à laquelle une plaque de blindage de  $\frac{3}{4}$ " sera perforée. La vitesse de tir maxima est d'environ neuf coups visés par minute, en utilisant des balles perforantes qui possèdent une vitesse initialé de 2,900 pieds par seconde.

*Aide financière:*

L'aide financière totale fournie à la John Inglis Company pour la production des fusils Boys atteint \$5,012,678.50.

*Production:*

Le premier spécimen a été terminé en février 1942. Le 12 juin, 1,734 pièces avaient été fabriquées, sur un total de 68,175 pièces commandées. La production doit atteindre 1,500 pièces en juin et arriver au maximum de 7,500 par mois en octobre prochain.

*Prix de revient:*

Cette arme sort à peine du premier stade de production. Les prix de revient sont à l'étude, mais non pas encore disponibles.

### LE LANCE-BOMBES DE 2"

*Description générale:*

Sur les chars d'assaut, le lance-bombes est utilisé comme engin de défense exclusivement. Il sert à lancer un rideau de fumée.

Son canon est bridé et articulé, et la moitié extérieure en saillie est boulonnée à la coque ou à la tourelle du tank. Ce lance-bombes se charge en déverrouillant et en tournant de côté la moitié intérieure du canon. Le déclenchement s'opère au moyen d'une détente ordinaire dite à crosse de pistolet. Le

Canada fabrique tous les lance-bombes produits en Amérique du Nord. Les tanks construits au Canada et aux Etats-Unis en sont tous pourvus, et certaines quantités de cet engin sont expédiées directement au Royaume-Uni.

*Portée:*

Les bombes fumigènes sont lancées à une distance relativement peu considérable, soit jusqu'à 135 verges, et la vitesse du tir est d'environ six coups par minute.

*Aide financière:*

Le montant total des capitaux avancés à la Canadian Elevator Equipment Company pour la fabrication des lance-bombes s'établit à \$204,301.

*Production:*

La production de ces engins a débuté en février 1942 et, le 12 juin 1942, 3,002 lance-bombes sur une commande de 39,102 avaient été achevés.

Mille quatre cents autres seront fabriqués en juin et il est prévu que la production atteindra, au mois de novembre prochain, un maximum de 3,000 par mois.

*Prix de revient:*

Le premier prix de revient a été établi lors du parachèvement des 1,000 premières unités; il s'élève à \$155.45, ce qui se compare très avantageusement à la première estimation de \$255 pour chaque engin, estimation basée sur une petite quantité et sur une cadence de production beaucoup moins rapide.

On espère réduire sensiblement ce prix de revient.

## LE FUSIL N° 4

*Description générale:*

Le fusil n° 4 est la réplique modernisée du Lee-Enfield utilisé au cours de la première Grande Guerre. Plus léger que le Lee-Enfield, il est muni d'une baïonnette courte nouveau modèle et d'une hausse simplifiée. Le magasin contient deux chargeurs de cinq cartouches chacun. Les soldats entraînés peuvent, avec ce fusil, tirer quinze coups visés à la minute.

Quelques-uns de ces fusils, choisis pour leur précision, sont pourvus de lunettes-viseurs et sont utilisés par les tireurs embusqués.

*Portée:*

La portée effective est d'environ 1,200 verges et la portée maximum, de 2,000 verges. Ce fusil emploie les cartouches à balles ordinaires, à balles perforantes et à balles traçantes.

*Aide financière:*

Les avances de capitaux autorisées à la Small Arms Limited pour la fabrication des fusils n° 4 s'établissent à \$7,130,328.57.

*Production:*

Les modèles d'essai ont été achevés au mois d'août 1941. Le nombre des fusils commandés est de 489,082 et le nombre fabriqué, au juin, s'établit à 59,811.

La production du mois de juin atteindra 18,000 et il est prévu qu'au mois de septembre le maximum mensuel s'établira à 25,000.

*Prix de revient:*

Le tableau comparatif des prix de revient établis chaque mois indique la courbe descendante amenée par l'accroissement du volume de production et le perfectionnement des procédés de fabrication.

| Date                 | Prix de revient* |
|----------------------|------------------|
| Septembre 1941 ..... | \$97 43          |
| Octobre .....        | 82 91            |
| Novembre .....       | 73 99            |
| Décembre .....       | 62 15            |
| Janvier, 1942 .....  | 61 11            |
| Février .....        | 59 35            |
| Mars .....           | 57 13            |
| Avril .....          | 47 43            |

\* Y compris fusil, baïonnette et fourreau.

## LA CARABINE AUTOMATIQUE STEN

### *Description générale:*

La carabine automatique Sten de 9mm. a été conçue au Royaume-Uni en 1940-1941 pour alimenter les besoins croissants de mitraillettes. Le modèle a été aussi simplifié que possible, de manière à assurer la sûreté et la facilité de fonctionnement aussi bien que la fabrication à bon compte. De construction entièrement métallique, cette carabine est alimentée par un chargeur contenant 30 cartouches et faisant saillie sur le côté gauche. Entre autres détails intéressants, citons une crosse et un canon démontables, ce qui réduit l'encombrement de l'engin pendant le transport; pour simplifier le procédé de fabrication, le canon n'a que deux rayures. Cette carabine légère (6½ livres) n'a que 2 pieds et 5 pouces de longueur. Les parachutistes sont munis de cette arme, de même que les véhicules de combat. Elle fait partie de l'équipement des soldats chargés de la défense des aérodromes et les commandos l'ont trouvée précieuse dans les expéditions spéciales qui leur étaient assignées.

### *Portée:*

La carabine Sten a été étudiée en vue des combats à bout portant. Elle n'est que rarement, sinon, jamais, utilisée à une portée dépassant 150 verges. Elle tire des balles Parabellum de 9mm, d'une vitesse initiale de 1,250 pieds par seconde, à raison de 550 coups à la minute, soit autant que la Bren. Fait intéressant à noter, ces balles de 9mm. sont réglementaires dans la plupart des pays d'Europe, de sorte que selon toutes les prévisions, la carabine Sten sera une arme d'invasion précieuse.

### *Aide financière:*

Le montant total des capitaux avancés à la Small Arms Limited pour la fabrication des carabines Sten s'établit à \$292,250.

### *Production:*

La production de ces engins a commencé en février 1942 et sur une commande totale de 29,985, 1,562 étaient achevés au 12 juin. La production prévue pour le mois de juin est de 1,200 mais ce chiffre sera porté à 2,500 par mois en août.

### *Prix de revient:*

Bien qu'un nombre relativement peu élevé de carabines ait été produit jusqu'à maintenant, le prix de revient par unité accuse déjà une baisse sensible, ainsi que les chiffres ci-après le démontrent:

|             |         |
|-------------|---------|
| Mars .....  | \$32 96 |
| Avril ..... | 29 28   |

Il est prévu que l'accroissement de la production amènera d'autres réductions du prix de revient.

## LE CANON DE VINGT-CINQ, À TIR RAPIDE

*Description générale*

A la différence du canon de dix-huit de la première Grande Guerre, qui comportait traction animale et affût et avant-train montés sur bandages d'acier, la pièce moderne de vingt-cinq consiste en un canon dont l'affût mobile et les caissons sont pourvus de pneus. La traction en est assurée par un tracteur d'artillerie, capable de parcourir les routes à la vitesse soutenue de 45 à 50 milles à l'heure. Chaque tracteur remorque deux caissons en plus du canon.

Le canon et son affût sont conçus en vue de la flexibilité de manœuvre et de la stabilité. Cette pièce réunit les avantages de vitesse initiale et de portée du "canon" et les caractéristiques de tir en hauteur et de trajectoire de l'"obusier". Le montage de ce canon, qui comprend 2,500 pièces, requiert des opérations compliquées, mais sa mobilité et sa facilité de manœuvre le rendent propre au bombardement, aux tirs de barrage et de démolition, et à la défense contre chars d'assaut.

Montée sur table tournante, la pièce peut rapidement pivoter d'un côté ou de l'autre, et elle peut être pointée en direction, à la main, à un angle supplémentaire de 4 degrés, à droite ou à gauche. Dans le plan vertical, elle peut être élevée à un angle de 40 degrés ou abaissée à un angle de 5 degrés. Le poids du canon et de l'affût est de 3,800 livres. Pendant le déplacement, un caisson est attelé à l'affût du canon pour stabiliser la charge à la remorque du tracteur. Ce caisson porte 32 obus de même qu'un certain assortiment de fournitures. Il comprend 750 pièces et pèse, chargé, 3,400 livres.

Les obus de 25 livres sont du type séparé à tir rapide, c'est-à-dire que la douille contenant la charge propulsive et le corps d'obus sont chargés séparément, ce qui permet de varier les explosifs utilisés. Le corps d'obus peut être soit explosif, soit fumigène, soit à balles perforantes, et muni de fusée percutante ou à retardement. Le corps d'obus pèse 20 livres.

*Portée*

La portée effective de ce canon est de 17,000 verges et huit servants entraînés peuvent tirer quinze coups à la minute.

*Aide financière*

Le montant total des capitaux avancés à la Sorel Industries Limited pour la production des canons de vingt-cinq et de leurs affûts s'établit à près de \$7,500,000.

Le montant total des capitaux avancés à Frost and Wood Limited et à la Richardson Road Machinery Company pour la fabrication des caissons d'artillerie n<sup>os</sup> 27 s'établit, respectivement, à \$286,112 et à \$44,868.40.

*Production*

Le prototype du canon et de l'affût a été achevé en juillet 1941 et, le 12 juin 1942, 487 canons et affûts avaient été fabriqués sur un total de 1,283 en commande. La production actuelle est de 77 pièces par mois, et il est prévu qu'au mois de décembre ce chiffre sera porté à un maximum de 100 par mois.

La compagnie Frost and Wood a fabriqué 1,421 caissons depuis le mois de septembre 1941, sur un total de 3,920 en commande. La production actuelle est de 200 caissons par mois, et il est prévu que ce chiffre sera porté à 300 par mois en septembre 1942.

La Richardson Road Machinery Company a fabriqué 198 caissons depuis le mois de mars 1942, sur un total de 250 en commande.

Au mois de septembre, elle commencera, à raison de 25 par mois, l'exécution d'une nouvelle commande de 382 caissons.

*Prix de revient*

Au mois d'avril dernier, le prix de revient d'un canon et de son affût, fabriqués par la Sorel Industries, s'établissait à \$14,263. On estime qu'à chaque mois subséquent, ce prix de revient a été réduit de \$300 environ. Il faut ajouter au prix ci-dessus un montant approximatif de \$9,000 couvrant le coût des accessoires et des fournitures distribuées gratuitement, qui doivent compléter la pièce de vingt-cinq et son affût. Le prix de revient global s'élève donc à près de \$24,000.

Les deux caissons d'artillerie n<sup>os</sup> 27, y compris les casiers à munitions et les articles distribués gratuitement, coûtent environ \$3,000.

L'appareil de pointage fabriqué par la Research Enterprises Limited coûte près de \$1,200.

Ainsi, le prix de revient global d'une pièce complète de vingt-cinq, consistant en un canon et son affût, deux caissons, appareil de pointage et accessoires s'élève, à \$28,200 environ, prix qui ne comprend pas le coût du tracteur.

## MATÉRIEL DE TIR DE 2 LIVRES—CHAR ET ANTI-CHAR

et

## MATÉRIEL DE TIR DE 6 LIVRES—CHAR ET ANTI-CHAR

*Description générale*

Montés sur affûts mobiles à deux roues caoutchoutées, ces deux pièces peuvent servir à la défense contre chars d'assaut. Elles sont aussi montées sur les chars d'assaut, ce qui en fait des armes d'offensive aussi bien que de défense.

Bien qu'en apparence, elles ne diffèrent pas sensiblement des canons de campagne, sauf en ce qui concerne le calibre, la manière dont elles sont construites permet une très grande vitesse initiale et un pointage en direction très rapide. Grâce à cette rapidité, il est possible de pointer vivement le canon sur des objets en mouvement, chars d'assaut, ou autres véhicules blindés, et la vitesse initiale de même que le projectile massif utilisé rendent possibles des résultats de rupture supérieure à ce que l'on pourrait espérer du calibre de ces engins.

*Portée*

A 12 degrés d'inclinaison, le canon de 2 livres a une portée de 5,500 verges. La vitesse initiale du projectile est de 2,700 pieds par seconde.

Les munitions employées par ces deux canons consistent en projectiles solides perforants. Ceux-ci n'ont pas de fusée, bien entendu, mais ils sont munis d'un dispositif tracteur qui indique la trajectoire aux observateurs.

*Aide financière*

Le montant total des capitaux avancés à la Dominion Engineering Works, Limited, et à la Regina Industries Limited, qui fabriquent ces deux armes, s'élève à \$15,474,100. Une part de ce montant, soit \$3,873,312 a été versée à la seconde société pour la fabrication d'affûts destinés à ces canons.

*Production*

La fabrication des canons de 2 livres a débuté en mai 1941 et, à la fin de mai 1942, 2,800 avaient été achevés sur un total de 3,194 en commande. Ce canon cessera d'être fabriqué vers le mois de juillet 1942, et la capacité productive sera intégralement consacrée à la fabrication du canon de 6 livres.

La fabrication des canons de 6 livres a débuté au mois d'octobre 1941, et, vers la fin de mai 1942, 960 environ avaient été achevés sur un total de 8,346 en commande. La production actuelle est de 360 unités par mois et il est prévu qu'au mois de novembre 1942, ce chiffre sera porté à 800 par mois.

Sur les 403 affûts de canons de 2 livres qui doivent être fabriqués au Canada, près de 300 sont maintenant achevés et la production de cet accessoire cessera vers le mois de juillet 1942. La capacité productive sera alors intégralement consacrée aux affûts de canons de 6 livres.

La fabrication des affûts de canons de 6 livres a débuté vers la fin de mai 1942, et il est prévu qu'elle atteindra le chiffre de 300 par mois à la fin de la présente année. On espère porter ce chiffre à 500 par mois, soit le rendement maximum de l'usine, vers la fin du premier trimestre de 1943. Le 5 juin 1942, 5 affûts de canons de 6 livres étaient achevés sur un total de 4,701 en commande.

#### *Prix de revient*

Bien que le prix de revient n'ait pas encore été établi, la comparaison des réductions du nombre des heures-hommes permet de juger de l'excellent rendement de la Dominion Engineering Works. Cette comparaison s'établit ainsi:

| Canon de 2 livres |               | Canon de 6 livres |               |
|-------------------|---------------|-------------------|---------------|
| Numéro de série   | Heures-hommes | Numéro de série   | Heures-hommes |
| 1.....            | 1,219         | 30.....           | 930           |
| 200.....          | 872           | 100.....          | 630           |
| 585.....          | 631           | 200.....          | 530           |
| 1115.....         | 390           | 800.....          | 400           |
| 1535.....         | 372           | Production        |               |
| Production        |               | courante...       | 375           |
| courante .....    | 350 ..        |                   |               |

#### LE CANON ANTI-AVION BOFORS DE 40 MM.

##### *Description générale:*

Le canon anti-avion Bofors de 40 mm. est une arme compliquée comprenant 1,800 pièces distinctes. Il est conçu pour le tir à un seul coup à la fois aussi bien que pour le tir automatique, opération à laquelle il est généralement affecté.

La disposition de l'appareil de contrôle du tir permet le pointage automatique par conducteur automatique de tir placé à distance, mais une hausse à cillonnet rend possible le pointage direct.

Le canon est monté sur un affût à quatre roues grâce auquel il peut être rapidement amené à l'endroit désiré. Pendant le tir, il est stabilisé par des supports de pointage fixés à gauche, à droite et à l'avant de l'affût.

Le canon Bofors lance un obus de 2 livres à raison de 130 par minute. Cette cadence rapide de tir en fait une des meilleures armes de défense contre les avions volant à faible altitude et les bombardiers en piqué.

Les projectiles sont placés, à la main, dans des chargeurs de cinq coups chacun.

##### *Portée:*

Le Bofors a une portée verticale effective de 12,900 pieds.

Il emploie un obus chargé d'explosif violent et pourvu d'une fusée percutante, d'un dispositif traceur et d'un déflagrateur. Quand elle entre en contact avec un objet, la fusée percutante fait éclater l'obus, mais faute de rencontrer un obstacle, l'éclatement est provoqué par le déflagrateur, de sorte que l'action du projectile s'exerce dans les airs.

La vitesse initiale du projectile est de 2,800 pieds par seconde.

##### *Aide financière:*

Le montant total des capitaux avancés à l'*Otis-Fensom Elevator Company* pour la fabrication des canons Bofors s'élève à \$14,332,741. Cette aide finan-

cière comprend une avance de \$3,069,044 à l'usine de tubes de canons chargée de remplir des commandes pour le Royaume-Uni et les Etats-Unis.

#### *Production:*

La production des tubes de canons Bofors a débuté au mois d'octobre 1940; au mois de mai 1942, 6,732 avaient été achevés sur un total de 21,191 en commande. Ces tubes de canons se fabriquent maintenant à raison de 600 par mois, chiffre qui, selon les prévisions, sera porté à 1,500 par mois en janvier 1943.

Le premier canon Bofors complet a été achevé au mois d'août 1941 et, à la fin de mai 1942, 264 avaient été fabriqués sur un total de 2,897 en commande. A l'heure actuelle, 2,697 canons complets ont été commandés et le travail s'exécute à raison de 120 par mois. On prévoit qu'au début de 1943, l'usine atteindra son rendement maximum, soit 300 par mois environ.

#### *Prix de revient:*

Le prix de revient du début baisse rapidement, mais les détails nous manquent à ce sujet. Toutefois, la réduction constante des heures-hommes requises pour la production d'un tube de canon Bofors témoigne du perfectionnement apporté aux procédés de fabrication.

| Date                   | Heures-hommes |
|------------------------|---------------|
| Octobre 1940 . . . . . | 186           |
| Janvier 1941. . . . .  | 96            |
| Mars 1941 . . . . .    | 77.4          |
| Août 1941. . . . .     | 70.7          |
| Novembre 1941. . . . . | 57.3          |
| Février 1942 . . . . . | 54.8          |
| Juin 1942. . . . .     | 44.8          |

### LE CANON ANTI-AVION 3.7" À TIR RAPIDE

#### *Description générale*

Comme les Bofors, le canon 3.7" anti-avion est monté sur des roues à lourds pneus, ce qui lui donne un grand degré de mobilité, essentiel dans les conditions de guerre moderne. Pendant le tir, le canon et son affût sont stabilisés par quatre supports de pointage, dont deux en avant et deux en arrière.

Le canon est pointé à la main par les artilleurs, selon les indications de portée et d'élévation fournie par un pointeur automatique servant une batterie de deux ou quatre canons. La portée des fusées est réglée automatiquement par un appareil fixé sur l'affût, qui est également commandé par le pointeur automatique.

Cette arme lourde contre les avions tire un obus de 28 livres à raison d'environ 20 coups par minute.

#### *Portée*

La portée de ce canon est d'environ 30,000 pieds à une inclinaison de 90°, et cette arme s'adapte ainsi très bien à la défense contre les bombardements à haute altitude.

La vitesse initiale de l'obus est de 2,600 pieds par seconde.

Le type de munition est un obus chargé d'explosif puissant, muni d'une fusée fusante mais sans traceur. Cette fusée est réglée pour exploser à un moment fixé et par conséquent à une certaine distance du canon, de sorte que l'explosion se produit dans l'air, que l'obus frappe ou non son but.

#### *Aide financière*

Les capitaux avancés à la Hamilton Munitions, Limited, pour la fabrication du canon se chiffrent en tout à \$11,894,310, et à la General Electric Company

Limited pour l'affût, \$15,430,912. Il est à remarquer que l'aide financière accordée à la Hamilton Munitions comprend \$6,953,358 pour remplir également les commandes de tubes de canon pour le Royaume-Uni et les Etats-Unis.

#### *Production*

Le premier canon complet a été terminé en avril 1942, et le rythme actuel de production est de 20 par mois, avec une capacité ultérieure de 120 par mois que l'usine espère atteindre vers le premier trimestre de 1943. Le chiffre des commandes de matériel 3.7" est de 1,007.

#### *Prix de revient*

Le coût exact n'a pas encore été déterminé, mais il est estimé dans le voisinage de \$60,000 par pièce.

### SERVICE DE COORDINATION DE L'INDUSTRIE ET DES SOUS-TRAITÉS

Le Service de coordination de l'industrie et des sous-traités a été organisé en juillet 1941. Il a été créé par le ministre des Munitions et des Approvisionnements pour venir en aide aux services de production et des achats et à tous les manufacturiers. Son but est d'accélérer la fabrication de tous les matériaux de guerre en faisant le plus grand usage possible des ressources du Canada.

Les sous-traités peuvent être définis comme suit:

Placement de commandes qui seraient normalement exécutées dans l'usine du premier adjudicataire, au moyen d'outillage autre que celui appartenant au premier adjudicataire.

Le service est guidé dans sa politique par un esprit d'assistance et de collaboration gouverné par les principes suivants:

Ces huit principes sont tous subordonnés à la nécessité de fabriquer autant de matériel de guerre que possible, le plus tôt possible.

1. Quand il est possible de maintenir le rendement, toutes les machines disponibles doivent être utilisées avant de recommander l'achat d'autres machines du même genre.
2. Toutes les fois qu'il est possible et quand on peut maintenir le rendement, les usines fermées par suite des restrictions de guerre seront affectées à la production de guerre.
3. Toutes les fois qu'il est possible, les contrats devront être divisés de manière à s'adapter à la capacité utile de production.
4. Toutes les fois qu'il est possible, les ateliers devront être utilisés pour des travaux semblables à ceux auxquels leurs machines et leur outillage sont destinés.
5. Les bonnes machines manœuvrées par des ouvriers exercés sous une direction expérimentée doivent recevoir la préférence sur les organismes moins compétents.
6. Les ateliers ne doivent pas recevoir trop de travail quand il y en a d'autres moins occupés.
7. Les méthodes modernes et de bon rendement doivent être encouragées.
8. Tous les services doivent être rendus avec la plus grande célérité et avec un minimum de formalités.

Les sous-traités sont essentiels à notre effort de guerre quand ils nous permettent d'arriver promptement au stade de production sans attendre pendant des mois l'arrivée et l'installation de la machinerie. Dans un grand nombre de cas ils peuvent faire réaliser un rendement remarquable en utilisant les installations déjà disponibles au Canada sans grever inutilement la dette publique. Ce point ne se conteste plus, car il a été prouvé très souvent. La merveilleuse industrie de l'automobile a été créée par les sous-traités et fait encore des miracles de production de guerre par cette méthode.



Les premiers adjudicataires qui font le meilleur travail sont ceux qui placent le plus de sous-traités. Jusqu'ici, ces sous-traités ont été effectués volontairement et devraient continuer d'une manière démocratique. On doit se rendre compte aujourd'hui qu'il n'est plus temps d'agrandir les capacités de production. A partir de maintenant, si nous avons besoin de plus grandes capacités de production, nous devons faire usage de celles que nous possédons autant que possible.

Ce Service ne place pas lui-même de contrats et ne dit pas non plus aux premiers adjudicataires à qui ils doivent donner leurs sous-traités. Il est évident que le Gouvernement ne peut pas rendre un adjudicataire responsable d'un contrat et puis lui dire où il doit faire exécuter le travail extérieur. Il est important de bien comprendre cette fonction du Service. Beaucoup de gens semblent croire que le Service de coordination de l'industrie et des sous-traités a été créé dans le but d'obtenir du travail et des contrats pour les petits ateliers. C'est là une idée erronée et il ne faudrait pas s'imaginer que toutes les machines du pays devraient travailler vingt-quatre heures par jour à la production de guerre. Cela n'est ni possible ni raisonnable. Des ateliers resteront sans travail par suite du manque d'acier et d'autres matières premières. De fréquents changements de devis permettent d'outiller un grand nombre d'ateliers. Certaines industries, comme celle de la tôle ne peuvent recevoir qu'une partie des commandes car cette guerre ne fait pas une grande consommation de tôle. Pour recommander l'octroi de sous-traités à une compagnie il faut tenir compte des qualités suivantes:

1. A-t-elle un personnel expérimenté?
2. Est-elle bien organisée sous le rapport de la direction et de la surveillance?
3. Possède-t-elle suffisamment d'énergie électrique?
4. Y a-t-il des difficultés sous le rapport du transport des matières premières et de la surveillance?
5. A-t-elle l'outillage essentiel pour faire le travail?

Le Service de coordination a plusieurs bureaux de district dans tout le Canada. Ceux-ci sont situés à Vancouver, Winnipeg, Toronto, Montréal et Saint-Jean, N.-B., et des bureaux auxiliaires s'ouvrent à Calgary, Windsor, Ont., Hamilton et Halifax. Les propriétaires de machinerie sont dans l'obligation absolue de tenir le plus proche bureau du Service constamment au courant du temps qu'ils ont de libre. Ils doivent donner tous les trente jours au bureau de district le plus rapproché, un état estimatif des heures qu'ils prévoient disponibles.

Le Service est en liaison constante avec les services de production et des achats du ministère des Munitions et des Approvisionnements.

Il a rendu d'excellents services par rapport aux industries supplantées. L'économie de guerre, avec ses réglementations et ses restrictions, a forcé de nombreuses industries à restreindre ou abandonner leur production normale du temps de paix. Cette situation a créé un problème économique unique dans l'histoire industrielle du Canada. Les conséquences économiques de la supplantation industrielle sont naturellement vastes. Le contre-coup du bouleversement se fait sentir dans toute l'économie nationale.

Pour cette raison et à cause du nombre de cas qui se présentent au Service de la coordination de l'industrie et des sous-traités, il a été trouvé nécessaire de créer une subdivision de ce service pour s'occuper de ces questions. Cette subdivision a été organisée, elle fonctionne actuellement et elle s'appelle la Division des industries supplantées du Service de coordination de l'industrie et des sous-traités. Son travail spécial est d'essayer de faire rentrer les industries supplantées dans le domaine de la production de guerre.

La Division a un double but. Elle recherche d'abord les industries qui ont été supplantées et ensuite elle aide, quand c'est possible, à adapter ces industries à la production de guerre.

Le paragraphe précédent donne immédiatement lieu aux questions suivantes:

1. Quand une industrie se trouve-t-elle supplantée?
2. Que peut faire à ce sujet:
  - (a) Le ministère des Munitions et des Approvisionnements, et
  - (b) L'industrie elle-même.

Une industrie se trouve supplantée quand elle restreint ou termine sa production normale sans la remplacer par un autre genre de production. Evidemment il y a plusieurs degrés de supplantation. Une industrie est complètement supplantée quand toute sa machinerie est inactive. Une usine qui marche 18 heures par jour n'est pas supplantée. Les profits n'ont rien à voir à la question. La supplantation a trait aux machines inactives et aux ouvriers sans travail. Elle n'a aucun rapport avec les profits et pertes.

Quand une industrie se trouve supplantée, elle peut prendre plusieurs partis:

1. Elle peut substituer des matières premières non-essentiels aux matières premières essentielles qu'elle utilisait.
2. Elle peut convertir sa production de marchandises civiles en un autre genre de production qui n'emploie pas de matières premières essentielles.
3. Elle peut convertir une partie ou la totalité de sa production en production d'approvisionnements de guerre.

Ce n'est que dans le troisième cas que le ministère peut être utile, et même alors, il ne peut venir en aide à l'industrie que dans certains cas bien définis. La Division des industries supplantées n'a ni l'autorisation ni les moyens de soigner les industries malades. Le premier rapport du présent Comité a montré que le ministère des Munitions et des Approvisionnements est seulement une agence d'acquisition. Il dresse une liste des sources d'approvisionnements et achète les denrées militaires. Il s'ensuit donc que la seule manière dont la Division des industries supplantées puisse aider les industries supplantées est de leur acheter les approvisionnements de guerre dont elle a besoin — quand elle peut le faire conformément aux bonnes méthodes commerciales. Le premier rapport de notre sous-comité a fait en outre remarquer que le ministère des Munitions et des Approvisionnements ne procède pas seulement aux achats pour les forces armées du Canada, mais pour toutes les nations unies. Les dollars des Etats-Unis et les livres de la Grande-Bretagne ne peuvent donc pas être employés pour subventionner les industries canadiennes non consacrées à la guerre.

Une des erreurs communes des maisons qui demandent des sous-traités est de croire que les fonctions du ministère, principalement du Service de coordination, sont de mettre les petits ateliers en mesure de produire et de leur distribuer la besogne. C'est là une fausse idée de la situation.

Les fonctions du Service de coordination sont de trouver des sources de production pour les services d'achat du gouvernement et pour les premiers adjudicataires, quand ceux-ci le demandent, et d'exercer toutes les fonctions de coordination dont il est capable.

On ne saurait trop insister sur le fait que ce service ne place pas de contrats. En aucun cas le Service de coordination n'est autorisé à accorder des contrats. Son travail est de rechercher les sources d'approvisionnement pour les services d'achat du gouvernement et les premiers adjudicataires, et la Division du gouvernement a pour fonctions de trouver le premier adjudicataire et, quand celui-ci est trouvé, de placer le sous-traité où celui-ci le juge bon. Ce sont ces derniers qui sont responsables de la production et non pas la Division. Le Service de coordination est souvent chargé d'examiner les demandes d'aide financière. Au

cours des enquêtes, il est arrivé que des sous-traitants ont été employés pour éviter d'acheter des machines et de construire des usines. Cette méthode a permis de grandes économies.

Le Service est également chargé de la location des machines-outils. Son travail est d'examiner les demandes de machines-outils à la Citadel Merchandising Company et de faire un rapport au comité de production. Si les machines-outils sont louées aux sous-traitants, le Service de coordination a pour devoir de faire des inspections périodiques et des rapports sur l'état des machines et sur l'usage qui en est fait.

### CONCLUSIONS

1. Votre Comité a fait une enquête sur la fabrication des armes à feu. Il reconnaît que cette fabrication est un art difficile et compliqué. Il estime que ce service du ministère des Munitions et des Approvisionnements a fait un excellent travail tant pour la fabrication que pour la production des armes.

2. Votre Comité juge qu'il y a double emploi et chevauchement dans l'inspection des armes à feu, et recommande que cet inconvénient soit éliminé. Il y avait à l'origine deux groupes d'inspecteurs dans chaque usine: les fonctionnaires de l'inspection canadienne et ceux de l'inspection britannique. Cette situation a naturellement suscité des difficultés. Par la suite, il fut convenu que la Commission d'inspection du Royaume-Uni et du Canada, présidée par le général Locke, se chargerait de toute l'inspection, pour l'exécution des programmes canadien et britannique, de sorte que l'inspection relève aujourd'hui entièrement de cette Commission.

3. Cependant, l'industrie assume encore une responsabilité en matière d'inspection. L'habitude, dans l'industrie, est d'avoir un grand nombre d'inspecteurs qui examinent, séparément, chaque pièce d'une arme à feu, puis l'arme à feu elle-même lorsqu'elle est terminée. Cette inspection finie, une autre est faite par la Commission d'inspection du Royaume-Uni et du Canada. Il existe donc deux catégories d'inspecteurs, l'une représentant l'industrie, l'autre représentant la Commission. Dans les usines qu'il a visitées, votre Comité a vu à l'œuvre des centaines d'inspecteurs examinant des parties d'armes à feu. Dans la même usine, on peut voir des inspecteurs de la Commission, aussi nombreux, répéter l'opération. Votre Comité a appris qu'il y avait dans une usine 600 inspecteurs représentant l'industrie et 800 représentant la Commission du Royaume-Uni.

4. Lorsque le Canada a commencé la fabrication des armes à feu, l'inspection ne pouvait pas être trop rigide. Il fallait multiplier les précautions pour assurer la valeur des armes, et procurer aux armes de fabrication canadienne une réputation entraînant la confiance. A cette époque, une double et soigneuse inspection de chaque arme, de la part de l'industrie et de la part de la Commission du Royaume-Uni, était nécessaire. Mais nous avons maintenant atteint le stade où notre aptitude à fabriquer des armes autorise un certain relâchement, en matière d'inspection. Le Comité estime qu'il suffirait d'employer un seul groupe d'inspecteurs. L'autre groupe se bornerait à l'inspection finale et aux problèmes techniques. L'inspection, telle qu'elle a été conduite jusqu'ici, constitue une extravagance, au point de vue du prix de revient.

5. Les méthodes actuellement suivies dans l'inspection sont basées sur un système adopté en Angleterre en temps de paix, et ne concordent pas avec les méthodes plus modernes adoptées par l'Angleterre en guerre.

A cet égard, un changement immédiat nous paraît nécessaire. L'inspection canadienne doit être mise sur le pied adopté en Angleterre, devant les nécessités urgentes du temps de guerre.

6. En tenant compte des progrès réalisés dans l'art de fabriquer des munitions, votre Comité recommande l'adoption d'un système complet d'inspection

rapide, suivie d'une inspection finale de l'article fini. Il estime que ce système suffirait, aujourd'hui, dans la plupart des cas. La haute direction administrative de l'inspection devrait être confiée au Comité de production. Si cette recommandation est adoptée, plusieurs milliers d'inspecteurs pourront être avantageusement employés dans quelque autre phase de la fabrication des armes à feu. La main-d'œuvre présentant un des embouteillages signalés dans notre rapport, une forte économie serait réalisée de cette manière. L'adoption de cette recommandation permettrait de mettre à la disposition d'autres services des centaines de milliers de jauges utilisées par le service de l'inspection. Le Comité croit que les économies consécutives à l'adoption de cette recommandation se chiffraient par millions de dollars.

7. Votre Comité approuve le système déjà établi dans le service de la production des armes à feu pour réaliser des économies dans la fabrication des accessoires, d'armes portatives. Outre la réduction obtenue, d'un mois à l'autre, dans le prix de revient de diverses armes portatives, des études, portant sur les accessoires, ont visé à la réalisation d'économies par:

- (a) simplification des modèles;
- (b) élimination d'accessoires non essentiels.

Cette méthode a permis de réaliser des économies très sensibles. Jusqu'ici elle n'a été employée qu'à l'égard des armes portatives. Votre Comité conseille de l'étendre aux armes plus lourdes.

8. Le Service de l'industrie et des sous-traités a été établi pour accélérer la fabrication du matériel de guerre en tirant le parti maximum des installations existant au Canada. On a souvent dit qu'il remplissait un programme "de pièces et de morceaux". Ce service n'est pas chargé de procurer des industries aux diverses localités. Il est chargé d'approvisionner l'armée, la marine et l'aviation du Canada, de la Grande-Bretagne et d'autres Nations Unies. On a suggéré que ce service vienne au secours des petits ateliers sans commandes ou supplantés, en obligeant le premier adjudicataire à leur passer des sous-contrats. Cela ne nous paraît pas pratique, parce que, ainsi que nous l'avons déjà dit, il n'est pas possible d'attribuer à un adjudicataire la responsabilité de l'exécution d'un contrat en lui indiquant où il doit faire exécuter ses travaux extérieurs. Mais votre Comité recommande l'addition, dans les contrats accordés à un premier adjudicataire, d'une clause obligeant cet adjudicataire à placer des sous-contrats aux endroits et dans la mesure compatibles avec le rendement et l'économie, et à utiliser à cette fin le Service de l'industrie et des sous-traités.

9. Votre Comité est également d'avis de ne pas fournir de machines-outils à un premier adjudicataire lorsqu'on sait qu'il existe des machines-outils inutilisées, du modèle voulu et susceptibles de fournir un bon rendement dans des conditions économiques.

10. Votre Comité estime qu'il vaut mieux persuader, les premiers adjudicataires de sous-traiter, plutôt que de les y obliger. Il y a lieu d'expliquer au public, en général, les difficultés du sous-affermage et la nécessité de faire exécuter le travail en recherchant un bon rendement plutôt que le soulagement des malaises économiques. En conséquence, votre Comité recommande l'expansion du programme éducationnel du Service de l'industrie et des sous-traités:

- (a) auprès des premiers adjudicataires.
- (b) auprès du grand public.

Respectueusement soumis,

ALPHONSE FOURNIER,

*Président.*

## QUATRIÈME RAPPORT

JEUDI, le 16 juillet 1942.

Le Comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre a reçu de son sous-comité N° 1 le rapport suivant sur le *Wartime Housing, Limited*. Il l'a pris en considération et l'a adopté comme son quatrième rapport à la Chambre:

## PREMIER RAPPORT DU SOUS-COMITÉ N° 1

Ce sous-comité a été réinstitué le 7 mai 1942. Il avait pour instructions, entre autres choses, d'étudier les opérations des compagnies appartenant à l'Etat. Le sous-comité n'a pas terminé son enquête, mais il désire présenter un rapport provisoire sur la *Wartime Housing, Limited*.

Dans le cours de son enquête sur les opérations de cette compagnie, le sous-comité a suivi la méthode du Comité britannique d'enquête sur les dépenses de guerre; il n'a pas seulement reçu des témoignages sur les dépenses réelles faites par la Compagnie, mais aussi étudié l'importance et les causes de la pénurie actuelle de logements, afin de déterminer l'aptitude de la *Wartime Housing, Limited*, à résoudre le problème, et la valeur de ses opérations. Le sous-comité n'a pas oublié un instant qu'en temps de guerre on ne doit divertir ni une unité de main-d'œuvre ni une livre de matériaux essentiels pour des usages domestiques superflus; mais il n'a pas oublié non plus qu'un programme soigneusement ordonné dès maintenant augmentera, après la guerre, la valeur de récupération des constructions actuelles.

La *Wartime Housing, Limited*, compagnie appartenant entièrement à l'Etat, a été constituée en société le 28 février 1941, avec siège social 55 rue York, à Toronto. Son but était de construire des logements pour les ouvriers employés dans les usines de munitions et d'approvisionnements et dans l'exécution des projets de défense. Les administrateurs de la Compagnie sont:

- M. J. M. Pigott, président et directeur général de la *Pigott Construction Company*, de Hamilton; administrateur de la *Dominion Bank*; administrateur de la *Canada Steamship Company*; administrateur de *Landed Banking and Loan*, et d'autres compagnies.
- M. W. L. Somerville, F.R.I.C.A., ancien président du *Royal Architectural Institute*.
- M. Charles David, président de l'Association des architectes de la province de Québec.
- M. Robert Gourlay, président de la *Beaver Lumber Company*.
- M. Headley Wilson, directeur du *Maritime Trust*.
- M. W. I. Tidde, administrateur de la Commission de secours de Halifax.
- M. A. Ingles, secrétaire du Congrès des Métiers et du Travail, et chef de l'*International Electricians Union of Canada*.

La compagnie fut chargée d'ériger un grand nombre de logements convenables dans les parties du Canada où les industries de guerre ont provoqué une crise du logement. Car cette crise avait atteint le point, où si l'on n'y remédiait par la construction de locaux supplémentaires, la production des industries de guerre serait sérieusement entravée. L'entrevue du problème est difficile à déterminer. Le sous-comité a reçu les témoignages de plusieurs maires des grandes villes où la production de guerre est concentrée. Dans une de ces villes, la population a augmenté de plus de 20,000 habitants depuis l'ouverture des hostilités. Le sous-comité constate que la crise du logement causée par cet exode provisoire de la main-d'œuvre vers les points de concentration des industries de guerre a entraîné une très sérieuse congestion. Dans certains exemples fournis au sous-comité, 8, 9 et 10 familles vivent dans des maisons de 8, 9 et 10 pièces, à raison d'une pièce par famille, avec une seule salle de bain pour toute la maison.

*La Wartime Housing, Limited*, a immédiatement entrepris des enquêtes détaillées dans toutes les parties du Canada où de pareilles crises du logement étaient signalées. Elle a également étudié le genre de maison qu'il conviendrait de construire, sur un modèle uniforme pour tout le Canada, assez attrayant d'aspect pour plaire aux ouvriers, et offrant de bonnes conditions de logement au coût le moins élevé possible. Depuis sa constitution en société, la Compagnie a fait approuver par des arrêtés en conseil de nombreux projets de construction représentant un total de 11,841 logements et de 85 hôtels du personnel, et d'autres constructions spéciales, à un coût total évalué à \$45,021,761.56. Sur ce nombre, 5,385 logements et 72 hôtels du personnel et autres immeubles ont été terminés, au coût total de \$33,448,715.93, et sont actuellement occupés.

Dans toutes les municipalités où se construisent des logements du temps de guerre, des comités consultatifs et volontaires locaux sont institués pour aider au choix des emplacements, à l'érection des immeubles et à leur gestion lorsqu'ils sont terminés. Ces comités locaux agissent à la manière de petits conseils d'administration. Ils sont composés de personnes en vue et animées d'esprit civique: commerçants, banquiers, directeurs d'œuvres sociales, etc. Il convient de reconnaître les précieux services rendus par ces comités consultatifs locaux. Ils emploient un directeur et le personnel de bureau nécessaire. A la fin d'avril 1942, près d'un demi-million de dollars avaient été perçus, en loyers mensuels, et le montant des loyers irrecouvrables était de \$317.16.

Après étude approfondie de tout le problème, les administrateurs de la *Wartime Housing, Limited*, décidèrent que le genre de maison le mieux approprié aux circonstances était une maison de bois sur pilotis, à demi montée d'avance, établie en trois modèles réguliers seulement: H.1, H.11 et H.22, sous réserve de modifications extérieures destinées à éviter la monotonie dans l'apparence. Le choix d'une maison à logements mitoyens tendait à accroître la valeur de récupération. Les logements comptent deux ou quatre chambres à coucher, sont entièrement pourvus de l'isolation calorifuge et munis d'une salle de bain, de l'éclairage électrique et du chauffage par circulation d'air chaud. Les loyers varient de \$22.00 à \$30.00 par mois. A titre de comparaison, on peut remarquer que les paiements mensuels destinés à couvrir le capital, les intérêts et les impôts, pour les logements permanents construits en vertu de la Loi fédérale sur le logement, et fournissant une installation correspondante, varient de \$20.38 à \$26.50 par mois, sur la base de vingt ans. Il faut aussi remarquer que les paiements mensuels effectués par les locataires de la *Wartime Housing* comportent un amortissement du capital, mais ne confèrent aucun droit de propriété aux locataires. Le sous-comité a poursuivi son enquête auprès de certains locataires, et constaté que le prix du chauffage est peu élevé et que les logements sont sains. Des cas isolés se sont produits, où il a fallu remédier à des défauts de construction. Le coût moyen, dans tout le Canada, pour tous les logements construits par la *Wartime Housing, Limited*, et occupés jusqu'au 30 avril dernier, sans comprendre le coût des services municipaux tels que les aqueducs, égouts, etc., est de \$1,897 par logement pour les maisons de deux chambres à coucher, et \$2,600, pour les maisons à quatre chambres à coucher. Outre le coût de la maison, le coût moyen des services municipaux est de \$705 par logement. La division des maisons construites par la *Wartime Housing Limited*, consistant simplement en cloisons de bois, ne dépasse pas 25 p.100 du coût total de la maison. Le sous-comité n'a pas pu se procurer de témoignages satisfaisants sur la valeur de récupération des maisons à la fin de la guerre. Il faudra sans aucun doute accepter de lourdes pertes quand se posera le problème de la récupération de ces maisons du temps de guerre. Le sous-comité croit que ce problème doit faire l'objet d'une étude attentive, et qu'il doit être possible d'augmenter sensiblement la valeur de récupération par la vente de maisons et de lots à des occupants qui les transformeront en domiciles permanents, par l'addition de caves.

Le principe général de la Compagnie, admis dans les accords conclus avec un certain nombre de municipalités, est que toutes les maisons construites par la *Wartime Housing, Limited*, seront démolies ou déplacées dans les six mois qui suivront la cessation des hostilités. La *Wartime Housing, Limited*, justifie ce principe en considérant que la crise du logement actuelle n'offre pas un caractère permanent, et que si toutes les maisons étaient construites à la manière de demeures permanentes, non seulement leur prix de revient serait plus élevé, mais elles créeraient un encombrement sur le marché immobilier des diverses agglomérations.

Certains maires de municipalités urbaines, ont vivement souhaité, devant le sous-comité, l'enlèvement des maisons du temps de guerre, après les hostilités, de peur qu'elles ne créent des zones de taudis. Le sous-comité estime que, dans l'ensemble, ces maisons sont construites de telle manière que leur transformation en demeures permanentes, sur fondations, n'entraînerait pas forcément un aspect de taudis.

En tenant compte de la nature temporaire des logements, et afin d'assurer à l'Etat le remboursement de la plus forte partie possible de son argent, des accords, négociés avec les municipalités intéressées, prévoient le paiement de faibles sommes annuelles, variant de \$10.00 à \$30.00 par an et par logement, sans autre forme de taxes municipales. Ces accords ont été ratifiés par des lois spéciales, adoptées par les différentes législatures provinciales.

En raison de la nature provisoire des entreprises, les terrains de construction n'ont pas été achetés immédiatement, lorsqu'on a pu louer des lots convenables à des taux modérés. Ces baux se terminent six mois après la cessation des hostilités. En considération du coût moyen des services municipaux, qui atteint \$705 par lot, le sous-comité recommande qu'une disposition soit prise pour assurer à l'Etat le remboursement d'une bonne part de ses dépenses.

Devant l'urgence des besoins, et devant la nécessité de construire les maisons mitoyennes en grand nombre pour les construire d'une manière économique, des contrats ont été accordés à des entrepreneurs généraux importants, par lots d'au moins cinquante maisons à la fois, et, presque sans exception, on a choisi des terrains assez vastes pour permettre l'érection de pâtés de maisons.

Des exemples de fautes apparemment commises dans l'exécution de ce vaste programme de construction sont venus à la connaissance du sous-comité. Cependant, à la lumière de toutes les circonstances, et en tenant compte, particulièrement, du facteur temps — c'est-à-dire de l'obligation constante d'obtenir des résultats immédiats — le sous-comité estime que cette Compagnie a exécuté une tâche difficile avec une rapidité surprenante.

Des critiques ont porté sur le point suivant. En publiant des chiffres de coût total, comprenant le prix de revient des maisons et les frais des services municipaux, on n'a pas eu suffisamment soin d'indiquer que le coût total comprend une moyenne de \$705 par unité pour les services municipaux. Ceux-ci embrassent des travaux tels que la construction d'aqueducs, d'égouts, de rues, etc. Dans la pratique ordinaire, ces frais sont prélevés soit sous la forme de taxes sur toute la valeur imposable de la municipalité, soit sous la forme de taux d'imposition spéciale à longue échéance, et ne sont pas inclus dans le prix de revient des maisons.

Le sous-comité a soigneusement étudié la crise actuelle du logement, et constaté qu'elle provient de deux causes différentes. De sorte que, pour bien résoudre le problème, il y a lieu d'appliquer deux catégories différentes de remèdes. On ne doit pas reprocher à la *Wartime Housing, Limited*, de ne pas avoir signalé cette situation, car la Compagnie a été constituée uniquement pour fournir des logements aux ouvriers employés dans les usines de munitions et d'approvisionnements et dans l'exécution des projets de défense. Elle n'avait donc pas à s'occuper du problème général du logement du Canada.

Le sous-comité estime que la pénurie actuelle de logements au Canada est due aux deux causes suivantes :

- (a) Le déplacement massif de la main-d'œuvre, des lieux habituels de résidence vers les localités entourant les districts où les industries de guerre sont concentrées.
- (b) La pénurie de logements, assez marquée, qui existait déjà lors de l'ouverture des hostilités, s'est sérieusement aggravée par suite de l'augmentation du revenu national. Depuis septembre 1939, le revenu national a augmenté d'environ \$1,800,000,000. A l'époque de la déclaration de guerre, le cas n'était pas rare de deux familles habitant ensemble, et vivant du secours de chômage. Avec l'augmentation du revenu national, des milliers de familles ont cessé de vivre de secours et dans des installations congestionnées, pour habiter un logement seul.

Dans la mesure où la crise actuelle du logement peut être d'un caractère provisoire, ainsi que l'indique l'alinéa (a) ci-dessus, le sous-comité recommande de répondre à la situation par la construction de logements temporaires, confiée à la *Wartime Housing, Limited*, et recommande, en outre, de conférer à cette Compagnie les pouvoirs supplémentaires qui lui permettront de résoudre intégralement le problème.

Dans la mesure où la crise actuelle du logement est d'un caractère permanent, ainsi que l'indique l'alinéa (b) ci-dessus, et le sous-comité estime que la crise actuelle revêt ce caractère dans une proportion supérieure à cinquante pour cent, ce problème permanent doit être résolu par l'érection de logements permanents sous le régime de la Loi fédérale sur le logement.

Le sous-comité conclut, de son enquête, qu'il n'y a pas de pénurie apparente des matériaux de maçonnerie, tels que la brique, la pierre et le granit, dont l'emploi caractérise la construction des logements permanents, à la différence des logements temporaires. La pénurie actuelle de matériaux est principalement limitée à l'acier, au fer, au cuivre et au bois.

A la suite de l'enquête poursuivie jusqu'ici, le sous-comité présente les recommandations suivantes :

(1) Qu'une campagne d'envergure nationale soit organisée, avec l'appui de comités locaux composés de membres volontaires, pour mettre les pièces en excédent dans les maisons occupées à la disposition des familles sans abri ;

(2) Qu'un programme de prêts soit adopté, pour favoriser la conversion des demeures pour famille unique en appartements pour deux ou trois familles, sur une base analogue à celle du Plan d'amélioration aux habitations. Le remboursement des sommes avancées en vertu de ce plan serait échelonné sur une période d'au moins cinq ans. Il conviendrait d'aider individuellement les propriétaires de maisons, à cet égard.

(3) Qu'une enquête soit poursuivie pour déterminer le nombre de logements permanents qui peuvent être construits sans risquer un excédent d'après-guerre, dans les différents centres urbains où il existe une sérieuse crise du logement, et dans la mesure où il est possible d'obvier à cette crise par la construction de logements permanents, en vertu de la Loi fédérale sur le logement, en utilisant des matériaux de construction non essentiels pour les usages de guerre, ou en utilisant des lots à construire déjà desservis par les services municipaux, de telle manière que la construction de logements permanents, de préférence aux logements construits par la *Wartime Housing, Limited*, permette une réelle économie de main-d'œuvre et de matériaux essentiels à la guerre.

(4) Que la direction de la *Wartime Housing, Limited*, procède à une étude soignée sur l'opportunité d'ériger des maisons temporaires de modèle en série ou de construction toute prête, de préférence aux maisons à demi montées actuellement construites, dans le but de réduire sensiblement le prix de revient des maisons à construire par la *Wartime Housing, Limited* :



- (a) par l'utilisation de lots vacants dispersés, déjà desservis par des services municipaux,
- (b) par l'adjudication de contrats de construction pour des groupes sensiblement inférieurs à cinquante maisons, de manière à utiliser les services de petits entrepreneurs.

(5) Que dans toutes les localités telles que Nobel, où il ne sera pas possible, après la guerre, d'utiliser les logements actuellement construits pour loger des ouvriers de guerre, les plans actuels des maisons soient modifiés, pour réduire le prix de revient dans toute la mesure compatible avec une installation convenable. Il faut se rappeler que, dans ces localités, les maisons que l'on construit actuellement n'auront presque aucune valeur de récupération.

(6) Que des logements soient procurés aux personnes à la charge des soldats servant outre-mer, aux fonctionnaires civils, célibataires ou mariés, et aux ouvriers canadiens qui travaillent indirectement pour la guerre et qui éprouvent un besoin urgent de logements à prix modérés.

(7) Que, partout où la possession du terrain par la *Wartime Housing Limited* le permet, ou peut être acquise, les maisons construites par la *Wartime Housing, Limited*, soient vendues à leurs occupants, s'ils désirent les acheter.

Le sous-comité n'a pas eu assez de temps à sa disposition pour étudier à fond la question des hôtels du personnel. Ces bâtiments sont de grands hôtels temporaires pour les ouvriers. Le fonctionnement de ces hôtels du personnel a été très satisfaisant en certains endroits et décevant ailleurs. Le sous-comité recommande une étude plus approfondie de la question des hôtels du personnel, qui pourra être traitée dans le rapport final sur les opérations de la *Wartime Housing, Limited*.

Le présent rapport est un rapport provisoire sur les opérations de la *Wartime Housing, Limited*; il conviendra de poursuivre les enquêtes et de rédiger un rapport final.

Le tout respectueusement soumis,

Le président,  
ALPHONSE FOURNIER.

### CINQUIÈME RAPPORT

SAMEDI le 18 juillet 1942.

Le Comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre a l'honneur de présenter son

### CINQUIÈME RAPPORT

Estimant que l'enquête qui lui a été confiée devrait être continuée en dépit de l'ajournement prochain de la Chambre, votre Comité recommande:

1. Que le Comité continue son enquête en dépit dudit ajournement.
2. Que six membres du Comité en constituent le quorum, pendant ledit ajournement, nonobstant la décision de la Chambre du 5 mai 1942 fixant le quorum à huit membres.
3. Que le Comité soit autorisé, pendant ledit ajournement, à employer les secrétaires, commis et autres employés qu'il peut juger nécessaires.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,  
ALPHONSE FOURNIER.

## SIXIÈME RAPPORT

SAMEDI le 18 juillet 1942.

Le Comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre a reçu de son sous-comité N° 2 le rapport suivant sur la récupération. Il l'a pris en considération et l'a accepté comme son sixième rapport à la Chambre.

## PREMIER RAPPORT DU SOUS-COMITÉ N° 2

Le sous-comité N° 2 du Comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre a l'honneur de présenter le rapport suivant sur la

## RÉCUPÉRATION

A. *Portée*

Le Comité a compris dès le début l'importance de cette enquête; et cette conviction s'est affermie à mesure que le Comité a constaté les progrès accomplis et en voie d'accomplissement dans le domaine de la récupération.

L'enquête du Comité a porté sur un objet non pas statique, mais mouvant. A mesure que le Comité explorait de nouveaux domaines, les perspectives s'élargissaient, pour embrasser à la fois l'économie de guerre et l'économie nationale.

Les conclusions semblent découler naturellement des témoignages soumis au Comité.

B. *Agences de récupération étudiées au cours de l'enquête*

Au cours de son enquête, le Comité a étudié les opérations des agences de récupération suivantes:

1. Directeur de la récupération, de la division du Trésor.
2. Commission de récupération et de liquidation du matériel de l'Armée, sous la direction de l'intendant général de l'Armée.
3. Direction des approvisionnements et des transports de l'Armée, sous le quartier-maître général.
4. Directeur des approvisionnements au Conseil de l'air, Corps d'aviation royal canadien.
5. Directeur des approvisionnements navals.
6. Service de la disposition des rebuts, au ministère des Munitions et des Approvisionnements.
7. Régisseur de l'acier, au ministère des Munitions et des Approvisionnements.
8. La Récupération de guerre, Limitée.
9. Commission des prix et du commerce en temps de guerre—Administrateurs.
10. Fairmont Company Limited.
11. Division de la récupération, au ministère des Services nationaux de guerre.
12. Marchands de rebuts.

C. *Brève esquisse des opérations des diverses agences de récupération étudiées*

Ci-dessous une brève esquisse des opérations de chacune des agences de récupération que nous venons d'énumérer, avec quelques observations et commentaires.

1. *Directeur de la récupération de la division du Trésor*

Ce bureau de récupération a été établi en 1921, sous la direction du Comité des contrats de l'Etat. Après la dissolution de ce Comité, le Bureau de récupération continua de fonctionner, sous les ordres directs du ministre des Finances. En octobre 1936, le Bureau fut placé sous la direction du Contrôleur du Trésor.

Ainsi que l'indique le rapport de notre Comité de l'année dernière, des listes d'articles récupérables furent fournies au directeur de la récupération, dont les fonctions étaient alors de :

- (a) Voir si un autre service de l'Etat pourrait utiliser ce matériel, et
- (b) Si non, le vendre.

"Le directeur de la récupération s'occupait non seulement de la récupération du matériel pour les services militaires de l'Etat, mais aussi pour tous les ministères civils. La liste du matériel récupérable comprenait tout, depuis les bâtiments, les navires, l'acier de rebut et les automobiles, jusqu'aux vêtements et chaussures, etc."

Ce bureau a joué, et continuera de jouer un rôle important. Son travail a considérablement augmenté depuis l'ouverture des hostilités. Pour l'exercice financier 1941-1942, les transferts et ventes ont atteint \$1,024,990.95, répartis de la manière suivante :

|                      |              |
|----------------------|--------------|
| Ventes . . . . .     | \$814,976 78 |
| Transferts . . . . . | 210,014 17   |

Le total a été de \$262,500.87 pour l'exercice financier 1939-1940, et de \$547,273.35 pour l'exercice financier 1940-1941.

Le personnel du Bureau comprend 4 hommes et 7 jeunes filles.

En juin 1941, l'Armée a établi une Commission de récupération et de liquidation du matériel, qui procède à ses propres ventes. Toutefois, cette Commission, avant de conclure une vente, demande au directeur de la récupération si l'article ne peut être utilisé par un autre service de l'Etat.

L'aviation et la marine continuent d'effectuer leurs ventes par l'intermédiaire du directeur de la récupération.

## 2. Commission de récupération et de liquidation du matériel de l'Armée

Dans son rapport de l'année dernière, notre Comité a parlé de l'établissement de cette Commission, créée par l'arrêté en conseil C.P. 4649 du 25 juin 1941.

Le ministère de la Défense nationale reconnaissait qu'il détenait du matériel désuet ou en voie de le devenir, et du matériel réformé ou destiné à la réforme.

La création de la Commission de récupération et de liquidation du matériel de l'Armée avait pour but de convertir, lorsque c'était possible, ces approvisionnements et ce matériel en articles utilisables par les forces navales, militaires et aériennes, et de disposer du reste par des mesures appropriées et rapides.

On a jugé bon, dans ce but et dans l'intérêt public, d'adopter une méthode de vente spéciale au lieu de traiter par l'intermédiaire du directeur de la récupération de la division du Trésor.

Un comité du matériel désuet a été institué pour étudier la question du matériel déclaré désuet, ou que le Comité, après enquête, pourrait estimer désuet, pour inspecter et examiner ce matériel, signaler le matériel désuet et en recommander la vente.

La Commission de récupération et de liquidation du matériel de l'Armée s'occupe alors de ce matériel.

La Commission essaie d'abord de convertir le matériel désuet et le matériel réformé en d'autres articles de matériel ou d'équipement susceptibles d'être utilisés par la marine, l'armée ou l'aviation.

Les résidus et sous-produits restant après conversion, et tout le matériel et l'équipement qui ne peuvent être convertis, ne sont pas vendus avant que le directeur de la récupération de la division du Trésor ait déclaré qu'ils ne sont pas nécessaires et utilisables pour quelque autre service ou agence de l'Etat ou pour quelque organisme de secours ou de bienfaisance.

Outre les transferts à d'autres services de l'Etat, effectués par le directeur de la récupération, des arrangements sont en vigueur, en vertu desquels les

officiers d'approvisionnement de district de la marine et de l'aviation peuvent examiner le matériel à vendre, et obtenir des transferts, s'ils le désirent.

Le Comité a entendu des témoignages sur les opérations de récupération de la Commission, la réparation des vêtements et chaussures, les transformations accomplies, et les mesures prises pour éviter le gaspillage.

La transformation du matériel désuet a fait l'objet de dépositions intéressantes. Le Comité a été impressionné par l'esprit d'invention apporté à la conversion de matériel désuet en articles utiles et nécessaires.

Le Comité a eu le plaisir de constater l'intérêt croissant porté à la récupération par les hommes de tous grades.

### 3. *Directeur des approvisionnements et des transports de l'Armée*

L'inspecteur en chef de l'alimentation et des popotes, placé sous les ordres du directeur des approvisionnements et des transports, est chargé, entre autres fonctions, d'inspecter les cuisines, d'empêcher le gaspillage et d'encourager la récupération de la graisse, du gras, des os, des récipients, etc. Les chefs de cuisine et de popote des districts et des unités sont chargés des mêmes responsabilités.

La vente s'effectue avec l'approbation du directeur de la récupération de la division du Trésor.

La récupération porte sur trois articles principaux: les os, la graisse de rognon, le gras et la graisse de cuisine; les eaux grasses; les récipients.

Les témoignages ont établi que, grâce au travail d'éducation et d'entraînement poursuivi auprès des cuisiniers, les graisses sont beaucoup plus utilisées. Les hommes reçoivent aujourd'hui environ 91 p. 100 de la valeur intégrale de leur ration de viande et de gras, grâce à la confection de saucisses, hachis, tartes, gâteaux, etc. Du même coup s'est effectué une réduction sensible dans les achats de saindoux et de graisse végétale.

Dans certains camps, on réalise une grosse économie en fabriquant du savon avec les restes de gras, de graisses et huiles non comestibles.

Le Comité a constaté avec plaisir que la vente des eaux grasses semble réaliser des progrès continus. Certains fermiers éprouvaient de la répugnance à nourrir leurs porcs avec des eaux grasses. D'autres ignoraient les ressources de ce procédé. Ces obstacles ont été partiellement surmontés, avec la collaboration du ministère de l'Agriculture et d'autres organismes de propagande. Dans certains camps, la cuisson des eaux grasses s'effectue dans des locaux spéciaux.

Le Comité estime que des progrès peuvent encore s'accomplir dans la disposition avantageuse des eaux grasses, et que des efforts doivent être faits pour en obtenir un meilleur prix.

### 4. *Directeur des approvisionnements au Conseil de l'air, C.A.R.C.*

Le corps d'aviation royal canadien, la récupération est confiée au directeur des approvisionnements au Conseil de l'air.

La vente s'effectue par l'intermédiaire du directeur de la récupération de la division du Trésor, et le Comité a été informé que ce service fonctionne d'une manière très satisfaisante.

De petites quantités de divers articles de récupération, tels que le papier, le carton, etc., sont remises aux agences volontaires de récupération, dans les localités où la récupération s'opère.

Les officiers des services techniques de l'aéronautique, et les officiers d'habillement sont responsables de l'entretien de l'équipement. Ils doivent fournir des états périodiques des excédents d'équipement. Une commission ambulante des excédents fait une inspection trimestrielle des stocks dans chaque région.

Le Comité a reçu des témoignages de l'importance attribuée à la récupération et à la conservation du matériel; des détails lui ont été fournis sur un certain nombre d'opérations de récupération et de conservation.

Des organismes de réparation sont établis dans les dépôts centraux de matériel, pour la mise en état et la réparation des uniformes usés, des chaussures et articles d'habillement.

Tous les avions démolis sont envoyés à des dépôts de réparation, en vue, soit de la récupération pour le service, soit de la vente aux industriels.

Un personnel entraîné s'efforce spécialement d'obtenir les meilleurs résultats de la récupération des déchets de cuisine.

Les contrats pour la vente des eaux grasses sont conclus avec le concours du ministère de l'Agriculture. A Terre-Neuve, en un endroit où il n'a pas été possible de trouver un acquéreur, le service se livre lui-même à l'élevage des porcs.

##### 5. *Directeur des approvisionnements navals*

Le service des approvisionnements navals est, et a toujours été un service civil, dans la marine canadienne comme dans la marine britannique. Ce service fournit les approvisionnements, monte à bord, vérifie les comptes d'approvisionnement et reçoit les approvisionnements usés ou devenus sans utilité pour le service, et qui sont renvoyés à l'arsenal. Le service naval a toujours mis en vigueur des instructions permanentes, pour le renvoi des approvisionnements inutilisables à l'arsenal.

Les arsenaux sont les magasins de base pour les navires et pour le personnel de la marine. Les approvisionnements pour chaque navire sont classés en (1) permanents, et (2) périssables. Les approvisionnements permanents renvoyés à l'arsenal constituent la principale source de récupération. Ils sont inspectés à l'arsenal par des inspecteurs compétents, pour déterminer s'ils sont (a) utilisables, (b) réparables, (c) transformables, ou (4) destinés à la réforme, c'est-à-dire au rebut. Ils sont traités selon leur classement.

Le service naval paie une allocation d'entretien plutôt que d'échanger l'habillement usé contre du neuf. Il n'a donc pas, à cet égard, les mêmes problèmes que les autres services.

Un inventaire mensuel des stocks est effectué. Au bout de six mois, une inspection spéciale des stocks d'écoulement lent détermine s'ils sont (a) utilisables, (b) désuets, (c) transformables ou (d) inutilisables en raison de leur ancienneté ou de leur détérioration.

Dans chaque arsenal, un fonctionnaire civil de la récupération veille aux réparations, transformations et ventes. Il est secondé par un officier du génie maritime, et, dernièrement, un comité a été établi, représentant tous les services, dans chaque arsenal, pour coordonner la campagne de récupération.

Avant de mettre en vente un matériel quelconque, la liste est soumise à tous les services de l'arsenal susceptible de l'utiliser, ainsi qu'aux autres arsenaux, magasins ou services.

La vente s'effectue par l'intermédiaire du directeur de la récupération de la division du Trésor.

Le Comité a appris que le personnel du directeur de la récupération est renforcé par des hommes d'affaires compétents, dans le but de préparer et d'organiser plus en détail le système de contrôle des stocks, y compris le développement futur des travaux de récupération navale.

##### 6. *Service de la disposition des rebuts, au ministère des Munitions et des Approvisionnements*

L'arrêté en conseil C.P. 45/9130, du 22 novembre 1941, confère au ministre des Munitions et des Approvisionnements le pouvoir et l'autorité exclusifs de vendre, échanger ou utiliser autrement tout le rebut et tous les articles dépassant les besoins courants, provenant de contrats conclus par ledit Ministre ou exécutés sous sa direction et son contrôle, et exonère le service de la récupération de la division du Trésor de toute responsabilité à cet égard.

Le service de la disposition des rebuts a été constitué. Il s'occupe des rebuts, classés dans les catégories suivantes:

1. Métaux ferreux et non ferreux.
2. Equipements en excédents ou désuets, machines, ateliers et matériaux de construction.
3. Déchats de matériaux en excédents.

Les deux premiers groupes sont signalés au Service de la disposition des rebuts, qui peut seul en disposer, et le troisième groupe est vendu par les entrepreneurs, les compagnies appartenant à l'état et les compagnies en régie intéressée, qui font rapport au Service.

Le personnel du Service comprend le directeur général, un commis en chef et deux sténographes.

Tous les articles qui devaient, auparavant, être signalés au directeur de la récupération de la division du Trésor, doivent maintenant être signalés à ce Service de la disposition des rebuts.

Le Comité doute fort que tout le rebut disponible soit promptement et systématiquement signalé. Il propose l'émission d'instructions plus précises sur les rapports qui doivent être faits au Service de la disposition des rebuts.

Les opérations du Service ont surtout embrassé, jusqu'ici, la récupération des rebuts de métaux provenant d'entreprises appartenant à l'Etat, ou en régie intéressée, ou commanditées.

Lorsque c'est possible, les métaux de rebut sont vendus directement de l'usine au consommateur, aux prix de base, fixés par le régisseur des métaux ou par le régisseur de l'acier. Dans certains cas, où il faut briser les rebuts, des broyeurs sont installés dans les usines.

La vente est effectuée après soumissions, lorsque c'est nécessaire. D'après les témoignages reçus par le Comité, la majorité des consommateurs préfèrent acheter aux marchands de ferraille, pour la raison qu'il n'existe pas de source d'approvisionnements individuelle suffisante pour répondre aux besoins des consommateurs, et que les marchands de ferraille sont outillés pour le ramassage, le triage et la préparation des rebuts.

#### 7. Régisseur de l'acier, au ministère des Munitions et des Approvisionnements

Les opérations du régisseur de l'acier intéressent le Comité, dans la mesure où elles se rapportent à la récupération des rebuts de métaux.

Le mot "Acier", défini par l'arrêté en conseil C.P. 2742, du 24 juin 1940, autorisant la promulgation de règlements concernant l'acier et nommant un régisseur de l'acier, comprend les rebuts de métaux.

Le Comité a reçu le témoignage du surveillant du service de contrôle des rebuts d'acier, placé sous les ordres du régisseur de l'acier.

Entre autres fonctions, le régisseur de l'acier peut prendre possession des rebuts de métaux partout où il s'en trouve, fixer les prix ou majorations maximum auxquels ces rebuts peuvent être vendus ou offerts en vente, et fixer, limiter ou ordonner leur vente ou leur distribution.

Le Comité a été informé qu'il existe un besoin très urgent de métaux, et qu'il ne faut presque pas en perdre une tonne dans les 12 ou 14 mois à venir, pour que le Canada maintienne sa production de guerre.

Une grande partie des rebuts de métaux disponibles et nécessaires n'arrivant pas sur le marché, pour diverses raisons d'ordre économique et d'ordre géographique, le régisseur de l'acier a été conduit, récemment, à étendre son activité à l'obtention effective de rebuts de métaux. Il a pris cette initiative par l'intermédiaire de la Wartime Salvage, Limited.

Les attributions actuelles du régisseur de l'acier sont doubles: faire passer les rebuts de métaux de la source aux marchands, par l'intermédiaire de la Wartime Salvage, Limited, et ensuite les faire passer des marchands aux consommateurs.

Le régisseur de l'acier a pu conclure des arrangements en vue de la récupération des rails de tramways, dans certaines municipalités, les compagnies qui fournissent l'acier absorbant la différence entre le coût de la récupération et le prix convenu.

#### 8. *Wartime Salvage, Limited*

La Récupération de guerre, Limitée, est une compagnie de la Couronne, établie sous l'autorité de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre.

La Commission des prix et du commerce en temps de guerre s'intéresse aux approvisionnements, et les déchets de papier posant un problème d'approvisionnement, la Récupération de guerre, Limitée, a été essentiellement instituée pour répartir les approvisionnements en déchets de papier, et régulariser le marché.

La Compagnie a les pouvoirs généraux suivants:

Acheter ou autrement acquérir, importer, exporter, échanger, louer, mettre sur le marché, vendre ou disposer de quelque autre manière, classer, presser, répartir, distribuer, emmagasiner, transporter, transformer des déchets ou autres matériaux, marchandises et articles usagés de toutes sortes, et d'une manière générale en faire le commerce.

Les fonds de la Compagnie sont fournis par un crédit de cinq millions de dollars, ouvert en vertu de la Loi des crédits de guerre, à retirer sous forme d'avances comptables, des montants requis.

Lorsque le régisseur de l'acier s'est vu dans la nécessité de financer l'achat de rebuts de métaux, il a utilisé cette Compagnie, plutôt que de fonder une compagnie d'achats séparés.

Jusqu'ici, l'activité de la Compagnie s'est limitée aux déchets de papier et aux tubes de métal pliant, articles auxquels se sont ajoutés, récemment, les rebuts de métaux.

La Compagnie s'est servi des voies commerciales ordinaires pour l'acquisition des déchets de papier. Le public a répondu à la campagne de récupération des déchets de papier avec un enthousiasme dépassant les espérances, ce qui ajouté à la fermeture du marché de l'Ouest des Etats-Unis, a augmenté les résultats du ramassage des déchets de papier, particulièrement dans l'Ouest canadien.

En vertu d'une ordonnance particulière, tous les tubes de métal pliant, lorsqu'ils cessent d'être en possession de leur usager, sont censés devenir la propriété exclusive de La Récupération de guerre, Limitée. Nul ne doit détruire ou jeter ces tubes, ou en disposer autrement qu'en les livrant à une pharmacie de détail, à un magasin de tabac, un magasin général ou un magasin à rayons, ou de toute autre manière que l'administrateur des marchandises usagées pourra déterminer. Les tubes sont envoyés directement à la fonte, et sont payés à la Récupération de guerre, Limitée.

Les provinces de l'Ouest canadien et les zones minières du nord de l'Ontario et de la Colombie-Britannique renferment la masse des rebuts de métaux disponibles. Les frais de transport, très élevés, empêchent ces rebuts d'atteindre le marché par les voies commerciales ordinaires.

La Récupération de guerre, Limitée, a conclu un accord avec les éleveurs à grain de l'Ouest, qui achèteront les rebuts de métaux aux cultivateurs, dans les trois provinces des Prairies, au taux de sept dollars la tonne. Les éleveurs pèseront et chargeront les rebuts, qui leur seront payés \$8.50 la tonne par La Récupération de guerre, Limitée. La différence de \$1.50 est destinée à couvrir les frais de manutention, de chargement et d'opérations financières, et si les éleveurs réalisent quelque bénéfice, ils le remettront à des œuvres de guerre. Les rebuts sont expédiés sur des endroits centraux, inspectés, et ensuite transmis aux marchands, qui sont autorisés à prélever \$3.00 la tonne pour leurs services.

D'autres mesures sont prises pour la récupération des rebuts de métaux dans les mines abandonnées et dans les régions éloignées.

Les compagnies d'acier contribuent à ce programme en absorbant une grande partie du fret à partir de l'Ouest canadien.

#### 9. *Commission des prix et du commerce en temps de guerre — Administrateurs*

La Commission des prix et du commerce en temps de guerre est intervenue dans le programme de récupération en fixant des prix sur les articles de récupération.

Un certain nombre des administrateurs de la Commission s'occupent aussi de récupération. Ce sont:

- l'administrateur des marchandises usagées,
- l'administrateur des déchets de papier,
- l'administrateur des huiles et des graisses,
- l'administrateur de la laine.

Ces administrateurs sont également administrateurs de La Récupération de guerre, Limitée, ou collaborent avec elle.

Tout en se consacrant à leur sphère respective d'activité, ils s'efforcent d'encourager et de régulariser la récupération d'articles particuliers.

L'administrateur des marchandises usagées, par exemple, a sous ses ordres les administrateurs des fripiers et des colporteurs; d'une manière générale, il a la surveillance des marchandises usagées, y compris les sacs d'occasion, bouteilles, déchets d'acier, machines, matériaux de toiture, tuyaux, déchets de soie, etc.

#### 10. *Fairmont Company, Limited*

La *Fairmont Company, Limited*, est une compagnie de la Couronne constituée par le ministère des Munitions et des Approvisionnements, dans le but essentiel d'être l'acheteur exclusif du caoutchouc brut.

La Compagnie a reçu dernièrement la mission d'acheter les déchets de caoutchouc.

Les déchets de caoutchouc servent à régénérer le caoutchouc. Jusqu'à l'apparition de la pénurie de caoutchouc brut, le Canada se procurait le caoutchouc régénéré qui lui était nécessaire dans deux usines canadiennes et auprès des industriels américains. Notre capacité canadienne était de 7,500,000 livres; elle a été portée à 20,000,000 de livres depuis le 1er janvier 1942. Nous avons importé des Etats-Unis les quantités suivantes de caoutchouc régénéré:

|           |           | Livres     |
|-----------|-----------|------------|
| 1939..... |           | 14,918,000 |
| 1940..... | 6,283,000 | 13,060,000 |
| 1941..... |           | 18,457,000 |

Les déchets utilisés pour la régénération provenaient (a) des usines de fabrication du caoutchouc, qui accumulaient des déchets dans le cours de la fabrication des produits en caoutchouc et (b) du ramassage effectué dans les régions où le fret rendait cette récupération économique.

Nos échanges de déchets de caoutchouc avec les Etats-Unis ont atteint les chiffres suivants:

|           | Importations | Exportations |
|-----------|--------------|--------------|
|           | Livres       | Livres       |
| 1939..... | 6,068,000    | 12,285,000   |
| 1940..... | 6,283,000    | 13,060,000   |
| 1941..... | 6,928,000    | 17,584,000   |

Les déchets de caoutchouc permettent la régénération dans la proportion d'environ 70 p. 100.



Les nécessités de guerre ont accru les besoins de caoutchouc régénéré, évalués à 36 millions de livres en 1942, contre 26 millions en 1941.

Pour se procurer ces 36 millions de livres de caoutchouc régénéré, il faudra 51 millions de livres, ou 25,500 tonnes de déchets de caoutchouc. Le Canada n'ayant jamais ramassé plus de 24 millions de livres, soit 12,000 tonnes, en une année quelconque de son histoire, on voit la gravité du problème.

Le 15 mars 1942, le ministère des Munitions et des Approvisionnements a établi une division des déchets de caoutchouc, qui devait collaborer à la campagne nationale de récupération, et la *Fairmont Company, Limited*, fut priée d'assumer l'expédition, l'emmagasinage, la répartition et la gestion financière du ramassage des déchets de caoutchouc.

Les marchands de déchets, en dehors de l'Ontario et de Québec, ne faisaient pas le commerce des déchets de caoutchouc, à cause de l'élévation des taux de fret. C'est vers ces régions éloignées qu'ont porté les efforts de la campagne.

La *Fairmont Company, Limited*, paie un prix uniforme f. à b. par chargement de wagon en n'importe quel point d'expédition du Canada, et elle absorbe la partie du fret qu'on ne pourrait percevoir auprès des entrepreneurs de régénération.

Des organismes volontaires de récupération rassemblent les déchets, et lorsqu'ils ont un chargement de wagon, ils l'envoient à la *Fairmont Company, Limited*. Du ramassage est également fait par les marchands de déchets ou par leur intermédiaire.

On a ramassé jusqu'ici 25 millions de livres de déchets de caoutchouc, dont vingt millions depuis l'ouverture de la campagne, le 1er mai 1942. De cette manière, le Canada est assuré de l'approvisionnement en déchet de caoutchouc nécessaire pour au moins une année.

On évalue à \$100,000 le coût probable de la campagne, pour l'Etat. En outre, la division de la récupération, au ministère des Services nationaux de guerre, a dépensé \$40,000 en publicité.

Le 1er juillet 1942, la division des déchets de caoutchouc fut supprimée, et son travail de propagande fut assumé par la *Fairmont Company, Limited*. Cette Compagnie a engagé et entraîné actuellement un personnel de sept propagandistes, qui prendront contact avec les groupements susceptibles de stimuler le ramassage des déchets de caoutchouc par des organismes locaux ou par d'autres moyens, et faciliteront le transport des accumulations de déchets de caoutchouc.

Le Comité a demandé pourquoi les pneus de toutes les automobiles de plaisance n'avaient pas été réquisitionnés. C'est, fut-il répondu, parce que, dans un pneu, la masse du caoutchouc utilisable pour la régénération ne se trouve pas dans la bande de roulement, mais dans la carcasse et sur les côtés, où l'usure est faible. Quand la bande de roulement est usée dans la proportion de 80 p. 100, le pneu fournit encore autant de caoutchouc pour la régénération que s'il était neuf. La plupart des pneus étant jetés avant d'être entièrement usés, la perte moyenne est d'environ 10 p. 100. Si l'on réquisitionnait aujourd'hui tous les pneus, il n'y aurait pas, au Canada, de local assez vaste pour les entreposer à l'abri du soleil, de la pluie, du vent et de la sécheresse, et la perte subie sous la simple action du temps, au point de vue de la régénération, serait aussi grande qu'en les laissant rouler. On a donc jugé sage de laisser les pneus sur les automobiles, où ils constituent une source de réserve.

#### 11. *Division de la récupération au ministère des Services nationaux de guerre.*

Cette division est en cours de réorganisation. Son personnel compte aujourd'hui 24 membres. Il doit être porté à 35, de la manière suivante:

- 1 directeur.
- 1 directeur associé.
- 2 organisateurs industriels.
- 1 adjoint au directeur.

- 1 secrétaire administratif.
- 9 employés au bureau principal, à Ottawa.
- 20 membres des organisations provinciales.

Le Comité a été informé qu'on ne compte pas, pour le moment, lancer de nouvelles campagnes de publicité (à moins qu'il ne se produise une situation d'urgence, exigeant une campagne pour la récupération d'un article déterminé). La Division s'est chargée de la publicité pour La Récupération de guerre, Limitée et pour la *Fairmont Company, Limited*.

Cette division s'occupe des campagnes volontaires de récupération. Elle a enregistré quinze cents comités de récupération, dont 40 p. 100 seulement ont effectivement récupéré du matériel et amassé des recettes.

Conformément aux dispositions de la Loi de 1939 sur les secours de guerre, les recettes nettes sont versées par les comités volontaires à des œuvres de secours de guerre.

On tend à utiliser de plus en plus les services des municipalités, pour fins de récupération.

La Division assume une tâche difficile, en raison de sa nature même. Elle traite avec quelque quinze cents comités volontaires, dont beaucoup n'ont qu'une organisation assez lâche. Le travail est volontaire, dans une large mesure, ce qui complique le problème. Les membres de ces comités volontaires manquent souvent d'expérience dans ce genre de travail.

D'un autre côté, ces comités volontaires de récupération fournissent un débouché à l'énergie de bons patriotes qui pensent, avec raison, contribuer de cette façon à l'effort de guerre. Certains comités volontaires ont obtenu un rendement remarquable, d'autres accroîtront leur rendement en enrichissant leur expérience. Plus important encore: ces organismes volontaires comblent un vide dans le réseau de la récupération, et leur enthousiasme a donné conscience au public de l'importance de la récupération. Ils fournissent une intéressante contribution à l'effort de guerre et à l'économie nationale.

## 12. *Marchands de déchets.*

Les marchands de déchets appartiennent à trois catégories:

Le colporteur.

Le marchand de la catégorie "B", qui dispose de quelques moyens de triage et de préparation.

Le marchand de la catégorie "A" qui possède les moyens voulus pour toute sorte de triage et de préparation.

Le Comité reconnaît l'existence, dans des lieux étendus, d'un vif préjugé contre les marchands de déchets. On croit qu'ils profitent du patriotisme public pour tirer de la récupération de guerre des bénéfices exorbitants. Les personnes qui entretiennent cette opinion préconisent l'établissement de quelque organisme qui s'emparerait de tous les déchets et les vendrait, sans intermédiaire, au bénéfice de l'effort de guerre.

Les témoignages entendus par le Comité tendent à démontrer qu'il ne serait généralement pas pratique, ni avantageux pour l'effort de guerre, de se passer des marchands de déchets qui possèdent les locaux, l'outillage, le personnel et l'expérience nécessaires pour bien faire leur métier. Les prix des principaux déchets de guerre et les bénéfices éventuels des marchands sont contrôlés. Le Comité approuve cette méthode, et propose de conserver ce contrôle.

## D. *Conclusions générales.*

Le Comité présente les conclusions suivantes, qui découlent de son enquête et des témoignages rendus devant lui:

I. Le Comité a été vivement impressionné par les ressources qu'offre une bonne récupération, par l'importance des opérations de récupération actuellement conduites, et par leurs résultats avantageux tant pour l'effort de guerre

que pour l'économie nationale. L'effort de guerre est aidé directement par la réparation et la remise en service d'articles usagés, par les transformations d'articles usagés, par l'économie ainsi réalisée, en matériaux et en main-d'œuvre qu'il faudrait, autrement, consacrer à la fabrication d'articles neufs, par les recettes provenant de la vente du matériel réformé, par l'acquisition de fournitures de guerre essentielles. La découverte de cette richesse dédaignée constitue un gain national, ainsi que les leçon de soin et d'économie, la connaissance d'une faiblesse qui existait dans notre économie nationale.

II. Le Comité estime que la solution du double emploi et du chevauchement qui peuvent exister ou se produire se trouve dans la collaboration qui naît de l'intérêt porté à une cause commune, et du désir de rendre service à l'Etat. Les témoignages prouvent l'existence d'un fort degré de collaboration entre les agences et de coordination de leurs initiatives, collaboration et coordination qui se développent naturellement et progressivement. On peut faire davantage encore, dans ce sens. Il se rencontre, dans les agences de récupération, des hommes de vision large et claire, d'esprit aigu et de vaste expérience, et le Comité estime que ces hommes sont tout désignés pour perfectionner la collaboration et la coordination si avantageuses aux agences de récupération et à l'Etat. Le Comité recommande la convocation de conférences entre les agences qui s'intéressent à des problèmes particuliers, pour qu'elles puissent échanger des idées, discuter leurs difficultés, se transmettre des renseignements, étudier de nouvelles méthodes de récupération, examiner les cas de double emploi, explorer des sources nouvelles ou oubliées de récupération, et, d'une manière générale, atteindre le plus fort degré de collaboration et de coordination.

III. Les témoignages entendus par le Comité prouvent que la plus forte accumulation de rebuts de métaux, de déchets de caoutchouc et de papier se trouve dans l'Ouest du Canada. Il doit en être de même pour les os, les chiffons et bien d'autres articles de récupération. Les prix de transport trop élevés ont empêché l'expédition de ces rebuts vers le marché de l'Est, le seul qui existe. Les nécessités de guerre obligent aujourd'hui le Gouvernement et l'industrie à subventionner l'expédition des rebuts et déchets de métaux, le caoutchouc et de papier. Les faits parlent par eux-mêmes: c'est une mauvaise situation économique. Il y a du gaspillage; il n'est pas conforme à l'intérêt national qu'en temps normal et dans les conditions normales le matériel de récupération n'ait pas accès à un marché. La Comité recommande, en conséquence, une étude attentive de cette situation, en vue de l'établissement possible, dans l'Ouest du Canada, d'industries capables d'absorber ce matériel.

IV. Le Comité reconnaît que son enquête n'est nullement complète. Il n'a même pas pu terminer l'étude de certains domaines ouverts à son exploration. Il estime qu'en réalité il n'y a pas de fin à une enquête sur la récupération en temps de guerre. Les changements et les développements nouveaux ne permettent jamais de dire le dernier mot. Les opérations de récupération sont très importantes, actuellement. Elles le seront encore plus dans la suite de la guerre et pendant la période d'après-guerre. Le Comité est fermement d'avis que le sujet mérite une étude plus approfondie et continue.

V. Le Comité recommande une étude particulière et continue du problème de la récupération d'après-guerre. Le pays affrontera une tâche immense pour l'usage et la vente de l'équipement et des usines de guerre. De grandes pertes seront évidemment subies si la récupération n'est pas bien faite, tandis qu'un gain appréciable sera réalisé par l'usage et la vente les plus profitables de ce matériel. Le Comité reconnaît qu'il est probablement impossible de déterminer dès maintenant, avec précision, la solution intégrale du problème, mais il estime qu'il faut étudier ce problème dès maintenant, avant qu'il devienne trop aigu et trop urgent. Il sera différent du problème de la récupération en temps de guerre, mais il le suivra à certains égards. Le personnel qui sera le plus apte à

résoudre le problème de récupération d'après-guerre est peut-être en train de s'entraîner aujourd'hui dans les agences de récupération de guerre, dans les services armés et dans les industries de guerre. Il est également possible que la situation d'après-guerre se prête mieux et plus avantageusement à la coordination et à une politique à longue échéance.

Le tout respectueusement soumis,

Le Président,  
ALPHONSE FOURNIER.

## SEPTIÈME RAPPORT

LUNDI le 20 juillet 1942.

Le Comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre a reçu de son sous-comité n° 2 le rapport suivant sur les "Vivres et Ordinaire". Il l'a pris en considération et l'a adopté comme son septième rapport à la Chambre:

### DEUXIÈME RAPPORT DU SOUS-COMITÉ N° 2.

Le sous-comité n° 2 du Comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre a l'honneur de présenter son rapport sur les

#### VIVRES ET ORDINAIRE

Le Comité a étudié les progrès réalisés à ce sujet depuis son dernier rapport.

#### *Rations.*

Dans son rapport, à la fin de la dernière session, le Comité a recommandé une revision des rations distribuées à la force aérienne, en tenant compte des fonctions relativement sédentaires des équipes qui se livrent à des opérations de vol.

Un Comité de personnes compétentes a soigneusement étudié cette recommandation, et recommandé l'adoption d'une ration normale tant pour l'aviation que pour l'armée. Le Comité a appris que cette nouvelle ration comporterait une réduction des quantités autorisées de pommes de terre, de pain, de bœuf et des équivalents en porc et en mouton, de sucre, de fromage et de céréales. En compensation, le jambon a été ajouté à la liste pour alterner avec le bœuf, et les légumes verts canadiens, lorsqu'on peut s'en procurer, pour alterner avec la distribution actuelle de légumes frais. La quantité de lait est augmentée. On ajoute des oranges une fois par semaine et du jus de pamplemousse trois fois par semaine; du vinaigre, de l'huile à salade (à utiliser avec les légumes verts); et l'on adopte le pain blanc réglementaire ("Canada approuvé").

#### *Ecoles de cuisine de l'Armée:*

Le nombre des écoles de cuisine est augmenté, pour répondre aux besoins croissants de cuisiniers entraînés.

Le Comité est d'avis que des progrès peuvent être réalisés dans la préparation et la conservation des aliments, ainsi que dans la récupération des déchets de cuisine, si les cuisiniers sont bien entraînés à leur tâche. Le Comité a appris avec plaisir que des cuisiniers bien entraînés dans les écoles de cuisine ont été promus au grade d'officiers, chargés des vivres et de l'ordinaire dans différents centres. Il croit que cet exemple encouragera d'autres cuisiniers à se perfectionner dans l'étude des vivres et de l'ordinaire.

*Cantines:*

Le Comité a étudié le fonctionnement des cantines. D'après les témoignages, le Comité est d'avis que le système des cantines serait amélioré si tous les achats étaient effectués par un organisme de district, ou organisme central, éliminant les vendeurs et autres représentants d'intérêts commerciaux qui ont actuellement accès aux camps.

*Consommation de boissons alcooliques:*

Les témoignages reçus par le Comité établissent l'extrême importance, pour le Trésor national, de l'état physique des hommes et des femmes de nos services armés. On a signalé qu'au cours de la dernière guerre un grand nombre d'invalidités donnant droit à pension ont résulté de mauvaises habitudes de régime contractées à l'entraînement, au Canada.

Pour cette raison, et à cause du grand intérêt public de cette question, le Comité a fait enquête sur la consommation des boissons alcooliques par les membres de nos forces armées.

Le Comité désire commencer ses observations en répudiant les déclarations exagérées, injustifiées et injustes qui ont parfois été lancées à ce sujet. Il est fermement d'avis que l'intempérance est le fait d'un petit nombre, et que, dans l'ensemble, la conduite des militaires canadiens, à cet égard, fait honneur au pays.

Le Comité propose de reconnaître ce premier principe que le camp militaire doit être organisé et dirigé de manière à pouvoir satisfaire, sur place, tous les besoins raisonnables. Agir autrement, ce serait encourager les membres de nos forces armées à chercher en d'autres lieux, hors de la discipline et du contrôle militaire, les articles qui leur seraient refusés dans le camp. Le Comité est d'avis que l'interdiction des boissons alcooliques aux hommes de nos services armés serait impraticable et inopportune.

Le Comité est également d'avis que la solution d'un pareil problème doit se rechercher en se guidant sur les devises "tempérance" et "éducation".

Certaines suggestions présentées au Comité semblent bonnes. Ce sont les suivantes:

(1) La consommation excessive de bière et d'eaux gazeuses immédiatement avant les heures de repas empêche de bien profiter des repas;

(2) Il conviendrait de généraliser l'application du règlement, en vigueur dans certains camps, qui ferme les cantines pendant une période raisonnable avant les heures de repas;

(3) Aucune cantine débitant des boissons alcooliques ne devrait être ouverte avant six heures du soir;

(4) Les règlements applicables aux cantines des hommes débitant des boissons alcooliques devraient être observés dans les popotes d'officiers et de sous-officiers;

Le Comité recommande la prise en considération immédiate et attentive des suggestions ci-dessus par les autorités compétentes, et leur application si elles sont jugées pratiques et utiles.

Le Comité recommande l'adoption d'un programme éducatif bien étudié et continu dans chacun de nos services armés.

Le choix des personnes chargées d'exécuter ce programme doit être fait avec le plus grand soin; il doit constituer une recommandation pour les personnes choisies, auprès des jeunes hommes et des jeunes femmes des services. Plus encore: les personnes choisies doivent être de celles que les membres des forces armées aimeront et respecteront instinctivement; elles doivent posséder une compréhension sage et sympathique de la nature humaine.

Il convient d'encourager, dans chaque service, la collaboration de tous les grades, qui est le moyen d'accomplir la plus grande somme de bien.

Le programme d'éducation doit insister sur les points suivants:

- (1) La contribution que chaque soldat peut apporter à l'effort de guerre de la nation par la pratique d'une discipline volontaire;
- (2) Le respect de soi-même et de l'uniforme porté;
- (3) La bonne santé physique et mentale résultant de la tempérance;
- (4) La récompense que les personnes tempérantes recevront après la guerre, sous la forme d'une plus grande chance d'emploi et d'avancement;
- (5) Le handicap subi aujourd'hui par les personnes intempérantes, dans le monde des affaires, des professions libérales, de l'athéisme et dans les relations sociales;
- (6) La contribution que chacun peut apporter, par son exemple, au bien-être des plus jeunes membres de nos forces armées;
- (7) Le devoir des officiers et des sous-officiers de donner, par la pratique de la tempérance, l'exemple que l'on attend d'eux, en raison de leur grade.

Le Comité est d'avis que toutes les cantines débitant des boissons alcooliques doivent être confiées à des hommes spécialement choisis pour cette tâche. Ces hommes peuvent, par des méthodes sages et amicales, réduire la consommation des boissons alcooliques et créer une atmosphère favorable aux habitudes de tempérance.

Le Comité a constaté avec plaisir que, dans certains camps, la consommation du lait dépasse celle des boissons alcooliques. Ce trait démontre que beaucoup de nos jeunes hommes reconnaissent la valeur de la tempérance, et fournit une indication des avantages à tirer d'un bon programme éducatif.

Le Comité constate que les hommes et les femmes enrôlés présentent une moyenne d'intelligence élevée. Il les croit tout à fait capables de reconnaître les avantages de la tempérance si la question leur est soumise d'une manière convenable et intelligente.

Le tout respectueusement soumis,

*Le président,*

ALPHONSE FOURNIER.

SESSION DE 1942-43  
CHAMBRE DES COMMUNES

---

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE  
SUR LES

# DÉPENSES DE GUERRE

---

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule N° 3

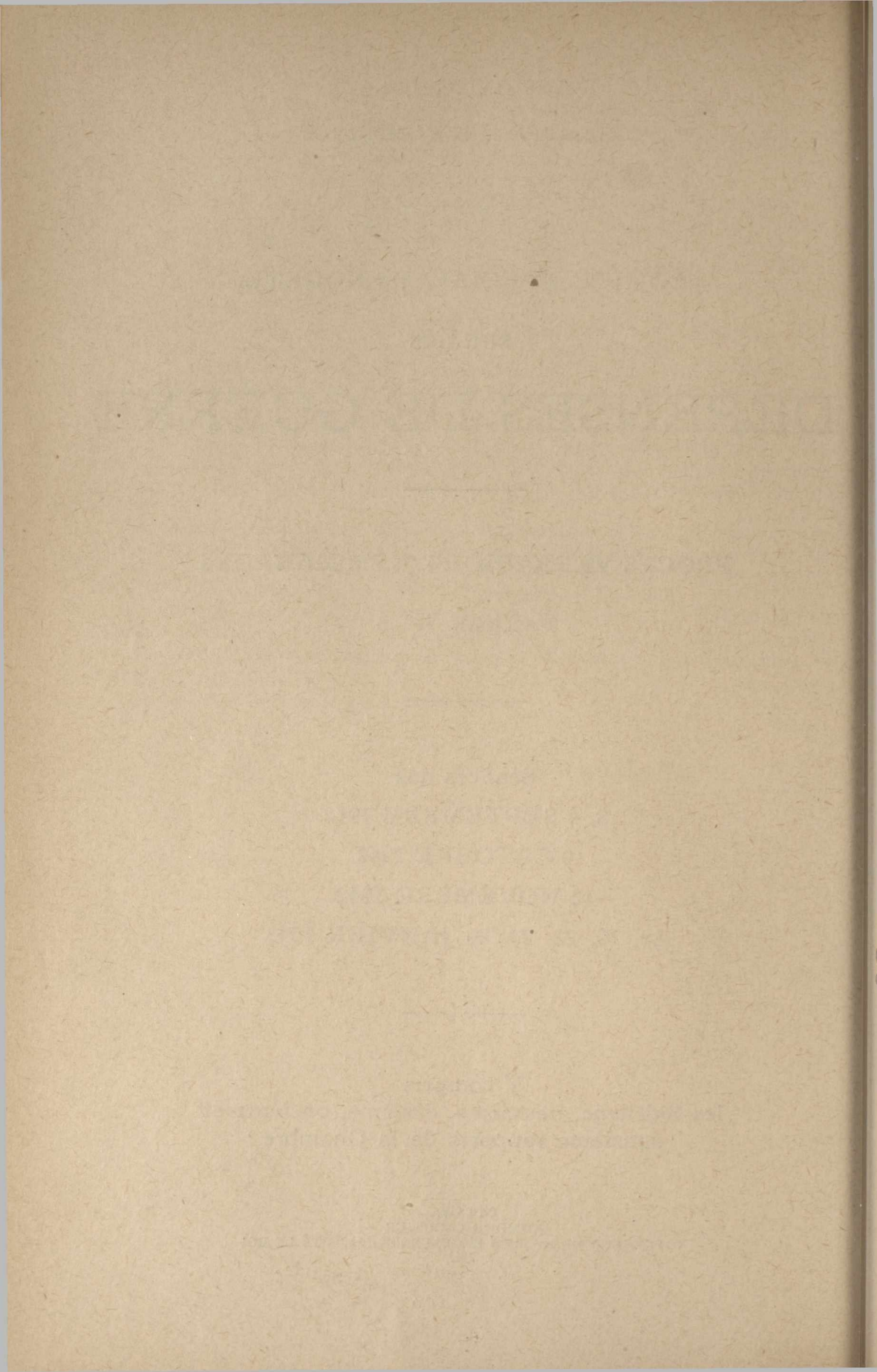
---

Séances des  
3, 4 SEPTEMBRE 1942  
9 OCTOBRE 1942  
13 NOVEMBRE 1942  
18, 19, 22, 25, 26 JANVIER 1943

---

Y compris  
les huitième, neuvième, dixième, onzième et  
douzième rapports de la Chambre

OTTAWA  
EDMOND CLOUTIER  
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI  
1943





## ORDRES DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES,

Le MARDI 28 juillet 1942.

*Ordonné:* Que ledit Comité poursuive son enquête nonobstant l'ajournement prochain de la Chambre.

*Ordonné:* Que six membres du Comité en constituent le quorum, pendant ledit ajournement, nonobstant la décision de la Chambre du 5 mai 1942 fixant le quorum à huit membres.

*Ordonné:* Que le Comité soit autorisé, pendant ledit ajournement, à employer les secrétaires, commis et autres employés qu'il peut juger nécessaires.

Le tout respectueusement soumis,

Pour copie conforme.

*Le greffier de la Chambre,*  
ARTHUR BEAUCHESNE.

---

*Ordonné:* que les noms de MM. Fournier (*Maisonneuve-Rosemont*) et Coldwell soient substitués pour ceux de MM. Abbott et Douglas (*Weyburn*) comme membres du Comité.

Pour copie conforme.

*Le greffier de la Chambre,*  
ARTHUR BEAUCHESNE.



## PROCÈS-VERBAUX

Le JEUDI 3 septembre 1942.

Le Comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre se réunit à 2 h. 30 de l'après-midi, sous la présidence de M. Fournier (*Hull*).

*Présents:* MM. Bercovitch, Boucher, Chevrier, Cleaver, Coldwell, Fournier (*Maisonnette-Rosemont*), Fournier (*Hull*), Gladstone, Golding, Graham, Harris (*Danforth*), Homuth, Johnston (*Bow-River*), McIlraith et Picard—15.

Sur proposition de M. Homuth, appuyé par M. Picard.

*Il est résolu:* que les personnes suivantes soient employées par le Comité aux mêmes taux de salaires et moyennant les mêmes conditions que les membres du personnel des sténographes de la Chambre des communes pendant les sessions, savoir:

A partir du 3 septembre 1942 et jusqu'à nouvel ordre:

Fernande Angrignon, Agnes E. Anderson, Vera A. Barton, Mary G. Beattie, Mary E. Blakely, Agnes Culross, Stella Garneau, Ann. Ernst, Gwen Hudson, Isobel M. Perazzo, Dorothy Wagget, Pauline Déchêne, Violet M. Jackson, Paule Chaussé.

A partir du 10 septembre 1942 et jusqu'à nouvel ordre:

Grace L. Bennett.

A partir du 28 septembre 1942 et jusqu'à nouvel ordre:

Gladys G. Macdonald, Louise Nash.

Sur proposition de M. Coldwell, appuyé par M. Gladstone,

*Il est résolu:* Que les personnes suivantes soient employées en qualité d'opératrices de dictaphones auprès du personnel des sténographes de comités aux taux de salaires et aux conditions qui prévalent pendant les sessions, savoir:

A partir du 4 septembre 1942, et jusqu'à nouvel ordre:

Helen Charleson, Rita Armstrong.

A partir du 8 septembre 1942 et jusqu'à nouvel ordre:

Cécile Sabourin, Olive Wood et May Bingham.

M. Cleaver propose que le président ainsi que MM. McIlraith et Boucher constituent un sous-comité spécial chargé de s'entendre avec l'honorable président et le greffier de la Chambre des communes en vue d'obtenir l'autorisation de rémunérer convenablement les greffiers et sténographes du Comité pour leur travail relativement aux séances du Comité pendant l'ajournement de la Chambre.

Adopté.

M. Bercovitch, appuyé par M. Golding, propose que le sous-comité du programme, nommé le 5 mai et le 29 mai 1942, soit, avec la substitution du nom de M. Coldwell à celui de M. Douglas, reconstitué comme suit:

MM. Fournier (*Hull*), Cleaver, Coldwell, Bradette, Chevrier, Graham, Harris, Johnston et Sissons; ledit sous-comité devant se réunir immédiatement et faire rapport au Comité principal à sa prochaine séance.

M. Harris ayant demandé que M. Homuth ou M. Boucher le remplace à ce sous-comité, la résolution est modifiée par la substitution du nom de H. Homuth à celui de M. Harris, et est adoptée en sa forme modifiée.

Sur proposition de M. Golding, le président est autorisé à interviewer le greffier de la Chambre et à demander que les heures du bureau de poste soient prolongées de 4 heures de l'après-midi à 6 heures du soir, et que les deux messagers de la Chambre restent en fonctions jusqu'à 6 heures du soir, pendant les séances du Comité.

Le Comité s'ajourne jusqu'à 10 h. 30 demain, le vendredi 4 septembre.

*Le secrétaire du Comité,*  
R. ARSENAULT,

---

Le VENDREDI 4 septembre 1942.

Le Comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre se réunit à 10 h. 30 du matin sous la présidence de M. Fournier (*Hull*).

*Présents:* MM. Bercovitch, Boucher, Cleaver, Coldwell, Fournier (*Hull*), Gladstone, Golding, Graham, McIlraith et Picard—10.

Le président présente le rapport du sous-comité du programme qui se lit comme suit:

Le VENDREDI 4 septembre 1942.

Le sous-comité du programme du Comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre recommande:

1. Que M. Graham soit le président du sous-comité jusqu'au retour de M. Sissons.

2. Que les questions attribuées à chaque sous-comité soient redistribuées comme suit:

Au sous-comité n° 1:

- (a) Logements de guerre
- (b) Production d'avions
- (c) Construction de navires
- (d) Compagnies appartenant à l'Etat

Au sous-comité n° 2:

- (a) Récupération
- (b) Services médicaux et hospitalisation.
- (c) Fourniture des vivres

Au sous-comité n° 3:

- (a) Production des arsenaux et fabrication des munitions pour armes portatives
- (b) Fabrication de produits chimiques et d'explosifs
- (c) Fabrication de chars d'assaut

3. Que MM. Coldwell et Fournier (*Maisonnette-Rosemont*) fasse partie du sous-comité n° 3.

Le tout respectueusement soumis,

*Le président,*  
ALPHONSE FOURNIER.

Le rapport est adopté sur proposition de M. Graham.

M. Graham propose que le nom de M. McIlraith soit ajouté à la liste des membres du sous-comité n° 2.

La résolution est adoptée.

Le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

*Le secrétaire du Comité,*  
R. ARSENAULT,

---

Le VENDREDI 9 octobre 1942.

Le Comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre se réunit à 11 heures du matin sous la présidence de M. Fournier.

*Présents:* MM. Bercovitch, Bradette, Chevrier, Fournier (*Hull*), Gladstone, Graham, Mayhew, McIlraith et Sissons.

Le président est félicité de sa récente nomination au poste de ministre des Travaux publics.

M. Chevrier, président du sous-comité n° 3, présente le troisième rapport de ce sous-comité. Ce rapport renferme ses conclusions et recommandations sur les questions que le Comité principal lui a déferées le 4 septembre, savoir:

- (a) Fabrication de chars d'assaut.
- (b) Production des arsenaux et fabrication des munitions pour armes portatives.
- (c) Fabrication de produits chimiques et d'explosifs.

Le rapport ayant été étudié et modifié, M. Graham propose:

Que le rapport tel qu'amendé soit adopté en sa forme modifiée sous réserve de toutes suppressions de passages que les fonctionnaires supérieurs compétents de la Défense nationale pourraient juger nécessaires, dans l'intérêt de la sécurité nationale.

La résolution est adoptée et le président du sous-comité n° 3 est autorisé à soumettre le rapport aux fonctionnaires supérieurs compétents du ministère de la Défense nationale.

Sur proposition de M. Bercovitch,

*Il est résolu:* Que paiement du compte de \$27.90 présenté par W. E. Elliott, C.S.R., pour la sténographie des délibérations du Comité soit approuvé.

Le Comité décide à l'unanimité que le secrétaire avise les membres suivants du personnel sténographique du Comité que leurs services ne seront plus requis après le vendredi 16 octobre 1942, savoir:

Mme M. G. Beattie,  
Mlle Fernande Angrignon.

Sur proposition de M. Chevrier,

*Il est résolu:* Que M. Coldwell et M. Bradette passent du sous-comité n° 3 au sous-comité n° 2, et M. Fournier (*Maisonnewe-Rosemont*), du sous-comité n° 3 au sous-comité n° 1.

Le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

*Le secrétaire du Comité,*  
R. ARSENAULT.

---

Le VENDREDI 13 novembre 1942.

Le Comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre se réunit à 11 heures du matin sous la présidence de M. Fournier.

*Présents:* MM. Black (*Cumberland*), Boucher, Bradette, Cleaver, Coldwell, Fournier (*Hull*), Gladstone, Golding, Graham, Homuth, Johnston (*Bow-River*), McIlraith, Pottier, Reid, Sissons, Winkler.

Sur proposition de M. Reid,

*Il est ordonné:* Que soit payé le compte de \$32.40 présenté par M. W. E. Elliott, d'Ottawa, pour compte rendu sténographié des délibérations du sous-comité n° 2 le 5 novembre.

Sur proposition de M. Sissons,

*Il est ordonné:* Que soit payé le compte de \$19.29 présenté par M. Ashkenazy, de Montréal, pour présence au comité à titre de témoin le 2 novembre.

M. Reid et plusieurs autres membres expriment l'opinion que tous les membres du Comité devraient être pourvus de copies des rapports avant leur présentation à la Chambre. Il est décidé que tous les rapports non déposés seront remis à l'étude quand le Comité se réunira de nouveau en janvier 1943.

Sur proposition de M. Graham,

*Il est résolu:* Que le Comité s'ajourne aujourd'hui jusqu'au 18 janvier 1943.

M. Bercovitch ayant écrit qu'il ne pouvait assister à la présente séance pour cause de mauvaise santé, sur proposition de M. Reid,

*Il est ordonné:* Que le greffier fasse tenir une communication à M. Bercovitch l'informant des regrets que cause la nouvelle de son indisposition et formulant les vœux du Comité pour son prompt rétablissement.

Sur proposition de M. Coldwell, il est convenu qu'il serait opportun de retenir les services de quelques membres du personnel sténographique pour quelques jours encore et que les membres qui ont besoin de leurs services préviennent immédiatement le secrétaire du Comité et lui indiquent les noms des sténographes requises.

Le Comité décide que les membres suivants du personnel sténographique soient priés de se présenter au travail, le lundi 18 janvier 1943: Mlles V. M. Jackson, A. E. Anderson, V. A. Barton, G. L. Bennett, M. E. Blakely, P. Déchêne, A. Ernst, S. Garneau, G. Hudson, L. Nash, I. Perazzo.

Il est fait mention de la possibilité de déductions pour fins d'impôt sur le revenu à même l'allocation quotidienne de \$15 accordée aux membres, et MM. Cleaver, Graham, Reid, Boucher, Johnston et Pottier sont chargés de prendre des renseignements à ce sujet.

Le secrétaire reçoit ordre de prévenir le greffier de la Chambre que le service du bureau de poste et le service des messagers passé 4 heures ne seront pas requis après quatre heures à compter de ce jour jusqu'au 18 janvier 1943.

M. Cleaver s'enquiert de la possibilité d'obtenir, pour le secrétaire du Comité et les sténographes chargés du compte rendu, une rémunération supplémentaire pour leur travail durant les vacances d'été. Le président répond que les commissaires de régie interne de la Chambre n'autoriseraient pas ce paiement.

Le Comité s'ajourne au lundi 18 janvier 1943, à 11 heures du matin.

*Le greffier suppléant du Comité,*  
JOHN T. DUN.

Le LUNDI 18 janvier 1943.

Le Comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre se réunit à 11 heures du matin.

*Présents:* MM. Boucher, Cleaver, Coldwell, Gladstone, Golding, Graham, Homuth, Macdonald (*Halifax*), McIlraith et Sissons.

En l'absence de l'honorable M. Fournier, président, et sur la proposition de M. Coldwell,

*Il est résolu:* Que M. Cleaver remplace le président.

M. Cleaver occupe le fauteuil.

Sur motion de M. Graham,

*Il est résolu:* Que le Comité ratifie l'emploi de Mlle Jackson pour sept jours à partir du 30 décembre, afin qu'elle aide à préparer un rapport provisoire du sous-comité n° 2, et que le Comité autorise le paiement de \$35 pour ce travail.

Sur la proposition de M. Golding,

*Il est résolu:* Qu'à compter d'aujourd'hui, Mme Anna Wolff soit employée comme sténographe en remplacement de Mme I. Perazzo.

Sur la proposition de M. Sissons,

*Il est résolu:* Qu'à compter d'aujourd'hui, Mlle D. Wagget soit employée comme sténographe.

Sur la proposition de M. Macdonald (*Halifax*),

*Il est résolu:* Qu'à compter d'aujourd'hui, Mlle P. Chaussé soit employée comme sténographe.

M. Graham propose que le Comité étudie l'à-propos de restreindre les nominations de sténographes.

Le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

*Le secrétaire suppléant du Comité,*  
JOHN T. DUN.

Le MARDI 19 janvier 1943.

Le Comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre se réunit à 11 heures du matin.

*Membres présents:* MM. Black (*Cumberland*), Boucher, Bradette, Chevrier, Coldwell, Fournier (*Maisonneuve-Rosemont*), Gladstone, Golding, Graham, Homuth, Johnston (*Bow-River*), Macdonald (*Halifax*), McIlraith, Reid, Sissons et Winkler.

Vu l'absence forcée de l'honorable M. Fournier, président, M. Bradette, vice-président, occupe le fauteuil. Au nom du président il exprime l'espoir que les rapports non encore déposés pour soumission à la Chambre seront prêts cette semaine.

Il est fait mention du décès de M. Bercovitch et de la perte qu'a subie M. Harris par la mort de sa femme, et

*Il est ordonné:* Que le Comité exprime ses condoléances à Mme Bercovitch et à M. Harris.

La question s'étant posée de réintégrer Mme Beattie dans son emploi de sténographe, et le Comité étant d'avis qu'il a assez de sténographes, il est convenu, à la suggestion de M. Coldwell, que le secrétaire du Comité établisse si Mme Beatty ne pourrait être employée par des députés autres que ceux appartenant au Comité.

Sur la proposition de M. Reid,

*Il est résolu:* Que le huitième rapport projeté (troisième rapport du sous-comité n° 3) soit maintenant étudié.

Le Comité passe l'étude dudit huitième rapport projeté.

A une heure de l'après-midi la séance est suspendue jusqu'à trois heures.

La séance est reprise à trois heures de l'après-midi sous la présidence de M. Bradette, vice-président.

*Membres présents:* MM. Black (*Cumberland*), Boucher, Bradette, Chevrier, Coldwell, Fournier (*Maisonneuve-Rosemont*), Gladstone, Golding, Graham, Homuth, Johnston (*Bow-River*), Macdonald (*Halifax*), McIlraith, Reid, Sissons et Winkler.

Le huitième rapport projeté est étudié de nouveau.

Sur la proposition de M. Homuth,

*Il est résolu:* Que le Comité approuve le huitième rapport projeté, en sa forme modifiée.

*Ordonné:* Que ledit huitième rapport du Comité (troisième rapport du sous-comité n° 3) soit présenté à la Chambre.

A 4 h. 40 de l'après-midi, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

*Le secrétaire suppléant du Comité,*  
JOHN T. DUN.



Le VENDREDI 22 janvier 1943.

Le Comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence de l'honorable M. Fournier (*Hull*), président.

*Présents:* MM. Black (*Cumberland*), Bradette, Cleaver, Coldwell, Fournier (*Maisonnette-Rosemont*), Fournier (*Hull*), Gladstone, Golding, Graham, Homuth, Johnston (*Bow-River*), Macdonald (*Halifax*), McIlraith, Pottier, Reid, Sissons et Winkler.

M. Sissons, président du sous-comité n° 2, présente un troisième rapport, traitant de la conservation et de la récupération.

Le rapport est étudié et modifié.

Sur la proposition de M. Cleaver,

*Il est résolu:* Que le Comité suspende la séance jusqu'à 4 heures aujourd'hui et que, dans l'intervalle, les membres étudient la teneur du rapport.

A 11 h. 50 du matin, la séance est suspendue jusqu'à quatre heures.

La séance est reprise à quatre heures de l'après-midi. En l'absence du président, le vice-président, M. Bradette, occupe le fauteuil.

*Présents:* MM. Black (*Cumberland*), Boucher, Bradette, Cleaver, Gladstone, Golding, Graham, Homuth, Johnston (*Bow-River*), Macdonald (*Halifax*), McIlraith, Pottier, Reid, Sissons et Winkler.

Le Comité reprend l'étude du troisième rapport du sous-comité n° 2 et le modifie de nouveau.

Sur la proposition de M. Sissons,

*Il est résolu:* Que le troisième rapport du sous-comité n° 2, tel qu'il est modifié, soit adopté comme neuvième rapport du Comité.

*Ordonné:* que le neuvième rapport soit présenté à la Chambre.

Le Comité s'ajourne au lundi 25 janvier à 3 heures de l'après-midi.

*Le secrétaire suppléant du Comité,*

JOHN T. DUN.

Le LUNDI 25 janvier 1943.

Le Comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre se réunit à 3 heures de l'après-midi. En l'absence du président, le vice-président, M. Bradette, occupe le fauteuil.

*Membres présents:* MM. Black (*Cumberland*), Boucher, Bradette, Cleaver, Fournier (*Maisonnette-Rosemont*), Gladstone, Golding, Graham, Homuth, Johnston (*Bow-River*), Macdonald (*Halifax*), Mayhew, McIlraith, Pottier, Reid, Sissons et Winkler.

M. Cleaver, président du sous-comité n° 1, présente un deuxième rapport sur la question suivante: "Emplacements d'aéroports".

Ledit deuxième rapport est étudié et modifié.

Sur la proposition de M. Cleaver,

*Il est résolu:* Que le deuxième rapport du sous-comité n° 1, tel que modifié, soit adopté comme le dixième rapport du Comité.

*Ordonné:* Que le dixième rapport soit présenté à la Chambre.

M. Cleaver présente un troisième rapport du sous-comité n° 1, dont la substance est: "Production d'avions et construction de navires".

Ledit troisième rapport est étudié et modifié.

Sur la proposition de M. Cleaver,

*Il est résolu:* Que le troisième rapport du sous-comité n° 1, tel qu'il est modifié, soit adopté comme le onzième rapport du Comité.

*Ordonné:* Que le onzième rapport soit présenté à la Chambre.

Le Comité s'ajourne à demain à onze heures.

*Le secrétaire suppléant du Comité,*  
JOHN T. DUN.

Le MARDI 26 janvier 1943.

Le Comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence de M. Bradette, vice-président.

*Présents:* MM. Black (*Cumberland*), Boucher, Bradette, Cleaver, Coldwell, Fournier (*Maisonneuve-Rosemont*), Gladstone, Golding, Graham, Johnston (*Bow-River*), Macdonald (*Halifax*), Mayhew, McIlraith, Pottier, Reid, Sissons et Winkler.

Les membres présents sont invités à commencer le travail accompli par le Comité, en tenant compte qu'un comité semblable pourra être établi à la prochaine session. Voici le résumé des opinions et des critiques formulées:

Le Comité manque d'orientation. Le Gouvernement épargnerait de l'argent en employant des aides experts tels que comptables licenciés, statisticiens, ingénieurs, qui pourraient agir d'avance, d'après les instructions reçues. Le Comité ne peut soumettre des recommandations à la Chambre à moins d'être sûr de ses faits.

Les présidents de sous-comités sont chargés d'une tâche trop lourde.

Le Comité devrait être institué plus tôt dans l'année et siéger durant toute la session.

Dans le service administratif, les bons résultats obtenus semblent provenir de ce que font les témoins après leur retour dans leurs ministères, plutôt qu'à la suite de recommandations faites.

Il faudrait nommer un président permanent.

Il faudrait débattre les rapports du Comité à la Chambre.

Lorsque la Chambre ne siège pas, le Comité devrait être sous la direction d'un ministre.

Il faudrait préparer et remettre à chaque membre du Comité un résumé de la séance de chaque jour.

Un sous-comité devrait limiter son enquête à un sujet au lieu de trois ou quatre.

Il est impossible de préparer des rapports complets lorsque les membres du Comité sont tenus au secret.

Les sténographes du Comité devraient être rétribués en plus pour leurs services pendant l'intersession.

Le Comité devrait étudier la question de l'emploi des femmes dans les industries de guerre par rapport à la vie familiale. Les deux femmes députés pourraient offrir leurs services.

Sur la proposition de M. Gladstone,

*Il est résolu:* Que les sous-comités existants soient démembrés.

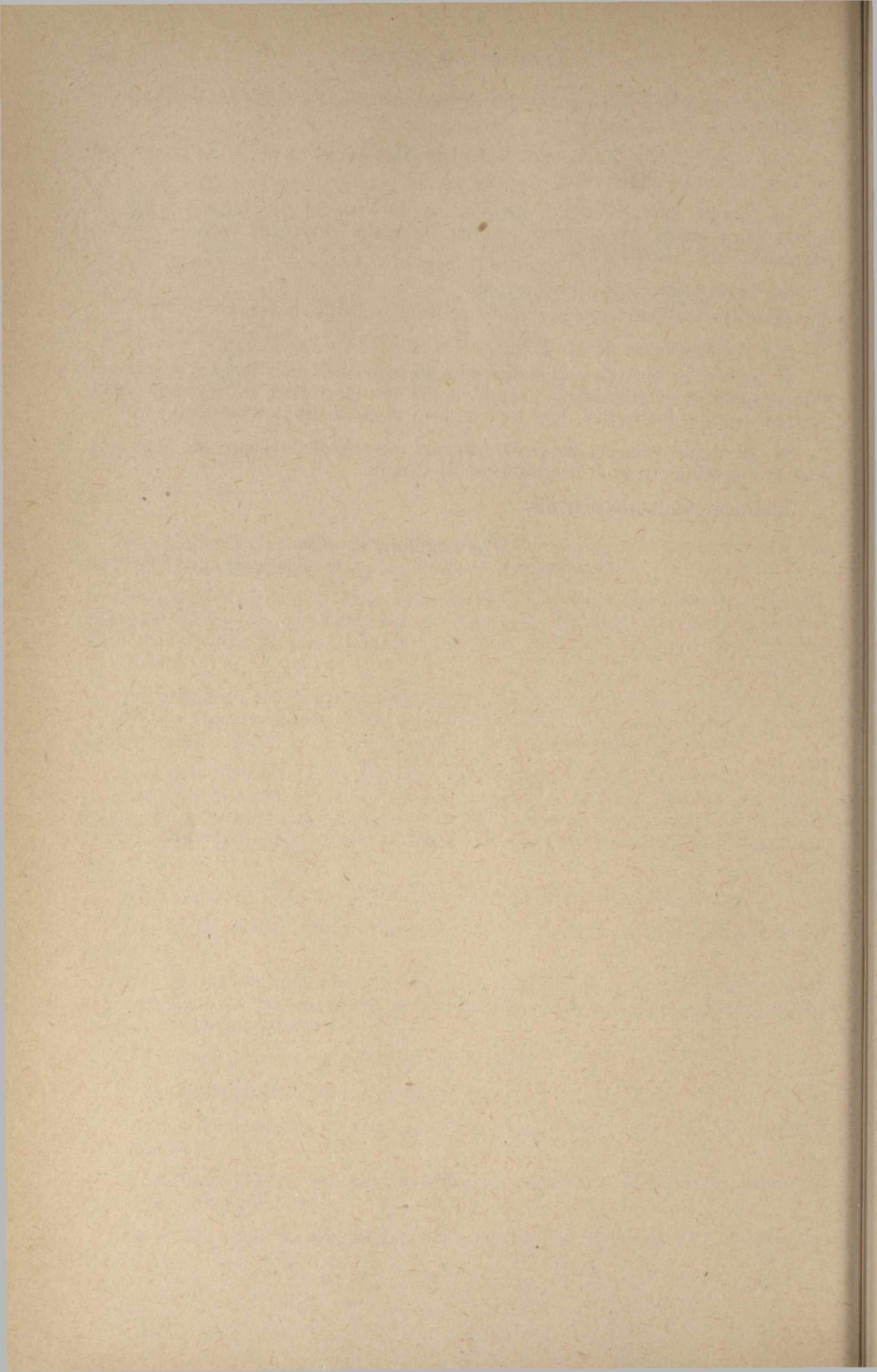
Sur la proposition de M. Fournier (*Maisonnette-Rosemont*),

*Il est résolu:* Qu'avis soit donné aux sténographes dont les services furent autorisés par des résolutions du Comité des 13 novembre 1942, et 18 janvier 1943, que leurs services ne seront plus requis après le mardi 26 janvier 1943.

M. Bradette transmet les remerciements du président (l'hon. M. Fournier) pour le magnifique travail accompli par le Comité.

Le Comité s'ajourne *sine die*.

*Le secrétaire suppléant du Comité,*  
JOHN T. DUN.



## RAPPORTS À LA CHAMBRE

### HUITIÈME RAPPORT

Le 27 janvier 1943.

Le Comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre a reçu de son sous-comité n° 3 le rapport suivant sur la fabrication des chars d'assaut, des armes portatives, des produits chimiques et des explosifs. Après étude il l'a adopté comme son Huitième Rapport à la Chambre:

#### *Troisième rapport du sous-comité n° 3*

Le 4 septembre 1942, le Comité spécial des dépenses de guerre a procédé à une nouvelle répartition des sujets d'étude. Les sujets suivants furent assignés au sous-comité n° 3:

- (a) Production des arsenaux et fabrication de munitions pour armes portatives.
- (b) Fabrication de produits chimiques et d'explosifs.
- (c) Fabrication de chars d'assaut.

Ce comité a commencé son enquête le 8 septembre 1942. Il a tenu 15 séances et entendu 10 témoins. Il a visité une fabrique de munitions pour armes portatives, deux manufactures de chars d'assaut, une usine d'explosifs, une usine d'armes à feu et un chantier de construction navale.

Le sous-comité a l'honneur de présenter son troisième rapport, avec ses conclusions et recommandations.

Le tout respectueusement soumis.

#### *Fabrication de chars d'assaut*

Le service de fabrication des chars d'assaut constitue une autre des divisions importantes du ministère des Munitions et approvisionnements dans le domaine de la production. M. B. D. Beamish est le directeur de la fabrication des chars d'assaut. L'adaptation des usines à la fabrication des chars d'assaut a incontestablement comporté l'une des plus grosses difficultés de tout le programme de production.

La fabrication de camions de l'armée fut pour l'industrie automotrice une transition naturelle de la production du temps de paix à la production du temps de guerre. Dans le cas des armes à feu, des navires, des munitions et, dans une certaine mesure, des avions, il existait une tradition industrielle qui nous servait à la fois de point de départ et de gouverne. On pouvait dans ces cas s'inspirer de l'exemple des Iles britanniques où la fabrication de ces armes était en marche depuis longtemps et était bien comprise. Il n'en fut pas de même du char d'assaut. Il n'existe pas de trait de ressemblance entre lui et son ancêtre de la Grande Guerre, et la plupart des gens de langue anglaise, même ceux qui demeuraient dans les Iles britanniques, considéraient la fabrication de chars d'assaut comme un art oublié. Si l'on tient compte de la divergence d'opinions qui existait avant 1941 entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis concernant les modèles de chars d'assaut et leur construction, on comprendra facilement pourquoi la mise en œuvre du programme de fabrication de chars d'assaut commença après la plupart des autres réalisations.

Tout d'abord, la fabrication de chars d'assaut ne se rattache à aucune activité industrielle du temps de paix. Un avion de combat diffère grandement d'un avion de transport. Il existe, toutefois, quelque ressemblance. Nous ne possédions que quelques avionneries civiles et le besoin d'aéroplanes pour fins de guerre était compris dès 1935. Les industriels canadiens s'intéressaient vivement à cette entreprise. Sous la rubrique des armes portatives, la fabrication de la mitrailleuse Bren était en voie de réalisation avant la guerre et les fabricants avaient obtenu du Royaume-Uni non seulement des dessins complets mais même des manuels de fabrication. La fabrication d'obus constitue en quelque sorte une entreprise traditionnelle en notre pays en temps de guerre et elle était même en marche avant la déclaration de la guerre, aux usines de la National Steel Car. Le Canada possède des chantiers maritimes depuis longtemps et des plans de navires de guerre avaient été élaborés en Grande-Bretagne dans les premiers stades de la guerre. Par contre, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne ne possédaient aucune fabrique de chars d'assaut convenablement outillée. Au surplus, le modèle et l'usage des chars d'assaut constituaient une des questions les plus discutées parmi les Nations unies, en matière d'armements. Un char d'assaut moderne ressemble légèrement à un tracteur sous le rapport de son mécanisme de roulement. Cependant, à la différence de l'automobile, il n'est pas fabriqué de tôles minces façonnées sur une presse et soudées ensemble légèrement, afin de réduire au minimum le poids du véhicule par rapport à sa charge. Le char d'assaut constitue essentiellement une caisse solide de plaques de blindage ou de pièces fondues, patiemment ouvrées à la manière d'une porte de coffre-fort. Il est muni d'une tourelle tout comme un cuirassé; sa construction pose des problèmes très particuliers. Un char d'assaut est quelque peu comme une locomotive qui poserait ses propres rails afin de circuler et les enlèverait ensuite. Il tient aussi du sous-marin, soit une caisse d'acier garnie de dispositifs compliqués, remplie de combattants et de munitions, et conçue de manière à pourvoir à l'emploi du dernier pouce cube d'espace et de la dernière livre de pesantier.

Au début de la guerre, les principes fondamentaux du modèle n'étaient pas arrêtés. On hésitait à donner la préférence à l'épaisseur du blindage, à la puissance de tir ou à la mobilité. Restait à décider aussi s'il fallait concentrer la puissance de tir dans une tourelle ou la distribuer, fabriquer la chenille d'acier ou de caoutchouc, s'en tenir à la fabrication en grande série de chars d'assaut légers et simples, ou bien produire un nombre plus restreint de chars d'assaut plus lourds et plus compliqués.

Le char d'assaut fit son apparition lors de la première Guerre mondiale. Le lieutenant (aujourd'hui major-général) E. D. Swinton en fut l'inventeur en Grande-Bretagne. Ses projets de voiture blindée automotrice s'appuyaient sur l'usage de bandes de roulement à chenilles dont certains véhicules avaient été munis vers 1907. Le premier char d'assaut fut parachevé en 1915. Des représentants de tous les services constatèrent ses possibilités sur le terrain d'épreuves. Ils se rendirent compte que sa plus grande efficacité tenait au secret entourant sa fabrication et le moment de son emploi contre l'ennemi.

Les chars d'assaut furent employés pour la première fois comme arme auxiliaire au cours d'une poussée à la deuxième bataille de la Somme. Ce ne fut qu'à la bataille de Cambrai, en 1917, que leur emploi produisit des résultats concluants. En 1918, le haut commandement allemand attribuait les victoires alliées à l'usage de nombreux chars d'assaut.

La première Guerre mondiale terminée, les démocraties oublièrent le char d'assaut. Peu après 1930, quand l'Europe commença à s'armer, l'Allemagne et les pays de l'Europe centrale attachèrent une grande importance au char d'assaut et à sa contre-partie, le canon anti-char. Mais la France, derrière sa ligne Maginot, et la Grande-Bretagne, forte de sa marine, produisirent peu de nouveaux modèles et peu de chars.

Avant la guerre, l'Allemagne, s'appuyant sur une grande expérience acquise en Espagne, avait conçu et fabriqué quatre grandeurs de chars d'assaut variant de huit à vingt-deux tonnes. Ils étaient d'un faible blindage mais bien armés. La caisse était constituée de plaques de blindage soudées. Les compartiments réservés aux combattants étaient petits et étriqués. Le châssis était simple,—même grossier,—ne communiquant aucune fixité à la plate-forme du canon. On s'en tenait à la théorie que le char d'assaut s'avance pour prendre position, arrête, puis tire. Cependant, ils étaient faciles à fabriquer et à réparer, et leur production était bien avancée dès 1939. Ces types fondamentaux n'ont pas subi de modification très prononcée si ce n'est que l'on a conçu un cinquième modèle un peu plus lourd.

La France avait produit un nombre considérable de chars d'assaut légers, fabriqués de petites pièces de moulage blindées, boulonnées ensemble. Ils étaient simples, bon marché et portaient un équipage de deux hommes. Les Français avaient aussi perfectionné un certain nombre de chars d'assauts moyens, mais de fabrication très compliquée.

L'industrie britannique fabriquait un char d'assaut léger et deux chars moyens de modèles très différents. Un, le char d'infanterie devait avancer avec l'infanterie et attaquer des positions fixes, et l'autre, un char dit croiseur, devait jouer le rôle de la cavalerie lourde. Comme les Britanniques n'avaient pas perfectionné le soudage au même degré qu'en Allemagne, et leur mode de fabrication de pièces fondues blindées au même degré qu'en France, ces chars d'assaut furent fabriqués de plaques blindées assemblées avec des boulons.

Le char moyen d'infanterie fut le Mark 2,—la fameuse Matilda,—qui remporta la première bataille de Tobrouk en février 1941. C'était un char de déplacement lent,—environ huit milles à l'heure,—armé d'un seul canon de deux livres, mais fortement blindé. Ce char fut suivi du Valentine, aussi fortement blindé, mais plus léger et beaucoup plus rapide,—un bien meilleur instrument de combat. Les chars croiseurs étaient moins fortement blindés et beaucoup plus rapides. Le modèle d'avant-guerre fut le "Covenanter" qui devint le Crusader et fit place en définitive au Cromwell, devenu le char d'assaut réglementaire de l'Armée britannique. En 1940, on comptait surtout sur le "Valentine".

Il fut décidé vers la fin de l'été de 1940 de munir le Corps blindé canadien d'un char Croiseur, gros, rapide et capable de précéder les troupes à la manière des divisions panzer allemandes. On avait perfectionné un char d'assaut de ce genre, le char moyen M3, aux Etats-Unis. L'*American Locomotive Company* exécutait une commande de char M3, à son usine de Schenectady, et une filiale, la *Montreal Locomotive Works*, offrit de les construire au Canada. Une commande fut accordée à cette firme, puis on commença la construction d'un nouvel arsenal de chars d'assaut. Cet arsenal, parachevé en septembre 1941, appartient à l'Etat et c'est la *Montreal Locomotive Works* qui en dirige l'exploitation. Cette immense fabrique ne le cède en importance qu'à l'arsenal Chrysler parmi les arsenaux d'Amérique du Nord affectés à la construction de chars d'assaut.

Le Canada fabrique deux modèles de chars d'assaut. Ce sont le Valentine et le RAM 11, actuellement en voie de production. Le Valentine est un char d'accompagnement d'infanterie destiné au soutien direct des mouvements de l'infanterie. Au combat, il précède l'avance des fantassins, débarrassant le terrain des enchevêtrements de fil de fer barbelé et détruisant des positions ennemies fortement retranchées, telles que les nids de mitrailleuse et les coupoles fortifiées. Ainsi, il n'est pas nécessaire que le Valentine possède une vitesse exceptionnelle. Il récupère en mobilité ce qu'il perd en vitesse. Ce char peut circuler sur le terrain le plus difficile.

L'équipage du Valentine comprend trois hommes: un commandant, un conducteur et un canonnier.

Le Valentine est l'un des chars d'assaut les mieux protégés qui soient fabriqués. Les plaques de blindage sont tellement fortes que seul un coup direct peut

causer beaucoup d'avaries, et la forme angulaire du char réduit ce risque au minimum. Son profil surbaissé en fait une cible difficile.

Les Valentine sont assemblés et un très grand nombre de ses parties constituantes fabriquées aux usines Angus du Pacifique-Canadien, à Montréal. Ces usines emploient plusieurs centaines d'hommes et on estime à huit millions de dollars la valeur des machines-outils qui servent à la fabrication. Ces usines voient en plus aux réparations essentielles des locomotives nécessaires au transport ininterrompu des marchandises du pays. Une autre compagnie manufacturière de locomotives usine les lourdes plaques de blindage, une compagnie de garnitures fabrique les trains d'engrenages, une troisième usine de locomotives produit les châssis de roulement, une compagnie d'ascenseurs fabrique le mécanisme électrique de la tourelle, une fonderie de fer et d'acier coule les chenilles en acier par centaines de milles, et quelques centaines de sous-traitants fabriquent de petites pièces.

Plusieurs centaines de chars d'assaut Valentine ont déjà été expédiés à la Russie, chaque convoi entier de chars d'assaut comprenant plusieurs wagons remplis de pièces de rechange, des fourgons de munitions, et une ou plusieurs plates-formes roulantes chargées de chenilles de rechange. Des listes de pièces de rechange et un manuel d'instructions imprimé dans la langue russe accompagnent chaque char, et le tout est si bien agencé que des chars ont pu être engagés au combat une heure après leur arrivée à la base.

Le RAM est destiné à servir indépendamment de l'infanterie. Un escadron de RAM est susceptible de précéder de beaucoup toutes les autres troupes. Sa mission serait de nettoyer les positions ennemies bien fortifiées, avant toute tentative d'occupation. Le RAM est un char très lourd, capable d'écraser les coupoles en béton, ou de démolir des positions ennemies de presque tout genre. Un char RAM éprouverait peu de difficulté à se frayer un passage à travers une maison de brique ordinaire sans subir lui-même d'avarie appréciable.

Le RAM et les chars moyens des Etats-Unis utilisant dans une large mesure les mêmes pièces constituantes, il vaudrait mieux, pour l'effort de guerre du continent, se procurer ces pièces des grands fabricants américains qui se spécialisent dans la production d'une seule et la fournissent aux constructeurs de tanks. Il en est ainsi pour les moteurs, trains d'engrenages, engrenages de roulement de la tourelle. Cependant, l'arsenal fabrique plusieurs pièces constituantes à même des blindages coulés et des plaques de blindage de production canadienne; une compagnie productrice d'articles caoutchoutés fabrique les chenilles et les pneus, et nombre de sous-traitants fournissent diverses pièces. Quelques-uns des sous-traitants ont été intéressés à cette production en vertu du "programme de parcellement" du ministère des Munitions et approvisionnements.

## DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES CHARS D'ASSAUT VALENTINE ET RAM

### VALENTINE

#### *Description générale—*

Le Valentine est un char d'assaut de fort blindage, de profil surbaissé et d'une grande sûreté de manœuvre; on le destine surtout à appuyer l'infanterie sur le sol européen. Un canon anti-tank de deux est son armement principal et une mitrailleuse Browning est montée dans le même axe que cette pièce. On a aussi prévu à la protection anti-avion de ce char. D'un modèle compliqué, le châssis est muni d'amortisseurs pour assurer une grande stabilité à la plate-forme du canon et permettre le tir en marche. Les chenilles sont larges par rapport au poids du véhicule afin de permettre son fonctionnement sur un terrain mou. La caisse est entièrement fabriquée de très fortes plaques de blindage ajustées au moyen de boulons. La tourelle est une pièce coulée de fort blindage.



Ce char d'assaut, destiné en premier lieu à prendre part à l'action de concert avec les fantassins, ne dépasse pas la vitesse maxima de 17 milles à l'heure.

*Usage—*

D'un modèle beaucoup plus semblable aux chars d'assaut russes que les tanks de type américain, les chars d'assaut Valentine de fabrication canadienne sont utilisés en grand nombre et sont très appréciés en Russie où on les expédie. Quelques-uns servent à l'entraînement au Canada.

*Parties constituantes—*

Le char d'assaut Valentine est composé de plusieurs organes dont chacun est le résultat d'un programme de munitions en miniature: la caisse constituée de plus de 100 plaques de fort blindage assemblées avec un soin méticuleux; la tourelle et la couronne de billes sur laquelle elle pivote: le moteur; la transmission, assortiment compliqué de manchons d'embrayage, d'engrenages et de freins concourant à la direction du char par la distribution de la force motrice à l'une ou l'autre des chenilles ou aux deux en même temps; la suspension ou le châssis avec les amortisseurs; la chenille; le canon; l'affût du canon avec le tampon et le récupérateur; les organes de commande et de conduite; le plateau de combat attenant à la tourelle avec son appareil de pointage, le dispositif électrique propre à le faire tourner avec rapidité ou lenteur en même temps que la tourelle; les périscopes; les mitrailleuses et les appareils de visée; les articles d'installation—des articles très divers arrimés à l'intérieur et à l'extérieur; la radio.

*Avances de capitaux—*

Au chemin de fer Pacifique-Canadien et ses sous-traitants: \$4,458,964.98.

*Production—*

En octobre 1941, l'Armée canadienne recevait les premiers chars d'assaut Valentine. En novembre 1941, commençaient les envois à la Russie. Les expéditions à la Russie se chiffrent maintenant à des centaines de chars complets auxquels s'ajoutent de très gros envois de pièces de rechange. La production se poursuit sur une grande échelle.

RAM

*Description générale—*

Le tank de croisière mi-lourd Ram a pour mission de combattre de concert avec les troupes ou d'entreprendre des opérations indépendantes. Le Ram 11, modèle maintenant en production, est le prototype du char d'assaut M-4 des Etats-Unis et l'Armée américaine le considère comme une variante du groupe M-4 des tanks de croisière. Le char d'assaut Ram a une caisse inférieure constituée de plaques de blindage et une caisse supérieure coulée de fort blindage. Sa pièce principale d'armement est installée dans une grande tourelle cuirassée munie d'un dispositif mécanique de pointage. Une mitrailleuse est montée sur le même axe que l'arme principale et une autre est installée dans une coupole voisine du conducteur. Un moteur Wright Whirlwind actionne ce char d'assaut. L'acier remplacera bientôt le caoutchouc dans la fabrication des chenilles.

*Parties constituantes—*

Ce char d'assaut est composé de plusieurs organes offrant chacun ses difficultés propres de fabrication. Ce sont: la caisse inférieure; la caisse supérieure coulée et munie de portes en coupole, etc.; la tourelle avec sa couronne de billes sur laquelle elle pivote; le moteur; la transmission qui comprend une boîte de vitesses synchronesh et le dispositif de direction effectuant la distribution de la

force motrice à l'une ou l'autre des chenilles ou aux deux; la suspension ou châssis; la chenille; le canon principal; l'affût du canon, ses tampons et son récupérateur et le dispositif propre à l'élever et à l'abaisser; les mitrailleuses et autre armement auxiliaire; les périscopes; les appareils de visée; le plateau de combat attenant à la tourelle et le dispositif mécanique de pointage qui le fait tourner avec cette dernière; les articles d'installation arrimés à l'intérieur et à l'extérieur, y compris même un fourneau de cuisine; la radio.

*Usage—*

Ces chars d'assaut sont livrés à l'Armée canadienne en Angleterre après affectation d'un grand nombre à l'instruction au Canada.

*Avances de capitaux—*

A la *Montreal Locomotive Works* et à ses sous-traitants et à l'*Electric Steel Limited*: \$13,395,945.10.

*Production—*

L'Armée canadienne reçut les premiers chars d'assaut Ram en novembre 1941; depuis, les chantiers en ont produit des centaines. Bientôt le rendement dépassera les besoins de l'Armée canadienne et le surplus sera mis à la disposition de nos alliés.

## GASPILLAGE DANS L'INDUSTRIE DES MUNITIONS DÛ À L'INACTION TEMPORAIRE DES EMPLOYÉS

Au cours de ses séances, votre Comité a fait enquête sur l'allégation, fréquemment réitérée, qu'il existe du gaspillage dans plusieurs usines où l'on fabrique des armes de guerre. Il a interrogé le directeur général de la production des chars d'assaut quant au gaspillage dans les deux usines placées sous sa surveillance immédiate. Il l'a interrogé en particulier au sujet de certaines périodes d'inactivité, ou inactivité temporaire, qui surgissent de temps à autre dit-on, bien que ceci ne s'applique pas spécialement aux usines de chars d'assaut.

Le directeur général a déclaré, en rapport avec les usines de munitions en général, que le prix de revient est un facteur important dans la production des munitions mais qu'il n'est pas considéré en premier lieu. On cherche d'abord à produire la plus grande quantité possible de munitions du modèle le plus récent. Les munitions sont produites pour être gaspillées totalement et une dépense additionnelle pour accélérer ou améliorer la production peut, en fin de compte, aboutir à une économie énorme. Si la présence, mettons de 100 chars d'assaut en un endroit et à un moment donnés évite la destruction d'une ville ou la perte d'une base navale, importe-t-il que ces chars d'assaut coûtent \$50,000, \$100,000 ou \$200,000, et si, en doublant le coût de production du char d'assaut on peut doubler en même temps ses chances de survivre à une bataille avec les soldats précieux qu'il contient, comment peut-on considérer cela autrement qu'une économie?

Sans doute, lorsque les ouvriers sont inactifs ou partiellement inactifs c'est un gaspillage non pas tant un gaspillage d'argent que des ressources de la main-d'œuvre du pays. Néanmoins, dans la poursuite du programme des munitions, de courtes périodes de travail inefficaces ou d'inactivité partielle se présente forcément de temps à autre. Les profanes sont portés à oublier que les munitions, ou tout autre genre de marchandise, ne sont pas faites par des machines mais par des êtres humains, et que la formation d'une équipe expérimentée et bien dirigée, composée d'un contremaître et d'ouvriers, est aussi importante que le nombre des machines-outils emplissant une usine.

Une inactivité partielle temporaire est susceptible de se produire dans quatre cas :

1. Lors de l'inauguration d'un nouveau programme;
2. Au cours d'un changement de système résultant d'un changement radical de modèle;
3. Durant une disette temporaire de matières premières;
4. Durant toute hésitation dans le programme en attendant une décision militaire ou économique qui peut être impossible à prendre sur-le-champ.

Dans le cas d'un nouveau programme, trois choses doivent être entreprises simultanément :

- (i) Préparer des modèles pratiques d'après les épures d'une nouvelle pièce de munitions et étudier les devis et commander le matériel.
- (ii) Commander des machines et des outils spéciaux pour ce travail et préparer la manufacture.
- (iii) Assembler un nouveau groupement et former des ouvriers en vue du travail qu'ils auront à faire.

Chacune de ces mesures préparatoires peut être retardée, particulièrement en temps de guerre, par des circonstances entièrement hors du contrôle de l'entrepreneur ou du ministère.

- (i) La préparation des modèles pratiques peut être retardée par des changements apportés aux épures à la dernière minute par suite d'une nouvelle invention ou d'un changement dans la tactique militaire.
- (ii) L'approvisionnement de certains matériaux essentiels peut être retardé par suite d'un conflit avec un autre programme, exprimé aux Etats-Unis par des priorités.
- (iii) La livraison des machines-outils ou la mise en état de l'usine peuvent être retardées par la découverte, au cours de ces préparatifs, d'un meilleur système de travail.
- (iv) L'organisation de l'administration ou du personnel peut être retardée par la difficulté de trouver des hommes compétents ou par des erreurs ou des fautes de jugement dans le placement des directeurs.

Il est évident que si ces trois procédés ne s'enchaînent pas parfaitement, l'une des trois fonctions nécessaires traînera par rapport aux autres et il en résultera l'un des trois inconvénients suivants :

- (i) En cas de retard dans la préparation des modèles ou la commande du matériel nécessaire par ces modèles, des machines et des ouvriers attendront les matières brutes et les gabarits.
- (ii) En cas de retard dans la commande des machines-outils et la mise en état de l'usine, les matériaux et les ouvriers attendront les machines.
- (iii) En cas de retard dans l'organisation de l'administration et du personnel, des machines et du matériel resteront inactifs faute d'hommes pour s'en servir ou de contremaître pour diriger le travail.

Evidemment, la synchronisation ne peut être parfaite au début d'un nouveau programme. Par exemple, au commencement du programme Valentine le parachèvement des modèles et l'obtention du matériel traîna quelque peu par rapport à la mise en état de l'usine et à la disposition du groupement. A la *Montreal Locomotive Works*, l'organisation des contremaîtres et des hommes tarda quelque peu après la réception des matériaux et des machines-outils. Le déséquilibre n'était pas grave dans ces cas, mais il pourrait se reproduire dans l'exécution de tout programme vaste et compliqué. La synchronisation dépend de l'habileté du personnel de l'usine et des fonctionnaires de la production du ministère des Munitions et approvisionnements.

En cas de changement d'un programme à un autre, les mêmes considérations s'appliquent, mais l'organisation et en général la plus grande partie des machines-outils existent déjà, de sorte que le retard est susceptible de se produire dans l'étude des modèles et dans la commande et la livraison des matériaux. Lorsque ce retard se produit, l'administration fait face à un grave dilemme. Il lui faut soit sacrifier l'organisation de l'équipe ouvrière ou continuer à payer les hommes temporairement pour de l'ouvrage qu'ils ne peuvent pas faire à toute vitesse parce qu'ils manquent de matériaux et de nouveaux devis d'atelier. Il ne faut pas oublier surtout que l'efficacité d'une usine, comme l'efficacité d'une équipe de football, ne dépend pas seulement de l'habileté individuelle des ouvriers mais aussi de leur aptitude au travail d'équipe. Renvoyer un certain nombre d'ouvriers sans être sûr de pouvoir les rappeler au besoin signifie, en premier lieu, qu'il sera peut-être impossible d'obtenir à brève échéance des ouvriers d'une habileté égale, tout particulièrement pour un travail spécial. Même s'il était possible d'obtenir des ouvriers d'une habileté égale ou supérieure, le changement de personnes entraîne inévitablement la formation d'une nouvelle équipe. Si, par conséquent, un changement de modèle, une disette temporaire de matériaux ou une indécision militaire ou économique, retardent l'exécution d'un programme de munitions, il peut être plus économique de garder des hommes temporairement inactifs que de disperser une bonne équipe.

#### *Interruption du programme des chars d'assaut Valentine*

Le char d'assaut Valentine, qui est essentiellement un char d'infanterie, a été conçu d'après les principes de la guerre moderne, laquelle a déjà évolué. Il est relativement lent. Il n'est pas fortement armé et ne peut l'être. Ses qualités,—blindage très épais, profil surbaissé, grande facilité de manœuvre,—conviennent particulièrement au genre de combat qui se livre actuellement en Russie, et les Russes le comparent favorablement aux autres chars d'assaut qu'ils ont reçu jusqu'ici de leurs alliés. Au point de vue de la tactique de l'armée canadienne, cependant, ce char d'assaut doit être remplacé par des chars plus rapides et mieux armés.

Ce qui précède révèle les opinions divergentes qu'entretiennent les chefs des états-majors alliés à l'égard des mérites relatifs des divers modèles de tanks. Cet état de choses est peut-être attribuable aux champs d'action variés dans lesquels doivent évoluer les chars d'assaut.

Le Comité est informé qu'après mûres délibérations et consultation avec les pays alliés, il a été décidé de mettre fin à la production du char Valentine, au Canada.

Le Comité signale cette divergence d'opinions et exprime l'espoir que des échanges de vues et de renseignements plus fréquents et plus étendus entre les pays alliés obvieront à de telles difficultés.

Le programme Valentine a été inauguré aux usines Angus du Pacifique-Canadien, en juin 1940, principalement pour répondre aux besoins britanniques. L'armée canadienne en commanda un nombre assez considérable en 1940, mais elle préférait le type "croiseur" et lorsque la production de ce dernier commença en 1941, la commande canadienne fut transférée au ministère britannique des Approvisionnements. Celui-ci devait prendre tous les chars d'assaut, à l'exception de quelques-uns retenus pour fins d'instruction, et assumait les avances de capitaux. Ces chars furent cédés à la Russie par le ministère britannique des approvisionnements à la fin de 1941.

En mars 1942, une mission de spécialistes britanniques comprenant le directeur général de l'approvisionnement des chars d'assaut et le sous-chef du grand état-major britannique, a recommandé l'arrêt de la fabrication des chars Valentine, après exécution des commandes en cours, intégralement destinées à la Russie, et l'utilisation des usines, si possible, pour la fabrication de chars du

modèle américain M-4. Des négociations furent entreprises immédiatement pour incorporer les usines du Pacifique-Canadien dans le programme de construction de chars d'assaut en Amérique du Nord, mais plusieurs problèmes insolubles surgirent. En conséquence, le sous-comité technique mixte du Comité mixte de la production du matériel au Canada et aux Etats-Unis décida que les usines du Pacifique-Canadien et des sous-traitants ne devraient plus, une fois la commande des chars Valentine terminée, servir à la production de chars complets mais, autant que possible, à la fabrication de pièces pour les chars M-4 en construction à l'arsenal montréalais des chars d'assaut. Il fut plus tard décidé de les utiliser en partie pour ce genre d'entreprise et en partie pour la production se rattachant au programme de construction navale, car elles s'adaptent d'excellente façon à cette fin. Cette décision fut prise pour les motifs suivants:

1. Le tank américain M-4 et le tank britannique Valentine ne se ressemblent pas du tout; ni leurs pièces ni leur fonctionnement ne concordent. Par conséquent, le Pacifique-Canadien, en continuant nominalement à fabriquer le même article de munitions, entreprendrait en réalité un programme pour la fabrication d'un article tout à fait différent.

2. Avec l'expansion du programme des chars d'assaut en Amérique du Nord, les facilités d'assemblage des chars complets ont fortement dépassé les facilités de fabrication de plusieurs organes importants. Ces organes exigent des mises de fonds énormes en proportion de leur valeur et en 1940 et 1941, les demandes de chars du type croiseur faites par l'armée canadienne ne justifiaient pas l'expansion de ces facilités au Canada. Les installations du Pacifique-Canadien et de ces sous-traitants ne conviennent pas à la fabrication de ces organes importants et l'exécution du programme dépendrait, par conséquent, de la réception de pièces des Etats-Unis. Ceci ne pourrait se faire qu'aux dépens d'un arsenal de chars d'assaut actuellement exploité aux Etats-Unis et n'augmenterait pas le total des chars produits en Amérique du Nord.

3. De même au Canada nos installations d'assemblage des tanks M-4 excèdent non seulement notre capacité de fabrication des organes mais aussi les besoins de l'armée canadienne. L'arsenal de chars d'assaut à Montréal est une nouvelle et vaste usine destinée spécialement à la construction des tanks M-4 et par conséquent mieux adaptée à cette fabrication que les anciens ateliers de réparations ferroviaires du Pacifique-Canadien. La capacité de l'arsenal de chars d'assaut à Montréal pour l'assemblage des chars M-4 et le tableau de production actuel sont tenus comme excédant substantiellement les besoins de l'armée canadienne.

4. Comme le char d'assaut Valentine n'est plus commandé par l'armée canadienne et l'armée britannique, et comme nous avons ailleurs des installations d'assemblage plus que suffisantes pour les chars M-4, il a été jugé plus avantageux pour l'effort de guerre de consacrer ces installations à une opération qui peut être en grande partie indépendante au lieu de construire un nombre supérieur de tanks exigeant des organes essentiels fournis par les Etats-Unis et qui seront livrés de nouveau aux Etats-Unis ou à quelque autre allié.

## CONCLUSIONS

La production des chars d'assaut a été l'une des entreprises les plus difficiles dans le domaine des munitions au Canada, car elle ne se rattachait à aucune entreprise du temps de paix et, à l'exemple de nos alliés, nous avons dû commencer la fabrication des chars d'assaut en même temps que nous achevions le modèle. Le programme canadien se complique davantage du fait qu'en 1940, alors qu'on était à organiser une structure industrielle en temps de guerre, les commandes de tanks canadiens du type croiseur n'étaient pas suffisantes pour justifier la création au Canada des installations extrêmement coûteuses requises pour la fabrication des moteurs, des transmissions ou des énormes pièces coulées qui nous proviennent des Etats-Unis.

Dans notre étude de la production des chars d'assaut, par conséquent, cette division étant nécessairement moins avancée que les autres divisions de la production des munitions, nous avons eu l'occasion d'étudier les problèmes les plus étendus de la fabrication des munitions au Canada, non seulement les problèmes qui avaient été résolus mais aussi ceux que nous avons encore devant nous.

Les premières difficultés furent d'abord d'obtenir des renseignements complets sur les modèles authentiques, de développer les sources de matériaux essentiels, de former les hommes et de les grouper en de nouvelles unités industrielles, d'obtenir les machines-outils et de les installer dans les usines et de répartir des programmes énormes parmi un grand nombre de sous-traitants. Nous observons que ces problèmes ont, pour la plupart, été surmontés, sans compter ce problème qui se rattache particulièrement à la production des chars d'assaut, c'est-à-dire l'adaptation de l'industrie lourde à la production en série de véhicules comprenant 20,000 pièces ou plus et d'un modèle qui varie rapidement et exige de grosses pièces de rechange. Nous observons également que nous avons érigé au Canada une structure industrielle destinée à la production des munitions qui est apparemment capable d'absorber toute la main-d'œuvre disponible au pays. Toutefois, comme il ressort évidemment de notre étude de la production des chars d'assaut, nous faisons face actuellement, dans notre production des munitions, au problème d'une expansion qu'il faut maintenir uniforme.

Le progrès industriel en temps de guerre diffère principalement du progrès industriel en temps de paix par sa rapidité extraordinaire, car le progrès qui s'effectue habituellement en une année est condensé en un mois. Cependant, tout comme le progrès en temps de paix ne va pas sans interruptions et même sans reculs temporaires, de même en temps de guerre la structure industrielle, après son premier grand essor ne peut être tenue de continuer à progresser sans interruption. Cet état est accentué par les problèmes spéciaux qui se posent aux nations alliées.

Pour améliorer les chars d'assaut et probablement aussi d'autres armes de guerre terrestres, les Allemands ont dépensé des millions de dollars et sacrifié des milliers de vies au cours de la guerre civile espagnole, cette dernière ayant été pour eux un immense laboratoire. Pendant cette guerre, ils ont adopté le principe de produire quatre types principaux de chars d'assaut, répondant non seulement aux capacités industrielles de l'Allemagne mais aussi à une conception stratégique bien définie; il est surprenant d'apprendre que, bien que l'armée allemande préfère maintenant les deux types de chars les plus lourds aux deux types plus légers utilisés lors de la bataille de France, ceux-ci n'ont pas été sensiblement modifiés.

Parmi les nations unies, dépourvues de cette préparation à la guerre terrestre, de grandes divergences d'opinion se sont manifestées, non seulement entre les armées des différentes nations, mais parfois au sein de la même armée, sur la conception stratégique et par conséquent le modèle des tanks. Les fournisseurs de chars d'assaut, et ceci s'applique probablement aussi aux autres armes de la guerre terrestre, se trouvent obligés de remplacer leurs programmes devenus désuets par des programmes nouveaux exigeant des combinaisons différentes de machines-outils. Il en résulte une désorganisation temporaire de fortes équipes de main-d'œuvre dans les usines d'assemblage et des équipes industrielles de l'entrepreneur et des sous-traitants.

Cette réadaptation continue de l'industrie pour convenir aux nouveaux programmes deviendra probablement un problème aussi compliqué et aussi technique dans ses détails que le problème de l'organisation première, et il s'aggrave beaucoup du fait que nous ne possédons pas au Canada une économie industrielle complètement formée. Ainsi nous ne produisons pas suffisamment d'acier pour notre programme de munitions. Nous ne produisons pas certains organes essentiels à toutes les munitions, tels que certains alliages d'acier, les

coussinets à billes, certaines pièces électriques, etc., et la fabrication de ces objets, qui représente toujours un long procédé, en deviendrait encore plus longue. Par conséquent, non seulement y a-t-il des changements dans nos programmes mais les programmes et chacun des changements qui leur sont apportés doivent être continuellement incorporés dans la structure industrielle de guerre aux Etats-Unis. Il est donc évident que pour maintenir l'allure de notre travail il nous sera nécessaire de transférer des quantités considérables de machines-outils d'un entrepreneur à un autre et faire passer la main-d'œuvre d'une industrie à une autre et, malgré tout, il sera probablement impossible d'éviter un gaspillage industriel considérable.

En observant ces problèmes, votre comité est d'avis que l'économie dans la production des munitions de guerre reposera en grande partie sur les trois choses suivantes :

(1) La facilité avec laquelle l'armée peut atteindre et maintenir une conception stratégique continue sur laquelle se basera la production des chars d'assaut et des autres munitions.

(2) La promptitude des fonctionnaires chargés d'établir le modèle des munitions, tant au service de l'Etat qu'au service de l'industrie, à interpréter cette conception stratégique d'une façon qui convienne à nos ressources.

(3) L'habileté avec laquelle nos programmes et nos ressources peuvent être incorporés dans la structure de l'Amérique du Nord de manière à fournir la contribution la plus grande et la plus rapide à la production des matériaux essentiels.

Toutes ces fonctions sont administratives, techniques et diplomatiques et elles permettent d'économiser non pas des millions mais des centaines de millions. Votre Comité juge, par conséquent, qu'il n'est pas sage de s'attarder sur ce qui peut paraître représenter une légère économie dans la routine administrative alors que des sommes énormes dépendent des connaissances professionnelles et du jugement de ceux qui administrent le système. Nous n'offrons, par conséquent, aucune recommandation spéciale.

## FABRICATION DE MUNITIONS POUR ARMES PORTATIVES

L'une des meilleures réussites du ministère des Munitions et approvisionnements ressortit à la division des arsenaux et des armes portatives. Son directeur général est le brigadier général D. E. Dewar, qui a acquis une vaste expérience dans la fabrication des munitions.

Il est clair d'après les témoignages recueillis par votre Comité que l'exploitation d'une installation d'essai relativement petite pour la fabrication de munitions pour armes portatives avant la guerre fut très avantageuse. Il semble de plus que les travaux d'expérimentation par l'industrie avant la guerre furent très importants. Il faut inévitablement en venir à la conclusion qu'on fabrique des munitions excellentes au Canada et il est clair également que la production des munitions pour armes portatives a pris un essor rationnel et rapide et qu'on a veillé de très près à l'économie. La formation donnée en temps de paix à un personnel essentiel relativement restreint a contribué dans une forte mesure à amener la situation très satisfaisante qui existe au Canada relativement à la fabrication des munitions pour armes portatives pour la guerre.

Au début des hostilités en 1939, le Canada exploitait sous la direction du ministre de la Défense nationale une petite cartoucherie qui produisait environ trois quarts de million par mois de cartouches d'un certain modèle. Il y avait un vieil outillage disponible pouvant produire environ cinquante millions de cartouches par année. A la déclaration de la guerre, une grande partie de cet outillage avait été révisée et mise en état pour la production des munitions. La

Défense nationale avait conservé cet outillage après la fin des hostilités 1914-1918. La fabrique ci-dessus était la seule au Canada produisant les modèles de munitions pour armes portatives pour l'armée.

Une compagnie privée exploitait une petite cartoucherie pour la production des modèles de cartouches pour le commerce. Cette compagnie, à la demande du ministère de la Défense nationale, avait exécuté certains travaux pour la production de la cartouche .303" à balle et produit une petite quantité échantillon de ce modèle de cartouche pour essai. Le Canada avait accepté la cartouche de cette compagnie privée pour emploi de guerre et il en fut de même pour le Royaume-Uni très peu de temps après la déclaration de la guerre. Il convient d'ajouter que la cartouche de cette compagnie diffère de la cartouche britannique. Ces différences furent autorisées afin de permettre à la compagnie d'utiliser certains procédés normalement employés par elle dans la fabrication de ses cartouches de commerce. Les seules conditions imposées à la compagnie lorsqu'on lui demanda de mettre cette cartouche au point étaient qu'elle devait être satisfaisante au point de vue de la précision du tir, de la sécurité et du fonctionnement pour fins militaires.

Telle était donc la situation lorsque la guerre fut déclarée. Une année après, une fabrique du gouvernement produisait onze fois plus de munitions qu'à la déclaration de guerre. Dès la fin de la deuxième année des hostilités, cette fabrique en produisait trente-six fois plus qu'à la déclaration de la guerre. Dès mars 1942, sa production s'établissait à cinquante-trois fois ce qu'elle était au début des hostilités.

En ce qui concerne l'essor donné à la production par l'industrie, la première commande fut donnée en janvier 1940 à la D. I. L. au mois d'août de la même année, cette usine produisait environ cinq millions de cartouches par mois, et en mars 1941, son rendement s'établissait à dix millions de cartouches par mois. Fin 1941, les fabriques industrielles avaient un rendement de 445 millions de cartouches par année.

La mise au point de nouveaux modèles et l'accroissement de la production des anciens modèles s'exécutent encore. En 1942 la production des munitions pour armes portatives sera de 140 fois celle des douze mois d'avant-guerre.

Lorsque les diverses fabriques de munitions pour armes portatives au Canada atteindront au cours de 1943 les chiffres de production prévue, celle-ci sera de 400 fois la quantité de munitions fabriquées lors de la déclaration de la guerre. Il ne se fabriquait, à cette époque, qu'un genre de munitions et lorsque les usines en seront à leur rendement maximum, elles produiront vingt et un modèles différents de munitions.

Les munitions pour armes portatives se définissent comme les munitions de tous genres avec des balles mesurant jusqu'à un pouce de diamètre. Elles s'emploient dans les fusils, mitrailleuses et revolvers. Une cartouche complète pour armes portatives se compose d'une douille de cuivre, d'une capsule percutante, d'une charge propulsive et d'une balle, ou dans les modèles plus gros, d'un obus.

Les munitions pour armes portatives sont produites en série, et il est de toute importance que les machines employées fabriquent un article de grande précision.

Il existe plusieurs modèles généraux de munitions pour armes portatives modernes. On peut les classer ainsi:

1. A balles
2. A balles perforantes
3. A balles traceuses
4. Incendiaires
5. D'essai
6. Fausses
7. D'exercice
8. A blanc
9. Incendiaires à explosif brisant
10. Incendiaires, à explosif brisant et à balles traceuses
11. A balles perforantes, incendiaires.



Il a été assigné un emploi à chacun de ces genres de munitions selon les méthodes de la guerre moderne.

Les calibres des munitions pour armes portatives fabriquées au Canada sont conformes à ceux des armes employées par l'armée britannique. Voici le résumé des calibres et des modèles de munitions produites et l'énumération des armes qui les emploient.

#### *Cartouches .303" à balles, modèle VII*

C'est la cartouche britannique réglementaire employée par l'infanterie dans les fusils et les mitrailleuses légères. Les mitrailleuses montées sur avions en font aussi un grand usage. Comme la désignation de cette cartouche l'indique, elle est employée dans les armes du calibre .303", comme le fusil Lee-Enfield, la mitrailleuse Bren et la mitrailleuse Browning. On produisait neuf millions de ces cartouches par année au Canada à la déclaration de la guerre. Leur production atteignit quatre cent trois millions en 1941. On produit deux modèles différents de la cartouche .303" à balle modèle VII. L'une contient une charge de cordite, l'autre, une charge de poudre. La cartouche renfermant un propulseur de poudre est distinguée par la lettre "Z" après le chiffre VII.

#### *Cartouches .303" à balle, modèle VIII*

Ce modèle de cartouche ressemble beaucoup au précédent sauf que sa balle est effilée. Les armées de terre s'en servent pour le tir à grandes distances par dessus la tête des troupes qui avancent contre l'ennemi. Elle est tirée de mitrailleuses munies de mires spéciales pour son usage. Il n'y a pas eu avant 1941 de demande de production de cette cartouche au Canada. Elle ne fut pas produite en 1941. Une fabrique canadienne s'y consacre maintenant.

#### *Cartouches .303" à balle perforante*

On s'en sert contre les plaques de blindage légères, surtout dans les mitrailleuses montées sur avions. Les armes du calibre .303 peuvent l'utiliser. Il n'y a pas eu de demande avant la fin de 1940 pour la production de ce modèle de cartouches au Canada. Une usine canadienne en a commencé la fabrication en 1941.

#### *Cartouches .303" à balles traceuses*

Cette cartouche est employée dans les armes du calibre .303". Elle sert surtout au réglage du tir. Trois modèles différents de cartouches à balles traceuses sont fabriqués couramment, à savoir la G. IV, le modèle de l'aviation qu'on est à remplacer par un nouveau modèle appelé le G. VI. Il y a aussi la G. II employée par l'Armée. Il n'y a pas eu de demande avant 1940 pour la production de ce modèle de cartouches au Canada. Une usine canadienne en a commencé la production en 1941; à la fin d'août 1942, elle avait produit approximativement cent seize millions cinq cent mille cartouches.

#### *Cartouches .303" à balles incendiaires*

Ce modèle de cartouches s'emploie dans les armes du calibre .303". On s'en sert contre le matériel plutôt que contre les hommes, et les mitrailleuses Browning montées dans les avions en font le plus grand usage. Il n'y a pas eu avant 1940 de demande pour la production de ces cartouches au Canada. Vu les difficultés d'obtenir l'outillage, la production n'en a commencé que fin 1941. On les produit maintenant.

#### *Cartouches .303" d'épreuve*

Les inspecteurs emploient cette cartouche en vue d'éprouver la résistance des armes neuves du calibre .303". Elle renferme une charge propulsive de beaucoup supérieure à la charge normale des cartouches ordinaires. Si les armes neuves supportent le tir des cartouches d'épreuve, on peut y utiliser en

toute sûreté les cartouches ordinaires de l'armée. Il n'y a pas eu avant 1941 de demande pour la production de ces cartouches au Canada. Une usine canadienne en a commencé la fabrication en 1941.

#### *Fausses cartouches .303"*

Les inspecteurs emploient cette cartouche pour éprouver le fonctionnement des armes neuves du calibre .303". Elle est aussi utilisée dans l'assemblage de certains magasins de mitrailleuse Bren. Elle ne contient pas d'explosif. Il n'y a pas eu avant 1941 de demande pour la production au Canada de ce modèle de cartouche. Une fabrique canadienne en a commencé la production en 1942.

#### *Cartouches d'exercice .303"*

On emploie cette cartouche dans l'enseignement du fonctionnement des divers modèles d'armes .303". Elle ne contient pas d'explosif et sa douille est spécialement cannelée afin que les hommes puissent facilement la différencier d'une cartouche chargée. Il n'y a pas eu avant 1940 de demande pour la production de cette cartouche au Canada. Une fabrique canadienne en a commencé la production en 1942.

#### *Cartouche à blanc .303"*

Cette cartouche sert dans les manœuvres. Elle renferme une charge de poudre, mais n'a pas de balle. Aucune demande n'est venue avant 1941 pour la production au Canada de ce modèle de cartouche. Une fabrique canadienne en a commencé la production en 1942 laquelle s'établissait à environ trois millions de cartouches jusqu'à la fin d'août.

#### *Cartouches 9 mm.*

C'est une cartouche à balle tirée de la carabine automatique Sten. Il n'y a pas eu avant 1941 de demande pour la production de cette cartouche au Canada. Une usine canadienne la fabrique maintenant.

#### *Cartouches .455" pour revolver*

C'est une cartouche à balle. Les officiers de la marine s'en servent beaucoup dans leurs revolvers. Aucune demande n'est venue avant 1941 pour la production au Canada de ce modèle de cartouche. Une usine canadienne en entreprendra sous peu la fabrication.

#### *Cartouches .380"*

Il existe deux modèles de cette cartouche: l'une sert au tir d'exercice et a une balle de plomb. L'autre est employée par les officiers tant de la marine que de l'aviation. Elle a une balle garnie ou dure. Elle est employée pour les revolvers de l'armée. Aucune demande n'est venue en 1940 pour la production au Canada de cette cartouche. Une usine canadienne en a commencé la fabrication.

#### *Cartouches .22"*

Ces cartouches sont employées dans les petites armes .22" pour les exercices de tir, afin de conserver les stocks de cartouches plus coûteuses. Aucune demande n'est venue avant 1940 pour la production de ces cartouches au Canada. Fin 1941, leur production s'élevait à cinquante et un millions six cent mille unités.

#### *Cartouche de 1" pour fusil de pointage*

Cette cartouche est employée dans l'instruction du personnel de la défense côtière et elle est tirée dans une arme de calibre inférieur adaptée dans les gros canons de la défense côtière. On l'emploie afin de conserver les stocks

de munitions coûteuses pour la défense côtière. Il n'y a pas eu avant 1940 de demande pour la production de cette cartouche au Canada. La fabrication a commencé en 1942.

#### *Cartouches Vickers de .50" à balle perforante*

Elles sont destinées à être employées par la marine dans la mitrailleuse Vickers contre les plaques de blindage légères. Aucune demande n'est venue avant 1940 pour la production de ces cartouches au Canada. La production n'en a pas encore été possible.

#### *Cartouches de .55" à balle perforante*

Elles sont tirées des fusils anti-tanks Boys contre les chars d'assaut. Ainsi que leur nom l'indique leur balle est perforante. Aucune demande n'est venue avant 1941 pour la production de ces cartouches au Canada. Une fabrique canadienne les produit maintenant.

#### *Obus incendiaire de 20 mm. à explosif brisant*

Ils sont tirés de canons de 20 mm. montés sur avions. Les canons de 20 mm. anti-avions Oerlikon de la marine emploient des munitions à peu près analogues. Ainsi que leur nom l'indique, ces obus éclatent au choc et ont un effet incendiaire. Aucune demande n'est venue avant 1941 pour la production de ce modèle d'obus au Canada. Elle s'y fera sous peu.

#### *Obus traceurs et incendiaires de 20 mm. à explosif brisant*

Ils sont tirés de la même arme et contre les mêmes cibles que les obus incendiaires de 20 mm. à explosif brisant. Ces obus éclatent au choc et ont un effet incendiaire. De plus, ils sont traceurs. Il n'y a pas eu de demande avant 1942 pour la production au Canada de ces obus. La fabrication en commencera bientôt.

#### *Obus incendiaires et perforants de 20 mm. à explosif brisant*

Les canons de 20 mm. montés sur les aéroplanes utilisent ces obus. Jusqu'à 1942, aucune demande n'était venue pour la production de ce modèle au Canada. Ces projectiles seront sous peu en voie de fabrication.

Une équipe d'ouvriers produit maintenant au Canada plus de munitions pour armes portatives que les outillages d'avant-guerre n'auraient pu y produire en deux mois. La production des balles pour fusils et mitrailleuses par les fabriques de guerre est le double de celle de 1941.

Modeste à ses débuts, la capacité de production au Canada des munitions pour armes portatives a pris un si rapide essor qu'elle constitue maintenant une particularité remarquable du programme de fabrication de munitions du pays, dans un grand nombre de modèles et de calibres. Le rendement atteint actuellement 1,500,000,000 de cartouches par année, ou plus de 60 cartouches chaque seconde, jour et nuit l'année durant.

Tandis qu'une fabrique employait jadis 500 ouvriers, aujourd'hui deux arsenaux de l'Etat et de nombreuses usines exploitées par l'Etat pour le compte de compagnies privées emploient 30,000 ouvriers à la fabrication des munitions pour la mitrailleuse Bren, la carabine automatique Sten, la mitrailleuse Browning, le fusil Lee-Enfield et le fusil anti-char Boys pour les armées des Alliés. Plus de la moitié du personnel se compose de femmes et de jeunes filles.

La particularité importante du programme de cette année est le fait qu'on trouve au Canada un outillage et des usines pour la fabrication de bon nombre des machines-outils qui devaient jadis être importées. Il fallait importer certaines parties composantes jusqu'à ces derniers temps.

Une nouvelle fabrique canadienne qui vient de commencer la production de noyaux pour les balles perforantes passe pour l'une des plus considérables du

genre en Amérique du Nord. La construction de cette fabrique munie de taraudeuses automatiques permet maintenant de produire au Canada des noyaux qu'il fallait auparavant importer. Les aménagements des arsenaux et des fabriques en général sont des plus modernes.

La production courante annuelle de 1,500,000,000 cartouches s'accroît sans cesse. La valeur représente plus de \$1,000,000 par semaine.

Pour répondre aux besoins de la guerre moderne, la production des obus incendiaires et des obus perforants est en constante augmentation. La production des carabines automatiques Sten sera quadruplée l'an prochain. Celle des cartouches de 9 mm. pour cette arme a été accélérée.

La production des cartouches .303" à balle a absorbé la pleine capacité de rendement des usines au début de l'année, et elle dépasse maintenant de plus de 50 p. 100 les anciens objectifs. On exploite depuis peu des fabriques pour la production des cartouches de .55" et divers modèles de cartouches de .50" et d'obus de 20 mm. seront produits sous peu.

La production des cartouches de .455" est prévue pour l'an prochain.

Les munitions canadiennes sont très demandées au Royaume-Uni. Il pourrait être intéressant de citer un passage d'une communication émanant du Directeur général des munitions pour armes portatives, ministère des Approvisionnements, de Londres, Angleterre, où il écrit: "... "Je profite de l'occasion pour vous féliciter de l'heureuse solution que vous avez apportée au double problème de l'accroissement rapide de la production et du maintien d'une qualité supérieure."

M. H. E. Cline, l'expert du Royaume-Uni dans la production des munitions pour armes portatives, envoyé aux Etats-Unis relativement à l'expansion de la production de ces munitions dans ce pays a déclaré: "... "Si l'on veut me permettre une expression d'opinion c'est que ce nouvel arsenal (il s'agit d'un arsenal du gouvernement produisant des cartouches .303 modèle 7 pour armes portatives) promet de devenir le mieux outillé en Amérique du Nord. Comme vous le savez, j'ai visité tous les arsenaux, y compris l'arsenal Frankfurt aux Etats-Unis, où l'on fabrique des munitions pour armes portatives, et j'affirme sans crainte d'être contredit que la façon dont votre nouvel arsenal a été aménagé et outillé le met à la tête de tous ceux, neufs ou anciens, que j'ai vus au cours des quinze derniers mois.

"Ces observations s'appliquent plus encore à l'usine de chargement de... A mon avis, cette usine est outillée suivant des méthodes plus modernes et mieux pourvue en dispositifs de sûreté, particulièrement en ce qui a trait à la sécurité et au bien-être des ouvriers, que toute usine de chargement que j'aie jamais vue, en Amérique ou sur le continent européen..."

Le Comité est heureux d'apprendre que le Canada s'est acquis une excellente réputation en Grande-Bretagne pour la fabrication des munitions pour armes portatives. Il résulte de la preuve que les munitions du Canada sont entièrement efficaces, ne donnent lieu à aucune difficulté et sont, si possible, de plus haute qualité que celles fabriquées ailleurs.

## SERVICE DE PRODUCTION DES MATIÈRES CHIMIQUES ET EXPLOSIVES

Les explosifs entrent pour une large part dans la fabrication des munitions de tout calibre. Autrement dit, ils sont partie essentielle des obus et des munitions.

Le Service de production des matières chimiques et explosives du ministère des Munitions et approvisionnements prit naissance en octobre 1939. M. J. R. Donald en est le directeur général. Depuis lors, ce service n'a cessé de s'accroître. Il conseille le Ministre et le ministère quant aux fournitures de matières explo-

sives et chimiques requises pour l'effort de guerre et d'une manière générale il dirige le programme du ministère concernant les explosifs et les matières chimiques.

On l'a aussi chargé d'une fonction additionnelle importante: celle de fournir les pièces pyrotechniques, comme les fusées éclairantes, les fusées de signalisation, les cartouches, etc., et les munitions fumigènes. Ces articles sont produits pour l'armée, la marine et l'aviation du Canada, et aussi pour exportation vers différentes parties de l'Empire.

Plus récemment, on a créé une nouvelle division dans ce service.

Le vaste programme du Service a été établi surtout pour satisfaire aux besoins du Royaume-Uni en explosifs et en matières chimiques. Au début de la guerre, le Canada était peu organisé pour fournir aux armées des explosifs et des matières chimiques. Pour répondre à une forte demande venant du Royaume-Uni, il fallut donc construire de vastes manufactures de produits chimiques et explosifs. Or, pour fournir les produits intermédiaires et les matières premières nécessaires à ces usines, il s'agissait aussi de créer des sources d'approvisionnements de ces produits. Il fallut donc établir de nouvelles fabriques et développer certaines industries qui existaient déjà. Outre les nouvelles usines établies depuis le début de la guerre, les établissements affectés à l'industrie chimique au Canada ont presque tous été mis au service de l'effort de guerre.

La production des explosifs s'est surtout développée pour supplémer celle du Royaume-Uni et aussi pour le remplacer au cas où celle-ci manquerait. Actuellement, le Canada peut produire presque autant de gas propulseurs et d'explosifs puissants que le Royaume-Uni. Celui-ci toutefois est en train d'accroître sa production. Le Canada n'a besoin que d'une faible partie de sa propre production; la grosse part s'exporte vers le Royaume-Uni ou vers les pays alliés soit sous forme de cargaisons d'explosifs, soit sous forme de munitions.

Tel qu'indiqué ci-dessus, le programme des fabrications chimiques s'est élaboré tout d'abord pour produire les matières chimiques nécessaires au Royaume-Uni et ensuite pour fournir les produits intermédiaires et les matières premières essentielles à la fabrication au Canada des explosifs et des produits chimiques.

Les manufactures d'ammoniaque et de nitrate d'ammoniaque, considérées comme formant partie du plan des fabrications chimiques, ont été créées pour fournir au Royaume-Uni, au besoin, des approvisionnements supplémentaires, mais en même temps elles fournissent l'ammoniaque qui entre comme matière essentielle dans la fabrication des explosifs.

Pour accomplir les tâches qu'on lui confie, le Service s'est organisé de la manière suivante:

1. Une division des explosifs, surveille d'une manière générale la fourniture des explosifs, coordonne les demandes du Royaume-Uni, du Canada et des autres pays, et dirige la distribution des produits. A part les poudreries proprement dites, cette division dirige les opérations chimiques accessoires aux fabrications d'explosifs. Elle travaille en étroite collaboration avec l'*Allied War Supplies Corporation*, qui dirige les opérations des établissements financés par l'Etat et qui reçoit du personnel du Service de production des matières chimiques et explosives ses instructions relativement aux quantités et aux espèces d'explosifs à fabriquer et à leur emploi définitif.

2. Une division chimique surveille d'une manière générale les approvisionnements de produits chimiques autres que ceux qui entrent dans la fabrication des explosifs, y compris les substances nécessaires à la guerre chimique, produits qui prennent une importance croissante dans notre programme. Cette division travaille aussi en étroite collaboration avec l'*Allied War Supplies Corporation*.

3. Une division pyrotechnique est chargée de la surveillance générale des approvisionnements en pièces pyrotechniques et en munitions fumigènes.

4. Une Division des recherches et investigations s'occupe d'inventer de nouveaux procédés, de trouver des matières brutes de remplacement et de créer de nouveaux produits. Le travail de cette division s'ordonne étroitement à celui du Conseil national de recherches, du Comité des recherches de la Défense nationale du Canada, du Comité des recherches de la Défense nationale des Etats-Unis et du ministère des Approvisionnements du Royaume-Uni.

5. Une Division de service tient à jour les dossiers de la fabrication, de la répartition et des diverses opérations qui s'y rapportent. Elle collabore avec le bureau du sous-ministre pour déterminer les lignes de conduite à suivre en ce qui concerne la fixation des prix pour les produits fabriqués par les usines d'Etat ou en régie d'Etat, et vendus à d'autres que les gouvernements britannique ou canadien. D'une manière générale, on peut dire que cette division s'occupe des affaires et des dossiers du Service et qu'elle collabore étroitement avec les services d'achat du ministère des Munitions et approvisionnements.

6. Division d'Ottawa. Depuis juillet 1940, le Service de production des matières chimiques et explosives a ses quartiers généraux à Montréal pour permettre la collaboration étroite qu'il faut maintenir avec l'*Allied War Supplies Corporation*, à qui l'on a confié la surveillance des opérations des usines possédées et financées par l'Etat, opérations qui constituent la plus grande partie des fabrications de produits chimiques et explosifs. Pour traiter des nombreuses questions dont il faut s'occuper à Ottawa, et aussi pour maintenir un contact étroit avec les autres divisions du ministère et des services, on a gardé des bureaux au ministère des Munitions et approvisionnements, à Ottawa. Ces bureaux servent non seulement à maintenir une liaison avec ceux de Montréal, mais aussi à conseiller les services d'achat du ministère sur les achats de produits chimiques.

La plus grande partie du personnel supérieur du Service se compose de chimistes et d'ingénieurs-chimistes hautement spécialisés, dont un certain nombre ont été prêtés par leur compagnie. Le personnel du Service a presque toujours été trop peu nombreux, et l'on ne saurait trop apprécier l'inlassable dévouement avec lequel il a travaillé en fournissant de longues heures, et sans prendre de congés.

Voici un résumé du mode fonctionnement du Service:

Le ministère des Munitions et approvisionnements reçoit des demandes du gouvernement du Royaume-Uni, des gouvernements alliés ou des autres ministères de l'Administration canadienne pour la fourniture de certaines matières explosives ou chimiques. Il examine les divers moyens d'obtenir ces produits au Canada, en tenant compte des installations existantes, de la technique disponible, des matières premières nécessaires et des facteurs économiques qui entrent en jeu. Si les produits demandés sont déjà faits au Canada, on consulte les manufacturiers et l'on étudie la possibilité de s'approvisionner aux sources existantes. Si les approvisionnements existants sont insuffisants, on considère la possibilité d'accroître la production au pays. Si cette production ne peut pas s'augmenter comme il faudrait, on étudie les moyens d'installer de nouvelles usines. Lorsqu'on en arrive à une décision quant au meilleur moyen d'assurer l'approvisionnement nécessaire, on dresse une recommandation au Ministre, en lui exposant au long les raisons de cette recommandation. Si cette fourniture exige une usine nouvelle comportant une dépense importante à supporter par le Gouvernement, on recommande habituellement de placer la construction et le fonctionnement de l'usine sous la surveillance de l'*Allied War Supplies Corporation*.

Un des soins les plus importants de ce Service a consisté dans l'étude approfondie de la question des approvisionnements en vue de garder les quantités nécessaires de matières premières pour l'exécution du programme.

A mesure que les explosifs et les matières chimiques se produisent, les instructions pour leur distribution se donnent soit à l'*Allied War Supplies Corporation* soit à l'entrepreneur, pour l'expédition des produits finis suivant les demandes.

Outre que nous avons coordonné notre programme avec les demandes du Royaume-Uni, du Canada et de l'empire, nous avons travaillé en collaboration étroite avec les départements de l'administration américaine en tâchant d'éviter de part et d'autre les duplications inutiles. Le problème général de coordonner les demandes avec la production et avec la fourniture des matières premières a demandé une attention constante et beaucoup de prévoyance. Heureusement que jusqu'à présent, lorsque les demandes du Royaume-Uni ont baissé, nous avons pu maintenir nos usines en pleine activité en dirigeant vers les Etats-Unis notre surplus de production.

La première entreprise importante de notre programme fut l'usine de cordite et de T.N.T. dont la construction fut autorisée au début de 1940. Dans le même temps, nous examinâmes la possibilité d'accroître la capacité de production du pays en explosifs et d'obtenir plus de matières premières fondamentales, comme l'ammoniaque et l'acide sulfurique. A compter de février 1940, les demandes du Royaume-Uni commencèrent à prendre de l'importance, et à la fin de décembre 1940 les principales entreprises de notre programme étaient en voie d'exécution.

Depuis décembre 1940, notre programme a continué à se développer mais à une allure moins rapide. Quelques-unes de nos entreprises les plus récentes sont particulièrement intéressantes, car elles comportent de nouveaux développements scientifiques et des changements résultant de la guerre, ainsi les usines d'alkylate produisent les agents de mélange à haute teneur en octane qu'on emploie dans l'essence destinée à l'aviation; un nouveau four spécial produit le carbure dont les Nations unies ont besoin pour produire le néoprène, caoutchouc synthétique, et une invention canadienne remarquable sert à la fabrication d'un nouvel explosif de haute puissance au moyen d'un procédé découvert par la Division des recherches. Ce procédé, qu'on essayait dans les éprouvettes de laboratoire en mai 1941, était en pleine exploitation industrielle en août 1942. Il a été adopté par quelques-unes des Nations unies comme le principal procédé pour la production de ce nouveau super-explosif.

En agencant le programme, nous nous sommes efforcés de le constituer, autant que possible, en une unité économique indépendante au Canada. Par exemple, au début des opérations, les usines de cordite et de poudre N/C comptaient sur l'importation des bourres de coton. Par un heureux effort de collaboration, auquel prirent part notre Division des recherches et des investigations et les compagnies exploitantes et où l'on utilisa une certaine technique d'exploitation en usage aux Etats-Unis, nous avons réussi à remplacer presque complètement les bourres de coton par la pâte de bois. En supposant l'exploitation des usines à plein rendement et en estimant les bourres de coton et la pâte de bois aux prix courants, ce changement comportera une économie de quelque \$2,000,000 par année et l'emploi d'une matière première de provenance canadienne. De même, dans l'organisation générale des nouvelles productions au Canada, on a tenu compte de la valeur possible d'après-guerre des nouvelles usines à construire et l'on s'est efforcé de les situer pour qu'elles aient leur maximum de valeur dans l'armature économique du pays. On peut citer un excellent exemple de cette préoccupation dans l'établissement de l'usine d'acide sulfurique pour approvisionner une poudrerie et dans l'agencement de cette usine pour qu'elle utilise des pyrites canadiennes.

L'industrie chimique du Canada telle qu'elle existait avant le début de la présente guerre était pour une large part un produit de la guerre de 1914-18. Sans aucun doute, le programme de production des matières chimiques et

explosives aura un effet marqué sur le développement industriel du Canada après la guerre.

### *Recommandations*

Le 29 juin 1942, le Comité déposait son premier rapport sur les contrats de munitions. Ce rapport critiquait le recours au contrat de régie intéressée à base de pourcentage et signalait que le Service des contrats de munitions n'aime pas cette pratique et préfère le contrat à prix fixe adjudgé en concurrence ou après vérification privée. Il constatait de plus que le contrat de régie intéressée à base de pourcentage, le moins avantageux de tous, devient inévitable dans le cas de pièces multiples et variées n'offrant aucune base d'évaluation des frais. A titre d'exemple, il signalait le cas de certains canons dans la fabrication desquels entrent 2,400 pièces comportant chacune des frais difficiles à évaluer avec précision. Dans ces cas, la pratique était de recourir au contrat de régie intéressée à base de pourcentage.

Le Comité constate l'opportunité de plus en plus évidente de remplacer par des contrats à prix fixe les contrats de régie intéressée, inévitables au début de la fabrication de certaines munitions de guerre. Vu la nouveauté complète pour les manufacturiers canadiens et pour le ministère, au cours des deux dernières années, en particulier, du matériel de guerre indispensable à nos forces armées, il était impossible de prévoir d'une manière sûre les frais de production; en conséquence, pendant quelque temps, force fut de rembourser l'entrepreneur de ses frais réels et de lui accorder une marge limitée, de préférence sous forme d'une somme fixe par unité de production, ou, encore, sous forme de pourcentage. C'était là, toutefois, une mesure préalable à l'établissement de prix fixes sur une base équitable par les vérificateurs du gouvernement à l'égard des commandes renouvelées.

Après étude de la politique d'achat du ministère des Munitions et approvisionnements, le Comité partage l'opinion que les contrats à prix fixe répondent le mieux à l'intérêt public dans tous les cas où il est manifeste qu'aucun profit exagéré ne sera accordé.

Le Comité constate que jusqu'à présent le ministère a adjudgé à l'enchère les 4/7 du nombre de ses contrats. Les entreprises où l'enchère est impossible forment les autres 3/7; pour ces dernières, il faut avoir recours aux divers modes de contrats de régie intéressée. Le Comité recommande fortement de substituer le plus tôt possible l'entreprise à forfait à l'entreprise au pourcentage. Fondé sur un prix fixe convenu, ce contrat n'est pas sujet à changement et ne tient aucun compte des frais encourus par l'entrepreneur; en vertu d'un tel contrat, ce dernier supporte la perte, éventuelle, ou réalise un profit accru, s'il peut réduire ses frais de fabrication.

De l'avis du Comité, une judicieuse application de la politique ministérielle consistant à déterminer des prix fixes dans tous les cas où l'on peut s'en tenir à une base sûre, entraînera l'adjudication en concurrence de la plupart des contrats (peut-être 90 p. 100); c'est de beaucoup le mode le plus avantageux.

Dans son premier rapport, le Comité recommandait aussi d'employer plus de comptables des prix de revient dans les diverses fabriques. Au cours de notre enquête, la comptabilité des prix de revient s'est révélée d'une importance croissante.

Selon une constatation du Comité, l'établissement des contrats à prix fixe est dû dans une large mesure à une comptabilité éclairée des prix de revient. On ne saurait donc trop insister sur l'importance des services de comptables des prix de revient compétents.

Le Comité a visité la fabrique de la D.I.L., à Brownsburg. En temps de paix, cette usine modeste, établie dans une petite agglomération, s'employait à la fabrication de munitions pour fins commerciales. Elle fabrique aujourd'hui sur une grande échelle, la cartouche .303" à balle traceuse. L'accroisse-



ment de la population à cet endroit a fait surgir de nombreux problèmes. Le Comité signale le surpeuplement de cette localité en raison de travaux de guerre de grande envergure et en particulier la question du logement et celle de l'instruction.

Les hôtels du personnel et les camps d'ouvriers érigés pour la commodité des employés, hommes et femmes, ont fait impression sur le Comité. Ces hôtels du personnel et ces camps d'ouvriers n'ont rien de luxueux, mais ils semblent répondre aux besoins immédiats des employés. Ils comprennent des facilités de logement pour hommes et femmes, et des services de restaurant, blanchissage et autres. Le Comité a été frappé, en particulier, de l'infirmerie mise à la disposition des employés.

Lors de sa visite à l'usine DeSalaberry, près de Valleyfield, au sujet de la production des matières chimiques et explosives, le Comité a gardé une impression favorable du centre communal érigé à cet endroit. Il comprend : logements pour hommes et femmes, service de restaurant, maison commune, salle de récréation, chapelle, buanderie et infirmerie.

Le Comité recommande fortement l'érection de centres semblables auprès de toutes les fabriques situées à une certaine distance d'une ville ou cité. Il se rend compte que les usines établies dans une ville ne font pas naître le même besoin de ces installations. L'usine DeSalaberry compte plusieurs centaines d'employés, dont 475 vivent dans des camps. Les 250 maisons construites par la Wartime Housing sont toutes habitées. Un service d'autobus transporte les autres ouvriers de la région avoisinant Valleyfield. Aucun service de ce genre ne semble desservir l'usine de Brownsburg. En fait, plusieurs employés, hommes et femmes se servent d'automobiles pour aller chez eux et en revenir. Un grand nombre d'entre eux voyagent dans une seule automobile. On doit aviser immédiatement à établir à l'usine de Brownsburg les mêmes moyens de transport qu'à la fabrique DeSalaberry.

Le Comité a étudié les mesures à prendre pour la protection des usines de l'Etat et autres fabriquant du matériel de guerre et a écouté avec un vif intérêt le récit des impressions du Directeur général des matières chimiques et explosives sur les effets des bombardements aériens en Grande-Bretagne.

La destruction semée par les attaques aériennes est énorme. Les régions soumises à un bombardement intense ont subi une dévastation complète. Une superficie beaucoup plus vaste souffre en même temps des dommages très étendus. Même si les industries ne sont pas touchées, la perte des habitations et la désorganisation générale sont désastreuses pour la production dans ces régions. On a signalé récemment une bombe incendiaire de type nouveau, contenant une demi-livre de T.N.T. Elle est actionnée par une fusée à retardement. A mesure que la guerre se prolonge, les attaques aériennes deviennent plus dangereuses parce que le bombardement est plus efficace en raison de bombes plus lourdes et de nouveaux dispositifs incendiaires. Les grosses bombes de 4,000 livres, actuellement en cours de fabrication, doivent avoir un grand pouvoir de dévastation et, de toute évidence, il faut prévoir l'emploi de ces bombes.

Certaines conclusions qui découlent de ce témoignage semblent s'imposer.

1. Dans cette guerre d'extermination les attaques aériennes sont dirigées contre les populations civiles. Le Canada n'est pas à l'abri des attaques aériennes ou sous-marines. On peut s'attendre à des attaques de cette nature sur le territoire canadien et les ministères chargés d'assurer une protection suffisante aux usines de matériaux essentiels doivent y apporter une attention constante.

2. Dans la lutte contre les puissances de l'Axe, l'Amérique du Nord est devenue une grande source d'approvisionnements pour les Nations unies, et la Grande-Bretagne est un avant-poste qu'il faut tenir et défendre.

D'après ces conclusions il est évident qu'on ne saurait prendre trop de précautions pour assurer la sauvegarde des usines régies par l'Etat et des autres entreprises affectées à la production de matériel de guerre. Le Comité est d'avis que, pour assurer une protection suffisante à nos fabriques, il faut tenir compte des dangers suivants:

1. Incendie, tempête et foudre.
2. Vol.
3. Négligence.
4. Sabotage.
5. Attaque de l'ennemi.

Jusqu'à présent, le Canada n'a heureusement subi que peu de désastres imputables à l'un ou l'autre de ces facteurs. Il serait toutefois dangereux de se dire: "Cela ne peut se produire ici".

Les dommages résultant des trois premiers facteurs sont négligeables et, dans les usines que le Comité a visitées, les mesures adoptées pour parer à ces risques nous semblent suffisantes.

Tenant compte qu'il est toujours plus vraisemblable que le sabotage soit pratiqué à l'intérieur plutôt qu'à l'extérieur, le Comité approuve les méthodes adoptées pour faire échec à cette forme de la stratégie ennemie et recommande qu'on les applique avec soin.

Le Comité rend hommage au travail de la Royale gendarmerie dont l'attentive surveillance a incontestablement écarté ce genre de danger.

Le Comité recommande d'aviser immédiatement à la protection des usines contre les bombardements aériens. Il se rend compte que, pendant un certain temps, la nécessité d'expédier les moyens de défense antiaérienne à des fronts d'une plus grande vulnérabilité chez les Nations unies, a entraîné une pénurie locale de ces appareils. La situation s'est beaucoup améliorée, mais le Comité est d'avis qu'on doit entourer d'une plus grande protection certaines fabriques de matériel de guerre situées à des endroits stratégiques.

De l'avis du Comité, les appareils producteurs de rideau de fumée offrent une protection efficace contre les attaques aériennes et leur installation est recommandée quand on la juge utile.

Le Comité tient à faire une mention spéciale du rôle joué par les universités canadiennes dans la formation des jeunes techniciens. L'apport de ces derniers dans les domaines des recherches, du génie et de production a vivement impressionné les membres du Comité.

Le Comité se rend compte que l'industrie chimique joue un rôle de premier plan dans la vie moderne de la collectivité. Il recommande d'organiser la réaffectation de ces usines après la guerre.

Le tout respectueusement soumis.

*Le président,*

ALPHONSE FOURNIER.

## NEUVIÈME RAPPORT

Le 27 janvier 1943.

Le Comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre a reçu de son sous-comité No 2 le rapport suivant sur "la Conservation et la Récupération" qu'il a étudié et adopté comme son Neuvième Rapport à la Chambre:

## TROISIÈME RAPPORT DU SOUS-COMITÉ No 2

Ce sous-comité a repris ses séances le 29 septembre 1942 et a continué son enquête sur les travaux de conservation et de récupération relatifs à l'effort de guerre du pays.

Il a été tenu trente-neuf séances au cours desquelles quarante-trois témoins ont été interrogés.

Le sous-comité a l'honneur de présenter son troisième rapport.

Le tout respectueusement soumis.

*Le président du sous-comité No 2,*

J. H. SISSONS.

## CONSERVATION ET RÉCUPÉRATION

Le Comité se rend de plus en plus compte de l'importance de cette enquête. Il est convaincu qu'en général le Canada n'a pas compris en quoi consistent la conservation et la récupération. Pour beaucoup de gens cela se borne à ramasser les rebuts, et bien que le Comité sache parfaitement combien la chose est importante au point de vue des matériaux que cela économise et de l'argent que cela rapporte, il fait remarquer que ce n'est qu'une faible partie d'un programme général de conservation et de récupération.

D'une façon générale, le programme envisage l'élimination du gaspillage dans notre économie nationale et individuelle afin de conserver les matériaux, le temps, la main-d'œuvre et l'argent. Il peut se diviser en trois grandes sections: (1) conservation et récupération en temps de guerre; (2) conservation et récupération d'après-guerre; et (3) conservation et récupération en temps de paix.

## TEMPS DE GUERRE

La conservation et la récupération en temps de guerre devraient avoir en vue ce qui suit:

- (1) Plus grand soin dans l'usage et l'exploitation de nos usines et de notre matériel afin d'en prolonger la durée;
- (2) Réparation du matériel usagé et meilleur emploi de matériaux usagés afin d'employer le moins possible de nouveaux matériaux essentiels;
- (3) Récupération et distribution efficace de matériaux de rebut, dont certains sont essentiels à la production de guerre;
- (4) Effort constant de conservation par la simplification qui réduit le nombre des choses non essentielles, par le meilleur usage des matériaux de guerre au moyen d'une révision des devis et par l'élimination de l'emploi de matériaux rares au moyen de substitutions.

La Commission de récupération et de liquidation du matériel de l'armée dit ceci dans son rapport sur ses travaux pour l'année terminée le 31 juillet 1942:

“Une bonne récupération se mesure d'ordinaire par l'argent qu'elle économise. L'argent n'a plus aujourd'hui qu'une importance secondaire; ce sont les matériaux qui comptent surtout et avant tout. Il est aujourd'hui, et il sera, à l'avenir, plus important de récupérer et de conserver les matériaux et la main-d'œuvre que de diminuer les dépenses. Quoique cela soit vrai, les mesures de conservation et de récupération mises en vigueur par la Commission au cours des douze mois de ses travaux, sont toutes avantageuses au point de vue commercial.”

Le Comité considère que c'est là une excellente manière d'aborder la question.

L'importance primordiale des matériaux est évidente. Nous avons perdu un grand nombre de sources d'approvisionnement. Les difficultés de transport maritime nuisent aux expéditions d'autres denrées. La rareté de la main-d'œuvre restreint la manufacture de nouvelles marchandises.

Le rapport de la Commission de récupération et de liquidation du matériel de l'armée indique une économie nette de \$3,000,000 en plus de gain résultant des mesures prises pour empêcher le gaspillage des approvisionnements militaires, gain impossible à évaluer en argent. Il raconte d'une manière impressionnante comment le vieux matériel a été transformé en articles utilisables; comment l'application de nouvelles méthodes a permis de réparer jusqu'à près d'un million de paires de souliers par an; comment le raccommodage des vêtements et l'introduction de nouvelles méthodes de construction et de devis permettront de faire servir plus longtemps les habits et le matériel militaire. La Commission exprime ainsi l'idée qu'elle se fait de ses devoirs:

“L'armée britannique, l'armée américaine et, jusqu'à un certain point l'armée canadienne, reconnaissent maintenant que la récupération et l'économie, telles que la Commission est en train de les pratiquer, ne consistent pas simplement à épouiller les habits ou à ramasser les vieux morceaux de fer et de papier, mais plutôt à rendre des services très spécialisés sans lesquels il est impossible d'approvisionner efficacement les armées modernes, et sans lesquels aucune nation ne peut supporter le coût de la guerre.”

## APRÈS-GUERRE

La conservation et la récupération d'après-guerre dépendront évidemment du degré de conservation et de récupération atteint au cours de notre effort de guerre. Il est clair cependant que malgré cela, le Canada aura une tâche formidable quand les hostilités prendront fin. On n'a qu'à se rappeler ce qui est arrivé à la fin de l'autre guerre et les ventes de liquidation du matériel militaire pour se faire une idée de la gravité du problème que notre pays aura à résoudre à la fin du présent conflit.

Le Canada dépense actuellement des milliards de dollars en outillage industriel, munitions, armements, navires et marchandises pour l'effort de guerre. De grandes quantités de tous ces produits resteront sur les bras du gouvernement à la fin des hostilités. Les usines qui servent aujourd'hui à la production de guerre, y compris les machines-outils dont elles sont pourvues, ne trouveront plus rien à faire après la guerre, du moins jusqu'à un certain point. Le gouvernement devrait désigner une agence spécialement chargée de veiller constamment à l'utilisation future de ces usines et de cet outillage.

Par exemple, il faudra s'occuper de la manière la plus sage et la plus économique de disposer des quantités considérables de matériel motorisé, automobiles, camions, etc., non seulement pour en retirer la plus grande valeur possible au profit de la nation mais, ce qui est plus important, pour les adapter à l'économie d'après-guerre pour le plus grand avantage du public.

Les Nations unies seront essentiellement intéressées, dans leur propre intérêt, à la reconstruction des pays dévastés par la guerre. Judicieusement distribué ce surplus de matériel et d'approvisionnements rendra là de grands services.

Le Comité ne croit pas qu'il existe actuellement d'agence chargée de réaliser un tel programme général de conservation et de récupération en temps de guerre et après la guerre; et il est convaincu qu'il faudrait créer une agence de ce genre ou déléguer ces fonctions à un organisme déjà établi. Les renseignements techniques recueillis en temps de guerre devraient avoir grande valeur pour résoudre le problème d'après-guerre. En outre, c'est parmi les personnes engagées de la récupération en temps de guerre que pourraient être recrutés les techniciens et le personnel le mieux à même de s'occuper de la récupération lors de la période d'après-guerre.

Existe-t-il un inventaire? Dans ce cas, indique-t-il la place actuelle de chaque article? Combien en consomme-t-on et combien en reste-t-il en magasin?

Quelles sont les possibilités de faire bon emploi de ce qui restera? Au Canada? Ou comme instrument de rétablissement mondial? Où et comment ces accumulations s'adapteront-elles à notre économie d'après-guerre?

Ce qui précède donne une idée des questions qui se poseront après la guerre et il devrait y avoir une agence du gouvernement capable d'y fournir des réponses satisfaisantes et raisonnablement expéditives.

### TEMPS DE PAIX

L'importance de la récupération et de la conservation ne finira pas avec la guerre ou avec la liquidation de tout le surplus des approvisionnements militaires dans la période d'après-guerre.

Avant la guerre la récupération constituait un commerce de cent millions de dollars au Canada et était capable de s'agrandir considérablement. Il est certain que ce commerce se développera beaucoup après la guerre.

La conservation jouera un rôle encore plus important.

Le Canada a fait un grand gaspillage de ses ressources, et la guerre a fait comprendre à la plupart des Canadiens le prix énorme de ce gaspillage.

L'impossibilité de se procurer certains articles, la rareté de marchandises dont on trouvait jusqu'ici l'existence toute naturelle, les réglementations au moyen de priorités et rationnement, la nécessité de faire servir de nouveau certains articles qu'on avait l'habitude de jeter, les différentes campagnes de récupération et de conservation—tout cela donne aux Canadiens une leçon salutaire.

Le peuple du Canada sera prêt à suivre, et s'attend à ce qu'on lui trace, un programme bien équilibré pour la conservation de ses ressources, et ce Comité est d'avis qu'il convient d'étudier immédiatement la question.

#### *Rapport précédent*

Dans son rapport du 18 juillet 1942, le Comité a étudié les opérations des agences de récupération suivantes:

1. Directeur de la récupération, division du Trésor;
2. Commission de récupération et de liquidation du matériel de l'Armée sous la direction de l'intendant général de l'Armée;
3. Direction des approvisionnements et des transports de l'Armée, sous le quartier-maître général;
4. Directeur des approvisionnements du Conseil de l'Air, C.A.R.C.;
5. Directeur des approvisionnements navals;
6. Service de la disposition des rebuts, au ministère des Munitions et approvisionnements;
7. Régisseur de l'acier, au ministère des Munitions et approvisionnements;
8. La Récupération de guerre, Limitée;

9. Commission des prix et du commerce en temps de guerre—Administrateurs;
10. Fairmont Company Limited;
11. Division de la récupération, Services nationaux de guerre;
12. Marchands de rebuts.

Le bureau de la récupération de la division du Trésor a été créé il y a quelques années pour recevoir les listes d'articles récupérables fournies par les ministères et pour transférer ces articles à d'autres ministères susceptibles d'en faire usage, ou pour les vendre.

Les agences de récupération de l'Armée, de l'Aviation et de la Marine réparent les articles, convertissent quand cela est possible le matériel désuet et autres matériaux inutilisables en d'autres articles susceptibles de servir à une branche des Services, effectuent des transferts à d'autres services ou d'autres ministères, et mettent le reste en vente. Les travaux de ces agences couvrent un vaste domaine dans ces Services et chacun s'efforce d'empêcher le gaspillage et d'effectuer le maximum de récupération.

Le Service de la disposition des rebuts au ministère des Munitions et approvisionnements contrôle les rebuts des compagnies appartenant au Gouvernement ou financées par le Gouvernement.

Le régisseur de l'acier et le régisseur des métaux exercent certains pouvoirs qui leur permettent de se procurer des rebuts de métaux, d'en régler le mouvement et de les orienter vers les consommateurs.

La Récupération de guerre, Limitée est une compagnie de la Couronne établie sous l'autorité de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre. Ses pouvoirs généraux l'autorisent à faire le commerce des déchets ou des matériaux, marchandises et articles usagés de toutes sortes.

Il existe divers administrateurs de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, tels que l'administrateur des marchandises usagées, l'administrateur du papier de rebut, l'administrateur des huiles et des graisses, l'administrateur de la laine, qui s'efforcent, dans leurs sphères respectives, d'encourager et de réglementer la récupération et l'écoulement d'articles particuliers.

La Fairmont Company Limited est une compagnie de la Couronne, constituée en société par le ministère des Munitions et approvisionnements, et qui est le seul organisme d'achat pour les rebuts de caoutchouc.

Le Comité, dans son enquête précédente, a étudié les opérations de ces divers organismes de récupération, et a aussi étudié les opérations de la Division de la récupération du ministère des Services nationaux de guerre, ainsi que la situation des marchands de rebuts.

#### *Autres ramifications de la conservation et de la récupération*

Le champ de la conservation et de la récupération n'est nullement limité aux organismes déterminés auxquels le Comité a plus spécialement consacré son examen.

Il existe des régisseurs, administrateurs et directeurs à l'égard de nombreux produits particuliers. Dans certains cas, il s'agit entièrement de produits d'occasion. Dans d'autres cas, ce sont des produits neufs qui font l'objet du contrôle, de l'administration ou de la direction. Ceux qui s'occupent de produits neufs portent, ou devraient porter, le même intérêt à la conservation et à la récupération, car il doit nécessairement y avoir un rapport étroit entre les produits neufs et d'occasion.

Le régisseur des approvisionnements, le régisseur de la construction, les régisseurs des différentes phases de la production de guerre, ceux qui sont chargés des programmes industriels et des programmes de production, les comptables du Trésor, entre autres, portent un réel intérêt à la conservation des matériaux et de la main-d'œuvre.

Un effort considérable a été accompli, dans les usines de guerre du Canada, pour conserver les matériaux et la main-d'œuvre en trouvant des substituts satisfaisants pour les matériaux essentiels, en augmentant le rendement des ouvriers par des méthodes nouvelles ou perfectionnées, et en augmentant le rendement des machines par la réduction du nombre des opérations. Citons un exemple de cette conservation: le remplacement du vieux modèle de cuivre par un moulage mécanique en zinc pour le corps, le magasin, la capsule et le percuteur de la fusée percutante n° 119, modèle 1, qui a permis de substituer 12,510,000 livres de zinc à 43,605,600 livres de cuivre, d'économiser 427,800 livres d'acier en barres par an et d'économiser 996,780 heures régulières de travail en prenant la production maximum; il a libéré 18 machines-outils. Cette substitution entraîne une économie annuelle évaluée à \$5,698,390.

#### *Division de la récupération du ministère des Services nationaux de guerre*

Au cours de la présente enquête, le Comité a étudié plus particulièrement les opérations de la division de la récupération, le travail des associations volontaires de récupération, et les services des marchands de rebuts.

A Ottawa, le personnel de la division de la récupération se répartit ainsi:

Directeur

Directeur adjoint d'administration

Organisateur industriel

Adjoint au directeur

Secrétaire administratif

Personnel de bureau, 8

La division compte le personnel suivant, en dehors d'Ottawa:

Nouvelle-Ecosse—1 organisateur

Nouveau-Brunswick—1 organisateur

Ile du Prince-Edouard—1 organisateur (emploi intermittent)

Québec—2 (1 surveillant provincial proposé et 4 inspecteurs)

Ontario—1 organisateur provincial et 3 inspecteurs.

Manitoba } 1 organisateur provincial et 4 inspecteurs

Saskatchewan }

Alberta } 1 organisateur provincial et 3 inspecteurs.

Colombie-Britannique }

La division exerce une surveillance sur les associations volontaires de récupération qui doivent s'inscrire auprès d'elle et lui faire rapport. Il existe quelque 1,752 associations de récupération inscrites, dont 69 p. 100 ont fait rapport. On compte en outre environ 2,000 associations telles que les sections de la Croix Rouge, de l'Armée du Salut, de la Légion Canadienne, des Chevaliers de Colomb, etc., qui accomplissent de la récupération volontaire.

La division fait un travail de publicité. Elle entreprend des campagnes d'annonces et de propagande, destinées à donner conscience au public de l'importance de la récupération. Elle s'emploie également à faire connaître les articles dont la récupération lui est indiquée comme la plus nécessaire à l'effort de guerre.

#### *Forme de l'organisation des comités volontaires*

Le Comité a étudié les modèles d'associations volontaires de récupération fonctionnant en diverses agglomérations, dans les différentes parties du pays.

La forme de l'organisation et les méthodes adoptées manquent beaucoup d'uniformité. Ce n'est pas surprenant, et ce n'est pas forcément une faiblesse. Les différences entre les parties du pays, les différences locales, entrent en ligne de compte; et l'on doit utiliser la forme d'organisation la mieux adaptée à chaque endroit.

Le succès dépend, dans une large mesure, de l'habileté des organisateurs et de l'enthousiasme des travailleurs, dans chaque comité. L'établissement d'un modèle particulier d'organisation ne suffit pas à créer ces facteurs essentiels.

Néanmoins, ces facteurs essentiels assurés, une bonne organisation contribuera au succès.

Le Comité a reçu des témoignages relatifs à ce qu'on appelle "Le Plan du Comité des citoyens" (The Citizens Committee Plan) et "Le Plan du Bloc des associations volontaires" (The Block Plan for Volunteer Organization); et il estime que ces plans méritent d'être étudiés par les groupements intéressés. Le Plan du Bloc envisage la création d'un Comité général des citoyens, coordonnant tous les services auxiliaires de guerre locaux avec des sous-comités, dont l'un sera le Comité de récupération. D'autres comités se rapportent à divers services auxiliaires de guerre, et les recettes de la récupération servent à soutenir ces services. Le plan est d'abord conçu pour une agglomération urbaine, divisée pour la circonstance en zones, secteurs et blocs, dont chacun possède un chef.

A l'heure actuelle, une soixantaine d'agglomérations dans tout le Canada ont été organisées sur cette base, et l'ont trouvée bonne.

Les autorités municipales prêtent souvent leur concours au travail de récupération. Le Comité est d'avis que les corps municipaux, urbains et ruraux, constituent la base locale et permanente autour de laquelle devraient s'organiser la récupération et les campagnes des services de guerre. Leur contact étroit avec les individus de la municipalité et la permanence de leur organisation les préparent à ce rôle. Il n'est pas nécessaire que le corps municipal accomplisse lui-même le travail de récupération, mais il doit assumer la responsabilité de sa bonne organisation. En assumant cette responsabilité en temps de guerre, il se préparerait à rendre de précieux services, en matière de conservation et de récupération, après la guerre et en temps de paix. Le Comité recommande, en conséquence, que cette suggestion soit prise en sérieuse considération.

#### *Comités volontaires de récupération*

Des représentants des divers comités de récupération ont témoigné devant le Comité.

Ces comités se sont occupés des articles qu'on les avaient engagés à récupérer, tels que: déchets de métaux; caoutchouc; déchets de papier; chiffons; gras, graisses et os; verre.

#### *Déchets de métaux*

Les déchets de métaux, essentiels à la production de guerre, sont l'article le plus important de la récupération.

La guerre actuelle consomme d'énormes quantités d'acier. Il faut aujourd'hui à chaque soldat une moyenne de 4,900 livres d'acier sous forme de matériel porté ou de soutien. Dans la dernière guerre, il suffisait de 90 livres.

Dans la production de l'acier, on utilise à la fois de la fonte brute et des rebuts d'acier. Il faut environ deux tonnes de minerai pour produire une tonne de fer. Dans les fours à sole, on utilise une tonne de rebuts d'acier pour chaque tonne de fonte brute. Dans les fours de fonderie, on utilise généralement 65 p. 100 de rebuts pour faire des coulées. Dans les fours électriques, 100 p. 100.

Le gros problème, en matière de déchets de métal, est de les transporter du point où ils se trouvent aux usines qui les utilisent.

Il y a quelques mois, la Récupération de guerre Limitée a acheté des rebuts d'acier aux cultivateurs de l'Ouest canadien, par l'intermédiaire des élevateurs, au prix de \$7.00 la tonne au point d'expédition. Cet arrangement a donné satisfaction, et procuré de grandes quantités de déchets.

Des arrangements récents ont été pris pour utiliser les services des préfets de comtés, des conseils municipaux et des districts scolaires en Ontario. La Récupération de guerre, Limitée achètera les rebuts par leur intermédiaire, pour le compte du régisseur de l'acier.

Des arrangements du même genre sont projetés pour la province de Québec et pour les provinces Maritimes. La Récupération de guerre Limitée fonctionne,



avec d'autres arrangements, en Colombie-Britannique et dans l'Ontario septentrional.

Elle achète aussi directement des négociants.

Il existe encore des sources de rebuts métalliques auxquelles on n'a pas touché, telles que les navires naufragés, les rails des tramways hors de service, les grilles ornementales, le matériel de moulins ou de mines abandonné dans des régions éloignées. Dans certains cas, il faudrait, pour récupérer ce matériel, des dépenses qui ne semblent pas justifiées tant qu'il existe des sources plus accessibles. Ces sources peuvent être considérées comme une réserve pour le cas de besoin.

Les dépotoirs des villes constituent encore une autre source de rebuts de métaux. On a suggéré de les dynamiter pour déterrer les rebuts enfouis, et particulièrement les carrosseries d'automobiles. Les témoignages établissent que certains dépotoirs ont été dynamités, à titre d'expérience. Des difficultés peuvent surgir, entre autres au point de vue sanitaire. L'incertitude subsiste sur les frais et sur les résultats.

Le Comité a été informé de la situation existant sur la côte du Pacifique, où des gisements de minerai de fer sont inexploités, où de grandes quantités de rebuts sont envoyées dans l'Est, tandis que des plaques d'acier viennent de l'Est pour les besoins d'une industrie relativement importante de constructions maritimes. On a soutenu devant le Comité que le minerai devrait être exploité, qu'une aciérie devrait être établie, ou qu'il devrait y avoir, au moins, des installations de transformation des rebuts disponibles. Mais d'après d'autres arguments invoqués, ce projet n'est pas justifié actuellement. Le Comité n'a pas été en mesure d'examiner tous les aspects de la question.

#### *Boîtes en étain*

Les organismes publics et officiels ont beaucoup étudié la question de la récupération des boîtes en étain, soit pour leur contenu d'étain, qui est approximativement de 1 p. 100, soit pour leur contenu d'acier.

Le Comité s'est efforcé d'étudier la question aussi à fond que possible.

Environ 300,000 tonnes d'acier sont consommées annuellement pour la fabrication des récipients en étain, au Canada.

Lorsque les boîtes sont passées à l'incinérateur et que l'étain a été brûlé, l'acier peut être utilisé dans les fours s'il est convenablement emballé, mais ce n'est pas un bon aliment pour les fours, et les aciéries ne l'acceptent pas volontiers. On remarquera que, dans ce procédé, l'étain est perdu. Là où il existe des incinérateurs, les comités locaux de récupération devraient étudier la possibilité de récupérer l'acier des boîtes d'étain. Il y aura lieu de tenir compte de la quantité disponible, des frais de transports et de l'éloignement du marché.

Le besoin le plus urgent, dans notre effort de guerre actuel, porte sur le contenu d'étain, et le Comité a donc considéré le problème à ce point de vue.

Le problème est compliqué de ce fait que les mesures de conservation déjà prises réduisent la production des boîtes en étain, et en suppriment l'usage partout où c'est possible. En outre, l'étamage de la plaque d'acier par procédé électrique réduit la quantité d'étain nécessaire à 5 p. 100 ou moins, ce qui diminue encore les possibilités de récupération.

Il n'existe pas d'usine de désétamage au Canada. Toutefois, une petite usine a été installée, à titre d'expérience, et l'on étudie attentivement les résultats.

Les Etats-Unis augmentent le nombre de leurs usines de désétamage en construisant quatre à cinq nouvelles à des endroits choisis. Ces endroits sont situés dans les zones à population dense des Etats-Unis et là où l'on peut compter sur une accumulation de boîtes étamées suffisante pour alimenter économiquement une usine. Le Canada n'a pas de zones comparables à celles-là par leur densité de population; ce sont les districts de Montréal et de Toronto qui leur ressemblent le plus.

Les experts ont présenté au Comité l'opinion qu'il serait pour l'heure injustifiable, économiquement, de construire des usines de désétamage au Canada. Ce que l'on propose à la place, c'est de ramasser les boîtes de conserves, dans les districts canadiens où la population est très dense, et de les expédier à la plus proche usine de désétamage des Etats-Unis. Il faudrait étudier davantage cette suggestion.

Il est assez évident que la récupération des boîtes de conserves doit se faire en tenant compte du besoin qui existe (1) d'étain et (2) de rebuts d'acier.

Pour déterminer ce besoin d'une manière exacte, il faudra faire de nouvelles revues et analyses de la situation des Alliés et en particulier de l'Amérique du Nord au point de vue de l'approvisionnement de ces métaux.

### *Caoutchouc*

C'est la Fairmont Limited, compagnie de la Couronne, qui est l'acheteuse exclusive des rebuts de caoutchouc.

On a mené des campagnes énergiques pour aider à la récupération de cette substance de nécessité vitale, et elles ont remporté un succès satisfaisant. Dans les provinces d'Ontario et de Québec, le ministère des Postes a fait recueillir le caoutchouc à domicile par ses voitures de postes, et cette mesure a donné d'appréciables résultats.

Dans son rapport précédent, le Comité a à peu près épuisé le sujet de la récupération des rebuts de caoutchouc et n'a rien de plus à dire à ce sujet.

### *Vieux papiers*

Avant la guerre, le Canada importait du papier de rebut des Etats-Unis, bien qu'il y en eût d'exporté de localités canadiennes éloignées des zones de consommation où étaient situées les usines canadiennes de carton-pâte et de papier.

A l'automne 1941, la demande était extrêmement forte, au Canada, pour les vieux papiers, et des mesures furent prises pour que le Canada vînt à se suffire à lui-même sous ce rapport.

L'une des difficultés qu'il fallu vaincre, c'est que les usines canadiennes trouvaient plus économique d'importer leurs matières premières que d'étendre le champ de leurs achats de rebuts de papier.

La Récupération de guerre Limitée fut constituée en corporation et joua le rôle d'acheteur de vieux papiers, elle répartit ses frais d'opérations, y compris ses frais de transport, entre les usines auxquelles elle livrait les rebuts.

La division de la récupération lança une campagne d'encouragement à la récupération des vieux papiers.

Il était économiquement impossible d'apporter dans l'Est du pays des rebuts de papier provenant de l'Ouest, et la Récupération de guerre Limitée n'achetait pas ces rebuts; en dehors des districts de Winnipeg et de Vancouver, où il y avait des usines appropriées, les vieux papiers étaient exportés aux Etats-Unis.

Une campagne de récupération fut aussi lancée aux Etats-Unis. Le succès fut tel, dans les deux pays, que le marché se trouva temporairement inondé. Les Etats-Unis fermèrent alors leur frontière aux importations de l'Ouest canadien.

La Division de la récupération dut aviser la population de l'Ouest canadien de ne plus ramasser les rebuts de papier, sauf dans les régions où existaient des débouchés.

La Récupération de guerre Limitée prit à son compte des quantités considérables de rebuts de papier amassés par les comités de récupération de l'Ouest, les pertes étant garanties par les usines à papier.

Il semble que l'avis de ne plus ramasser les vieux papiers là où n'existaient pas de débouchés, eut pour effet non seulement de tarir l'afflux des régions inexploitées, mais de le diminuer aussi dans certaines régions pour vues de

débouchés. Le Comité pense qu'on aurait pu éviter ce mauvais résultat en désignant, dans l'avis, les régions où existaient des débouchés et où il fallait continuer de récupérer les vieux papiers ou certaines catégories de vieux papiers.

Le triage des vieux papiers est une besogne d'un caractère très technique. Il y avait autrefois plus de 100 catégories différentes de vieux papiers, et il en reste encore 59, malgré toutes les tailles que l'on a faites. Le papier-journal constituait presque 80 p. 100 des rebuts recueillis par les sociétés volontaires de récupération, et cette catégorie de papier ne donne pas satisfaction lorsqu'on le transforme en carton-pâte, en papier ou en matériaux de couverture.

Il semble exister une demande pour les catégories supérieures de papiers convenablement triés.

Le triage des stocks de vieux papiers est d'une extrême importance. De cette opération dépend le rendement maximum ou minimum de l'usine. Cette besogne est très technique; si le triage et le classement sont mal faits, il peut en coûter très cher à l'usine. Par exemple une très faible proportion de papier ou de carton-pâte goudronnés dans un ballot suffit à gêner cinq ou six tonnes de carton-pâte. Les vieux papiers en mélange rapporteront de \$6.00 à \$10.00 la tonne. Une fois triés, les catégories supérieures du même stock pourront rapporter de \$25.00 à \$40.00 la tonne, et même davantage.

Les rebuts de papier pourraient remplacer plus souvent la pâte chimique, ce qui épargnerait des matières premières et de la main-d'œuvre dans la fabrication de la pulpe. Il est vrai qu'il faut tenir compte du facteur énergie électrique: les usines à pulpe sont, pour la plupart, situées dans des régions où l'électricité ne manque pas, tandis que les usines à papier et à carton-pâte sont dans des régions où elle fait défaut. Il y a cependant aussi l'autre facteur qu'est l'économie du métal, de l'étain en particulier, dans l'emballage. La substitution du carton-pâte y sera peut-être la meilleure solution. Il existe, à la Commission des Prix et du Commerce en temps de guerre, un comité de l'emballage qui étudie cette question sous tous ses aspects, qu'il s'agisse d'étain, de verre ou de papier, avec le double but de remplacer l'étain et en même temps de tirer le meilleur parti possible des matériaux de substitution. On impose aussi des restrictions à l'emploi d'emballages de luxe.

Le Comité recommande de poursuivre les travaux de recherche et les expériences afin de trouver de nouvelles utilisations des rebuts de papier.

### Chiffons

Les chiffons divers de provenance domestique se divisent comme ceci:

|  |           |
|--|-----------|
| Chiffons pour matériaux de toitures . . . . .                  | 60 p. 100 |
| Chiffons d'essuyage . . . . .                                  | 15 p. 100 |
| Chiffons de coton pouvant être transformés en papier . . . . . | 5 p. 100  |
| Chiffons de laine . . . . .                                    | 20 p. 100 |

Les chiffons pour matériaux de toitures trouvent assez facilement un marché, en dépit des exigences moins grandes des manufactures de matériaux de couvertures.

Les chiffons d'essuyage sont en très grande demande, car le Canada doit encore importer peut-être 50 p. 100 de ce qu'il en emploie.

Les chiffons de coton pouvant être transformés en papier trouvent acquéreur immédiatement.

Ceux des chiffons de laine que l'on classe comme chiffons tricotés, chandails et sous-vêtements tricotés sont en très forte demande, car ils servent à la fabrication de couvertures militaires, de ratine et de tissu à paletots pour les forces armées. On éprouve une certaine difficulté à faire servir les chiffons provenant de vieux paletots ou pardessus, et qui constituent à peu près 40 p. 100 des 20 p. 100, soit 8 p. 100 du total des chiffons de provenance domestique. On s'en servait autrefois dans la fabrication des feutres et des paletots ou pardessus d'usage civil, mais les métiers et les cardes que l'on y employait travaillent maintenant à la production de guerre.

On a fait au Comité des suggestions qui semblent avoir une certaine valeur. A cause du manque de laine, il faut obtenir un permis pour en exporter. Il y a quelques catégories de chiffons de laine de haute qualité et de prix élevé, ainsi que des retailles neuves, qui ne peuvent trouver de marché immédiat au Canada; le prix qu'ils commandent est donc très inférieur à celui qu'on en obtiendrait aux Etats-Unis. Ces catégories comprennent des retailles de mérinos de haute qualité, des rebuts de feutres de qualité, quelques sortes de feutres à papier, de la laine "botany" tricotée et de haute qualité, de couleur unique et de couleurs assorties, et enfin certaines sortes de blousses.

Cette sorte de chiffons a peu de valeur, sinon pas du tout, dans le programme canadien de la production de guerre. Il semblerait donc que la meilleure politique à suivre serait d'en permettre l'exportation aux Etats-Unis et d'acquérir de la sorte des valeurs des Etats-Unis en devises des Etats-Unis, ce qui n'est pas un avantage à dédaigner.

On a fait remarquer en outre au Comité que les usines canadiennes, en temps normal, ont tendance à faire usage des meilleurs matériaux de base, alors que les besoins de la guerre ont montré la possibilité d'utiliser convenablement et avec profit les matériaux de qualité inférieure. Les usines paraissent hésiter à faire les expériences nécessaires. On peut donner comme exemple la laine de renaissance; il a été découvert que cette laine, par un traitement approprié, peut devenir aussi utilisable que les tissus des catégories supérieures et de plus haut prix. Le Comité recommande donc d'exhorter les usines canadiennes à l'examen des possibilités d'emploi que présentent toutes les catégories disponibles de matériaux rares. Le Comité recommande encore une étude de nos relations avec les Etats-Unis, afin de s'assurer si rien n'empêche l'exportation d'autres marchandises non indispensables au Canada et qui pourraient être vendues avec profit aux Etats-Unis, nos alliés; afin de s'assurer aussi, inversement, s'il est possible d'exporter des marchandises des Etats-Unis au Canada. Cela fait voir une fois de plus l'importance d'une collaboration étroite entre le Canada et les Etats-Unis afin de coordonner en vue de l'effort de guerre l'économie des deux pays.

#### *Huiles, Graisses, Matières grasses et Os.*

Il y a un besoin urgent d'huiles, de graisses, d'os et de matières grasses.

La guerre du Pacifique nous a privés des principales sources de matières grasses végétales, qu'il faut remplacer dans la proportion où elles nous manquent.

Il faut des matières grasses pour fabriquer la glycérine nécessaire aux explosifs. Les os sont également nécessaires aux industries de guerre, surtout pour la fabrication des colles.

Le Canada a besoin de 35,000,000 de livres de matières grasses par année.

L'Administrateur des huiles et des graisses et la Division de la récupération du ministère des Services nationaux de guerre ont commencé, le 1er décembre 1942, une campagne d'ampleur nationale pour la récupération des graisses et des os.

Les marchands de viande, pour contribuer à l'effort de guerre, ont entrepris d'accepter à leurs étaux les graisses et les os de récupération et de les expédier aux fondeurs et aux préparateurs de viande.

Le client reçoit 4½ cents par livre en Ontario et 4 cents par livre ailleurs pour la graisse fondue et 1 cent par livre pour les déchets de gras. Le boucher reçoit 1 cent par livre pour ses services. Les gens peuvent évidemment donner de la graisse et des os au comité local de récupération. Les comités de récupération peuvent expédier directement aux fondeurs et aux préparateurs de viande et recevoir le prix que ceux-ci payent aux bouchers.

On ne paye rien au client pour les os, car la valeur commerciale des os est négligeable, bien que ces restes soient extrêmement importants pour l'effort de guerre. Les bouchers et les comités de récupération reçoivent 25 cents par 100 livres pour les os crus ou cuits.

On demande aux clients d'apporter leurs graisses fondues dans des contenants métalliques à large ouverture, jamais dans du verre ni dans du papier. Les os crus et cuits doivent être apportés à part, dans des boîtes de carton.

On suggère aux ménagères de garder leurs graisses fondues dans les glacières ou dans un endroit frais et sombre jusqu'à ce qu'elles en aient au moins une livre.

L'arrangement en vigueur au Canada est semblable à celui qui fonctionne aux Etats-Unis.

Le Comité sait de source certaine que les organismes de récupération ont eu de la difficulté à trouver un marché pour les graisses et les os. Cet embarras s'est produit avant la conclusion du présent arrangement pour l'écoulement par l'entremise des bouchers. Le plan est encore au stade d'essai et il est encore trop tôt pour tirer des conclusions quant à son succès.

#### *Verre.*

C'est surtout sous forme de bouteilles que le verre se récupère.

Auparavant, les bouteilles ne se vendaient pas beaucoup comme article de seconde main, parce que la matière première était aisément disponible et que la fabrication était facile et peu coûteuse. Il n'y avait des revendeurs que dans les grands centres et ils étaient peu importants et mal outillés pour trier et laver les bouteilles. Ils ne pouvaient pas augmenter beaucoup leur industrie.

Certains genres de bouteilles se vendent facilement, même plus cher que les bouteilles neuves, mais il est difficile de trouver de la main-d'œuvre pour les trier et les laver.

Les tessons ou débris de bouteilles se vendent facilement comme matière première pour la fabrication de nouvelles bouteilles.

Les bouteilles n'ont pas été considérées comme un article important à récupérer. On prend garde toutefois de ne pas en décourager complètement la récupération. Cela pourrait nuire aux autres récupérations. En outre, les bouteilles peuvent prendre plus d'importance s'il devient nécessaire de ménager la main-d'œuvre dans la fabrication des bouteilles neuves et si l'on en vient à employer des bouteilles comme contenants au lieu des boîtes de fer blanc.

#### *Récupération des déchets d'huiles*

Le Comité a étudié la question de récupérer les huiles lubrifiantes usagées disponibles dans les services de l'armée, pour savoir si, au point de vue de l'intérêt public, on gardait ces huiles aussi longtemps que possible.

C'est une erreur de croire que la consommation d'huiles lubrifiantes par les services de l'armée représente une très forte proportion de la quantité totale d'huiles lubrifiantes employée au Canada. On a établi que cette consommation est inférieure à 10 p. 100 du total.

Vu que dans les exercices d'entraînement de la présente guerre on emploie des machines de grande vitesse et de rendement élevé, la quantité d'huile consommée a nécessairement augmenté et il ne reste pour la récupération qu'une faible partie du total disponible. Le Comité a appris que le perfectionnement des méthodes d'exploitation et du matériel, ainsi que les améliorations apportées aux huiles elles-mêmes, réduisaient encore davantage le pourcentage des déchets d'huiles.

Le rapport soumis par le présent Comité au Parlement en 1941 parlait d'un arrangement en vertu duquel le Corps d'aviation était prêt à passer à l'armée ses déchets d'huile pour que celle-ci les récupère et les emploie sur les véhicules de l'armée.

Au cours de l'enquête qui se poursuit, le Comité a appris que, pour ménager l'huile, le Corps d'aviation et l'armée, en collaboration avec le Conseil national des recherches, ont fait des investigations et des essais importants pendant des mois, pour déterminer comment ces déchets d'huile pouvaient le mieux s'utiliser. Ces investigations ont établi que ces huiles, avant de pouvoir

servir de nouveau, devaient être complètement raffinées de nouveau dans un établissement convenablement outillé et sous le régime d'une inspection et d'un contrôle de laboratoire complets. La preuve a révélé que tous les déchets d'huile sont offerts en vente aux raffineries et aux entrepreneurs civils par les voies normales, sur un pied de concurrence.

Dans son rapport de 1941, le Comité a conseillé de prendre tous les moyens d'assurer la sécurité du personnel de nos services armés et le bon entretien du matériel très coûteux confié à leur garde, et de ne pas prendre le risque d'employer des huiles de qualité douteuse. Le Comité est encore très fortement de cet avis et il estime qu'il faut prendre toutes les précautions possibles pour empêcher les accidents et que par conséquent dans les services de l'armée on ne devrait pas employer ce qu'on appelle habituellement des huiles de récupération, surtout étant donné que ce produit peut servir dans le civil.

Le Comité est d'avis que la question de la récupération des huiles ne concerne pas seulement les services de l'armée mais tout le pays et que l'on devrait étudier davantage le problème sous cet angle.

### *Marchands de rebuts*

Il semble exister une animosité assez répandue contre les marchands de rebuts. Le Comité est d'avis que c'est là un préjugé ou un malentendu et qu'on peut en donner cinq raisons:

1. Le manque d'appréciation, dans le public, de l'importance du commerce de rebuts comme partie économique de notre organisation de récupération.
2. La supposition qu'il n'est pas nécessaire de faire passer nos rebuts de récupération par les marchands de rebuts.
3. L'idée que les marchands de rebuts font des profits illégitimes.
4. L'allégation que les marchands de rebuts sont cupides et injustes dans leurs pratiques et qu'ils cherchent à réaliser des profits exorbitants en utilisant le patriotisme du public par rapport à l'effort de guerre.
5. Que le commerce des rebuts est généralement entre les mains des Juifs.

Le Comité est convaincu que les marchands de rebuts, avec leurs établissements, leur outillage, leur personnel et leur expérience jouent vraiment un rôle important et essentiel dans la préparation et le triage des rebuts pour la vente aux fabriques et autres consommateurs. Ce triage et cette préparation exigent souvent beaucoup d'habileté, d'expérience et de connaissances spécialisées. Le rendement de ces rebuts augmente beaucoup par un triage, un classement et une préparation appropriés.

La nécessité du triage est évidente. Par exemple, il y a différentes sortes de rebuts de fer et d'acier, et chaque sorte sert à un usage particulier. Les fonderies exigent des rebuts coupés ou cassés de manière à pouvoir entrer dans les remplisseurs ou les cubilots, et les grosseurs des remplisseurs varient d'une fonderie à l'autre.

Le marchand de rebut, pour préparer sa marchandise complètement et efficacement, doit avoir d'énormes cisailles pour tailler l'acier, des chalumeaux à l'oxyacétylène pour le couper en le fondant, des presses à paqueter pour comprimer l'acier léger, des électro-aimants pour déplacer les pièces et les grenailles lorsque le fer peut se casser.

Il est nécessaire et profitable dans bien des cas que les rebuts soient triés et préparés, et alors le moyen logique est de faire faire ces opérations par le marchand de rebuts. Lorsque le triage et la préparation ne sont pas nécessaires, les envois peuvent se faire et souvent se font directement au consommateur. Le Service de liquidation des rebuts, au ministère des Munitions et approvisionnements, expédie souvent directement lorsqu'il s'agit de rebuts qui n'exigent ni triage ni préparation. Cela se pratique aussi par la Fairmont

Limited, et c'est la méthode suivie dans le cas des types de métal compressibles. Mais même dans certains cas où le triage et la préparation peuvent se faire par d'autres que les marchands de rebuts, les fonderies préfèrent traiter avec les commerçants établis et parfois n'achètent que d'un commerçant.

Les prix des rebuts nécessaires à la guerre et les profits que les revendeurs peuvent réaliser sont contrôlés et leurs opérations sont soumises à une surveillance étroite.

Il peut être intéressant de noter l'effet que les contrôles ont produit sur les prix de rebuts de métaux depuis le début de la présente guerre, en comparaison de la dernière guerre. Les chiffres suivants permettent la comparaison:

|   | 1915    | 1917    | 1918 | 1942    |
|---|---------|---------|------|---------|
| Cuivre électrolytique, par 100 livres. . . . .      |         | \$38.65 |      | \$11.55 |
| Zinc de l'Ouest de qualité, par 100 livres. . . . . | \$27.50 |         |      | 5.15    |
| Plomb en saumons, par 100 livres. . . . .           |         | 14.62   |      | 5.00    |
| Acier lourd de fonte No 1, par tonne forte. . . . . |         | \$29.50 |      | 18.00   |

Les marchands de rebuts semblent vouloir sincèrement contribuer à l'effort de guerre et mériter la confiance du public.

D'après la preuve soumise au Comité, certains commerçants juifs au moins reconnaissent clairement que leur race a un enjeu important dans la présente guerre et considèrent leurs travaux de récupération comme une contribution à l'effort de guerre.

L'Association des Marchands d'articles d'occasion a suggéré au Comité que le gouvernement fasse vérifier les livres et inspecter les opérations des marchands de rebuts pour garantir au public qu'il ne se fait pas de profits illicites.

Il surgit de temps à autre des malentendus et des critiques lorsqu'un revendeur de rebuts reçoit un article comme rebut et le revend, après l'avoir réparé, comme article d'occasion pouvant servir de nouveau. Le Comité croit qu'il n'est pas avantageux de convertir en rebuts des articles qui peuvent encore servir convenablement et peuvent épargner les matériaux et la main-d'œuvre nécessaires pour fabriquer un article neuf. Il ne peut donc pas condamner cette pratique. Il croit cependant qu'on devrait trouver une méthode pour que le commerçant de rebuts rende un compte exact de tout profit réalisé sur de telles opérations.

De l'avis du Comité, on devrait donner plus de publicité au rôle joué par les marchands de rebuts et à ce que représente le triage approprié des rebuts de différents genres.

#### *Amas de rebuts*

La présence d'amas de rebuts dans les cours de marchands, près des voies d'évitement des chemins de fer, ou d'amas possédés par les groupements volontaires de récupération suscite souvent des commentaires sévères ou décourageants.

Il est à recommander, évidemment, que les rebuts soient transportés aussi rapidement que possible jusqu'au point de consommation afin de prévenir tout sentiment que le public a fait un effort futile en recueillant ces rebuts.

Toutefois, ce qui importe principalement c'est d'habituer le public à comprendre que ces amas de rebuts sont une réserve où le pays peut puiser au besoin et que l'augmentation de ces amas ne doit pas effrayer ni décourager, mais qu'il faut en tirer beaucoup d'encouragement et les considérer avec fierté et satisfaction.

On a recommandé de poser des enseignes sur ces amas afin d'indiquer qu'ils font partie de la réserve de rebuts du Canada. Des enseignes portant des inscriptions telles que "Amas de matériaux pour la victoire" sont en usage aux Etats-Unis. On peut aussi avoir recours à d'autres formes de réclame pour bien faire comprendre au public la nature véritable de ces amas de rebuts.

*Récupération et conservation dans le Royaume-Uni*

La récupération des matières a depuis longtemps été organisée en industrie dans le Royaume-Uni. Depuis la première grande guerre, le recouvrement des matières récupérables a été placé sous la surveillance directe des autorités locales. Dès le début de la présente guerre, des divisions du ministère des Approvisionnements ont été organisées sous les noms de Service de l'économie, Service de la récupération et Service de la liquidation des rebuts. Les fonctions de ces services sont comme suit:

- (a) Service de l'économie... ..Prévention du gaspillage
- (b) Service de la récupération... ..Récupération des rebuts
- (c) Service de la liquidation des rebuts... ..Disposition la plus avantageuse possible des rebuts.

Les fonctions du Service de l'économie tombent sous trois chefs:

- (1) Economie dans l'usage;
- (2) Economie dans la fabrication;
- (3) Substitutions;

De ces trois services, celui qui s'occupe de la récupération a principalement intéressé le sous-comité. Les fonctions de ce service peuvent se classer sous les chefs suivants:

- (a) Organisation pour la récupération de matériaux dont le pays manque ou risque de manquer;
- (b) Récupération de plusieurs espèces de rebuts domestiques;
- (c) Récupération des sous-produits et rebuts industriels;
- (d) Récupération dans les services militaires;
- (e) Récupération et utilisation des rebuts de la cuisine.

Dans le plan britannique, quatre mesures principales sont prises pour la récupération des matériaux:

- (1) Organisation de découverte et d'assemblage des rebuts
- (2) Préparation des matériaux pour le transport
- (3) Le problème du transport
- (4) Arrangements pour la livraison et l'utilisation.

Le ministère des Travaux et des édifices publics agit comme intermédiaire pour le ministère des Approvisionnements et fournit la main-d'œuvre nécessaire au triage des matériaux et à leur transport aux endroits où ils peuvent être utilisés.

En Grande-Bretagne, le ministère des Travaux et des édifices, qui correspond jusqu'à un certain point à notre ministère des Travaux publics, possède déjà une organisation régionale complète munie d'un contrôle exécutif. De cette manière, il est en mesure d'engager les ouvriers qui conviennent le mieux au genre de travail et il jouit d'une autorité lui permettant de réquisitionner les locaux nécessaires.

La Division des transports du ministère des Approvisionnements s'occupe du transport des matériaux. Les instructions concernant la livraison sont données par le bureau de contrôle approprié ou par le ministère des Travaux et des édifices. Dans certains cas, le ministère crée des dépôts de rebuts pour le matériaux qui ont été recueillis et qui attendent d'être utilisés.

Les autorités des endroits ayant une population de plus de 10,000 âmes ou, dans le cas des districts urbains, de plus de 5,000 âmes, sont tenues de fournir un service régulier et efficace pour recueillir les rebuts de papier, de métal, les os et les chiffons. Elles doivent déposer des rapports mensuels sur les quantités amassées et la manière dont il en a été disposé.



Des aides volontaires ont été enrôlés pour aider à recueillir les matériaux récupérables. On les désigne sous le nom d'«Economés de la récupération».

Les marchands locaux sont tenus de conserver toutes sortes de matériaux et leurs représentants se réunissent régulièrement pour prêter main-forte aux autorités.

Des groupements volontaires de tous genres, y compris les écoliers et les scouts, s'occupent activement de travaux de récupération.

On a créé des agents de concentration pour s'occuper des rebuts domestiques et les autorités de leur région ont été tenues de recueillir tous les rebuts de cuisine et de les livrer à l'agent de concentration.

La récupération industrielle est placée sur une base strictement obligatoire sous la direction du ministère.

Tous les matériaux utilisables sont récupérés avec soin et rénovés pour être employés au lieu de matériaux neufs.

Une liste de réserves nationales est préparée tous les mois et énumère les matériaux de rebut qui peuvent être utilisés et vendus. De plus, les approvisionnements de surplus d'écrous et de boulons neufs et usagés sont liquidés au moyen d'un système d'échange et de marché. Ils sont vendus aux entrepreneurs par l'entremise des bureaux centraux de récupération locale.

On aura vu, par ce qui précède, que le plan britannique représente une entreprise nationale et publique très bien organisée et qui convient à une nation à population dense où la récupération a toujours été une industrie importante. Il comporte plusieurs aspects que le Comité recommande d'étudier soigneusement au Canada.

#### *Récupération et conservation aux États-Unis*

Au cours de son enquête, le Comité a fait comparaître devant lui l'agent de liaison entre le Gouvernement canadien et la Division de la conservation de la Commission de la production de guerre des États-Unis afin qu'il rende témoignage quant à son travail et la manière dont les États-Unis poursuivent leur programme de récupération et de conservation.

Aux États-Unis, toutes ces questions ont été confiées à la Commission de la production de guerre. L'une des sous-divisions qui travaillent sous la Commission de la production de guerre est la Section de la récupération industrielle, Division de la conservation. La Division de la conservation fait rapport directement au chef de la Commission de la production de guerre. Elle se divise en quatre sections: la récupération, la conservation et la substitution, la simplification et les spécifications. La Section de la récupération se divise à son tour en quatre sous-sections, savoir la récupération générale, la récupération industrielle, les travaux spéciaux et le dépôt des automobiles. La Division de la conservation a un personnel ambulant très étendu réparti par tous les États-Unis, le pays étant divisé pour cette raison en quatre régions déterminées par des motifs géographiques et économiques.

La Section de la conservation et de la substitution se compose d'un groupe d'experts techniques qui s'occupent des diverses matières premières utilisées, telles que l'acier, les éléments d'alliage, le cuivre, le plomb, le fer-blanc, les produits chimiques, les produits plastiques, le cuir, les textiles, le papier et autres matériaux du même genre.

La Section des spécifications se compose également d'un groupe de techniciens—des ingénieurs—qui étudient divers devis concernant les édifices et les matériaux afin de conserver les matériaux importants.

La Section de la simplification a pour but de simplifier le modèle du plus grand nombre d'articles possible afin de conserver les matériaux importants par une diminution de l'inventaire, un abaissement des frais par une production plus forte et par la standardisation, et par une augmentation de la production

au moyen de la standardisation. On trouve des exemples du travail exécuté en cette section dans le matériel de plomberie, les accumulateurs, les cellules photo-électriques, les piles sèches, les carrosses de bébé et une grande variété d'articles de cette nature.

Comme il vient d'être signalé, le Canada a un agent de liaison auprès de cette Division de la conservation de la Commission de la production de guerre. Il s'est évidemment fixé à Washington et a pour fonctions en général de se tenir au courant de toute méthode nouvelle, aux Etats-Unis, qui augmente la conservation et la récupération, et de transmettre ces renseignements aux diverses agences de récupération au Canada.

Fait intéressant à noter, la Division de la conservation, aux Etats-Unis, est d'avis que la régie de la production et de l'usage pour fins civiles donne des résultats assez satisfaisants, et qu'il reste à obtenir de bons résultats dans le champ avantageux des services de l'armée, qui, évidemment, font grand usage de matériaux essentiels. On arrivera à ce résultat par de fréquentes consultations entre les chefs intéressés des services de l'armée et les fonctionnaires compétents de la Commission de la production de guerre. Apparemment, les chefs des Services sont au fait de la nécessité de la conservation et donnent leur entière collaboration aux fonctionnaires civils du gouvernement.

On insiste beaucoup sur les sections statistiques de la Commission de la production de guerre. On a constaté aux Etats-Unis que la réunion de tous les faits touchant le problème à résoudre est un facteur nécessaire dans toute sage politique de conservation.

Il est intéressant à remarquer que les difficultés rencontrées aux Etats-Unis ressemblent beaucoup aux nôtres. La récupération du papier, des bouteilles, des boîtes de fer-blanc et du métal de rebut, semble avoir rencontré les mêmes difficultés qu'au Canada. On remarque aussi que les mêmes préjugés existent aux Etats-Unis et au Canada contre les marchands de rebuts et aussi au sujet des amas de rebuts provenant des campagnes de récupération dans la localité. Aux Etats-Unis, la Division de la conservation s'est chargée d'une intense propagande d'éducation sur ces questions auprès de la population en général.

Sous le rapport de la conservation des boîtes de fer-blanc, la situation paraît quelque peu différente de celle qui se présente au Canada en raison des quantités beaucoup plus grandes de matériaux de récupération, et du fait que, dans certaines régions des Etats-Unis, la population est assez dense pour permettre la mise en œuvre d'un programme de préservation aussi bien de l'acier que de l'étain des boîtes de conserves.

En général, le Comité remarque la multiplicité des rouages administratifs de la Division de la conversation, à la Commission de la production de guerre des Etats-Unis, et les frais plus élevés qu'entraîne sa mise en opération. Par exemple, la somme des salaires annuels de 91 fonctionnaires supérieurs attachés à la Division de la conservation s'élève à \$509,000.00, chiffre qui a beaucoup augmenté depuis la date où le fait a été constaté. Au Canada, on s'est servi beaucoup plus des organisations bénévoles.

Le Comité signale aussi que dans le programme exécuté aux Etats-Unis, la coordination de ce travail particulier relève de la Commission de la production de guerre. Au cours de la guerre, cet organisme recueillera donc des renseignements de grande valeur touchant le problème de la conservation et de la récupération pour la période d'après-guerre.

Du fait des renseignements généraux qui lui sont parvenus, le Comité ne se croit pas assez renseigné pour porter un jugement sur les mérites relatifs des organismes chargés des mêmes fonctions aux Etats-Unis et au Canada, mais il recommande l'étude constante des initiatives lancées aux Etats-Unis.

#### *Coordination des agences de récupération en temps de guerre au Canada*

Il y a, au moins en apparence, un manque de coordination ou d'autorité coordinatrice dans le fonctionnement de la récupération en temps de guerre au

Canada. La multiplicité même des agences évoque cette idée. Le Comité n'a pu acquérir la certitude qu'on possède un plan général de relevés, d'études et de projets que la situation semble exiger, quoique certaines agences aient accompli un excellent travail de relevés et d'études dans leurs domaines respectifs. Certaines agences manquent de renseignements sur le travail accompli par les autres et certains organismes ignorent même l'existence de certaines autres agences. Dans certains cas où la collaboration serait avantageuse, il est manifeste qu'elle fait défaut. Il y a très probablement double travail. Dans certains cas les champs respectifs d'opération des diverses agences ont des limites si indéterminées qu'un peu d'empiétement, de mésentente et de friction devient presque inévitable. Apparemment, aucune agence particulière n'est autorisée à adopter un programme à longue portée de récupération d'après-guerre et à compléter les activités présentes de récupération par le travail de récupération qui deviendra nécessaire à la fin de la guerre.

D'ailleurs le tableau n'est pas si sombre ni si simple que l'exposé ci-dessus peut le faire paraître. En ce qui concerne les services de l'armée, un principe sûr, admis par le Comité, veut que la récupération au sein des services incombe aux services mêmes et reste sous leur direction au moins aussi longtemps que l'article n'est jugé d'aucune utilité pour eux. On peut appliquer le même principe aux autres agences. Les problèmes que les diverses agences ont à résoudre sont souvent entièrement différents et appellent des solutions différentes. Les exigences de la situation obligent plusieurs organismes à exercer leurs activités dans un champ restreint et très spécialisé. La récupération et la conservation entrant nécessairement, dans une mesure sans cesse grandissante, dans presque tous les domaines de notre effort de guerre, il est évident qu'une coopération complète est difficile. Dans un domaine où l'initiative, le talent et l'enthousiasme individuels ont tant à faire, et où la grande préoccupation est souvent de montrer des résultats immédiats, la coopération ou la coordination obligatoire pourrait facilement être plutôt nuisible qu'utile. En fait, il y a, entre les agences, une grande somme de coopération qui semble se développer naturellement. Une telle coopération n'était pas possible au début quand tout le travail était sujet à des changements fréquents et quand des mesures urgentes étaient nécessitées par des situations urgentes. Les agences devaient d'abord arriver à maturité avant de pouvoir entrer beaucoup dans la voie de la coopération et de la coordination.

Certaines difficultés qui paraissaient de prime abord alarmantes n'étaient que des malaises de croissance. Il est facile de signaler et de critiquer des exemples de double emploi et d'empiétement, mais il est bon de se souvenir que le zèle qui pousse une agence à empiéter sur le champ d'une autre peut n'être pas toujours mauvais et qu'un peu de double emploi peut être inévitable sans gêner dangereusement l'activité commune. Il faut reconnaître à leur crédit que la plupart des agences sont au moins douées d'énergie et dans l'ensemble accomplissent un bon travail. La coopération et la coordination ne sont importantes que comme moyens d'arriver à une fin.

Dans son rapport du 18 juillet 1942, le Comité a signalé que la coopération entre les agences de récupération du temps de guerre et la coordination des activités se développaient d'une manière naturelle et progressive. On a suggéré qu'il y avait avantage à faire plus sous ce rapport et on a recommandé de favoriser une plus étroite coopération entre les agences intéressées à des questions particulières.

Le Comité constate maintenant que cette coopération et coordination prend encore un plus ample développement.

Au cours des quelques dernières semaines, les services de l'armée ont apporté une plus grande somme de coopération et de coordination par la nomination d'un comité inter-service pour la réparation des chaussures et d'un comité inter-service pour le blanchissage. Il semble raisonnable de s'attendre

à la formation d'un comité inter-service analogue pour la réparation des effets d'habillement. Cette politique serait peut-être susceptible d'extension au point de comprendre tout le champ de la récupération, des conversions et de la conservation au sein des services.

Le développement naturel de la coopération et de la coordination s'est accentué entre d'autres agences de récupération de guerre comme entre les divers régisseurs et administrateurs de marchandises particulières.

Il faut tendre et sans doute on tendra à une plus grande coopération et coordination des agences de récupération de guerre et de leur activité. Il est probable que pour être efficace cette tendance doit venir des agences elles-mêmes.

Les agences, toutefois, ne sont pas en mesure de régler certaines questions par elles-mêmes, ou au moyen de la coopération; la direction doit alors venir d'une autorité supérieure. Parmi ces questions signalons le plan d'ensemble de relevé et d'étude de la récupération et de la conservation de guerre sous son double aspect national et international; le vaste problème de la récupération et de la conversion d'après-guerre, et le programme de récupération et de conservation du temps de paix.

Selon le Comité, de même que la guerre rend nécessaire un ministère des Approvisionnements, ainsi la période d'après-guerre exigera une direction gouvernementale à la tête de la récupération et de la conversion à des fins de paix du surplus de matériels de guerre, d'usines et d'équipement que la nation aura en main à la fin des hostilités. Il faut aborder dès maintenant l'étude de cette question.

Il semble aussi opportun que le ministère dirige une étude actuelle de toutes nos opérations de récupération et de conservation du temps de guerre comprenant des relevés d'ensemble des besoins de notre campagne de récupération et de conservation de guerre, et l'examen des possibilités d'une plus ample coordination de l'activité des diverses agences de récupération et de conservation de guerre. On doit aussi penser à la question de la récupération et de la conservation en temps de paix.

Cet exposé montre la nécessité de la coordination dans l'étude et la direction et le Comité recommande, en conséquence, que cette tâche incombe à un seul ministre.

Le tout respectueusement soumis.

*Le président,*

ALPHONSE FOURNIER.

## DIXIÈME RAPPORT

Le 27 janvier 1943.

Le Comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre a reçu de son sous-comité N° 1 le rapport suivant sur "l'acquisition d'emplacement pour aéroports", qu'il a étudié et adopté comme son Dixième Rapport à la Chambre:—

## DEUXIÈME RAPPORT DU SOUS-COMITÉ N° 1

Le 14 octobre 1942, le sous-comité a reçu du ministre des Transports la lettre suivante:

"J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur l'article ci-joint publié dans la *Winnipeg Tribune* du 24 septembre 1942 au sujet de l'achat d'un emplacement d'aéroport à Gimli, Manitoba, par notre ministère. D'autres articles sur le même sujet ont paru dans le même journal et dans d'autres publications.

En vue de la nature de la critique en question, nous vous serions reconnaissants de vouloir bien permettre aux évaluateurs de notre ministère et, dans le cas où vous le jugeriez bon, à ceux de la compagnie étrangère qui a fait une évaluation indépendante, de comparaître devant votre Comité pour présenter les faits et répondre aux questions que le Comité voudra bien leur poser sur ces achats de terrains."

Au cours de la dernière session, le sous-comité N° 1 a été nommé le 5 mai 1941, par le Comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre alors en fonction, et a été chargé, entre autres choses, de faire enquête sur "la construction des bâtiments d'aéroports, d'aérodromes et d'aviation, les plans et devis de ces bâtiments et leur inspection durant la construction." Le sous-comité a dûment soumis le 2 juin 1941 et le 20 août 1941 des rapports concernant l'enquête générale qu'il avait faite sur la manière d'acquérir les emplacements d'aéroports et, le 3 novembre 1941, ces rapports ont été présentés à la Chambre comme cinquième et sixième rapport du Comité.

Conformément aux désirs exprimés par le ministre des Transports dans la lettre ci-dessus, le Comité a entendu les témoignages de fonctionnaires et d'évaluateurs ministériels, ainsi qu'une déclaration de M. Hugh Phillips, K.C., qui a comparu devant le Comité à titre de conseil pour la *Winnipeg Tribune*, mais pour les raisons données dans le présent rapport, le sous-comité n'a pas entendu les témoignages de l'évaluateur indépendant ou de personnes étrangères.

Le Comité sollicite la permission de présenter son rapport, ses conclusions et ses recommandations au sujet de la manière d'acquérir les emplacements d'aéroports.

Le tout respectueusement soumis.

*Le président du sous-comité N° 1,*

HUGHES CLEAVER.

## ACQUISITION DE TERRAINS POUR AÉROPORTS

1. Au sujet de la controverse soulevée par la *Winnipeg Tribune* sur le champ d'aviation de Gimli, l'avocat de cet organe a laissé entendre que, de l'avis de son client, il faudrait instituer une enquête publique afin de déterminer la valeur

des terrains achetés à Gimli; qu'il faudrait appeler des experts à témoigner pour ou contre la justesse du prix accordé; en somme, qu'il ne faudrait rien moins, pour régler l'affaire d'une façon satisfaisante, qu'une enquête de la même nature qu'un procès public en vue de déterminer la valeur réelle des terrains achetés. Le sous-comité a étudié à fond l'étendue des pouvoirs et du mandat que lui a conférés le Parlement. Le Comité canadien des dépenses de guerre est modelé sur le Comité britannique des dépenses de guerre, et, quoique ses pouvoirs soient pour une part plus étendus que ceux du Comité britannique, ses fonctions consistent principalement à contrôler les dépenses de guerre du Canada afin d'assurer toutes les garanties nécessaires à l'utilisation des fonds publics. Il n'est pas du devoir de notre sous-comité de prendre sur soi les responsabilités du Comité des comptes publics ni celles des tribunaux civils. Le sous-comité n'exprime aucune opinion au sujet de la nécessité d'une autre enquête. Etant donné la demande de l'avocat de la *Winnipeg Tribune*, le sous-comité est d'avis qu'une enquête semblable, si elle est nécessaire, serait instituée d'une manière plus satisfaisante selon le mode ci-dessus indiqué.

2. Le sous-comité a rappelé en témoignage M. J. A. Wilson, directeur des services de l'Air, ministère du Transport; il a aussi entendu M. Frank Thomas, agent suppléant des emprises et des baux au ministère du Transport, au sujet de l'acquisition de terrains pour aéroports, ainsi que M. J. H. Murphy, M. J. C. Kelly, fonctionnaire à la Récupération, et M. Clifford Johnson, agent régional des emprises des Chemins de fer nationaux du Canada pour la région de l'Ouest y compris le Manitoba.

Eu égard aux allégations à l'effet que le prix d'achat des terrains de Gimli dépassait leur valeur réelle, le sous-comité a étudié de nouveau le système qui est observé dans l'acquisition de terrains pour aéroports, et présente la recommandation suivante, comme une garantie de plus pour l'intérêt public:

Que, dans tous les cas où l'on a des raisons de soupçonner que les propriétaires s'entendent pour vendre leurs terrains à des prix supérieurs aux prix du marché, ou lorsque pour une raison quelconque il est nécessaire d'obtenir une évaluation indépendante, il faudrait choisir deux évaluateurs indépendants, au lieu d'en nommer seulement un comme cela se fait présentement, et que, dans la mesure du possible, il faudrait faire ces nominations sur la recommandation du conseil local de l'immeuble. Nous espérons que la nomination d'évaluateurs indépendants faite de cette manière non seulement permettrait de ne choisir que des évaluateurs de la plus haute compétence, mais aurait aussi pour résultat de mettre à la disposition des évaluateurs l'expérience commune et les conseils des évaluateurs du district, lorsque cela serait nécessaire.

Le tout respectueusement soumis.

*Le président,*

ALPHONSE FOURNIER.

## ONZIÈME RAPPORT

Le 27 janvier 1943.

Le Comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre a reçu de son sous-comité n° 1 le rapport suivant sur "la production d'avions et la construction de navires" qu'il a étudié et adopté comme son Onzième Rapport à la Chambre:

## TROISIÈME RAPPORT DU SOUS-COMITÉ N° 1

Le 4 septembre 1942, le sous-comité n° 1 a été chargé d'étudier les questions suivantes en plus de celle de la *Wartime Housing Limited* qui lui avait été précédemment attribuée:

- (a) Production d'avions
- (b) Construction de navires
- (c) Compagnie appartenant à l'Etat

Le sous-comité a déjà fait un rapport en date du 15 juillet 1942 au sujet de la *Wartime Housing Limited* et ce rapport a été adopté comme le Quatrième Rapport du Comité et présenté à la Chambre le 16 juillet 1942.

Votre sous-comité a depuis cette époque procédé à son enquête sur les questions de production d'avions et de construction de navires. Au cours de ses investigations depuis l'ajournement de la Chambre, il a tenu soixante-neuf séances, entendu quarante-sept témoins et visité un grand nombre d'avionneries au Canada ainsi que plusieurs chantiers de construction navale.

Le sous-comité a l'honneur de présenter son troisième rapport de constatations et de recommandations.

Le tout respectueusement soumis.

*Le président du sous-comité n° 1,*

HUGHES CLEAVER.

*Production d'avions*

De petits contrats pour la construction d'aéronefs de guerre ont été adjugés durant les années 1937 et 1938 à neuf petites compagnies organisées au Canada pour fins de production d'avions. En conséquence, nous comptons à la déclaration de la guerre neuf usines qui employaient environ 1,000 hommes et occupaient une aire d'un demi million de pieds. Ces usines produisaient au commencement de la guerre un total de 40 avions par année. A la déclaration de la guerre, les installations de toutes ces usines, leurs organisations et personnels étaient susceptibles d'expansion. Par ailleurs, d'autres firmes industrielles se sont livrées dans la suite à la production d'aéronefs. Aujourd'hui, l'industrie canadienne de l'avionnerie compte plus de 75,000 employés, utilise une aire de plus de cinq millions de pieds carrés et produit plus de 400 avions par mois. Dans le but de réaliser cette énorme expansion en matière d'installation et de production, le Gouvernement a avancé de fortes sommes au chapitre des immobilisations. Aussi, dans la plupart des cas, très peu de nouveaux capitaux privés ont été engagés. Il convient de féliciter tous les intéressés, à depuis le directeur de la production aérienne jusqu'au plus jeune apprenti, des résultats remarquables qui ont été obtenus.

Dans l'adjudication des contrats on a adopté pour ligne de conduite de donner à chaque entreprise affectée à cette industrie un contrat visant la production du genre d'aéronefs à la fabrication desquels l'usine et le personnel

paraissaient les mieux adaptés. Le genre des contrats varie selon le type des appareils.

La plupart des contrats primitifs constituaient ce que l'on appelait communément des contrats "en régie intéressée". Cette "régie intéressée" par application à ces contrats est une expression inexacte vu que l'entrepreneur ne bénéficie pas d'une augmentation quelconque du coût mais reçoit simplement une somme fixe par avion. Le sous-comité a soigneusement examiné les contrats passés avec toutes les compagnies pour la production d'avions et, quoiqu'à son avis, des contrats à prix fermes devraient être conclus immédiatement après la réalisation d'une production adéquate des divers types d'avions consacrant cette possibilité, il semblerait que le type de contrat adopté soit le mieux adapté aux circonstances. Il n'est pas de l'intérêt public de négocier des contrats à prix fermes tant qu'un prix approprié n'a pas été définitivement arrêté à la lumière de l'expérience car toute tentative prématurée, à cet égard, aurait, sans doute, pour résultat de fixer un prix trop élevé ou trop bas, alternative peu satisfaisante. Le ministère des Munitions et approvisionnements maintient un personnel de plus de 300 comptables constamment occupés à vérifier les coûts et à fournir les données nécessaires au directeur de la production aérienne et autres fonctionnaires du gouvernement.

Dans ses visites aux diverses usines, le sous-comité a soigneusement étudié les conditions de travail afin de savoir si les industries de guerre étaient lésées par l'appel des hommes aux services armés. Le sous-comité a constaté, qu'en certains cas, la production industrielle a sérieusement été entravée par la perte d'employés essentiels au profit des armées. Il a, néanmoins, constaté, qu'à cet égard, les bureaux régionaux constitués par la Loi sur la mobilisation des ressources nationales accomplissaient un travail effectif et que la difficulté provenait du fait qu'un homme, après réception d'un ou deux appels au service même avec sursis, devient mal à l'aise et s'enrôle, soit parce qu'il ne sait pas si d'autres sursis seront accordés, soit qu'il ne désire pas se faire traiter d'embusqué ou soit, simplement, parce qu'il désire s'enrôler dans une armée de son choix plutôt qu'être conserit. Celui qui s'y connaît en avions opte naturellement pour le Corps d'aviation. Ce problème exige une étude immédiate et approfondie.

#### *Construction de Navires.*

Le sous-comité a recueilli les témoignages des fonctionnaires ministériels et a visité plusieurs chantiers maritimes engagés dans la construction de vaisseaux de guerre et de cargos, mais n'a pas terminé son enquête à ce sujet et, en conséquence, ne présente maintenant aucun rapport général sur la question.

### RECOMMANDATIONS

A la suite des constatations faites jusqu'à présent, le sous-comité soumet les recommandations suivantes:

(1) Que soit abandonnée la pratique d'assurer contre l'incendie, jusqu'à la date de leur réception effective par le ministère des Munitions et approvisionnements, le matériel destiné à la fabrication des avions et aussi les aéronefs achevés, et que tous les contrats existants soient modifiés et stipulent que le ministère des Munitions et approvisionnements supportera ce risque; que, de plus, le montant d'assurance-incendie porté par les compagnies privées sur leurs biens propres et par elles imputable à titre de frais afférents à la construction d'avions en vertu des contrats précités, soit restreint à une somme n'excédant pas le coût réel moins la dépréciation passée aux écritures de la compagnie; et que, de plus, dans la négociation d'un contrat de prix fixes, l'allocation d'assurance-incendie soit restreinte de la même manière. Cette recommandation est aussi applicable à la construction maritime. Elle n'a pas l'intention d'empêcher les fabricants de porter une assurance sur l'usage et l'occupation de leur usine et de son outillage.



(2) Quoique l'on ait accompli des progrès importants dans la suppression des redevances sur la production des aéronefs, le Sous-Comité recommande que, sauf des versements raisonnables en espèces aux inventeurs habitant au Canada ou dans les pays alliés, les redevances et les paiements de brevets cessent en ce qui concerne la fabrication des matériaux, équipement et aéroplanes de guerre, et que les négociations nécessaires pour atteindre ce résultat soient entamées avec les gouvernements de nos Alliés.

(3) Que, dès que les états financiers des compagnies seront disponibles pour l'année 1942, il soit entrepris une étude spéciale des profits, de la dépréciation accélérée et des impôts sur les corporations. La question des profits excessifs et de la dépréciation accélérée a donné beaucoup de mal au sous-comité. Il se réalise des bénéfices très considérables, parfois au delà des limites normales. D'après la loi sur la taxation des surplus de bénéfices, personne ne devrait garder des profits excessifs, mais nous avons constaté que, dans bien des cas, par suite de décisions rendues, des compagnies posséderont, à la fin de la guerre, un précieux matériel d'exploitation, entièrement payé à même les fonds qui auraient autrement été imposables comme profits excessifs. Il faudrait dès à présent prendre des mesures pour empêcher, pendant la période d'après-guerre, les ventes de matériel d'exploitation et les réorganisations de compagnies en vue d'esquiver la taxe, ou pour geler les valeurs matérielles actives dont le coût aura été complètement amorti moyennant les larges amortissements aujourd'hui pratiqués quant aux installations et à l'outillage des industries de guerre. Le sous-comité a constaté qu'à l'égard des industries affectées aux productions de guerre, dans la plupart des cas, il a été rendu des décisions permettant d'amortir en trois ans le coût des établissements et des machines.

(4) Qu'il faudrait prendre des mesures pour faire appliquer un plan en vertu duquel les nouvelles méthodes techniques, ainsi que l'expérience acquise dans la production, seraient communiquées par chacune des entreprises de construction aérienne et navale, sur un pied de réciprocité, à toutes les autres entreprises du Canada et des pays alliés. Le sous-comité a constaté que toutes les entreprises, chacune de son côté, s'efforcent d'activer la production et d'en réduire le coût, et que ces efforts sont d'une aide considérable à l'effort de guerre du pays. Chacune des diverses entreprises a apporté à certains procédés des perfectionnements qui pourraient rendre de grands services à l'ensemble de notre production, s'ils étaient communiqués à toutes les autres entreprises.

(5) Dans le domaine de la production aéronautique, il se produit sans cesse des "embouteillages" dans l'approvisionnement de matières premières, de machines, d'instruments et d'outils, et le perfectionnement constant des modèles ralentit sans cesse et d'une manière sérieuse la production. Aux Etats-Unis, de grandes entreprises ont constaté qu'elles obtenaient de meilleurs résultats en ne permettant la mise à exécution des changements apportés aux modèles qu'après un délai grâce auquel il était possible d'intégrer ces changements dans le cours normal de la production. Il est à remarquer qu'aux Etats-Unis on n'immobilise pas les lignes de production lorsque s'effectuent ces changements. On parfait la construction des avions selon les plans adoptés à l'origine, et les appareils sont ensuite transférés à une usine connexe spécialement destinée aux travaux de modification. Nous avons aussi entendu de nombreuses plaintes au sujet de retards à fournir les instructions techniques concernant les modifications. Les retards et les déficiences d'approvisionnement ci-dessus indiqués n'ont pas seulement pour résultat de ralentir la production mais aussi de faire perdre un nombre considérable d'heures de travail. Les retards en particulier gâtent le moral de la main-d'œuvre et augmentent sérieusement le coût de la production.

Cette remarque s'applique également à l'industrie de la construction navale, bien que les retards occasionnés par les changements dans les modèles et par l'établissement des procédés techniques n'aient pas été aussi fréquents dans cette industrie.

(6) Que des relevés périodiques devraient être faits parmi le personnel ouvrier de toutes les usines afin de mettre à la disposition de celles qui en ont besoin tous les spécialistes dont les services ne sont plus requis à l'établissement où ils sont postés. Cette recommandation résulte du fait que certaines usines, à cause des changements survenus dans les conditions de guerre, ont reçu des contrats pour la fabrication de plusieurs types d'avions et ont, en conséquence, formé un personnel expérimenté pour répondre à ces demandes extraordinaires. Dans certains cas, cette période d'urgence n'existe plus. Qu'un encouragement plus marqué devrait être donné afin d'amener les ouvrières à accepter du travail d'usine dans une industrie de guerre, et que des mesures suffisantes devraient être prises pour régler le problème actuel des absences, problème que le sous-comité spécial rencontre notamment dans les usines où l'on paye de bons salaires. Alors que le manque de main-d'œuvre expérimenté devient de plus en plus aigu, le sous-comité croit qu'une répartition plus scientifique de la main-d'œuvre parmi les industries essentielles est devenue nécessaire.

(7) Que des mesures devraient être prises pour améliorer le travail de la division de la comptabilité, au ministère des Munitions et approvisionnements, de façon à tenir cette comptabilité à jour. La division de la comptabilité accomplit une tâche excellente, mais elle est en retard dans son travail. Deux résultats peuvent être obtenus par ce procédé :

- 1) Aider les fonctionnaires ministériels à négocier des contrats d'achat au prix exact;
- 2) Repérer, dans leurs moindres détails, les frais excessifs ou les paiements injustifiés.

Au cours de ses investigations, le sous-comité a constaté que, pour la libération d'un contrat de vente existant, une avionnerie productrice a convenu de payer à un intermédiaire un montant égal à 50 p. 100 de son capital social. Le sous-comité croit qu'une telle convention est inconsiderée, et n'aurait jamais été conclue si tous les faits eussent été signalés au ministère.

(8) Qu'il faudrait dès maintenant prendre des mesures effectives en vue de récupérer, dans l'après-guerre, le matériel d'exploitation appartenant au ministère des Munitions et approvisionnements. Des centaines de millions de dollars de fonds publics ont été dépensés en constructions, installations et outillage servant à la production de guerre. Une partie de ces montants a été consacrée à des propriétés privées, d'où le ministère a convenu de se retirer peu de temps après la cessation des hostilités. Ce problème complexe exige une étude spéciale.

Le tout respectueusement soumis.

*Le président,*

ALPHONSE FOURNIER.

Le 27 janvier 1943.

Le Comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre a l'honneur de présenter son

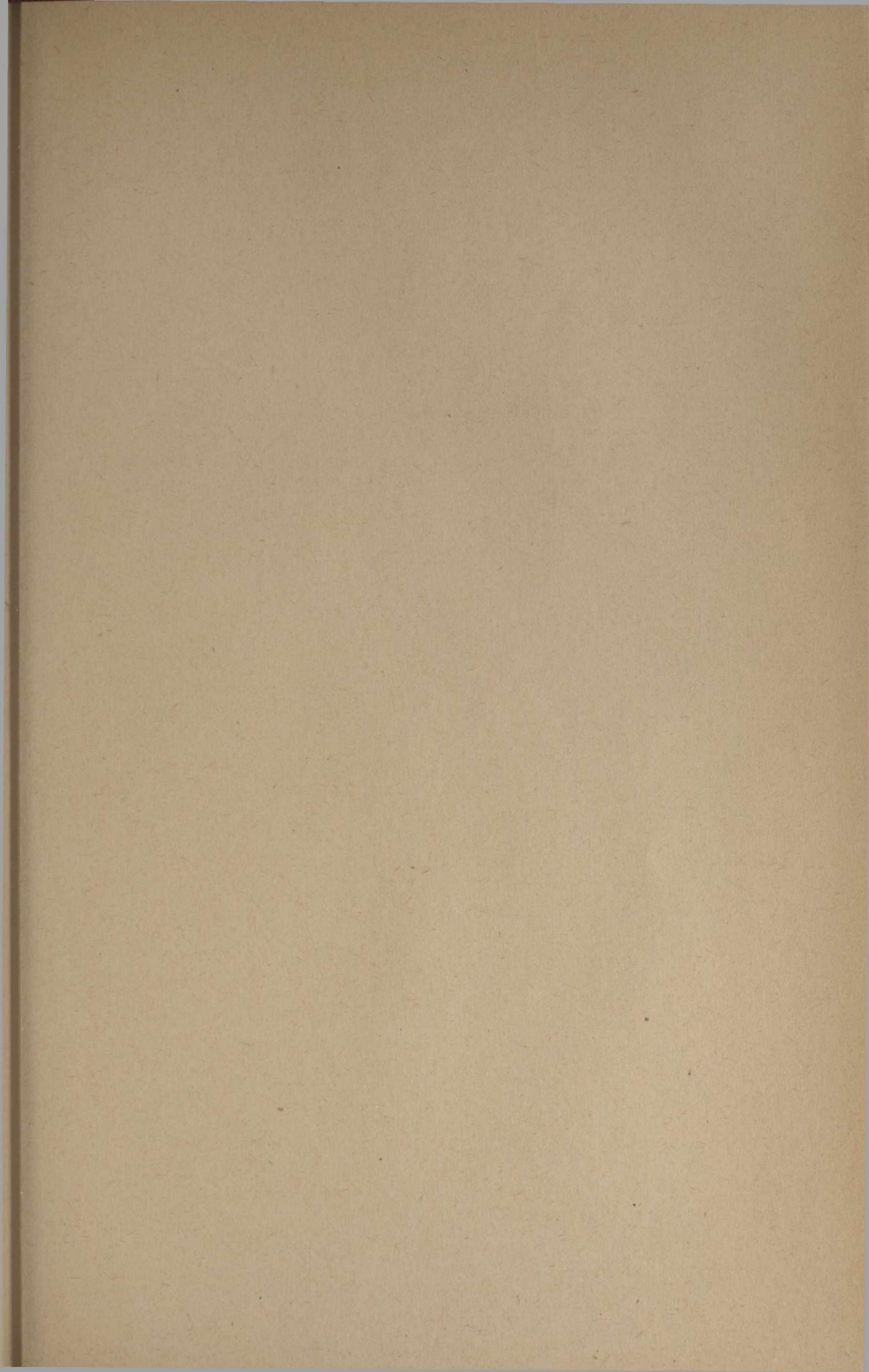
#### DOUZIÈME RAPPORT

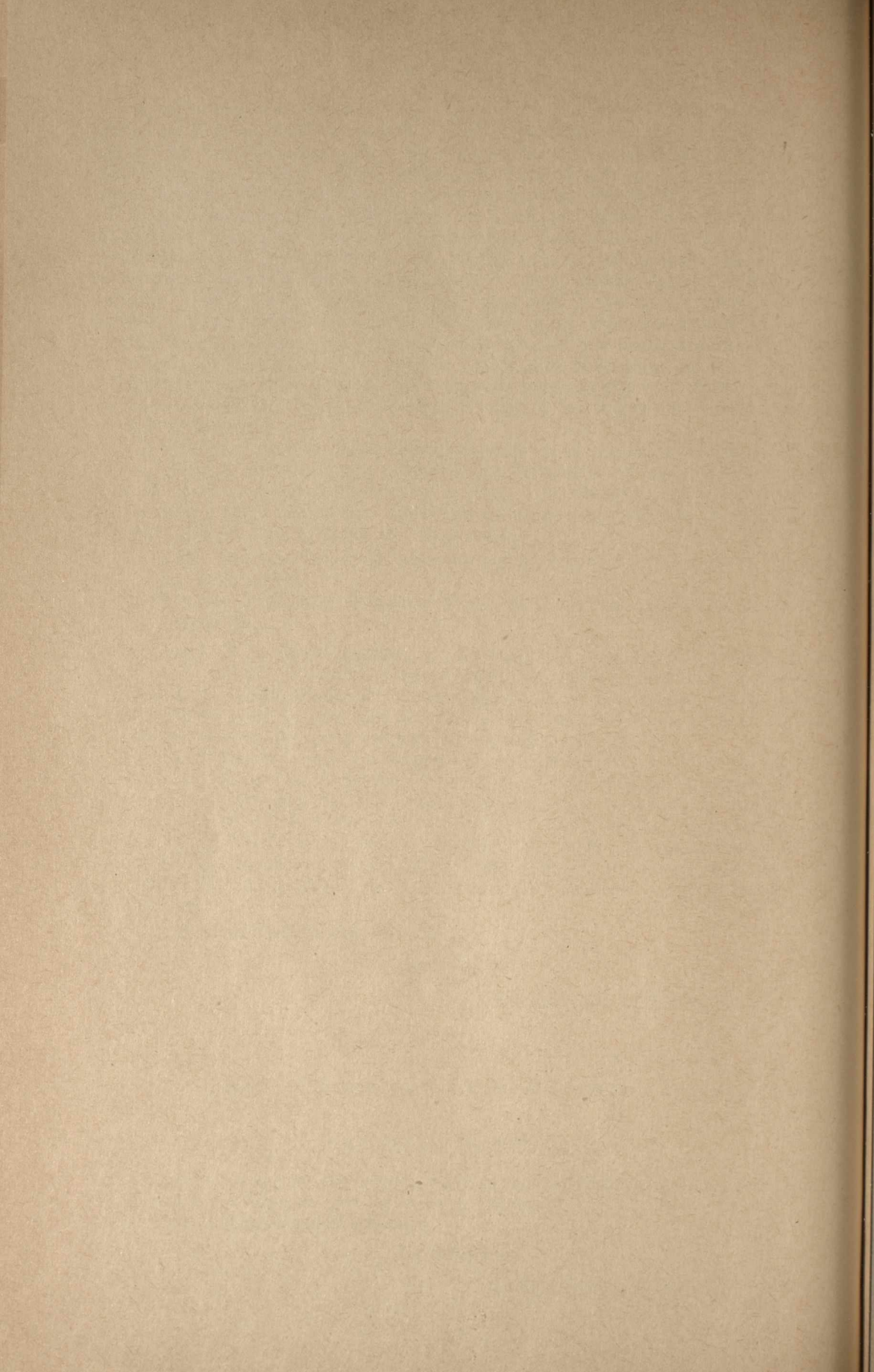
Une copie imprimée des procès-verbaux et des témoignages recueillis par votre Comité est déposée avec le présent rapport.

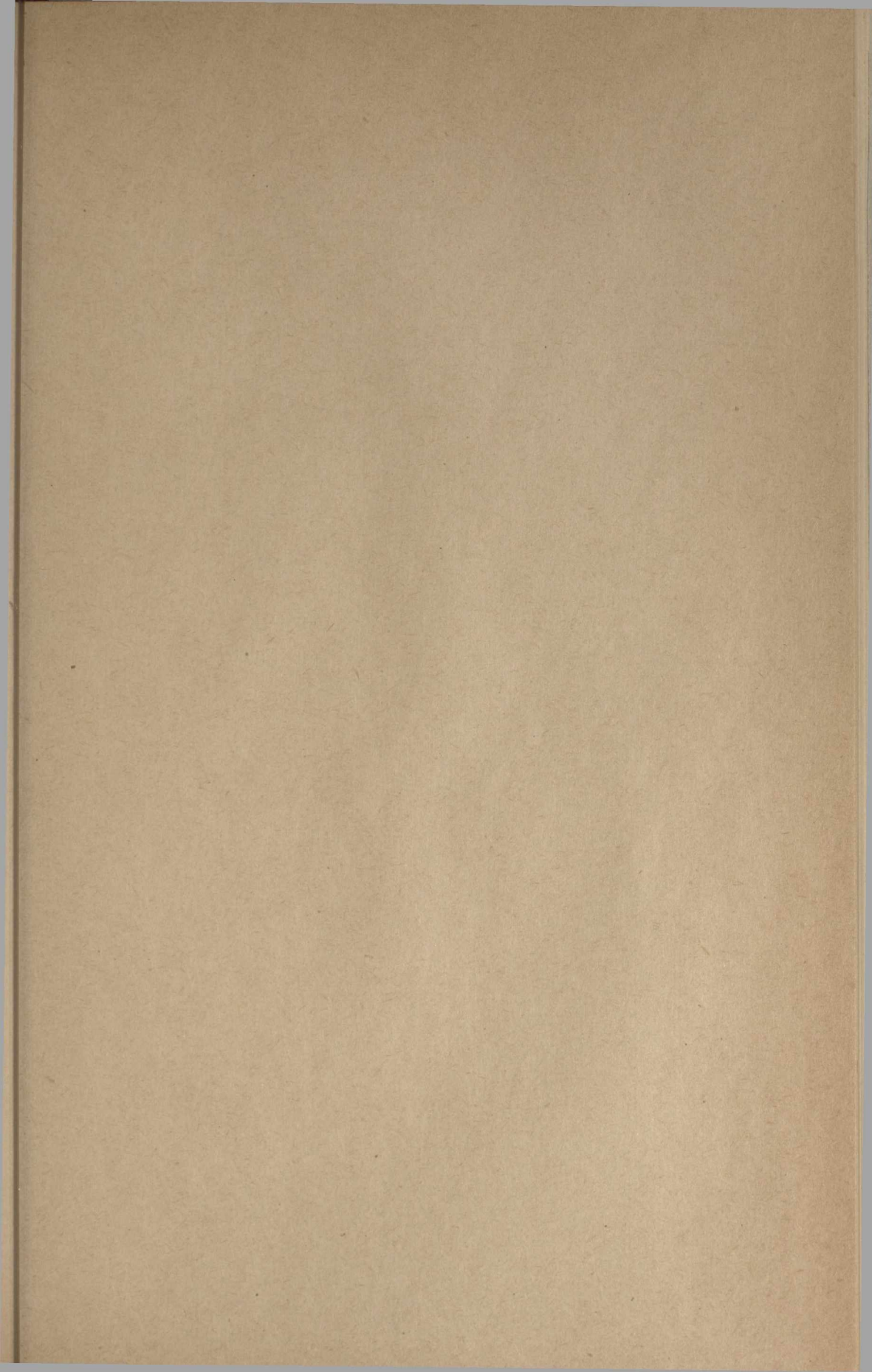
Le tout respectueusement soumis.

*Le président,*

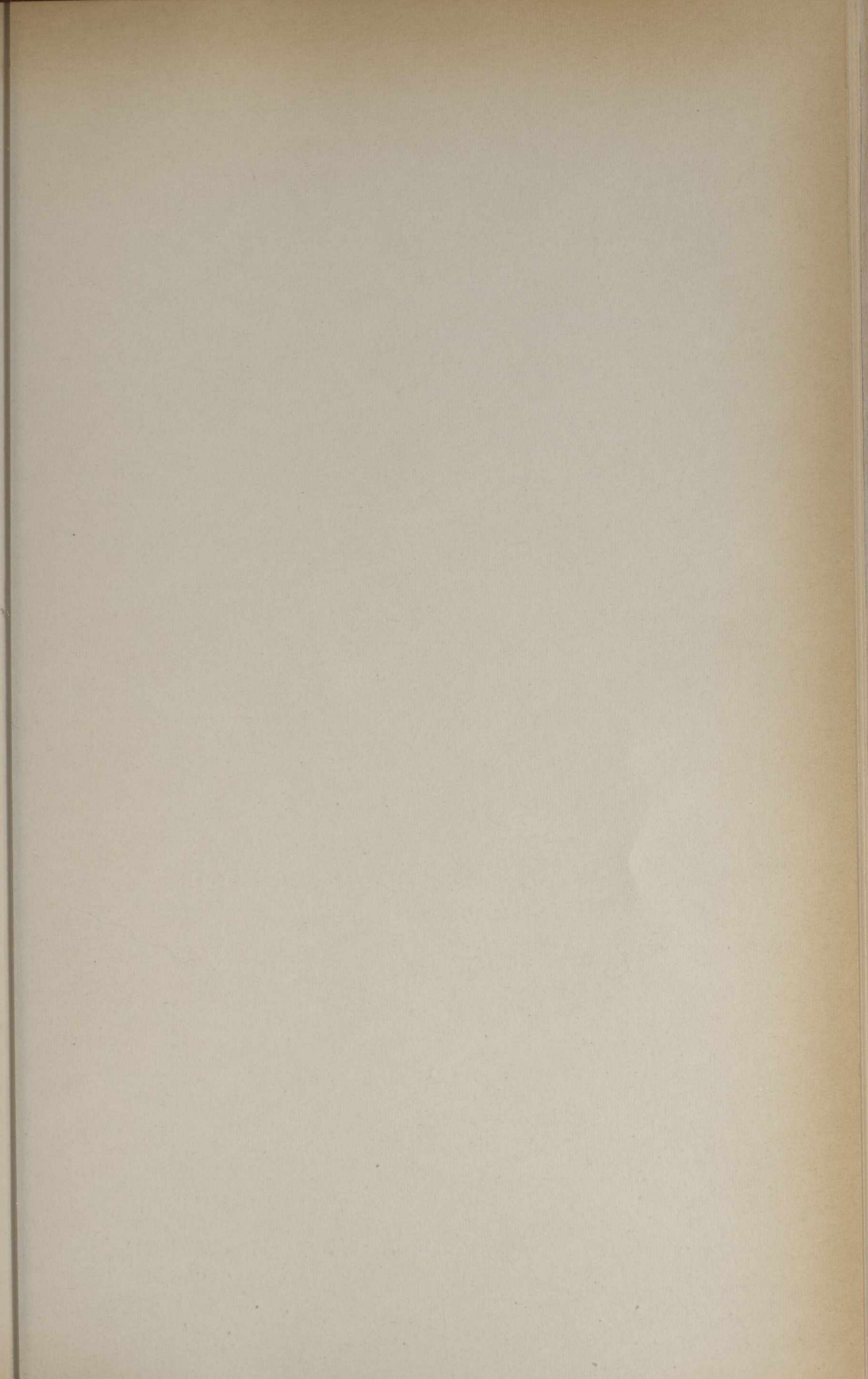
ALPHONSE FOURNIER.















Felté par  
Harpell's Press Co-operative  
Gardonvale

